Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 septembre 2016
(OR. en)

12299/16

COHOM 115
COPS 272
CFSP/PESC 711
CSDP/PSDC 521
FREMP 146
INF 160
JAI 758
RELEX 748

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 septembre 2016
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	11691/16 COHOM 106 COPS 257 CFSP/PESC 657 CSDP/PSDC 482 FREMP 135 INF 145 JAI 702 RELEX 685
Objet:	Projet de rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2015 – Questions relatives aux pays et aux régions

Les délégations trouveront en annexe le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2015 – Questions relatives aux pays et aux régions, adopté par le Conseil lors de sa 3484e session, tenue le 20 septembre 2016.

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL DE L'UE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DÉMOCRATIE DANS LE MONDE EN 2015

Questions relatives aux pays et aux régions

(Conseil des affaires générales, le 20 septembre 2016)

Table des matières

I. Pays candidats et candidats potentiels ... 9

Albanie ... 10

Bosnie-Herzégovine ... 11

Ancienne République yougoslave de Macédoine ... 12

Kosovo* ... 13

Monténégro ... 15

Serbie ... 16

Turquie ... 17

Aide multibénéficiaire ... 18

II. Pays de l'EEE/AELE ... 18

Suisse ... 18

Norvège ... 19

Islande ... 20

Saint-Siège ... 21

Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin ... 21

III. Politique européenne de voisinage ... 21

Arménie ... 22

Azerbaïdjan ... 25

Biélorussie ... 28

Géorgie ... 30

République de Moldavie ... 33

Ukraine 35

Égypte 38

Israël 41

Palestine* 43

Jordanie 46

Liban 48

Syrie 49

Algérie 51

Maroc 54

Tunisie 56

Sahara occidental 59

Libye 59

IV. Russie et Asie centrale 62

Russie 62

Kazakhstan 65

République kirghize 66

Tadjikistan 67

Turkménistan 69

Ouzbékistan 70

V. Afrique 71

Union africaine (UA) – Stratégie commune UE-Afrique 71

Angola 74

Bénin 76

Botswana 78

Burkina Faso 81

Burundi 83

Cap-Vert 86

Cameroun 87

République centrafricaine 88

Tchad 89

Union des Comores 91

République du Congo 92

Côte d'Ivoire 94

République démocratique du Congo 96

Djibouti 98

Guinée équatoriale 99

Érythrée 100

Éthiopie 102

Gabon 104

Gambie 106

Ghana 108

Guinée 110

Guinée-Bissau 113

Kenya 114

Lesotho 115

Liberia 118

Madagascar 119

Malawi 122

Mali 123

Mauritanie 125

République de Maurice 127

Mozambique 128

Namibie 130

Niger 133

Nigeria 134

Rwanda 137

Sao Tomé-et-Principe 140

Sénégal 141

République des Seychelles 143

Sierra Leone 144

Somalie 146

Afrique du Sud 149

Soudan du Sud 151

Soudan 154

Swaziland 156

Tanzanie 158

Togo 160

Ouganda 161

Zambie 163

Zimbabwe 164

VI. Péninsule arabique 166

Bahreïn 166

Koweït 168

Oman 169

Qatar 169

Arabie saoudite 170

Émirats arabes unis 172

Yémen 173

Iran 177

Iraq 178

VII. ASIE 181

Afghanistan 181

ASEAN 184

Bangladesh 184

Bhoutan 187

Brunei 188

Myanmar/Birmanie 189

Cambodge 192

République populaire de Chine 194

Hong Kong 198

Taïwan 198

Inde 199

Indonésie 201

Japon 203

République de Corée 204

République populaire démocratique de Corée 205

Laos 208

Malaisie 209

Maldives 212

Mongolie 214

Népal 216

Pakistan 218

Philippines 220

Singapour 223

Sri Lanka 224

Thaïlande 227

Timor-Oriental 229

Viêt Nam 230

VIII. Océanie 233

Australie 233

Fidji 233

Petits États insulaires du Pacifique – Kiribati, République des Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Tuvalu et Samoa 235

Nouvelle-Zélande 239

Papouasie - Nouvelle-Guinée 239

Îles Salomon 242

Tonga 245

Vanuatu 247

IX. Amériques 250

Antigua-et-Barbuda 250

Argentine 251

Commonwealth des Bahamas 251

Barbade 253

Belize 254

Bolivie 255

Brésil 256

Canada 258

Chili 260

Colombie 263

Costa Rica 265

Cuba 266

Dominique 268

République dominicaine 268

Équateur 270

El Salvador 271

Grenade 274

Guatemala 275

Guyana 277

Haïti 279

Honduras 280

Jamaïque 282

Mexique 283

Nicaragua 286

Panama 288

Paraguay 290

Pérou 291

Saint-Christophe-et-Niévès 292

Sainte-Lucie 293

Saint-Vincent-et-les-Grenadines 294

Suriname 295

Trinité-et-Tobago 296

États-Unis d'Amérique 297

Uruguay 299

Venezuela 300

I. Pays candidats et candidats potentiels

Les valeurs sur lesquelles l'UE est fondée, comme le prévoit l'article 2 du traité sur l'Union européenne, sont prises en compte dans les critères d'adhésion. Au nombre de ces derniers, conditions essentielles auxquelles chacun des pays candidats doit satisfaire pour devenir un État membre, figurent notamment la stabilité des institutions garantes de la démocratie, le respect de l'État de droit, le respect des droits de l'homme et la protection des minorités. Le programme d'élargissement actuel concerne les pays des Balkans occidentaux et la Turquie. Le paquet élargissement 2015 de la Commission européenne[1] analyse en profondeur les progrès réalisés en vue de satisfaire à ces critères. Cette année, la Commission a adopté une approche renforcée dans les évaluations qu'elle a effectuées aux fins des rapports annuels sur les pays candidats à l'adhésion, qui non seulement portent sur les progrès réalisés mais rendent également compte de la situation et de l'état de préparation des pays pour assumer les obligations découlant de l'adhésion. Les rapports fournissent en outre des orientations plus précises sur ce qui est attendu des pays.

La politique d'élargissement de l'UE reste centrée sur le principe de la "priorité aux fondamentaux". Reflétant les valeurs fondamentales et les priorités d'action de l'UE, le processus d'élargissement continue à donner la priorité aux réformes concernant l'État de droit, les droits fondamentaux, le renforcement d'institutions démocratiques, dont la réforme de l'administration publique, le développement économique et le renforcement de la compétitivité.

La stratégie d'élargissement de l'UE pour 2015 met en lumière les principaux défis auxquels devront faire face les pays candidats et les candidats potentiels. Pour ce qui est des droits fondamentaux dans les pays des Balkans occidentaux et en Turquie, la Commission continue de souligner que, même si ceux-ci sont souvent largement consacrés par la législation, des efforts supplémentaires restent à faire pour garantir leur mise en application. La liberté d'expression constitue une difficulté particulière, l'évolution actuelle dans un certain nombre de pays étant négative. La Commission continue de donner la priorité aux travaux relatifs à la liberté d'expression et à la liberté des médias dans le processus d'adhésion à l'UE. Il reste nécessaire de mieux protéger les minorités, en particulier les Roms, qui continuent d'être victimes de discriminations et de vivre dans des conditions difficiles. La discrimination et l'hostilité à l'égard d'autres groupes vulnérables, notamment les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), restent un sujet de préoccupation important. Par ailleurs, des efforts supplémentaires doivent être entrepris afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre les violences domestiques, de garantir le respect des droits de l'enfant et d'aider les personnes handicapées.

---

[1] Doc. COM(2015) 611 final, Bruxelles, novembre 2015.

Le fonctionnement des institutions démocratiques nécessite aussi une attention particulière. Le rôle des parlements nationaux dans le processus de réforme visant à garantir la responsabilité démocratique doit encore être renforcé. Les pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion doivent garantir le bon fonctionnement du cadre institutionnel pour la protection des droits fondamentaux et un environnement qui, dans une mesure beaucoup plus importante, soutienne et favorise l'essor de la société civile, car ainsi contribuera-t-on à améliorer la responsabilité politique et la compréhension des réformes liées à l'adhésion. La Commission continue d'encourager et de soutenir la participation des pays candidats, ainsi que des pays avec lesquels un accord de stabilisation et d'association a été conclu, aux travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE en tant qu'observateurs. Des évolutions positives ont été enregistrées en 2015 en ce qui concerne l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Albanie et la Serbie.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_strategy_paper_fr.pdf

Albanie

Quatre projets essentiels sont en cours dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) et portent plus particulièrement sur l'amélioration de l'efficacité du système albanais de protection des droits de l'homme et de lutte contre la discrimination (IAP 2013, 1,5 million d'euros), sur l'émancipation économique et sociale des Roms et des Égyptiens (IAP 2014, 4 millions d'euros), sur le règlement extrajudiciaire des litiges de manière à fournir aux citoyens d'autres moyens de régler des différends (IAP 2012, 750 000 euros) et sur le système pénitentiaire (IAP 2013, 1 million d'euros). Un projet relatif à l'infrastructure pénitentiaire est en cours (IAP 2011, 14,4 millions d'euros).

Dans le cadre du mécanisme de l'IAP en faveur de la société civile, sept projets (pour un total d'environ 1,2 million d'euros) sont liés à la protection des droits de l'homme et visent à favoriser l'inclusion sociale pour les personnes appartenant à des minorités, en particulier les Roms et les Égyptiens, à contrôler le respect des droits fondamentaux dans les centres de détention, à favoriser l'accès des groupes vulnérables à la justice et à promouvoir la justice réparatrice et la médiation entre la victime et le délinquant pour les mineurs.

Six projets financés au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) sont en cours (pour un total de 1,2 million d'euros) et portent sur des questions telles que les droits des personnes LGBTI, les droits des personnes handicapées, la protection des enfants et les violences faites aux femmes. Sont également en cours sept projets liés à la protection des droits de l'homme dans le domaine de l'éducation et de l'emploi qui sont axés sur l'inclusion des personnes handicapées et des groupes vulnérables.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_albania.pdf

Bosnie-Herzégovine

En 2015, l'aide financière apportée dans le cadre de l'IAP s'est concentrée sur l'alignement de la législation sur la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (1 million d'euros, au titre de l'IAP 2011) et sur le soutien à l'autonomie socio-économique de quelque 260 victimes des mines et de leurs familles, dans le cadre du projet de soutien aux victimes des mines (1 million d'euros). Un nouveau projet en faveur de l'inclusion socio-économique de la population rom, doté d'un budget de 2,5 millions d'euros et fondé sur un précédent projet doté d'un budget similaire, a été lancé en octobre 2015. Au total, ces deux projets permettront la mise à disposition de 290 unités de logement et la mise en place de mesures socio-économiques intégrées. Cette action vise à s'attaquer directement au problème du manque de logement, de la pauvreté et de l'exclusion socio-économique de la population rom au moyen de la (re)construction de logements et d'infrastructures connexes et de la mise en œuvre de mesures assurant des moyens de subsistance, la priorité étant accordée aux régions touchées par les inondations. La mise à disposition de logements durables et d'autres mesures en faveur des rapatriés vulnérables ou des personnes déplacées à l'intérieur du pays sont financées dans le cadre du projet de mise en œuvre de la stratégie de retour de l'annexe VII (7 millions d'euros), gérée en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. L'UE a apporté une aide d'1 million d'euros au projet intitulé "Système de logements sociaux - Développement d'un modèle intégré en théorie et en pratique" - pour aider les décideurs politiques nationaux à définir et mettre en œuvre des politiques du logement en faveur des réfugiés, des rapatriés, des sans-domicile, des jeunes et d'autres personnes dans le besoin.

Un nouveau projet d'un montant de 3 millions d'euros a été lancé pour contribuer au renforcement technique des capacités du ministère des droits de l'homme et des réfugiés ainsi que des prestataires de services sociaux. Une aide a également été fournie pour la révision de la loi contre la discrimination en vigueur en Bosnie-Herzégovine.

Onze projets financés dans le cadre de l'IEDDH pour un montant total de 2,5 millions d'euros ont été mis en œuvre en 2015. Ces projets étaient axés notamment sur la protection des minorités, y compris des Roms en général et des enfants roms en particulier, la protection des personnes LGBTI et les droits des personnes handicapées ainsi que sur la promotion de la participation des étudiants aux réformes démocratiques, l'autonomisation et la participation des jeunes et l'autonomisation socio-économique des groupes marginalisés. Cinq subventions supplémentaires d'un montant total de 0,95 million d'euros ont été accordées à la fin de 2015 en faveur de l'inclusion des Roms, de la lutte anti-tabac, de la bonne gouvernance politique, de l'accès à l'eau et de l'aide à la jeunesse.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_bosnia_and_herzegovina.pdf

Ancienne République yougoslave de Macédoine

En 2015, l'UE a apporté une aide substantielle aux organisations de la société civile actives dans le domaine de la protection de divers droits fondamentaux. En 2014, l'enveloppe nationale du mécanisme de l'IAP en faveur de la société civile (5 millions d'euros) a permis de soutenir 19 projets axés principalement sur la promotion de la liberté d'expression et des médias, le journalisme d'investigation, les réformes judiciaires, la démocratie participative, les relations inter-ethniques et les droits des Roms. En 2011, le programme de subventions de l'IAP en faveur de la société civile (d'un montant de 1,35 million d'euros) a permis de soutenir 12 autres projets qui portaient principalement sur le renforcement de la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques, à la lutte contre la discrimination et à la protection des droits des personnes handicapées, des jeunes et d'autres groupes vulnérables. Enfin, dix projets de subvention financés dans le cadre du programme 2014-2015 de l'IEDDH (1,2 million d'euros) ont été mis en œuvre, avec pour objectif de favoriser l'accès effectif à la justice, l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles, le droit à un environnement de travail sûr, un processus d'élaboration des politiques transparent et ouvert à tous, et l'inclusion sociale de la communauté rom.

Outre ces projets de subventions en faveur des organisations de la société civile, l'UE a continué à mettre en œuvre, avec diverses institutions publiques, un certain nombre de projets de l'IAP liés aux droits de l'homme. Parmi ceux-ci figuraient des projets axés sur le soutien au bureau du médiateur en vue d'une meilleure efficacité de la protection des droits de l'homme, sur le renforcement de l'indépendance, de l'efficacité et du professionnalisme du pouvoir judiciaire, sur la réforme du système de justice pénale, sur une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption et sur la protection des droits des détenus et des personnes condamnées.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_the_former_yugoslav_republic_of_macedonia.pdf

Kosovo*[2]

En 2015, une action de 2 millions d'euros a été entreprise avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au titre de l'IAP 2014. Cette action vise à créer des possibilités d'activités rémunératrices pour les minorités, en améliorant leurs perspectives d'intégration, ou de réintégration. Au titre des dotations affectées en 2015 dans le cadre de l'IAP au moyen du mécanisme en faveur de la société civile et du programme Médias (Civil Society Facility and Media Programme), deux actions ont été menées dans le cadre d'un contrat pour améliorer la situation des victimes de violences domestiques et de la traite ainsi que pour établir et maintenir une véritable alliance des organisations de la société civile de défense des droits de l'homme, renforçant ainsi leur capacités de défense de ces droits. La valeur globale de ces deux projets s'élève à 2 millions d'euros. En outre, en 2015, est arrivé à terme le projet IAP d'un montant d'un million d'euros, mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et consacré au renforcement des capacités de l'institution du médiateur et de la société civile. Parmi d'autres projets en cours dans le cadre de l'IAP figurent: le projet de jumelage d'un montant de 0,7 million d'euros visant à combattre l'homophobie et la transphobie et à mettre en place des partenariats stratégiques avec des organisations de la société civile en vue de fournir des conseils juridiques et psychologiques; deux projets, respectivement d'un montant de 1,5 million et 0,6 million d'euros, l'un offrant des services sociaux aux personnes handicapées, notamment les enfants, l'autre visant à garantir la justice pour les enfants; et un projet d'un montant de 3 millions d'euros axé sur la protection et la promotion des droits des personnes appartenant à des minorités.

---

[2] *Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

En 2015, un contrat a été conclu pour deux projets menés au titre de l'IEDDH, pour un montant total de 0,4 million d'euros, qui portaient sur les droits de l'homme à l'ère numérique et sur le droit au logement, droit fondamental de tout être humain. La société civile a continué à mettre en œuvre onze autres projets financés au titre des programmes 2011 et 2012 de l'IEDDH. Ces projets se focalisaient sur le renforcement des capacités de défense des groupes vulnérables, sur l'amélioration des relations intercommunautaires et interethniques dans le cadre d'activités culturelles, et sur des questions relatives à l'autonomisation des femmes et aux droits des personnes LGBTI et des personnes handicapées. En outre, la mise en œuvre de cinq projets dans le cadre de l'IEDDH, d'une valeur totale d'environ 1 million d'euros, a commencé en 2015, afin notamment de renforcer les organisations de femmes et d'améliorer la représentation politique et la participation des communautés rom, ashkali et égyptienne.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_kosovo.pdf

Monténégro

Durant l'année 2015, trois projets au titre de l'IAP, représentant une valeur d'environ 1,6 million d'euros, ont été mis en œuvre dans le domaine des droits de l'homme; ils étaient axés sur l'inclusion sociale des personnes handicapées, des solutions durables pour la population rom déplacée à l'intérieur du pays et un soutien au bureau du médiateur et à la Cour constitutionnelle pour l'application des normes en matière de droits de l'homme. Concernant les nouveaux engagements, environ 2,35 millions d'euros ont été affectés en 2015 au titre des fonds de l'IAP à six projets liés aux politiques de lutte contre la discrimination et aux droits de l'homme (l'inclusion sociale des enfants et des jeunes handicapés; l'inclusion sociale des femmes victimes de violences; les droits des patients atteints de maladies mentales; l'entrepreneuriat social, l'émancipation économique des femmes et leur participation à la vie politique; et les violences à caractère sexiste).

En outre, en 2015, l'UE a soutenu financièrement six projets au titre de l'IEDDH (dans le cadre du programme de soutien par pays) pour un montant total de 700 000 euros. Ces projets étaient axés sur plusieurs domaines, tels que les droits des personnes LGBTI, la participation des Roms à la vie politique (création du premier syndicat composé de travailleurs roms), la protection des consommateurs et les droits des patients, le renforcement de la confiance dans les processus électoraux et la lutte contre la violence à caractère sexiste. Quatre autres projets relevant de l'IEDDH, dotés d'un budget d'environ 400 000 euros, étaient en cours en 2015 et portaient essentiellement sur l'inclusion sociale des Roms, la prévention des mauvais traitements dans les prisons grâce à la réforme des services de réinsertion et de resocialisation, et les droits des personnes handicapées.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_montenegro.pdf

Serbie

En 2015, l'UE a poursuivi la mise en œuvre, dans le cadre du programme de l'IAP, de quatre projets visant à soutenir les politiques de lutte contre la discrimination et à améliorer la situation des personnes vulnérables, notamment des Roms, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. En 2015, quatre projets, d'une valeur totale de 11,4 millions d'euros, concernaient l'inclusion des Roms. En octobre 2015 a été lancé le projet de jumelage sur le thème du soutien à la promotion des droits de l'homme et de la tolérance zéro à l'égard de la discrimination ("Support to the advancement of human rights and zero tolerance to discrimination"). Il sera mené durant 18 mois et doté d'un budget total de 1,2 million d'euros. En 2013, dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile, 22 subventions ont été accordées à des organisations de la société civile, pour un montant total de 2,4 millions d'euros. Les projets nouvellement financés contribueront à la lutte contre la corruption, en renforçant la transparence dans le secteur public, en apportant un soutien aux personnes et aux groupes les plus exposés aux risques de discrimination et en favorisant la coopération entre la Serbie et le Kosovo, grâce à des initiatives concernant la culture, les médias et les jeunes.

En 2015, un nouvel appel à propositions a été publié au titre du budget de l'IEDDH pour 2014 et 2015, pour une valeur totale de 2 millions d'euros. Vingt subventions ont été accordées à des organisations de la société civile dont les activités sont axées sur la protection des minorités, les droits des personnes LGBTI, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de l'enfant, les droits des demandeurs d'asile et les droits des personnes handicapées.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_serbia.pdf

Turquie

Le document de stratégie par pays pour la période 2014-2020 (aide accordée au titre de l'IAP II) pour la Turquie définit les besoins de réforme et de renforcement des capacités dans le domaine de l'État de droit et des droits fondamentaux comme des priorités de premier plan. Dans le cadre de l'IAP, il existe plusieurs projets notables axés sur les droits de l'homme, par exemple des projets de renforcement des capacités assortis de mécanismes relatifs aux droits de l'homme (tels que l'institut national des droits de l'homme, le médiateur, le Parlement et les barreaux), des projets relatifs à la liberté d'expression et d'autres mettant l'accent sur les droits des femmes et sur la lutte contre les discriminations. Le programme national récemment adopté au titre de l'IAP 2015 inclut une initiative en faveur du pouvoir judiciaire, d'un montant de 17,9 millions d'euros, qui vise à renforcer l'indépendance, l'impartialité, l'efficacité et l'administration du pouvoir judiciaire. Concernant les droits fondamentaux, le programme comprend une action d'un montant de 18,9 millions d'euros, destinée à renforcer des institutions clés ainsi qu'à soutenir les efforts visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des enfants. L'action dans le domaine des affaires intérieures aidera la Turquie à mettre en œuvre les exigences en la matière et contribuera aux efforts consentis pour accueillir les réfugiés qui fuient le conflit en Syrie (112 millions d'euros). Une initiative autonome, d'une valeur de 4,7 millions d'euros, contribuera à l'inclusion sociale des personnes déplacées dans la province de Van.

En Turquie, les projets menés au titre de l'IEDDH mettent l'accent sur les questions relatives aux droits de l'homme les plus importantes pour le pays, notamment la liberté d'expression et l'indépendance des médias, l'amélioration de l'accès à la justice, la lutte contre la torture et l'impunité, la protection et le respect de la diversité culturelle, les groupes vulnérables et les droits des personnes appartenant à des minorités, les programmes de formation et d'éducation aux droits de l'homme ainsi que le renforcement de la représentation politique et de la participation à la vie sociale, en particulier des groupes sous-représentés (dont les femmes, les personnes LGTBI, les Roms et les jeunes). En décembre 2015, 33 projets étaient en cours dans le cadre du programme de l'IEDDH pour la Turquie. Des contrats ont été signés en décembre 2015 en vue de la réalisation de 22 nouveaux projets, pour une valeur de 3 millions d'euros. Ces nouveaux projets portent sur plusieurs aspects essentiels des droits de l'homme: les défenseurs des droits de l'homme; les droits des personnes LGTBI; les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes; les minorités et les réfugiés. L'IEDDH devrait également avoir un rôle à jouer en réponse à la crise syrienne, en travaillant avec les organisations de la société civile dans le domaine des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des migrants en général. Les priorités définies dans ce domaine sont conformes aux travaux réalisés dans le cadre de l'IAP, de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et d'autres instruments importants tels que le Fonds fiduciaire de l'UE, et les complètent parfaitement.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_turkey.pdf

Aide multibénéficiaire

Dans le cadre de l'aide multibénéficiaire, des projets au titre de l'IAP 2012 et 2013 continuent à être mis en œuvre en ce qui concerne la protection et la promotion des minorités (3,6 millions d'euros) et le soutien régional apporté à l'éducation inclusive (4,6 millions d'euros).

II. Pays de l'EEE/AELE

Suisse

La stratégie de l'UE en matière de droits de l'homme à l'égard de la Suisse consiste principalement à coopérer et à maintenir un dialogue étroit avec ce pays sur les questions relatives aux droits de l'homme au sein des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, etc.) et dans certains pays à travers le monde. La Suisse joue un rôle actif au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et en a été élue membre pour la période 2016-2018.

Les droits de l'homme font partie de la diplomatie officielle et des activités d'information de l'Union en Suisse visant à mettre en exergue le rôle de premier plan que l'UE joue au niveau international en faveur d'un programme mondial en matière de droits de l'homme.

En ce qui concerne la convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en dépit de désaccords exprimés en Suisse à l'égard de certains arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, il est généralement reconnu que les arrêts de la Cour ont une influence positive sur la jurisprudence du Tribunal fédéral suisse en ce qui concerne les droits de l'homme et la charte des droits fondamentaux. Néanmoins, une initiative populaire proposée par la droite vise à établir la primauté de la Constitution suisse sur le droit international, y compris les arrêts de la CEDH, afin de sauvegarder de manière autonome les droits fondamentaux et les droits de l'homme et, selon les auteurs de l'initiative, de respecter la volonté populaire. Adoptant une approche un peu plus souple, la chambre haute de l'Assemblée fédérale suisse a examiné, en décembre, une motion déjà soutenue par la chambre basse visant à charger le Conseil fédéral d'œuvrer à tous les niveaux compétents, en particulier au Conseil de l'Europe, afin d'accroître le respect et l'application du principe de subsidiarité et de veiller à ce que la Cour européenne des droits de l'homme tienne compte de manière plus systématique des systèmes juridiques nationaux dans sa jurisprudence.

Norvège

Dans la mesure où l'UE et la Norvège partagent des normes similaires en matière de droits de l'homme, la stratégie de l'UE à cet égard consiste principalement à coopérer et à maintenir un dialogue étroit avec la Norvège sur les questions relatives aux droits de l'homme au sein des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, etc.) et dans certains pays à travers le monde. En Norvège, les droits de l'homme font partie de la diplomatie officielle et des activités d'information de l'Union visant à mettre en exergue le rôle de premier plan qu'elle joue au niveau international dans ce domaine.

De manière plus générale, la charte internationale des droits de l'homme, tout comme les nombreuses conventions et autres instruments destinés à promouvoir et à protéger des droits de l'homme spécifiques, par exemple concernant la discrimination raciale, la torture et les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées, ainsi que la notion de la promotion des droits de l'homme telle qu'elle est définie dans le préambule à la Déclaration universelle des droits de l'homme constituent la base de la contribution que la Norvège apporte avec constance à la défense des droits de l'homme par différents moyens, y compris par la coopération au développement. S'il n'existe pas actuellement de plan d'action pour les droits de l'homme dans leur ensemble, des actions ont lieu dans des domaines spécifiques, comme la traite des êtres humains, les droits de l'enfant et les droits de la femme. Les droits de l'homme demeurent essentiels, le gouvernement norvégien concentrant son action sur des domaines thématiques dans lesquels la Norvège est considérée avoir des atouts particuliers. Parmi les domaines de la coopération au développement auxquels la Norvège accorde la priorité pour agir en faveur des droits de l'homme figurent le soutien qu'elle apporte aux défenseurs des droits de l'homme, le soutien de l'état de droit et la lutte contre la torture et contre la peine de mort, la promotion de la liberté d'expression et de la presse, de la responsabilité sociale des entreprises et des dialogues sur les droits de l'homme avec certains pays ainsi que la promotion des droits de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées, des populations autochtones et des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (personnes LGBT).

Islande

L'Islande dispose d'un système complet destiné à préserver les libertés et droits fondamentaux. Elle entretient une coopération de haut niveau avec les organisations internationales sur les questions liées aux droits de l'homme. S'agissant d'initiatives spécifiques, l'Islande a activement encouragé et approuvé des initiatives des Nations unies et d'autres initiatives internationales visant à promouvoir le rôle des hommes dans l'égalité des sexes. Les 14 et 15 janvier 2015, l'Islande et le Suriname ont organisé au siège des Nations unies à New York la conférence Barbershop, dont l'objectif était d'inciter les hommes à jouer un rôle plus actif dans les débats sur la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Au niveau régional, l'Islande participe aux travaux du Conseil de l'Arctique sur ces sujets.

Les questions des droits de l'homme font partie de la diplomatie officielle et des activités de sensibilisation que l'Union mène en Islande afin de mettre en évidence le rôle de premier plan que l'UE joue à l'échelon mondial dans ce domaine.

Saint-Siège

Les contacts avec le Saint-Siège dans le cadre d'enceintes multilatérales sur une série de questions relatives aux droits de l'homme, y compris à l'Assemblée générale des Nations unies, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe, sont relativement fréquents et utiles. Les orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction constituent une base de collaboration de plus en plus utile, étant donné que le Saint-Siège est extrêmement préoccupé par le nombre croissant de chrétiens persécutés dans différentes régions du monde.

Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin

Dans la mesure où l'UE, Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin partagent des normes similaires en ce qui concerne les droits de l'homme, la stratégie de l'UE en la matière est principalement axée sur la coopération avec ces pays sur ces questions au sein des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, etc.). L'UE participe également à l'examen périodique universel (EPU) sur la situation des droits de l'homme dans ces pays, dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

III. Politique européenne de voisinage

En 2015, dans leur communication conjointe relative au réexamen de la politique européenne de voisinage (PEV), la Commission européenne et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (HR/VP) ont réaffirmé la volonté de l'UE de promouvoir et de défendre l'universalité et l'indivisibilité de tous les droits de l'homme, tant dans l'UE que dans le cadre de ses partenariats avec des pays de toutes les régions. Elles ont insisté sur l'importance que continuent de revêtir la bonne gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme et ont souligné que la nécessité de garantir l'indépendance et l'efficacité des systèmes judiciaires constituait une priorité de l'UE dans son voisinage. La liberté d'expression, le pluralisme et l'indépendance des médias, y compris un internet ouvert et libre, sont également définis comme des domaines essentiels du réexamen de la PEV.

Ce réexamen de la PEV a permis de constater que l'approche incitative retenue ("donner plus pour recevoir plus") est parvenue à soutenir des réformes dans les domaines de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme, dès lors qu'il existait une volonté chez les partenaires d'engager de telles réformes. Néanmoins, en l'absence de volonté politique, les incitations se sont révélées insuffisantes pour susciter un attachement à ces réformes. En pareils cas, l'UE recherchera des moyens plus efficaces pour faire valoir la nécessité d'entreprendre des réformes fondamentales avec ses partenaires, au moyen notamment d'un dialogue avec les acteurs civils, économiques et sociaux.

L'UE a dès lors réaffirmé en 2015 qu'elle engagera avec l'ensemble de ses partenaires un dialogue inclusif sur les droits de l'homme et la démocratie, notamment dans les domaines où les expériences des uns et des autres sont susceptibles de diverger. Les droits de l'homme et la démocratie resteront à l'ordre du jour du dialogue politique de l'UE avec l'ensemble de ses partenaires sous des formes arrêtées mutuellement. Ces engagements étant exposés, le réexamen de la PEV met également l'accent sur la nécessité de définir de nouveaux moyens de promouvoir plus efficacement les valeurs universelles et sur l'intention de l'UE d'accentuer le soutien apporté à la société civile et de renforcer ses efforts de sensibilisation à l'égard des acteurs concernés de la société civile au sens large, ainsi que des partenaires sociaux.

Arménie

La coopération bilatérale et le dialogue politique dans ce domaine entre l'UE et l'Arménie mettent l'accent sur la promotion des droits de l'homme, mais également sur l'amélioration constante des institutions démocratiques, de l'appareil judiciaire et de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et du renforcement de la société civile. L'Arménie, bien qu'ayant entrepris des efforts pour régler les problèmes liés aux droits de l'homme, présente toujours certaines lacunes, la principale étant l'adoption et la bonne application des réformes et de la législation.

L'UE entretient un dialogue régulier et soutenu avec l'Arménie sur les droits de l'homme au sein de différentes enceintes, y compris un dialogue annuel sur les droits de l'homme. Le cycle de dialogue de 2015 a été reporté pour des raisons techniques et devrait se tenir en mars 2016 à Erevan.

Dans une déclaration faite au niveau local avec les chefs de mission de l'UE, l'UE a fait part de ses préoccupations concernant les irrégularités qui auraient été commises lors du référendum du 6 décembre portant sur une réforme constitutionnelle et a instamment demandé aux autorités de mener leur propre enquête.

Afin de s'assurer que les réformes seront mises en place dans les délais requis avant les prochaines élections, l'UE a continué d'encourager l'Arménie à mettre en œuvre les recommandations 2012-2013 du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH de l'OSCE), en particulier en ce qui concerne le cadre législatif. L'UE a également engagé l'Arménie à prendre en compte le rapport sur le référendum établi par l'équipe d'experts du BIDDH (publication en janvier 2016). À cette fin, l'UE fournit à l'Arménie une aide financière au processus électoral.

L'UE insiste sur la nécessité de garantir l'égalité des chances et la participation des femmes, y compris dans la vie politique et dans les plus hautes sphères de l'administration. L'UE soutient le renforcement de la participation des femmes au processus décisionnel et a continué d'appuyer l'adoption d'une législation en matière de violence sexiste/domestique. Les conditions de détention restent un problème, de même que les mauvais traitements infligés pendant la détention préventive. L'UE a continué d'être favorable à un alignement des conditions carcérales sur les normes du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). Quelques progrès timides ont été observés, avec l'élaboration d'un plan d'action de réforme pénitentiaire conforme aux recommandations du CPT et la construction d'une nouvelle prison conforme aux normes du CPT et cofinancée par l'UE.

Le projet de loi visant à introduire un service de probation en Arménie n'a pas été adopté. La nécessité de veiller au respect du principe de non-discrimination et d'adopter une législation exhaustive contre la discrimination en mesure de protéger les droits des groupes vulnérables, comme les personnes handicapées, et des LGBTI, la nécessité d'appliquer efficacement la loi en faveur de l'égalité des droits et la nécessité d'apporter un point final au projet de loi sur la liberté de conscience et de religion figurent parmi les motifs de préoccupation actuels. L'UE a continué de soutenir les réformes de l'administration publique et, en particulier, a insisté sur la nécessité de renforcer la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène ainsi que sur la nécessité d'accélérer la réforme de l'appareil judiciaire et l'application des lois et d'accroître la confiance de la population envers le système judiciaire.

En 2015, l'UE a continué de faciliter le dialogue structurel entre la société civile et les autorités. L'UE a continué d'organiser régulièrement des consultations avec la société civile et de soutenir financièrement des projets mis en œuvre par des organisations de la société civile (OSC). Le Fonds européen pour la démocratie, pour sa part, apporte un soutien aux organisations proches des citoyens. En collaboration avec l'UNICEF, l'UE a apporté un soutien à la désinstitutionnalisation des enfants. Ceux-ci comptent toujours parmi les groupes les plus pauvres de la société (36,2 %), avec un risque de pauvreté plus élevé pour les enfants handicapés.

L'UE a continué d'apporter une aide importante pour renforcer l'indépendance et le professionnalisme du système judiciaire arménien. Cette aide a revêtu la forme d'un appui budgétaire et d'un projet conjoint avec le Conseil de l'Europe.

L'instrument européen de voisinage a également mis à disposition un programme d'appui budgétaire d'un montant de 12 millions d'euros dans le domaine des droits de l'homme, en faveur de la mise en œuvre de la législation en la matière. L'Arménie bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'IEDDH continue de contribuer au développement de la démocratie et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales grâce à une aide en faveur des droits des femmes et des jeunes, des droits des réfugiés (en particulier des réfugiés arméniens de Syrie), de l'État de droit et du journalisme citoyen.

Azerbaïdjan

La liberté d'expression, la liberté d'association, la mise en place d'une société civile qui fonctionne et l'État de droit demeurent les principales priorités de l'UE en Azerbaïdjan. En 2015, un grand nombre de militants des droits de l'homme ont été condamnés et l'espace accordé à la société civile a diminué en raison d'une législation très restrictive et contraignante sur les ONG. Concernant la condamnation d'un certain nombre de militants des droits de l'homme, l'UE a fait des déclarations dans lesquelles elle exprime ses préoccupations face à la longueur des peines et au processus judiciaire dans son ensemble, y compris l'inégalité des armes, et engage l'Azerbaïdjan à se conformer pleinement aux engagements qu'il a pris au niveau international et à s'employer à établir la confiance dans l'indépendance de son système judiciaire. L'UE a également fait des déclarations relatives à la libération conditionnelle des militants des droits de l'homme, Leyla et Arif Yunus, pour des raisons médicales.

Le représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Lambrinidis, s'est rendu en Azerbaïdjan en février 2015 pour rencontrer le président Ilham Aliyev ainsi que plusieurs ministres (notamment le ministre des affaires étrangères, M. Mammadyarov), la médiatrice et des représentants de la société civile. Le RSUE a fait part des graves préoccupations de l'UE concernant l'aggravation de la situation des droits de l'homme et s'est efforcé de rétablir la confiance et le dialogue nécessaires pour aborder ces questions, appelant en particulier à un traitement équitable et à la libération de personnes détenues ainsi qu'à l'adoption rapide de règlements qui permettraient le financement et le fonctionnement transparents et sans entraves des ONG. Durant cette visite, le RSUE a demandé et a été autorisé à rendre visite à trois prisonniers d'opinion.

Le commissaire pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement, M. Hahn, et le président du Conseil européen, M. Tusk, se sont rendus à Bakou en avril et en juillet, et ont débattu notamment des questions relatives aux droits de l'homme en Azerbaïdjan.

La législation secondaire sur les ONG en ce qui concerne l'enregistrement des subventions et le droit des donateurs étrangers d'accorder des subventions en Azerbaïdjan a été adoptée le 4 décembre. Après d'importants retards qui ont eu une incidence très négative sur le financement de la société civile, les nouvelles dispositions rendent encore plus compliqué l'octroi de subventions par des donateurs étrangers (y compris l'UE) et font peser des charges administratives supplémentaires sur les organisations de la société civile (OSC).

La délégation de l'UE a continué à mener régulièrement son dialogue thématique avec les organisations de la société civile. Les représentants de la société civile ont été régulièrement invités à rencontrer des fonctionnaires venus de Bruxelles ou d'autres capitales, y compris pour des visites de haut niveau, pour les informer de la situation dans le pays. Un certain nombre de réunions portant sur des questions spécifiques ont également eu lieu avec des ONG indépendantes sur une base bilatérale. L'Union européenne a en outre abordé la question des droits de l'homme et de la démocratie avec l'Azerbaïdjan sous différentes formes. Toutefois, le dialogue annuel sur les droits de l'homme entre l'UE et l'Azerbaïdjan, l'une des principales plateformes leur permettant de s'entretenir, n'a pas eu lieu en 2015. À la suite du report de la date initiale prévue en novembre 2014, la réunion a été reportée sine die par l'Azerbaïdjan (elle est désormais prévue en octobre 2016). Dans un effort conjoint, la délégation de l'UE et les États membres de l'UE ont continué de suivre plusieurs procès et de nouvelles affaires en tant qu'observateurs, tout en évaluant le respect de procédures équitables et transparentes. La délégation de l'UE était chargée de la coordination des activités à cet égard et, pour certaines activités conjointes de suivi, de la coordination des évaluations après le prononcé des verdicts. La délégation de l'UE a en outre joué un rôle très actif dans des dossiers sur des cas individuels, entretenant des contacts étroits avec les autorités sur ces cas, y compris ceux des défenseurs des droits de l'homme Leyla et Arif Yunus. La délégation a également rendu visite à plusieurs prisonniers, dont les dirigeants du parti REAL, Ilgar Mammadov et Hilal Mammadov. Elle a entretenu des contacts étroits avec les membres de la famille et les avocats dans des cas individuels et a donné suite à des informations concernant la situation dans les prisons, y compris des allégations de coups et de mauvais traitements infligés à des militants condamnés. L'UE a continué d'inviter l'Azerbaïdjan à se conformer aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'arrestation d'Ilgar Mammedov.

Le 1er novembre ont eu lieu en Azerbaïdjan des élections législatives auxquelles les principaux partis d'opposition n'ont pas participé, estimant que les conditions n'étaient pas réunies pour garantir des conditions équitables. Une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a observé le déroulement des élections. Aucun accord n'étant intervenu quant au nombre d'observateurs, le BIDDH de l'OSCE a décidé de ne pas envoyer de mission d'observation. Le Parlement européen n'a pas non plus participé à l'observation des élections. L'UE a fait une déclaration dans laquelle elle prend acte de la tenue des élections, note que l'Azerbaïdjan doit mettre en œuvre les recommandations formulées précédemment par le BIDDH de l'OSCE et indique qu'elle se réjouit de poursuivre sa coopération avec les institutions azerbaïdjanaises au profit de tous les citoyens.

Le 28 décembre, le président Aliyev a signé le traditionnel décret de grâce à l'occasion de la journée de la solidarité accordant la grâce aux prisonniers, mais il ne s'appliquait ni aux militants des droits de l'homme ni aux journalistes.

Faute de réglementation sur l'enregistrement des donateurs et des subventions pour la plus grande partie de l'année, la coopération financière avec la société civile a été limitée en 2015, privant l'UE de l'un de ses principaux partenaires pour la promotion des valeurs et des normes de l'UE.

Un projet mis en œuvre par les organisations de la société civile et financé par l'UE a été poursuivi pour renforcer les capacités dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'émancipation des femmes et leur participation à la vie de la collectivité ainsi que pour ce qui est des droits juridiques, des compétences en matière de communication, des mécanismes de participation et des compétences commerciales et entrepreneuriales des femmes au sein de la collectivité locale.

La coopération avec le Conseil de l'Europe au sein du Cadre de coopération en matière de programmation a permis de mettre en œuvre plusieurs actions visant le développement des capacités en matière de liberté d'expression, d'efficacité du système judiciaire et de formation des professionnels du droit aux normes prévues par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Un certain nombre de programmes de jumelage ont été lancés ou poursuivis, qui tirent parti de l'expertise acquise par les États membres de l'UE pour renforcer l'institution du médiateur et ses centres régionaux, afin que soit mis en œuvre son mandat à l'égard du mécanisme national de prévention, des droits de l'enfant, des droits des personnes handicapées, des droits fondamentaux des personnes âgées et du droit d'accès à l'information, pour travailler avec le ministère du travail et de la protection sociale en faveur de l'inclusion sociale des groupes vulnérables et défavorisés, et pour collaborer avec le Fonds d'État pour la protection sociale à l'élaboration des lois sur la part financée des retraites des travailleurs et les fonds de pension privés.

Tirant parti de l'expertise de l'UNICEF, l'UE a continué d'être active dans les domaines suivants: la promotion de l'accès des enfants à la justice et à l'État de droit au moyen d'une analyse de la législation, l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données en ce qui concerne la justice pour les enfants et les questions relatives à la justice des mineurs, la fourniture d'une aide juridique, d'une représentation légale et de services de soutien psychologique pour les enfants vulnérables et leur famille, une évaluation des besoins en capacités du groupe national de prévention du Bureau du médiateur en ce qui concerne son mandat en matière de supervision indépendante des droits de l'enfant dans les établissements où sont gardés des enfants, ainsi que le renforcement des capacités des membres du groupe national de prévention.

Biélorussie

En 2015, la situation des droits de l'homme en Biélorussie a encore été marquée, dans son ensemble, par des violations systématiques des droits de l'homme. Aucune modification de la législation n'est intervenue afin d'alléger les restrictions pesant sur la liberté de réunion et d'association et sur la liberté de la presse. La Biélorussie a adopté des mesures positives durant la seconde moitié de l'année, parmi lesquelles figure la proposition de la Biélorussie de reprendre le dialogue UE-Biélorussie sur les droits de l'homme qui avait été interrompu en 2009. Le dialogue a eu lieu en juillet à Bruxelles. Au nombre des sujets abordés figuraient la liberté d'expression, de réunion et d'association, la peine de mort et la lutte contre la torture et les mauvais traitements, la création d'une institution nationale des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des questions multilatérales.

Les modifications apportées à la loi sur les médias qui sont entrées en vigueur en janvier 2015 ont durci le contrôle de l'État sur la diffusion d'informations sur l'internet et dans les médias traditionnels. Le ministère de l'information se réserve le droit de fermer tout organe de presse après deux avertissements.

Le 22 août ont été libérés tous les prisonniers politiques encore incarcérés, dont certains l'étaient depuis la répression ayant suivi l'élection présidentielle de 2010. L'UE s'est félicitée de cette mesure tant attendue et a décidé, à la fin octobre, de suspendre partiellement et temporairement, pour une durée de quatre mois, les mesures restrictives imposées par l'UE. L'UE continue de demander le rétablissement des droits civils et politiques des anciens prisonniers politiques.

Le président biélorusse Alexandre Loukachenko a été réélu le 11 octobre avec 83,5 % des voix. La Biélorussie a pleinement coopéré avec le BIDDH de l'OSCE à l'organisation de la mission d'observation des élections. Le BIDDH de l'OSCE a conclu, dans ses premières constatations, que la Biélorussie avait encore un long chemin à parcourir pour remplir les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'OSCE en vue de la tenue d'élections démocratiques. La plupart des violations enregistrées avaient trait à des décisions arbitraires concernant l'enregistrement de candidats, l'exclusion de représentants de l'opposition des commissions électorales et le processus inadapté de comptage et d'enregistrement des voix sous forme de tableau. Il est important de noter que les élections se sont déroulées dans le calme et que les autorités se sont abstenues de recourir à la force lorsqu'elles ont été confrontées à des manifestations publiques non autorisées. Néanmoins, les organisateurs de rassemblements de l'opposition ont été mis en examen en vertu du code des infractions administratives.

Aucun nouveau parti politique n'a été enregistré en Biélorussie depuis l'an 2000. Les membres d'organisations non enregistrées sont constamment menacés de poursuites. Plusieurs cas de harcèlement de défenseurs des droits de l'homme ont été signalés au cours de l'année. Les journalistes ont subi d'importantes pressions durant le premier semestre de l'année, des journalistes indépendants ayant été sévèrement sanctionnés pour avoir coopéré avec des médias étrangers sans accréditation, accréditation qu'il est en soi difficile d'obtenir. À l'approche de l'élection présidentielle, les pressions se sont atténuées. Après quelques problèmes au début de l'année, il a été possible, avant la fin de l'année, d'accéder sans restriction aux sites indépendants d'information sur le web.

La Biélorussie demeure le seul pays en Europe où la peine de mort est appliquée. En 2015, une exécution a eu lieu alors même que la plainte déposée par la personne exécutée était toujours pendante devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies. Aucune information n'est disponible sur le sort d'une autre personne en attente dans le couloir de la mort. Deux nouvelles condamnations à mort ont été prononcées en 2015 et l'UE a fait des déclarations dans chaque cas, demandant à la Biélorussie d'introduire un moratoire sur la peine de mort.

Les conditions de détention et la brutalité de la police et des gardiens de prison restent préoccupantes en Biélorussie. En 2015, pour la première fois, des diplomates de l'UE ont pu visiter une prison. Parmi les ONG et les organisations internationales, une seule bénéficie d'un droit d'accès illimité aux prisons. Aucun des dossiers ouverts les années précédentes à l'encontre de l'administration pénitentiaire n'a fait l'objet d'une enquête. Certains militants ont raconté l'expérience qu'ils ont faite de la brutalité policière durant leur arrestation (par exemple, l'affaire des graffiti et le blogueur Nikitsenka).

Depuis 2015, une définition de la torture, fondée sur la convention des Nations unies contre la torture, est inscrite à l'article 128 du code pénal de la Biélorussie. Toutefois, la législation biélorusse ne prévoit aucune sanction juridique contre les auteurs d'actes de torture ou de traitements cruels. Les rares cas de fonctionnaires qui ont été sanctionnés étaient fondés sur l'article relatif à "l'abus d'autorité".

L'UE a présenté la résolution adoptée en juin par le Conseil des droits de l'homme visant à prolonger le mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie pour une durée d'un an. La Biélorussie a également participé à l'examen périodique universel mis en place par les Nations unies et a accepté 168 des 259 recommandations qui lui ont été adressées.

L'UE a également contribué à l'examen du respect par la Biélorussie de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale lors de la 104e session de la Conférence internationale du travail.

Géorgie

En 2015, la Géorgie a accompli des progrès considérables pour mettre le droit national en conformité avec les normes de l'UE, y compris dans le domaine des droits de l'homme, comme cela a été signalé durant le premier dialogue sur les droits de l'homme qui a suivi la signature et l'entrée en vigueur provisoire de l'accord d'association.

L'UE suit de près la mise en œuvre de la stratégie de la Géorgie en matière de droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les réformes destinées à accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire et à garantir l'État de droit, à lutter contre la pauvreté infantile et les violences domestiques ainsi qu'à combattre la discrimination.

Dans le cadre du rapport établi à l'issue de l'examen périodique universel (EPU), la délégation de l'UE a lancé et organisé une série de réunions avec des agences des Nations unies et des États membres de l'UE, ainsi qu'avec des partenaires importants comme les États-Unis, la Suisse, la Turquie et des représentants de la société civile. En juillet, le ministère géorgien des affaires étrangères a soumis le deuxième rapport de la Géorgie dans le cadre du deuxième cycle de l'examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Les droits de l'homme figuraient en 2015 à l'ordre du jour de la coopération UE-Géorgie, ainsi que plusieurs visites de haut niveau de l'UE: le président Tusk en juillet, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (HR/VP), M^{me} Mogherini, en novembre, et le commissaire pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement, M. Hahn, en janvier et en novembre. Le dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenu en juin à Tbilissi a mis l'accent sur la détermination du pays à accomplir des progrès durables dans ce domaine en Géorgie et dans les régions séparatistes, ce qui devrait profiter aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La mise en œuvre de la stratégie en matière de droits de l'homme et son plan d'action ont également été examinés durant le Conseil d'association UE-Géorgie qui s'est tenu en novembre à Bruxelles. La détermination de la Géorgie à satisfaire aux critères de référence liés au plan d'action de libéralisation du régime des visas a été un moteur de réformes. En décembre, la Commission a publié le quatrième rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de ce plan d'action par les autorités géorgiennes et a conclu par une appréciation positive selon laquelle tous les critères de référence avaient été satisfaits et que, par conséquent, plusieurs réformes essentielles avaient été entreprises.

La Géorgie a entrepris une réforme ambitieuse de la justice afin de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et de mettre en place des systèmes efficaces pour mener des enquêtes et des poursuites. Il convient de noter le rôle de plus en plus important que joue la Cour constitutionnelle, y compris dans des affaires de haut niveau (par exemple, la confirmation de la limitation à neuf mois de la durée de la détention provisoire dans l'affaire Guigui Ougoulava, l'ancien maire de Tbilissi).

En septembre, le Parlement a adopté une loi sur la réforme du ministère public, qui vise à assurer une plus grande transparence de l'élection du procureur général. La tentative visant à créer un système de maintien de l'ordre responsable et équilibré en garantissant la séparation des services répressifs et du ministère de l'intérieur marque une autre étape décisive. Un mécanisme indépendant chargée de traiter des infractions qui auraient été commises par des membres des forces de l'ordre doit encore être créé. Les conditions de détention ont également connu une amélioration significative, comme le montre la réduction sensible du nombre des décès en prison et l'éradication de la torture. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le plan d'action de libéralisation du régime des visas a conduit à l'introduction de modifications substantielles de la politique menée à l'égard des stupéfiants (le code pénal a été modifié pour distinguer l'acquisition/la possession de drogues à des fins de consommation personnelle de celle à des fins commerciales). Toutefois, les tests forcés de détection de stupéfiants n'ont pas été abandonnés.

En juin 2015, la Géorgie a adopté un code de justice des mineurs qui s'applique à tous les enfants dans le cadre du système de justice pénale et des infractions administratives, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'enfants privés de liberté. Toutefois, la situation des droits de l'enfant demeure alarmante et se caractérise par une tolérance inquiétante à l'égard de la violence envers les enfants et une recrudescence des mariages précoces. En novembre, le Parlement a interdit les mariages d'enfants, avec une exception concernant les mineurs âgés de 16 à 18 ans, sous réserve de l'accord d'une juridiction et uniquement en cas de grossesse ou de naissance d'un enfant.

Bien que le Bureau du médiateur prenne de plus en plus d'importance, il convient d'intensifier les efforts pour garantir les droits des personnes appartenant à une minorité et appliquer efficacement la politique de lutte contre les discriminations dans la pratique. De nombreux cas ont montré que les services répressifs ne mènent pas d'enquêtes sérieuses et proactives sur les discours de haine.

La législation sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été renforcée, parallèlement à l'organisation de campagnes de sensibilisation, mais la société géorgienne demeure très largement conservatrice et marquée par un profond enracinement des stéréotypes à cet égard. Les femmes sont encore fortement sous-représentées dans la vie politique, en particulier dans des postes de décision clés, et l'ampleur des violences domestiques et des violences envers les femmes est alarmante.

La liberté des médias a été étroitement contrôlée par la communauté internationale tout au long de l'année, notamment eu égard à l'affaire de grande ampleur concernant le litige sur la propriété de la chaîne de télévision d'opposition, Rustavi 2. Avec l'accord des chefs de mission des États membres de l'UE en Géorgie, la délégation de l'UE a présenté une déclaration conjointe avec l'ambassade des États-Unis d'Amérique pour inviter l'ensemble des acteurs politiques à s'abstenir de prendre des mesures ou de faire des déclarations susceptibles d'empêcher la justice géorgienne de statuer sereinement sur l'affaire Rustavi 2. Hormis cette affaire hautement politisée, les professionnels des médias ont continué de faire leur travail en toute indépendance.

Dans la perspective des élections législatives de 2016, le climat électoral est politiquement tendu. La réforme du système électoral a été reportée, la coalition au pouvoir et les partis d'opposition n'ayant pu se mettre d'accord sur les principes fondamentaux. Les agents des forces de l'ordre se sont révélés incapables d'empêcher les violences partisanes et de mener des enquêtes en bonne et due forme à ce sujet, comme dans le cas illustre des attaques perpétrées en novembre 2015 contre des dizaines de bureaux régionaux du Mouvement national uni.

La situation des droits de l'homme dans les régions séparatistes, où l'exercice du contrôle international est limité, et dans les villages proches des lignes de démarcation administrative est une source de préoccupation constante. La délimitation des frontières le long de ces lignes de démarcation continue de séparer des communautés et exacerbe la situation économique déjà extrêmement difficile des villageois.

D'une manière générale, les organisations de la société civile en Géorgie ont joué un rôle très actif et il importera de leur assurer un espace politique ouvert dans la perspective des élections. Ces organisations jouent également un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord d'association.

République de Moldavie

Au cours de 2015, l'accord d'association entre l'UE et la République de Moldavie a continué d'être provisoirement mis en œuvre et des progrès d'ordre général ont été accomplis en ce qui concerne le rapprochement des législations dans des secteurs relevant de l'accord, mais les résultats se sont révélés plus limités dans les principaux domaines concernés par les réformes, notamment l'État de droit. Plusieurs gouvernements se sont succédés et l'année s'est achevée alors que des consultations étaient en cours pour former une nouvelle coalition.

La mission limitée du BIDDH de l'OSCE déployée en République de Moldavie a donné une appréciation globalement positive des élections locales organisées en juin 2015, bien que celles-ci se soient déroulées dans un climat d'instabilité politique, deux jours seulement après la démission du Premier ministre. Dans son rapport final, la mission du BIDDH de l'OSCE a estimé que les élections locales avaient été administrées efficacement et avaient offert à l'électorat un choix diversifié. Toutefois, elle a également relevé que la confiance dans le processus électoral avait diminué à la suite des cas d'abus des dispositions temporaires relatives à l'inscription des électeurs.

La modification du code électoral en avril 2015 a permis d'améliorer la législation sur les campagnes électorales et sur leur financement conformément aux précédentes recommandations du BIDDH de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Malgré cette évolution positive, des insuffisances subsistent, telles que l'interdiction d'utiliser des images ou symboles nationaux ou étrangers et de faire participer des citoyens étrangers aux campagnes, ce que l'OSCE a estimé être une restriction disproportionnée.

Parmi les exemples d'évolution positive en 2015 figure la nomination de l'avocat du peuple (médiateur), même si l'institution mériterait encore d'être renforcée, y compris par la création d'un véritable mécanisme national de prévention de la torture. Une autre avancée a été l'établissement d'un groupe de travail conjoint entre le Parlement moldave et l'Assemblée populaire de Gagaouzie chargé de la mise en œuvre de la loi sur le statut spécial d'autonomie de la Gagaouzie. Il convient également de noter que le 27 janvier a été déclaré journée de commémoration de l'Holocauste et que des progrès ont été observés dans la rédaction du nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et d'une stratégie sur l'intégration des minorités nationales. Au cours de la période de référence, des progrès limités ont été accomplis dans le domaine de la réforme du secteur de la justice et, selon les données disponibles, la corruption persistait dans le système judiciaire. Le recours à la détention préventive prolongée et les mauvaises conditions de détention ont continué de susciter des préoccupations. Le cas de Grigore Petrenco et de six autres militants, qui ont été arrêtés pour troubles à l'ordre public en septembre 2015 et ont subi de longues périodes de détention préventive, soulève également des questions liées à la liberté de réunion.

De manière générale, la situation en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté des médias est demeurée positive tout au long de 2015, se caractérisant par un accès libre à de nombreux médias. Toutefois, un certain nombre de problèmes subsistent. En dépit de la nouvelle législation sur la propriété des médias adoptée en 2015, qui a permis d'améliorer la transparence, la propriété des médias est restée concentrée entre quelques mains, limitant ainsi la pluralité des médias.

Des consultations avec la société civile se sont poursuivies tout au long de l'année, en particulier compte tenu des événements liés aux droits de l'homme. Le dialogue annuel sur les droits de l'homme s'est tenu à Chisinau en juin et a permis un débat sur des thèmes tels que la liberté d'expression et les médias, la lutte contre les discriminations, y compris les droits des personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des personnes appartenant à une minorité, ainsi que la lutte contre les crimes de haine. Les discussions ont également porté sur la lutte contre l'impunité et les mauvais traitements, notamment les réparations en faveur des victimes.

L'UE a également financé et organisé un séminaire d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) sur la réforme du système de tutelle, qui limite actuellement la participation des personnes handicapées à la vie publique. La réforme du système de tutelle a à nouveau fait l'objet de débats durant les entretiens annuels sur les droits de l'homme qui se sont déroulés au niveau des experts entre l'UE et la République de Moldavie en novembre 2015 à Chisinau et auxquels ont participé les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Ces entretiens sur les droits de l'homme au niveau des experts ont aussi été l'occasion de poursuivre les débats sur différents sujets liés aux droits de l'homme, notamment les droits de l'homme dans le secteur de la justice, les droits des personnes des personnes appartenant à une minorité et la lutte contre les discriminations.

Au cours de 2015, plusieurs projets financés par l'UE et ses États membres ont continué d'être mis en œuvre, y compris des projets en faveur de la lutte contre les discriminations, des droits des groupes vulnérables (personnes âgées, enfants, Roms, personnes handicapées), de l'égalité entre les femmes et les hommes et du renforcement de la société civile, qui ont bénéficié à plusieurs régions du pays, y compris la Transnistrie.

Ukraine

La réforme du système judiciaire et du système électoral, le respect de la liberté d'expression, de réunion et d'association, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect des droits de l'enfant, la décentralisation et la lutte contre la corruption figuraient au nombre des priorités politiques de l'UE à l'égard de l'Ukraine. Le conflit dans l'est de l'Ukraine et l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie ont conduit à une détérioration sensible de la situation des droits de l'homme dans les territoires qui ne sont pas sous le contrôle effectif du gouvernement, et ont également eu une incidence sur les droits de l'homme et la démocratie en général dans le pays en 2015. Outre des effets négatifs directs sur les droits socio -économiques, notamment des plus vulnérables tels que les femmes et les enfants, le conflit a également entraîné des restrictions des droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et de religion dans différentes parties de l'Ukraine.

Les acteurs internationaux du domaine des droits de l'homme, y compris la mission d'observation des droits de l'homme des Nations unies, ont enregistré un nombre important de violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les zones de conflit dans l'est de l'Ukraine, en particulier dans les territoires qui ne sont pas sous le contrôle effectif du gouvernement. L'impunité dont jouissent les auteurs de ces violations, toutes parties confondues, reste un sujet de vive préoccupation qui appelle une réaction.

En raison du conflit, un défi important auquel le gouvernement s'est heurté en 2015 consistait à s'occuper des droits fondamentaux d'au moins 1,4 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En outre, le gouvernement ukrainien a officiellement informé le Conseil de l'Europe et les Nations unies que, étant donné l'urgence de la situation dans le pays, il dérogerait à certaines des obligations prévues dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et dans la convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Puisque de telles dérogations réduisent la protection des droits de l'homme, elles ne sont légitimes qu'en vertu de l'article 4 du PIDCP et de l'article 15 de la CEDH, pour autant que certaines conditions soient remplies. Toutes les mesures prises au titre du régime dérogatoire doivent être proportionnées et non discriminatoires et leur durée ainsi que leur champ d'application géographique et matériel doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire pour répondre aux exigences de la situation. La question de savoir si ces conditions sont remplies doit être réexaminée à intervalles réguliers.

Dans la péninsule de Crimée, la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'est sensiblement détériorée depuis l'annexion illégale par la Fédération de Russie, en particulier pour les militants pro-ukrainiens, les journalistes et la communauté des Tatars de Crimée. Les membres de ces groupes sont notamment victimes de poursuites pénales arbitraires, de perquisitions domiciliaires et, dans plusieurs cas, de disparitions forcées. Lors de sa visite en Ukraine en novembre 2015, la HR/VP, M^{me} Federica Mogherini, a rencontré des représentants de la société civile et des dirigeants tatars de Crimée. La question de la dégradation préoccupante de la situation des droits de l'homme en Crimée figurait en bonne place dans les communications publiques de l'UE, y compris dans les conclusions et les déclarations du Conseil.

Des élections locales ont eu lieu dans les régions se trouvant sous le contrôle du gouvernement ukrainien à l'automne 2015. Selon des observateurs électoraux issus d'organisations internationales, les élections ont été dans l'ensemble pluralistes et bien organisées, et la campagne électorale s'est globalement déroulée dans le respect du processus démocratique. Il reste qu'à l'avenir il sera nécessaire de renforcer l'intégrité du processus électoral et la confiance du public envers celui-ci en remédiant à l'absence de code électoral solide, à la politisation excessive de l'administration électorale, à la couverture médiatique disproportionnée des candidats soutenus par l'oligarchie et au déséquilibre numérique entre les hommes et les femmes dans les résultats.

Dans le domaine de la liberté d'expression et des médias, des progrès satisfaisants ont été accomplis pour rapprocher la législation des normes européennes. Le Parlement a adopté l'un des cadres juridiques les plus progressistes et les plus ambitieux d'Europe concernant la transparence en matière de propriété des médias. La loi sur la privatisation de la presse écrite régionale publique, en créant un environnement concurrentiel pour les médias et en garantissant l'indépendance de leur politique éditoriale et de gestion, constitue une avancée sur la voie de la liberté et du pluralisme des médias dans le pays, au même titre que la mise en place progressive d'un organisme de diffusion public indépendant.

En outre, le Parlement a adopté des modifications du code du travail qui interdisent explicitement toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, rendant ainsi le code conforme aux obligations internationales de l'Ukraine en matière de droits de l'homme. En août 2015, le président Petro Porochenko a pris un décret approuvant la stratégie nationale en matière de droits de l'homme et, en novembre, le cabinet des ministres a adopté le plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ces mesures étaient également importantes dans le cadre du plan d'action pour la libéralisation du régime des visas et il est nécessaire de veiller à leur mise en œuvre effective.

L'Ukraine a déposé une seconde déclaration auprès de la Cour pénale internationale (CPI), par laquelle elle accepte la compétence de celle-ci pour juger des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis sur le territoire ukrainien depuis le 20 février 2014. Dans un examen préliminaire, la CPI indique que les crimes commis sur la place Maïdan (place de l'indépendance) entre novembre 2013 et février 2014 (selon la première déclaration de l'Ukraine reconnaissant la compétence de la CPI en 2014) ne constituent pas des crimes contre l'humanité, tout en notant parallèlement que de graves violations des droits de l'homme ont bien eu lieu.

L'impunité des auteurs de tels actes ainsi que l'absence de protection et de justice pour les victimes restent une source de préoccupation. Selon les rapports du Comité consultatif international (CCI) du Conseil de l'Europe concernant les enquêtes menées sur les incidents violents intervenus durant les manifestations sur la place Maïdan et les événements tragiques survenus en mai 2014 à Odessa, le gouvernement ukrainien n'a pas satisfait aux exigences de la convention européenne des droits de l'homme. Le CCI a constaté que l'enquête s'était heurtée à d'importantes difficultés, mais a conclu que ces dernières "ne sauraient toutefois excuser tous les dysfonctionnements, qui ne leur étaient pas nécessairement liés".

L'UE, de concert avec les États membres de l'UE, a continué à coopérer intensivement dans le domaine des droits de l'homme avec le gouvernement ukrainien ainsi qu'avec des acteurs locaux et internationaux actifs dans ce domaine. Le dialogue UE-Ukraine sur les droits de l'homme s'est tenu en juillet 2015, selon un ordre du jour exhaustif conforme aux priorités politiques fixées. Les discussions ont porté sur une série de questions, telles que les élections, la liberté des médias et la liberté de réunion pacifique, l'obligation de rendre des comptes et la politique de non-discrimination, y compris les droits des personnes LGBTI et des personnes appartenant à des minorités ethniques, linguistiques, religieuses ou nationales, et la ratification du statut de Rome de la CPI.

L'UE a accru son soutien au plan d'action 2015-2017 du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine, qui est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et des autorités ukrainiennes, axée sur les engagements qui incombe à l'Ukraine en vertu des traités. En outre, l'UE a apporté son appui à la mise en œuvre de ses priorités stratégiques à l'aide d'instruments externes de l'UE tels que l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.

Égypte

En 2015, l'Égypte a fait face à des allégations de détention provisoire prolongée, d'arrestations irrégulières et arbitraires, de disparitions forcées, de brutalités et de tortures policières et de décès en détention, de harcèlement et de détention de professionnels des médias et de condamnations en masse contre des dirigeants des Frères musulmans (y compris l'ancien président Mohamed Morsi et l'ancien président du Parlement Saad Al-Katatny). Des informations ont également fait état de recours à la force ayant entraîné la mort lors de perquisitions effectuées par la police. Les pressions exercées sur les ONG par des moyens tels que des inspections et des interdictions de voyager se sont accrues. Le rapport 2015 de l'organisation Freedom House consacré à la liberté sur l'Internet a classé l'Égypte, qualifiée jusque là de "partiellement libre", dans la catégorie des pays "non libres" en raison de la censure des journalistes et des poursuites et attaques contre ceux-ci ainsi que de la surveillance des communications électroniques par l'État. En outre, selon le comité pour la protection des journalistes, l'Égypte occupe la deuxième place mondiale dans le classement des pays emprisonnant des journalistes. Des cas de harcèlement et de violence contre des migrants en situation irrégulière, en particulier des Soudanais, ont été relevés. À l'inverse, pour ce qui est des points positifs, on a pu constater des améliorations dans le domaine des droits des femmes, le président a accordé son pardon à un certain nombre de manifestants et le cabinet a approuvé une loi sur la lutte contre le trafic d'êtres humains conformément aux normes internationales.

Bien que, en particulier à l'initiative du président Al-Sissi, des mesures aient été prises par le gouvernement pour protéger les minorités chrétiennes, avec notamment un engagement de reconstruire les églises ayant subi des déprédations en 2013, la liberté de religion ou de conviction n'a pas été préservée; des athées comme des chrétiens ont été poursuivis pour outrage à l'islam, sur la base de lois contre le blasphème ou l'outrage à la religion.

L'UE a continué de suivre de près la situation des droits de l'homme en Égypte et a inscrit ce sujet aux premiers rangs de l'ordre du jour de réunions dans des enceintes bilatérales et multilatérales. Des questions saillantes relatives aux droits de l'homme ont été soulevées tout au long de l'année entre hauts responsables, y compris lors de visites de haut niveau du président du Conseil européen et de la HR/VP en septembre et novembre. La HR/VP a souligné en particulier l'importance que revêtent le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et de la liberté des médias ainsi que des sociétés ouvertes et démocratiques, qui constituent le meilleur antidote contre la radicalisation.
En novembre, la première réunion en cinq ans du sous-comité chargé des questions politiques (droits de l'homme, démocratie et questions internationales et régionales) a eu lieu au Caire dans le cadre de l'accord d'association UE-Égypte, à l'occasion de laquelle l'UE a soulevé des questions relatives aux droits de l'homme et cherché à dissiper les inquiétudes des Égyptiens quant à la compatibilité de la sécurité avec une approche fondée sur ces droits.

L'UE a mentionné la situation en Égypte comme étant l'un des sujets de préoccupation abordés par le Comité des droits de l'homme durant ses réunions en juin et septembre, lors desquelles l'accent a été mis sur l'application de la Constitution de 2014 comme un moyen important d'améliorer la situation des droits de l'homme et d'accroître la place accordée à la société civile.

En août, le président Al-Sissi a adopté une loi antiterrorisme qui élargit la définition du terrorisme et prévoit des sanctions allant de peines d'emprisonnement à des condamnations à mort.

La peine de mort est toujours appliquée en Égypte. En 2015, environ 405 condamnations à mort ont été prononcées et au moins 12 exécutions ont eu lieu, au nombre desquelles figuraient six djihadistes présumés.
Des organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, ainsi que des organismes affiliés aux Frères musulmans, ont continué de faire l'objet de poursuites publiques. On estime à environ 500 le nombre des ONG fermées en 2015.
Il a été fait état d'arrestations, d'agressions et d'expulsions de membres de la communauté LGBTI. Des personnes arrêtées ont été à plusieurs reprises déférées devant la justice, où de lourdes peines ont été prononcées à leur encontre au terme d'une procédure très courte et où elles ont été condamnées pour débauche.

Quelques améliorations ont été observées dans le domaine des droits de la femme. En novembre, le ministre de la justice a annoncé la création de juridictions spéciales pour des affaires de violences contre des femmes, afin que de telles affaires soient traitées rapidement. Deux personnes ont été condamnées pour avoir procédé à des mutilations génitales féminines (MGF); il s'agissait des premières condamnations depuis que l'Égypte a criminalisé cette pratique en 2008. La pratique des MGF semble décliner lentement.

Vingt réfugiés soudanais ont été abattus à la frontière israélo-égyptienne en novembre. Cet incident a révélé la situation de plus en plus tendue aux frontières égyptiennes pour les migrants en situation irrégulière. Pour ce qui est des aspects plus positifs, le cabinet a approuvé une loi sur la lutte contre le trafic d'êtres humains qui prévoit des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles pour les passeurs et leurs complices. Les sanctions peuvent être la réclusion à perpétuité et des amendes supérieures à 25 000 dollars américains. Il est révélateur que la loi ne criminalise pas les migrants en situation irrégulière, mais oblige l'État à leur assurer une protection conformément aux obligations internationales de l'Égypte. L'UE apporte également un soutien (par l'intermédiaire de subventions) dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes, l'accès des femmes à la justice et la fourniture de services juridiques aux femmes et aux enfants. L'aide à l'emploi des jeunes, la promotion du dialogue interculturel, le soutien aux organisations œuvrant avec les groupes vulnérables (migrants, réfugiés, personnes handicapées, etc.) sont également des domaines bénéficiant d'un soutien de l'UE. Grâce à ses instruments thématiques, l'UE a également apporté un soutien financier déterminant aux défenseurs des droits de l'homme égyptiens et à leurs organisations.

L'UE a évoqué avec les autorités égyptiennes des cas spécifiques où des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme avaient été arrêtés, placés en détention ou condamnés et où des membres d'organisations de la société civile avaient subi de fortes pressions. L'UE a en outre entretenu des contacts réguliers avec des organisations et des défenseurs des droits de l'homme: la HR/VP a rencontré d'éminents représentants de ces organisations et de ces défenseurs en novembre au Caire. L'UE a travaillé activement avec l'Égypte en ce qui concerne les engagements que celle-ci a pris dans le cadre de l'EPU ainsi qu'en faveur d'invitations aux rapporteurs spéciaux des Nations unies. Un groupe informel de l'UE chargé des droits de l'homme a tenu des réunions mensuelles, au cours desquelles l'évolution de la situation des droits de l'homme et les inquiétudes exprimées à cet égard ont été examinées et auxquelles des défenseurs des droits de l'homme et des membres du Conseil national des droits de l'homme ainsi que d'autres acteurs concernés ont été invités.

L'UE a observé le déroulement de procès de militants et de défenseurs des droits de l'homme tout au long de l'année. En outre, compte tenu de l'importance que revêt la mise en œuvre de la Constitution de 2014 afin d'améliorer les droits et libertés fondamentaux, l'UE a continué à demander l'organisation d'élections législatives et a déployé une mission d'experts électoraux en septembre pour qu'elle évalue le processus électoral et formule des recommandations sur les moyens d'améliorer l'environnement et le processus électoral.

L'UE a mis en œuvre des projets pour la promotion des droits de l'homme, des droits sociaux et économiques, du dialogue interculturel, de la gouvernance locale et de l'accès à la culture en 2015, parmi lesquels figurait notamment le soutien à la promotion et à la protection des droits civils, sociaux, économiques et culturels, notamment des groupes particulièrement vulnérables à la discrimination, et à la promotion de la citoyenneté active et inclusive et d'une culture de la tolérance et du pluralisme.
L'UE a apporté un soutien a la modernisation de l'administration de la justice. Des experts européens ont été déployés dans le cadre d'un projet mis en œuvre par un consortium d'administrations publiques européennes; ils ont fourni un soutien aux départements du ministère de la justice, afin d'améliorer et de renforcer les services de justice rendus à la population, ainsi qu'au centre national d'études judiciaires pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de formation des juges et des professionnels du droit. Ce projet a également permis d'aider la Cour de cassation à mettre en œuvre sa stratégie de modernisation et à réduire l'arriéré des affaires pendantes, d'aider le centre d'informations judiciaires à mettre en œuvre un système informatisé de gestion des affaires et a apporté un appui au département du ministère de la justice chargé des femmes et des enfants. La promotion des droits de l'homme grâce à la constitution d'un futur réservoir de juges et de procureurs spécialisés est un objectif essentiel de cette action.

Israël

Dans le cadre de ses relations avec Israël, les principaux objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme ont trait à la situation des minorités, au maintien d'une société civile dynamique et au respect des lois régissant les conflits armés et de la législation internationale relative aux droits de l'homme, ce qui englobe les responsabilités qui incombent à Israël en tant que puissance occupante ainsi que les questions liées au sort des enfants en temps de conflit armé.

En 2015, l'UE a fait part de ses préoccupations et soulevé des questions en rapport avec les droits économiques et sociaux des minorités arabe et bédouine et les politiques relatives aux demandeurs d'asile, y compris leur relocalisation dans des pays tiers. L'UE a également fait part de ses préoccupations concernant la destruction par Israël des infrastructures humanitaires et autres dans la zone C de la Cisjordanie.

L'UE a suivi de près les travaux sur la législation proposée concernant les ONG, qui imposerait de nouvelles obligations à ces dernières lorsqu'elles obtiennent plus de la moitié de leurs fonds auprès de sources publiques étrangères; elle a appelé Israël à encourager le secteur des ONG et la société civile dynamiques dont le pays est doté et qui constituent un élément fondamental de la démocratie vivante d'Israël ainsi que des valeurs partagées qui sous-tendent les relations UE-Israël.

Dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de juillet 2015, l'UE souligne que le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme par les États et les acteurs non étatiques, y compris l'obligation de rendre des comptes, est fondamental pour la paix et la sécurité dans la région.

À maintes reprises, l'UE a en outre fait part, dans le cadre de déclarations ainsi que de contacts bilatéraux et multilatéraux, des préoccupations qui lui a inspiré le regain de violence survenu à l'automne 2015 en Israël et en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est. L'UE a insisté sur le fait qu'il incombe à toutes les parties de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher de nouvelles violences.

Les questions relatives aux droits de l'homme ont été soulevées avec les autorités israéliennes à intervalles réguliers, dans différents contextes. Les réunions des groupes de travail informels sur les droits de l'homme et les organisations internationales et du sous-comité sur le dialogue politique ont été postposées à la demande des autorités israéliennes. Lors de sa réunion tenue à Bruxelles les 13 et 14 juillet, le sous-comité sur la migration, la santé et les affaires sociales s'est penché entre autres sur les politiques en matière d'asile, en accordant une attention particulière aux migrants en situation irrégulière. L'UE a continué d'entretenir des relations étroites avec les organisations de la société civile; elle a à cet effet tenu régulièrement des consultations et organisé des réunions d'information avec les ONG ou participé à de telles réunions. La délégation de l'UE a mené régulièrement des activités de diplomatie publique axées sur les questions liées aux droits de l'homme; elle a notamment organisé à deux reprises des activités d'information diplomatiques, prononcé des discours et participé à d'autres événements.

Par ailleurs, le séminaire UE-Israël sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, qui s'est déroulé à Bruxelles en décembre 2015, a été l'occasion d'examiner les politiques et les outils destinés à combattre le racisme et la xénophobie, en insistant particulièrement sur l'antisémitisme.

L'UE a également contribué à la réalisation des objectifs en matière de droits de l'homme en subventionnant des projets exécutés par les organisations de la société civile et d'autres acteurs. Le soutien octroyé par l'UE, par l'intermédiaire principalement de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), a été concentré sur les domaines prioritaires que sont la consolidation d'un environnement propice aux organisations de la société civile et la promotion des droits de l'homme; la promotion des droits des groupes et des minorités vulnérables en Israël; et l'amélioration du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, y compris les droits des enfants dans le cadre des conflits armés. Vingt-huit projets menées au titre de l'IEDDH étaient en cours ou ont été signés en 2015. Le programme thématique en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales a également contribué à atteindre les objectifs de la stratégie par pays en matière de droits de l'homme en promouvant la participation des organisations de la société civile à la prise de décision au niveau local et en encourageant la participation civile par l'intermédiaire de cinq contrats passés avec de petites municipalités arabes en 2015.

Palestine*[3]

En 2015, les réfugiés palestiniens en Cisjordanie (environ 800 000) et dans la bande de Gaza (environ 1 million) ont été confrontés à de nombreux défis. Ils ont continué de subir des conditions économiques et sociales difficiles ainsi qu'une aggravation de la pauvreté. Il a été constaté une augmentation considérable de la violence et une frustration croissante, alors que la Cisjordanie a une économie stagnante et connaît un problème croissant d'employabilité. Environ 75% des réfugiés palestiniens vivant en camp de réfugiés se sont vu accorder une aide au titre de la sécurité alimentaire. Dans la bande de Gaza, les hostilités qui ont eu lieu en juillet et août 2014 ont contraint les réfugiés à de nouveaux déplacements. Les conditions de vie de nombreux réfugiés ont continué de se dégrader en raison des incidences de la fermeture de la bande de Gaza en 2015. Avec un soutien financier substantiel de l'UE, l'UNRWA a assuré la fourniture de services de base essentiels (notamment de la nourriture et des soins de santé) aux réfugiés à Gaza.

L'adhésion de la Palestine, le 31 décembre 2014, à dix-huit traités internationaux dans les domaines des droits de l'homme, de l'action humanitaire, du droit pénal international, de l'armement et de la diplomatie, entrés en vigueur dans le courant de 2015, a contribué à sensibiliser les forces de sécurité et les fonctionnaires aux obligations incombant à la Palestine en matière de droits de l'homme, qui sont désormais abordées dans le cadre du débat public. Toutefois, cette sensibilisation accrue n'a encore abouti à aucune amélioration substantielle dans la pratique.

[3] *Cette dénomination ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

Dans le courant de 2015, l'UE a pris un éventail de mesures en faveur des droits de l'homme en Palestine. À l'échelon local, l'UE a, par l'intermédiaire du Bureau du représentant de l'UE, fait des déclarations locales, effectué des visites sur le terrain et assisté à des audiences. Tout au long de l'année, l'UE a suivi de près l'évolution de la situation et fait part de ses préoccupations concernant le respect des droits de l'homme. Le sous-comité UE-Palestine sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'État de droit ne s'est pas réuni en 2015; une réunion est prévue début 2016.

Bien que la situation demeure relativement favorable en Cisjordanie, en termes de respect de la liberté d'expression, de la liberté de réunion et de la liberté des médias, certains sujets de préoccupation y subsistent, dont par exemple le fait que des journalistes et des blogueurs soient convoqués pour être interrogés sur des publications sur les réseaux sociaux ou sur des blogs. En ce qui concerne la liberté d'association, les organisations de la société civile ont en général pu exercer leurs activités librement en Cisjordanie; toutefois, le rôle du comité chargé des questions liées aux ONG mis en place en décembre 2012 continue de poser problème, et il en va de même de la nouvelle réglementation relative aux organismes sans but lucratif promulguée en 2015, qui impose à ces organismes d'obtenir l'autorisation préalable du conseil des ministres avant d'accepter des subventions, des dons, des aides ou des fonds, et d'en indiquer la finalité. Toutes les plateformes de la société civile considèrent que cette nouvelle réglementation constitue une violation grave de la liberté d'association ainsi que de la loi fondamentale palestinienne.

À Gaza, le droit à la liberté d'expression était toujours mis à rude épreuve, les forces de sécurité des autorités de facto s'en prenant aux journalistes et les mouvements de ces derniers étant également soumis à des restrictions. En dépit de l'accord de Camp Beach scellant la réconciliation entre le Hamas et l'OLP, les fonctionnaires des autorités de facto ont continué à entraver les activités des organisations de la société civile à Gaza. L'UE et ses États membres ont continué de soutenir l'action des organisations de la société civile afin de promouvoir le respect des droits de l'homme à Gaza. Dans la bande de Gaza toujours, 40 000 fonctionnaires ne sont plus payés, ce qui a entraîné une aggravation de la corruption, ainsi qu'une augmentation des violations des droits de l'homme, par exemple une multiplication des cas de torture par la police.

Parmi d'autres grands sujets de préoccupation, on citera la peine capitale, encore qu'aucune exécution n'ait eu lieu en 2015, ainsi que les plaintes récurrentes pour des faits de torture et de mauvais traitements dans les centres de détention aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie. L'UE continue de soutenir l'action des organisations de la société civile destinée à prévenir la torture et à lutter contre ce phénomène. On relèvera également le travail de l'EUPOL COPPS[4], qui contribue à la formation de la politique palestinienne en matière de droits de l'homme. Des plaintes pour détention arbitraire sont régulièrement déposées auprès de la Commission indépendante des droits de l'homme, y compris des plaintes pour non-respect du droit, détention sans garanties d'un procès équitable et détention sur ordre du gouverneur.

En ce qui concerne la liberté de religion ou de conviction et les droits des personnes appartenant à une minorité, les chrétiens sont bien représentés au niveau politique. Toutefois, nombre de chrétiens, mais aussi de musulmans non pratiquants, vivant au sein de la société palestinienne se sont plaints de subir des pressions croissantes les incitant à adopter les valeurs islamiques conservatrices, notamment à Gaza.

Les violences à l'égard des femmes et leur vulnérabilité socio-économique générale demeurent un grave problème pour la société palestinienne. Toutefois, en 2014, le président Abbas a pris une mesure favorable importante en ce qu'il a publié un décret modifiant le code pénal afin d'enlever au pouvoir judiciaire la faculté de tenir compte de certaines "circonstances atténuantes" en cas de condamnation pour "crime d'honneur". Mais il subsiste une autre disposition qui permet aux membres de la famille de la victime de renoncer aux droits de celle-ci, après quoi les poursuites sont souvent abandonnées.

Le travail des enfants est resté une source de préoccupation, 3,5% des enfants âgés de 10 à 17 ans occupant un emploi en Palestine.

Les personnes souffrant d'un handicap étaient toujours frappées d'exclusion sociale et n'avaient pas accès à des soins appropriés; cela est vrai en particulier de celles atteintes d'un handicap mental. Le partenariat établi par l'UE avec les autorités locales, les ministères et la société civile pour remédier à cette situation a commencé à produire ses effets. Par exemple, à Jérusalem-Est, un programme de l'UE a contribué à instaurer un soutien en faveur des enfants ayant des besoins spécifiques dans le secteur de l'éducation.

Les droits de l'homme imprègnent tous les aspects de la coopération au développement de l'Union européenne, qui est la première source multilatérale d'assistance financière. La coopération de l'UE a pour objectif d'établir les institutions d'un futur État palestinien démocratique, indépendant, d'un seul tenant et viable fondé sur des valeurs partagée dans des domaines tels que le respect des droits de l'homme, la démocratisation et l'État de droit.

[4] Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens.

Jordanie

Dans l'ensemble, la situation en Jordanie a été fortement affectée par la nouvelle aggravation des tensions et de l'instabilité dans la région, qui a touché le pays notamment par l'intermédiaire de la crise des réfugiés syriens, qui perdure, mais a aussi fait apparaître une nouvelle fois la vulnérabilité de la Jordanie sur les plans politique et socio-économique et dans le domaine de la sécurité.

Les dirigeants jordaniens ont renforcé l'attention qu'ils portent, tant au niveau international que sur le plan national, aux mesures visant à lutter contre le terrorisme/l'extrémisme, à la suite de l'assassinat par Daech d'un pilote de l'armée de l'air jordanienne qui avait été pris en otage par cette organisation. Au niveau national, une volonté de renforcer la sécurité a été constatée; elle s'est traduite par une restriction de l'espace ouvert à l'exercice de la liberté d'expression et à la société civile en général (on pensera par exemple au décret sur le financement de source étrangère des ONG).

Les dispositions antiterroristes ont été de plus en plus souvent invoquées pour placer en détention et poursuivre des militants et des journalistes pour des infractions liées à l'exercice de la liberté d'expression (y compris sur les réseaux sociaux), dans une large mesure sur la base des modifications apportées à la loi antiterroriste et de la nouvelle interprétation d'articles de la loi sur les transactions électroniques, ainsi que par la saisine de la Cour de sûreté de l'État. En février, cette dernière a condamné un haut dirigeant des Frères musulmans, Zaki Bani Rusheid, à dix-huit mois de prison pour "atteinte aux relations avec un État tiers" (EAU).

L'UE et ses États membres ont poursuivi leur dialogue avec les autorités et la société civile sur les réformes politiques et sociales ainsi que sur les questions liées aux droits de l'homme, y compris dans le cadre du groupe de travail sur les droits de l'homme. Parmi les questions ayant retenu une attention particulière, on citera la liberté des médias, la liberté d'expression, l'égalité des sexes, le rôle de la société civile, la peine capitale et la torture, ainsi que le suivi de l'examen périodique universel mené en 2013.

À cet égard, le coordinateur chargé des droits de l'homme auprès du gouvernement a répertorié l'ensemble des recommandations formulées et attribué des actions et des tâches concrètes à exécuter. Les efforts visant à mettre au point un programme national pour les droits de l'homme se sont poursuivis.

Le 21 décembre 2014, la Jordanie a rompu le moratoire de fait sur la peine capitale qu'elle observait depuis mars 2006 en exécutant onze condamnés à mort. Deux exécutions supplémentaires ont eu lieu début 2015. Il s'agissait dans les deux cas d'Iraquiens affiliés à Al-Qaida en Iraq, condamnés de longue date à la peine de mort.

Un comité présidé par le ministère de la justice a proposé des modifications à au minimum 180 articles du code pénal de 1960. Les modifications envisagées doivent encore être examinées au Parlement. Si le projet contient des modifications positives (par exemple le remplacement de l'emprisonnement par des peines de substitution telles que les travaux d'intérêt général), des modifications de fond de plusieurs articles sensibles et problématiques (par exemple les références aux crimes d'honneur, à la torture et au viol) pourraient bien poser des problèmes.

En novembre, le troisième examen de la mise en œuvre par la Jordanie de la convention contre la torture a eu lieu. Il a permis de mettre en lumière plusieurs défis restant à relever, y compris la définition de la torture, les sanctions inadéquates, la surpopulation dans les centres de détention, l'accès à l'aide juridictionnelle, l'indépendance et la transparence des enquêtes de police ainsi que le recours à des juridictions spécialisées (les auteurs d'infractions - dont la plupart sont issus des rangs de la police - sont traduits devant des tribunaux de la police plutôt que des tribunaux civils).

La situation des femmes n'a connu aucun progrès significatif. En 2015, les autorités ont commencé à octroyer aux enfants de ressortissantes jordaniennes ayant épousé un étranger, qui ne sont pas citoyens jordaniens, des "privilèges" particuliers, dont notamment des cartes d'identité spéciales. En adoptant cette approche, le gouvernement est revenu sur la promesse faite en 2014 d'accorder des droits civils à ces enfants. Le gouvernement a maintenu ses réserves sur la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en ce qui concerne l'article 9 concernant la nationalité et l'article 16 concernant le mariage, le divorce et les relations familiales). En 2015, le classement de la Jordanie dans l'indice mondial d'écart entre les sexes s'est encore détérioré et le pays est classé 140^{e} sur 145.

La Jordanie a continué de travailler sur plusieurs projets de réformes politiques importants concernant les élections et la commission électorale indépendante, les partis politiques, la décentralisation et les municipalités, notamment dans la perspective des élections parlementaires, locales et municipales ainsi que des élections aux gouvernorats qui se tiendront ces prochaines années. Ces projets permettront à la Jordanie de remédier à plusieurs problèmes liés à la participation à la vie politique. La Jordanie a également adopté une nouvelle loi relative à la justice pour mineurs.

La détérioration des conditions de sécurité et l'aggravation de la radicalisation dans la région ont incité la Jordanie à intensifier son appel en faveur de la "modération religieuse" et du dialogue interconfessionnel.

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de l'IEV et de l'IEDDH, l'UE a accordé un soutien à un éventail d'initiatives dans ces domaines, parmi d'autres, notamment le renforcement des capacités de la société civile, la participation des femmes à la vie politique et la société civile, la formation des journalistes, l'assistance technique aux médias, la réforme du secteur de la justice, l'État de droit, les droits des femmes et la violence sexiste. Un soutien a également été accordé à plusieurs parties concernées en Jordanie au titre du Fonds européen pour la démocratie.

La délégation de l'UE et le bureau la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) ont suivi attentivement la situation en ce qui concerne les droits humanitaires et les droits de l'homme des réfugiés, y compris ceux qui se sont retrouvés bloqués dans le "no man's land" situé à la frontière nord-est de la Jordanie avec la Syrie, où 12 500 d'entre eux se sont regroupés. La question a été débattue avec les États membres et soulevée avec les autorités par le chef de la délégation de l'UE.

L'UE a fait plusieurs démarches concernant les questions internationales ayant trait aux droits de l'homme, y compris celles discutées dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations et du Conseil des droits de l'homme. Les autorités jordaniennes ont réagi de façon constructive à l'ensemble des démarches.

Liban

L'aggravation en 2015 de la crise que connaît le Liban dans les domaines politique, économique et social ainsi que sur le plan de la sécurité a eu un impact sur la situation globale concernant les droits de l'homme. La crise institutionnelle et politique actuelle s'est encore approfondie avec la suspension à partir de juin des réunions du conseil des ministres. Cette évolution a à son tour fortement affecté l'accès des citoyens aux services publics et provoqué des manifestations de rue tout au long de la période allant d'août à octobre en protestation contre l'absence de responsabilité gouvernementale. En raison de ce blocage institutionnel, de nombreuses réformes urgentes dans le domaine des droits de l'homme, comme la criminalisation de la torture et l'approbation parlementaire du plan d'action national relatif aux droits de l'homme, n'ont pas pu progresser.

Par conséquent, les plus grands défis du Liban en matière de droits de l'homme restaient la prévention des cas de torture et de détention arbitraire, l'harmonisation des conditions carcérales par rapport aux normes internationales, l'abolition de la peine de mort, la promotion de l'égalité des sexes, l'amélioration des conditions de vie des réfugiés, la protection des migrants et des autres groupes vulnérables et les mesures pour lutter contre la discrimination. Le fonctionnement et l'efficacité des principales institutions démocratiques telles que le Parlement et le pouvoir judiciaire, ainsi que la liberté d'expression en ligne et hors ligne, doivent également être améliorés, condition préalable à la mise en œuvre pleine et entière des droits de l'homme.

Les conséquences de la crise syrienne se font de plus en plus sentir. Le nombre croissant de réfugiés, l'exacerbation de la tension politique et la fragilité de la situation en matière de sécurité, conjugués à la multiplication des incidents de sécurité dans les grandes villes et les régions frontalières, ont mis fortement à mal la stabilité intérieure et la situation économique et sociale du Liban. Ces facteurs ont également entraîné des difficultés supplémentaires dans le domaine des droits de l'homme, par exemple sous l'angle du droit à l'éducation, du non-refoulement, etc. Bien que les organes de sécurité soient de plus en plus sensibles à ces défis et aux moyens d'y répondre (notamment grâce à l'ampleur du soutien apporté par l'UE, les États membres de l'UE et d'autres donateurs internationaux), il subsiste des problèmes significatifs au niveau de la mise en œuvre, aussi bien à l'égard des citoyens libanais que des réfugiés syriens et palestiniens.

L'UE a continué de travailler sur ces domaines prioritaires par l'intermédiaire des dialogues politiques bilatéraux et de plusieurs programmes, par exemple au moyen de projets mis en œuvre au titre de la ligne thématique de l'IEDDH et dans le cadre de l'IEV au niveau bilatéral, pour un montant total de 5,02 millions d'euros (un montant de 1,2 million d'euros, provenant de l'IEDDH, devait encore faire l'objet de contrats avant la fin de 2015), ou grâce à l'aide au secteur de la justice dont le montant s'élève 21 millions d'euros, ainsi qu'à d'autres programmes destinés à améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques.

Syrie

En cinq ans de guerre civile, la Syrie est devenue la plus grande catastrophe humanitaire mondiale. Dans ses conclusions du 12 octobre 2015, le Conseil des affaires étrangères notait "l'ampleur de cette tragédie, qui a tué 250 000 hommes, femmes et enfants, déplacé 7,6 millions de personnes à l'intérieur du pays et poussé plus de 4 millions d'autres à fuir vers les pays voisins ou vers d'autres pays". Il rappelait également les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, et préconisait une solution politique à la crise, sur la base du communiqué de Genève de 2012 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU), permettant de ramener la stabilité et la paix et de favoriser la réconciliation, et de mettre un terme au ciblage sans discernement des civils par toutes les parties au conflit, comme cela a été rappelé par la suite dans la RCSNU 2254 adoptée en décembre 2015[5].

[5] L'objectif de l'UE est de mettre fin au conflit et de permettre au peuple syrien de vivre en paix dans son pays. La communauté internationale doit s'unir autour de deux volets liés et complémentaires: l'un de nature politique, dont l'objectif doit être de mettre un terme à la guerre civile en s'attaquant à toutes les causes profondes du conflit et de mettre en place un processus de transition politique sans exclusive qui rétablira la paix dans le pays et l'autre concernant la sécurité, qui doit mettre l'accent sur la lutte contre la menace que représente Daech à l'échelle régionale et mondiale.

L'UE a condamné les attaques aveugles et démesurées menées par le régime syrien à l'encontre des civils, les massacres incessants, le recours aux barils remplis d'explosifs et l'utilisation de substances chimiques, ainsi que l'utilisation de la faim comme arme contre les populations civiles piégées dans des zones assiégées. L'UE a fait part des préoccupations qui lui inspirent les poursuites engagées par le régime syrien contre les militants de la société civile et leur emprisonnement ainsi que le recours généralisé à la torture contre les opposants politiques et les défenseurs des droits de l'homme, comme décrits dans le rapport César. La particularité du conflit syrien réside dans la durée pendant laquelle toutes les parties, y compris les groupes d'opposition, se sont livrées à des violations des droits de l'homme. Les groupes terroristes tels que l'organisation Daech se sont aussi rendus coupables d'attaques contre la population civile, d'exécutions publiques, de persécutions et d'exécutions massives concernant les minorités religieuses et ethniques, d'exploitation et d'abus sexuels de femmes et d'enfants dans le cadre d'un conflit, de recours aux enfants-soldats, d'exactions massives à l'encontre de la population civile des territoires qu'ils occupent, et de destruction délibérée du patrimoine culturel. L'UE a réaffirmé à maintes reprises sa volonté de faire en sorte que tous les auteurs de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme soient traduits en justice.

L'UE s'est engagée à soutenir tous les efforts visant à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie et à renforcer la mise en œuvre des résolutions 2139, 2165, 2191 et 2258 du Conseil de sécurité des Nations unies afin de fournir une assistance par des routes franchissant les frontières et les lignes de conflit pour venir en aide à la population syrienne qui en a besoin. L'UE soutient également l'action de la coalition internationale pour lutter contre Daech en Syrie et en Iraq.

L'UE a poursuivi le dialogue avec les organisations de la société civile et les militants des droits de l'homme afin de les soutenir dans leurs efforts pour venir en aide à la population syrienne et rendre compte des crimes commis par les acteurs étatiques et non étatiques dans le pays. L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme finance certaines organisations de la société civile qui œuvrent à la promotion des droits de l'homme et au renforcement de la position des défenseurs des droits de l'homme.

Le Parlement européen a adopté en 2015 plusieurs résolutions qui attirent l'attention sur les faits de détention arbitraire et de disparition de journalistes indépendants et de défenseurs des droits de l'homme dont le régime syrien se rend coupable, les attaques de l'organisation Daech contre les minorités syriennes, la destruction du patrimoine culturel à Palmyre et la nécessité de faire parvenir une aide humanitaire au camp de réfugiés palestinien de Yarmouk dont Daech s'est emparé.

L'UE a apporté son soutien à l'adoption en novembre 2015 de la résolution de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies sur la situation en Syrie, qui condamne l'escalade de la violence dans le pays, le recours aux barils explosifs par les autorités syriennes et les violations des droits de l'homme commises par les groupes extrémistes armés et demande aux parties de s'acquitter de leurs obligations découlant du droit international humanitaire et d'assurer aux organisations humanitaires un accès sans entraves aux zones concernées en Syrie.

L'UE a maintenu ses mesures restrictives (interdiction du commerce du pétrole et des produits pétroliers, interdiction des transactions financières, etc.) en rapport avec la situation en Syrie et a régulièrement instauré de nouvelles sanctions à l'encontre de personnes et d'entités - y compris des militaires et des responsables de la sécurité - responsables de la violence et de la répression en Syrie. Plus de 200 personnes et plus de 60 entités ont ainsi été ajoutées aux listes des personnes ou entités faisant l'objet de sanctions au cours des quatre dernières années. L'UE applique également le régime de sanctions décidé par les Nations unies à l'encontre des organisations Al-Qaida et Daech conformément à la résolution 2253 des Nations unies.

L'UE et ses États membres ont déjà fourni 4,7 milliards d'euros pour apporter des secours et une aide à la reconstruction aux personnes touchées par le conflit en Syrie ainsi qu'aux réfugiés et aux populations qui les accueillent dans les pays voisins. L'UE et ses États membres continueront à apporter une aide humanitaire par l'intermédiaire des Nations unies, du CICR et des ONG internationales. Parallèlement, l'UE compte accroître l'aide au développement et à la stabilisation à long terme qu'elle apporte à ces partenaires, entre autres, y compris par l'intermédiaire du fonds fiduciaire régional mis en place par l'UE en réponse à la crise syrienne (le fonds Madad). L'UE est déterminée à intensifier la diplomatie humanitaire et à chercher les moyens d'améliorer l'accès aux personnes qui en ont besoin en Syrie, y compris en appuyant les cessez-le-feu locaux et la réduction de la violence entre les parties au conflit.

Algérie

En 2015, l'Algérie a été confrontée à des défis régionaux en matière de sécurité liés à la situation en Libye et dans le Sahel. La baisse persistante des prix du pétrole a gravement affecté les finances de l'Algérie, et les autorités ont été contraintes d'adopter plusieurs mesures d'austérité. La politique intérieure a été dominée par l'annonce d'une réforme constitutionnelle imminente.

L'UE et l'Algérie ont continué de traiter des droits de l'homme tout au long de 2015 dans le cadre de plusieurs réunions et consultations bilatérales, notamment le sous-comité sur le dialogue politique, la sécurité et les droits de l'homme, qui s'est réuni en février, le comité d'association, qui s'est réuni en avril, le conseil d'association, qui s'est réuni à Bruxelles, en juin, et le sous-comité sur la justice et les affaires intérieures, qui s'est réuni en octobre. En outre, plusieurs représentants algériens d'associations, d'ONG et de syndicats se sont déplacés à Bruxelles où ils ont rencontré les représentants des institutions de l'UE.

Dans le courant de 2015, l'UE a effectué plusieurs démarches à Alger concernant les droits de l'homme. De janvier à novembre 2015, 41 nouveaux cas de violations des droits de l'homme concernant 190 personnes en Algérie ont été signalés à l'UE. Il s'agissait notamment de blogueurs, de journalistes et de caricaturistes, ainsi que de militants et d'étudiants. Dans la plupart des cas, les plaintes avaient trait à la liberté de réunion et d'association. L'arrestation à Laghouat d'un groupe de militants qui menaient campagne en faveur des droits des chômeurs a été particulièrement préoccupante. Elle a été dénoncée par des ONG internationales et a incité le Parlement européen à adopter une résolution d'urgence (30 mars 2015). Bien que la plupart des personnes arrêtées aient été libérées, les défenseurs des droits de l'homme soulignent l'effet dissuasif produit par ces arrestations sur les autres protestataires potentiels.

Les organisations de la société civile ont continué à dénoncer la loi de 2012 sur les associations, qu'elles jugent envahissante et contreproductive. En octobre 2015, un rapport financé par l'UE montrait qu'au moins deux tiers des 93 000 associations enregistrées légalement en Algérie avant 2012 avaient soit disparu soit été dans l'impossibilité de renouveler leur enregistrement. Plusieurs ONG ont accusé les autorités algériennes d'appliquer la loi de manière arbitraire, avec les conséquences défavorables qui en découlent pour les associations qui travaillent en particulier sur des sujets politiquement sensibles. Des ONG internationales (européennes ou régionales) ont signalé que le ministère des affaires étrangères avait rejeté systématiquement leurs demandes de visas. De même, les transferts de fonds à destination de l'Algérie sont bloqués, y compris au bénéfice d'ONG enregistrées légalement et travaillant en partenariat avec l'UE. Aucune des cinq ligues des droits de l'homme existantes n'a été officiellement autorisée à exercer ses activités. Certains de leurs membres ont été arrêtés (par exemple Ali Attar, qui a entamé une grève de la faim, et Hassan Bouras) et sont en attente de jugement. Le Réseau des avocats pour les droits de l'homme n'a pas non plus de statut juridique. Les syndicats indépendants sont tolérés mais font état de harcèlement. Ils font valoir que l'Algérie n'a toujours pas mis en œuvre les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives à la convention n° 87 sur la liberté syndicale et que les conditions de travail se sont détériorées en 2015.

Bien qu'en 2015, l'Algérie ait été mieux classée que ses voisins en termes de liberté de la presse par l'ONG Reporters sans frontières, les journalistes indépendants continuent de subir des pressions de la part des autorités. En octobre, la chaîne de télévision privée Al Watan TV a fermé. Les autorités ont fait valoir que la chaîne ne disposait d'aucune autorisation officielle pour émettre et ne respectait pas la réglementation. Cette fermeture a été dénoncée par la société civile internationale, qui a souligné que pour la plupart, les autres télévisions privées du pays ne disposaient pas non plus d'une reconnaissance officielle.

L'Algérie a signé, mais pas encore ratifié, la convention des Nations unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Bien que le pays ait ratifié la convention contre la torture, le Comité des Nations unies contre la torture a constaté que l'Algérie violait les obligations qui lui incombent en vertu de la convention (août 2015) parce qu'elle n'avait pas ouvert d'enquête sur le cas de Hachemi Boukhalfa, qui aurait été torturé par le DRS algérien[6] en 2011, et ne coopérait pas sur ce dossier.

En décembre, l'Assemblée populaire nationale a adopté une loi modifiant le code pénal afin de criminaliser, pour la première fois, les violences domestiques à l'égard des femmes. La nouvelle loi comprend une définition large de la violence, qu'elle soit physique ou psychique, sociale ou économique, et prévoit de lourdes peines de prison pour les auteurs de faits de ce type. L'adoption de ce texte représente une avancée majeure en faveur de l'égalité des sexes, au terme de plusieurs mois de débats enflammés au Parlement.

L'Algérie a parrainé, conjointement avec l'UE, la résolution des Nations unies relative à l'adoption d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, en vigueur depuis 2007, et l'Algérie applique son propre moratoire depuis cette date.

[6] Département du renseignement et de la sécurité (DRS).

Maroc

En 2015, l'UE a poursuivi ses discussions avec le Maroc sur la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, en conformité avec les principes consacrés par la Constitution marocaine de 2011 et les engagements pris au niveau international par les autorités marocaines en matière de droits de l'homme. Les relations UE-Maroc dans ce domaine se sont développées par l'intermédiaire des dialogues politiques bilatéraux, des visites à haut niveau (le RSUE pour les droits de l'homme, M. Lambrinidis, en janvier 2015, la HR/VP, M^{me} Mogherini, en juillet 2015, le Conseil d'association UE-Maroc le 14 décembre 2015) et d'un dialogue thématique sur les droits de l'homme - notamment dans le cadre du sous-comité sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance (octobre 2015) - ainsi que des échanges réguliers avec la société civile. La visite du RSUE est venue souligner la volonté indéfectible de l'UE d'aider le Maroc à mettre en œuvre pleinement les dispositions de sa nouvelle Constitution relatives aux droits de l'homme. Compte tenu de l'important rôle régional que joue le Maroc, le RSUE a également encouragé le renforcement de la coopération entre l'UE et le Maroc dans les enceintes régionales et multilatérales.

Parmi les questions débattues figurent la réforme de la justice, les droits des femmes et des filles, la récente ratification par le Maroc du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté d'association et de réunion, la peine capitale, la migration et le Sahara occidental (notamment dans le contexte des projets de lois en cours d'examen au sein du gouvernement et du Parlement). Le soutien à la société civile et la lutte contre l'intolérance religieuse ont également été abordés durant cette visite.

En 2015, à la demande des autorités marocaines, l'UE a organisé une mission d'experts électoraux pour assurer le suivi du processus électoral local et régional. Une assistance financière substantielle a été octroyée en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

L'UE et le Maroc ont poursuivi leur coopération dans les enceintes multilatérales, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, dont le Maroc est membre (2014-2016). Dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, le Maroc continue de jouer un rôle proactif sur plusieurs initiatives thématiques dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

Quatre ans après l'adoption de la Constitution de 2011, le Parlement marocain avait adopté dix lois organiques sur dix-neuf. Les lois organiques destinées à pousser plus loin la régionalisation ont été adoptées en juillet, juste avant les élections locales et régionales qui devaient se tenir en septembre.

Des processus législatifs et des débats sociétaux importants ont été engagés en 2015, y compris la réforme du secteur de la justice et de la démocratie locale. Des débats sur la peine capitale et l'égalité des sexes ont également été ouverts. Toutefois, plusieurs projets de lois étaient toujours en cours d'examen au Parlement à la fin 2015, en particulier ceux concernant le conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le statut des juges, le droit d'accès à l'information, l'égalité des sexes (la violence à l'encontre des femmes), la création de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, la protection des droits des personnes handicapées, la traite des êtres humains, la liberté d'expression et la liberté des médias, la réforme du code pénal. La société civile s'est montrée critique à l'égard de certains projets de lois, qui ne répondent que partiellement aux ambitions qu'incarne la nouvelle Constitution. Ces critiques ont visé en particulier le projet de code pénal révisé.

Tout au long de 2015, l'UE a continué d'encourager le Maroc à accélérer les processus de réforme, afin de respecter l'échéance prévue initialement pour l'adoption des textes (à savoir, le terme de la législature en cours) et les engagements pris dans la Constitution de 2011.

L'UE a salué l'adoption par le Parlement marocain du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques et du protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Par contre, on a également constaté en 2015 des manquements concernant le respect et l'application de la liberté d'expression et de la liberté d'association. La société civile et les défenseurs des droits de l'homme ont signalé plusieurs cas dans lesquels l'action de la société civile et des journalistes a été entravée. L'UE a continué d'encourager les autorités marocaines à renforcer leur coopération avec la société civile ainsi qu'à mettre en place un processus de réforme inclusif. La peine de mort reste en vigueur, mais aucune exécution n'a été recensée depuis 1993. Malgré le fait que le projet de code pénal réduit considérablement le nombre d'infractions sanctionnées par la peine capitale, il maintient cette dernière. En 2015, le Maroc a continué de développer sa politique nationale globale concernant les migrations, qui constitue un exemple modèle dans la région. Toutefois, la situation des migrants demeure préoccupante. Les lois principales dans le domaine des migrations (traite, asile et migrations en général) doivent encore être adoptées, et l'accès des migrants aux services sociaux de base est toujours très difficile.

En termes d'assistance financière, l'UE a adopté en octobre un certain nombre de programmes de coopération, pour un montant total de 195 millions d'euros au titre de l'enveloppe 2015 de l'IEV, qui permettront de soutenir plusieurs grands processus de réforme, y compris la réforme du système pénitentiaire. Un programme substantiel d'un montant de 75,5 millions d'euros en faveur de l'indépendance, de l'efficacité et de l'efficience du pouvoir judiciaire (financé sur le budget 2014) a été signé en décembre 2015.

L'assistance financière octroyée par l'UE a également été utilisée en soutien de l'action des institutions nationales de défense des droits de l'homme (à savoir, le Conseil national des droits de l'homme et la délégation interministérielle aux droits de l'homme) et de la société civile, qui œuvre à améliorer, surveiller et suivre la situation en matière de droits de l'homme (par l'intermédiaire de projets existants bénéficiant d'un soutien au titre de l'IEDDH et du mécanisme de voisinage en faveur de la société civile dans les domaines de la bonne gouvernance, de la santé, des droits des personnes handicapées ainsi que de la lutte contre la peine de mort).

Tunisie

La transition engagée en Tunisie s'est poursuivie en 2015, et des progrès considérables ont été accomplis depuis 2011 en termes de gouvernance et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'attribution du prix Nobel de la paix 2015 au Quartet du dialogue national tunisien est venue souligner le caractère exceptionnel de cette transition pacifique, mais aussi la nécessité d'en consolider les acquis.

Le prix Nobel a permis de rendre hommage à la société civile dynamique que recèle la Tunisie, et notamment aux principales organisations syndicale et patronale. La société civile tunisienne joue un rôle capital dans la transition en cours et l'UE entend la renforcer par plusieurs moyens: le financement direct d'ONG, un programme ambitieux de soutien à la société civile destiné à renforcer les capacités des organisations de la société civile, un projet régional de promotion du dialogue social, la participation des organisations de la société civile à la gestion des programmes de coopération UE - Tunisie, la tenue s
tunisiennes, organisations de la société civile) avant chaque réunion formelle dans le cadre du Partenariat privilégié UE - Tunisie.

Après que les différents processus électoraux ont été menés à bonne fin en 2014, les grands défis interdépendants qui se posent dans le cadre de la transition démocratique en Tunisie ont été mis en lumière en 2015: la nécessité de consolider les réformes démocratiques face aux graves menaces qui pèsent sur la sécurité et la difficile situation socio-économique. Afin de mettre en œuvre la nouvelle Constitution, le gouvernement a pris de premières mesures pour créer les organes indépendants qui y sont prévus et engager l'indispensable réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, que viennent appuyer des programmes d'aide de l'UE (de nouveaux programmes lancés respectivement en avril et en septembre 2015).

La principale difficulté réside en ce que les nouveaux droits et les nouvelles libertés garantis par une Constitution moderne, inclusive et démocratique - y compris en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de réunion, l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations et les violences domestiques ainsi que la torture et la corruption - doivent être transposés dans une législation héritée de l'ancien régime (en particulier, le code pénal, le code de procédure pénale et le code du statut personnel) ainsi que dans les pratiques administratives. Dans ces domaines, l'assistance qu'octroie l'UE aux autorités tunisiennes et aux organisations de la société civile est destinée à leur apporter les compétences dont elles ont besoin et à renforcer les capacités nécessaires pour préparer et mettre en œuvre les réformes.

Certes, des retards ont été accumulés par rapport aux échéances fixées dans la Constitution, mais en novembre 2015, le Parlement a posé des actes importants en vue du renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire en adoptant les lois organiques relatives au conseil supérieur de la magistrature et à la Cour constitutionnelle. D'autres organes chargés de surveiller le respect des droits de l'homme, de lutter contre la corruption et de prévenir le recours à la torture doivent encore devenir opérationnels. Le processus de justice transitionnelle, conduit par l'intermédiaire de l'Instance Vérité et Dignité créée fin 2014, est confronté à plusieurs obstacles, ce qui met en lumière la résistance que certains groupes politiques et économiques opposent à sa réalisation.

Trois attaques terroristes majeures ont été perpétrées en 2015, qui ciblaient les touristes au musée du Bardo et dans un hôtel de Sousse en juin et ensuite la garde présidentielle dans le centre du Tunis en novembre, et les forces de sécurité dans la région montagneuse de l'ouest du pays ont été régulièrement la cible d'attaques de moindre ampleur, de même que des civils accusés d'être à la solde du régime ont été assassinés. Les autorités se sont montrées de plus en plus disposées à aborder les questions de sécurité avec leurs partenaires internationaux, et un dialogue politique UE-Tunisie sur la lutte contre le terrorisme s'est tenu en septembre 2015. Les défenseurs des droits de l'homme considèrent que la nouvelle loi antiterroriste adoptée en juillet 2015 ne protège pas suffisamment les liberté et les droits constitutionnels, et dénoncent en particulier à cet égard la large définition du terrorisme, qui pourrait porter préjudice à la liberté d'expression, et la durée de la garde à vue (jusqu'à quinze jours sans l'assistance d'un avocat). La société civile est en outre de plus en plus préoccupée par le nombre croissant de cas rapportés de torture et de mauvais traitements en détention - trois décès suspects ont été signalés en 2015 - et par l'impunité dont continuent de jouir les forces de sécurité.

Si, en règle générale, les Tunisiens jouissent des libertés personnelles garanties par la nouvelle Constitution, plusieurs cas troublants sont venus illustrer, en 2015, la répression dont fait l'objet l'homosexualité, dont notamment la condamnation d'un jeune étudiant en septembre 2015 à la suite d'un "contrôle médical" forcé. Cette affaire a soulevé des questions quant à la conformité de la loi réprimant l'homosexualité (article 230 du code pénal) avec la nouvelle Constitution, qui garantit la non-discrimination et le respect de la vie privée. Elle a également suscité de vives préoccupations concernant le respect de l'intégrité physique des personnes au cours du processus judiciaire. En décembre 2015, la condamnation de six étudiants pour homosexualité à trois ans de prison et cinq ans de bannissement de la ville de Kairouan a confirmé une tendance qui met en lumière la nécessité de réformer la législation pour la mettre en conformité avec la nouvelle Constitution.

Des mesures significatives ont été prises pour venir à bout du problème de la torture, avec notamment d'importants travaux pour établir un mécanisme national de prévention, conformément aux obligations de la Tunisie au titre du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans le cadre de ce mécanisme, il sera réalisé des visites inopinées sur les lieux de détention et des enquêtes sur les allégations de torture. Au niveau administratif, certaines pratiques de l'ancien régime subsistent et des cas de mauvais traitements continuent d'être signalés, notamment dans les centres pénitentiaires et de détention.

La Constitution tunisienne prévoit l'égalité des sexes, la non-discrimination et l'égalité des chances pour les hommes et les femmes; par ailleurs, la représentation des femmes dans la vie politique s'est considérablement améliorée à la suite des élections de 2014 (les femmes comptant pour 31% des membres du Parlement) grâce à l'instauration de la parité verticale dans la loi électorale. Toutefois, les femmes en Tunisie restent victimes de la discrimination dans l'accès au marché du travail et participent peu à la vie publique et aux charges publiques. Les violences à l'encontre des femmes (y compris les violences domestiques) demeurent un grave sujet de préoccupation; le gouvernement travaille à la mise au point d'un projet de loi sur ce sujet, et bénéficie à cet effet du soutien d'un projet financé par l'UE.

Au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, un nouvel appel à proposition a été lancé en avril 2015, pour un montant de 2,4 millions d'euros, pour soutenir les ONG dans des domaines tels que la consolidation de la démocratie, la torture et les droits des migrants.

Sahara occidental

Le territoire du Sahara occidental est considéré par les Nations unies comme un territoire non autonome. Un processus est actuellement en cours sous l'égide des Nations unies pour parvenir à une solution politique juste, durable et acceptable pour les deux parties, qui prévoira l'autodétermination de la population du Sahara occidental selon des modalités compatibles avec les principes et les objectifs de la charte des Nations unies. L'UE soutient ce processus depuis plusieurs années.

La résolution 2218 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies a prorogé jusqu'au 30 avril 2016 le mandat de la MINURSO (une mission de maintien de la paix des Nations unies). En 2015, comme les années précédentes, l'UE a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude concernant la durée prolongée du conflit et les conséquences pour la sécurité, le respect des droits de l'homme et la coopération dans la région. La résolution 2218 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies prévoit également que le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. Pour sa part, l'UE ne prendra aucune initiative qui soit susceptible de porter préjudice au processus mené sous l'égide des Nations unies.

En 2015, l'UE a insisté en particulier sur l'importance d'améliorer la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de Tindouf, et a salué le renforcement des commissions régionales du Conseil national des droits de l'homme présentes à Dakhla et Laayoune. L'UE a encouragé les parties à travailler avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en vue de réexaminer et de renforcer les mesures de confiance dans toute la mesure possible.

L'UE suit étroitement la situation en matière de droits de l'homme au Maroc et au Sahara occidental. Les questions liées aux droits de l'homme sont abordées régulièrement avec les autorités marocaines dans le cadre du dialogue politique, y compris au sein du sous-comité chargé des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance. La délégation de l'UE à Rabat maintient des contacts avec plusieurs défenseurs des droits de l'homme et organisations de la société civile. La délégation de l'UE assure le suivi des cas individuels d'allégations de violations de droits de l'homme et entretient des contacts réguliers avec le Conseil national des droits de l'homme et ses bureaux régionaux, y compris au Sahara occidental.

Libye

La Libye est toujours confrontée à une transition politique difficile. Le dialogue politique libyen placé sous l'égide des Nations unies s'est poursuivi tout au long de 2015. L'accord politique libyen a été signé le 17 décembre 2015 à Skhirat (Maroc) et un conseil présidentiel a été désigné. Un gouvernement d'entente nationale devrait être formé dans les délais proposés dans cet accord.

Si certains progrès ont été faits dans le processus politique, de nombreuses régions du pays risquent toujours d'être le théâtre de confrontations violentes et d'attaques terroristes. Par conséquent, la situation en matière de droits de l'homme dans le pays a continué à se détériorer en 2015, et les civils font les frais des combats, de l'insécurité et de l'effondrement de l'ordre public. Au cours de l'année écoulée, des groupes armés ont attaqué des civils et des biens civils; ils se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme, dont certaines constituent des crimes de guerre. Il y a eu de graves violations du droit international, y compris des cas de détention arbitraire, de torture et d'exécutions extrajudiciaires, et les institutions libyennes, notamment le pouvoir judiciaire, sont au bord de l'implosion.

Par rapport à 2014, les combats en cours en Libye depuis le début de 2015 ont multiplié par deux le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. On a estimé à 430 000 le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Près de 300 000 d'entre elles se trouvent dans l'ouest de la Libye. Plus de 125 000 autres se trouvent dans l'est, dont 115 000 dans la seule région de Benghazi. On estime à 250 000 le nombre des réfugiés vulnérables, demandeurs d'asile et migrants. Ces personnes demeurent exposées à des risques de détention indéterminée dans des conditions pénibles, de violences, de viol et d'exploitation aux mains de groupes armés, d'organisations criminelles et de la police. Des milliers de migrants et réfugiés sont détenus dans les quinze centres officiels de détention des migrants. Les conditions de vie dans ces centres sont extrêmement précaires; ils sont surpeuplés et l'accès aux biens et services de base y est limité. Certains sont gérés par des milices locales et dans une large mesure, les organisations humanitaires n'y ont pas accès.

Human Rights Watch a averti que des milliers de personnes sont exposées à des risques de détention arbitraire de longue durée, de torture et de mauvais traitements. Parmi les personnes détenues dans quatre centres de détention, un grand nombre y sont emprisonnées depuis jusqu'à quatre ans sans avoir été présentées à un juge, sans aucune forme de contrôle juridictionnel ou sans être accusées d'une infraction, et sans que leur détention ne repose sur une base juridique claire.

Les groupes armés continuent d'enlever des civils en raison de leurs liens familiaux, de leur identité ou de leur appartenance politique effective ou supposée.

Dans un rapport publié en septembre 2015, la coalition des organisations libyennes de défense des droits de l'homme répertoriait 70 attaques contre des journalistes, dont neuf se sont soldées par la mort de la victime. Le 24 février, Intissar al-Hassairi, une blogueuse et activiste des droits civils populaire, fondatrice de l'organisation Tanwir, et sa tante ont été retrouvées assassinées à Tripoli. Les menaces pesant sur les journalistes iraient actuellement croissant.

Les défenseurs des droits de l'homme sont devenus une cible clé pour les groupes armés. Ainsi, les bureaux de Benghazi du conseil national pour les libertés civiles et les droits de l'homme (NCCLHR), l'institution nationale libyenne chargée des droits de l'homme, ont été saccagés le 16 mars 2016. Un employé de la branche benghazienne, qui a expliqué que l'institution avait gelé ses activités à Benghazi depuis octobre 2014, a déclaré avoir échappé à une tentative d'assassinat en janvier. Le siège du NCCLHR à Tripoli est fermé depuis novembre 2014. L'institution elle-même a fait les frais de la polarisation du pays. Le Congrès général national établi à Tripoli a désigné un nouveau conseil d'administration au terme du mandat du NCCLHR fin 2014, mais celui-ci n'a pas été reconnu par la communauté internationale.

Une mission de l'UE sur les droits de l'homme s'est rendue sur place en février 2015 afin de dresser le bilan de la première stratégie par pays en matière de droits de l'homme pour la Libye (adoptée en 2014). La mission a constaté qu'il était urgent d'apporter une aide et une protection aux défenseurs des droits de l'homme et aux organisations de la société civile afin de leur permettre de surveiller et de documenter les violations commises actuellement, de mener une action de sensibilisation au niveau international et de proposer une assistance directe aux victimes de violations des droits de l'homme. Par conséquent, un programme destiné à soutenir les défenseurs des droits de l'homme, qui sera financé au titre de l'IEDDH, a été lancé début 2016. Le mécanisme d'urgence de l'IEDDH a été activé à deux occasions en 2015 afin de venir en aide à des défenseurs libyens des droits de l'homme.

Plusieurs projets ont été réorientés afin de répondre aux besoins des plus urgents des personnes déplacées et des migrants, en termes aussi bien d'aide humanitaire que de protection. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière subissent de plus en plus souvent des violations de leurs droits fondamentaux et éprouvent des difficultés croissantes à survivre dans un environnement hostile, où la détention devient sans cesse plus arbitraire et où les conditions dans les centres de détention se dégradent de façon dramatique. Une aide (assistance directe, protection, soins de santé) est apportée aux migrants à l'intérieur des centres de détention et dans les communautés, et un retour volontaire est proposé aux migrants bloqués en Libye qui sont disposés à rentrer dans leur pays d'origine.

Dans le domaine des médias, le projet "Media in Libya" propose aux professionnels une formation à la déontologie journalistique et à la couverture des événements dans des environnements hostiles et dans les zones de crise. Le projet a également contribué à la création de l'agence "Libyan Cloud Agency", destinée à promouvoir l'indépendance journalistique, la liberté des médias et, partant, le pluralisme.

Par l'intermédiaire de plusieurs projets axés sur les processus transitionnels, l'un des principaux objectifs consiste à promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit. Actuellement, ces projets mettent l'accent en particulier sur la bonne gouvernance, afin d'améliorer les capacités des conseils municipaux à gouverner et à fournir des services appropriés, et d'intensifier la participation des organisations de la société civile libyenne aux processus politiques et aux affaires locales.

IV. Russie et Asie centrale

Russie

En 2015, l'Union a continué d'exhorter la Russie à se conformer pleinement à ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme pris auprès des Nations unies, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. Étant donné qu'aucun sommet UE-Russie n'a eu lieu depuis le 28 janvier 2014, et que les consultations sur les droits de l'homme sont restées en suspens en raison du refus de la Russie de les mener dans une configuration efficace, les possibilités d'aborder les questions liées aux droits de l'homme avec les autorités russes ont été limitées. L'UE a toutefois pu exprimer clairement ses inquiétudes croissantes lors de plusieurs réunions de hauts fonctionnaires, dans des enceintes internationales et au travers de déclarations publiques.

En Russie, le contexte global dans lequel évoluent les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) reste toujours marqué par l'insécurité et un climat d'anxiété et de méfiance généralisées, où les OSC et l'opposition politique sont soumises à des pressions persistantes. La dégradation de la protection des droits de l'homme et les limites posées à l'exercice des libertés fondamentales demeurent les tendances sous-jacentes, et elles se sont traduites par une réduction de 33 % du nombre d'ONG enregistrées entre 2012 et 2015.

La mise en œuvre des actes législatifs restrictifs existants s'est poursuivie en 2015, et de nouveaux instruments législatifs ont été adoptés, portant davantage atteinte aux libertés fondamentales. L'application de la loi sur les "agents de l'étranger" s'est poursuivie, un nombre croissant d'organisations ayant été inscrites sur le registre du ministère de la justice qui leur est consacré. Si, à la fin de l'année 2014, 30 ONG étaient qualifiées d'"agents de l'étranger", elles n'étaient pas moins de 111 à la fin de 2015.

Entrée en vigueur en juin 2015, la nouvelle loi sur les "organisations étrangères et internationales indésirables" autorise le Parquet général à déclarer "indésirable" toute organisation étrangère ou internationale qui "menace les fondements de l'ordre constitutionnel de la Fédération de Russie, la capacité de défense du pays ou la sûreté de l'État". Il est interdit à ces organisations d'exercer leurs activités sur le territoire de la Russie. Les entités et citoyens de la Russie qui coopèrent avec une "organisation indésirable" s'exposent à des peines allant de sanctions administratives à des poursuites pénales. À la fin de l'année, quatre organisations, ayant toutes leur siège aux États-Unis ou entretenant des liens étroits avec ce pays, avaient été inscrites sur le nouveau registre, tandis que certains donateurs étrangers avaient pris les devants en interrompant leurs activités en Russie. À plusieurs reprises, l'UE a exprimé la préoccupation que lui inspirent cette loi et la liste d'entités établie dans le prolongement de celle-ci, qui limitent davantage l'espace dévolu à la société civile en Russie et privent les organisations de la société civile de ressources financières non négligeables pour leurs activités.

En décembre, la Russie a adopté une nouvelle loi autorisant la Cour constitutionnelle russe à passer au crible, et à éventuellement écarter, les décisions rendues par les organisations ou instances internationales des droits de l'homme dont la Russie est membre, et en particulier celles de la Cour européenne des droits de l'homme, laquelle a souvent été la seule instance judiciaire à reconnaître les violations des droits de l'homme perpétrées en Russie. L'UE a exprimé l'inquiétude que lui inspire cette nouvelle loi à l'occasion de la session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe qui s'est tenue le 16 décembre.

La loi de 2014 limitant à 20 % les prises de participation étrangères dans les médias russes a amené la plupart des entreprises de médias étrangères à quitter la Russie en 2015. La liberté des médias a également pâti du recours disproportionné à la législation sur les contenus extrémistes des publications, et d'un décret présidentiel qualifiant de "secret d'État" les informations relatives aux pertes militaires subies lors d'opérations spéciales menées en temps de paix.

Dans ce contexte de plus en plus difficile, les contacts avec les OSC russes se sont intensifiés en Russie et à Bruxelles. La délégation de l'UE en Russie et les États membres ont continué à assister aux procès en rapport avec les droits de l'homme et à rendre visite aux ONG actives dans ce domaine à travers le pays. En septembre, un atelier réunissant des défenseurs russes des droits de l'homme a été organisé à l'initiative de la délégation de l'UE. Des représentants de l'UE ont également participé à l'assemblée générale du forum UE-Russie de la société civile, qui s'est tenu à Budapest en décembre. L'UE apporte à ce dernier un concours à hauteur de 1,2 million d'euros. Elle a continué à apporter un soutien financier à la société civile russe, à travers en particulier deux appels à propositions, l'un de 4 millions d'euros, lancé au titre du programme d'appui aux OSC, et l'autre de 6 millions d'euros, lancé dans le cadre de l'IEDDH. 17 nouveaux projets pourront donc commencer à être mis en œuvre en 2016.

Le nombre de cas particuliers jugés préoccupants a augmenté, tout comme le nombre de peines d'emprisonnement d'une sévérité démesurée prononcées à l'encontre d'activistes russes des droits de l'homme. L'UE a été particulièrement attentive aux violations manifestes du droit international perpétrées dans les affaires Kohver, Savtchenko, Sentsov et Koltchenko, et a demandé à maintes reprises la libération des intéressés. Le Parlement européen a tenu un débat d'urgence sur ces affaires le 10 septembre. L'incarcération du militant écologiste Evgueni Vitichko (qui a passé la majeure partie de l'année dans une colonie pénitentiaire mais a été libéré le 22 décembre) et la lourde peine prononcée le 7 décembre à l'encontre de l'activiste des droits de l'homme Ildar Dadin en raison de ses actes de protestation pacifiques constituent également des développements inquiétants.

L'UE a fermement condamné l'assassinat de l'homme politique d'opposition Boris Nemtsov, survenu le 27 février, et a demandé qu'une enquête approfondie soit menée. L'assassinat de Boris Nemtsov, qui a fait l'objet d'un débat extraordinaire au Parlement européen le 11 mars, vient s'ajouter à la liste d'assassinats non élucidés de journalistes et d'hommes politiques en Russie.

Des élections locales et régionales ont eu lieu le 13 septembre dans de nombreuses municipalités et régions russes. Selon Golos, une organisation indépendante de surveillance électorale, ces élections ont confirmé la tendance qui veut que les irrégularités ne se produisent plus le jour même du vote, mais lors des étapes antérieures du scrutin. Les résultats des élections ont dans leur grande majorité été prédéterminés par les décisions et mesures que les autorités et commissions électorales chargées de les organiser ont prises au stade de la nomination et de l'enregistrement des candidats et des partis, de même qu'à celui de la campagne préélectorale.

Kazakhstan

Pour le Kazakhstan, les priorités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme concernent la liberté d'expression, la liberté d'association, les conditions de détention, le droit à un procès équitable, les droits des femmes et la liberté de religion ou de conviction.

Dans l'ensemble, le bilan est mitigé en ce qui concerne l'application des droits de l'homme et de l'État de droit en 2015: s'il y a eu un certain nombre d'évolutions positives, elles allaient très souvent de pair avec des mesures suscitant de graves préoccupations.

Le gouvernement a créé diverses plateformes prévoyant d'inclure la société civile dans le processus décisionnel des politiques publiques. Cependant, l'efficacité de ces plateformes de dialogue doit encore être confirmée dans les faits. Divers actes législatifs ont été ou sont en passe d'être adoptés; il s'agit notamment de la loi sur le financement des ONG, de la loi sur les conseils publics, de la loi sur les organisations caritatives et de la loi sur l'accès à l'information, lesquelles comportent certes des éléments positifs et visent à donner plus de moyens d'action à la société civile, mais restreignent ou sont susceptibles de restreindre dans les faits plusieurs libertés fondamentales, en particulier les libertés d'association, d'expression et de réunion.

La Conférence internationale du travail a examiné les violations de la norme fondamentale du travail de l'OIT relative à la liberté d'association.

Tout au long de 2015, l'UE a soulevé des questions relatives aux droits de l'homme de manière systématique et à tous les niveaux de son dialogue politique avec le Kazakhstan. Le dialogue annuel UE-Kazakhstan sur les droits de l'homme, qui s'est tenu à Astana en novembre, a permis de mener des échanges constructifs sur un large éventail de questions, parmi lesquelles la liberté d'association, les droits des femmes, la prévention de la torture et des mauvais traitements infligés aux détenus, et la liberté de la presse. Tout en prenant note des efforts significatifs déployés par le Kazakhstan pour prévenir les mauvais traitements infligés aux détenus, l'UE a exprimé la préoccupation que lui inspirent les pressions exercées sur les médias indépendants et les conséquences négatives que pourrait entraîner le nouveau projet de loi sur le financement des ONG. L'UE s'est félicitée de la libération d'un certain nombre de militants des droits de l'homme et des droits des travailleurs, et s'est déclarée une nouvelle fois préoccupée par le sort d'un certain nombre d'autres défenseurs des droits de l'homme, dont Vladimir Kozlov.

En septembre, des membres du Parlement européen qui participaient à la 13e commission de coopération parlementaire ont rencontré des représentants des OSC pour aborder les questions du projet de loi sur le financement des ONG et du mécanisme national de prévention de la torture.

La délégation de l'UE gère un certain nombre de projets liés aux droits de l'homme au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), pour un montant total de 2 608 203 euros. Les projets menés au titre de l'IEDDH portent sur des domaines tels que le renforcement des capacités de la société civile, une attention particulière étant accordée aux ONG établies en milieu rural, la protection des défenseurs des droits de l'homme et la liberté des médias. Les projets menés au titre de l'ICD portent sur le soutien à la société civile en milieu rural, la participation accrue aux processus décisionnels, surtout en ce qui concerne les questions environnementales, le renforcement du pouvoir d'action de la société civile pour améliorer la sécurité chimique, et la prévention de la torture et de la violence à l'encontre des enfants.

République kirghize

Parmi les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations avec la République kirghize figurent le soutien à l'établissement d'un système judiciaire indépendant et impartial, l'éradication de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'amélioration du cadre juridique et politique des droits de l'homme pour les personnes appartenant à une minorité nationale, et la mise en œuvre effective d'une politique de tolérance zéro envers la corruption.

En 2015, l'UE a continué à mener, avec la République kirghize, des discussions sur les droits de l'homme dans différents cadres, y compris le dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenu en mai 2015 à Bruxelles. Constructifs, les débats ont porté sur un éventail de questions, dont les conditions de détention, les élections, les droits des femmes, les droits des personnes appartenant à des communautés minoritaires et la liberté d'association. L'UE a salué certaines mesures importantes prises par le gouvernement, notamment l'adoption du plan d'action relatif à la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'UE a souligné qu'elle était déterminée à aider la République kirghize à renforcer l'État de droit, et l'a encouragée à mettre en œuvre les recommandations détaillées sur la prévention de la torture qui ont été adoptées à l'occasion du séminaire UE-Kirghizstan de la société civile, qui s'est déroulé à Och en octobre 2014. L'UE a abordé plusieurs cas particuliers, y compris celui d'Azimjan Askarov, défenseur des droits de l'homme incarcéré. L'UE a également recommandé d'accélérer la mise en œuvre des réformes dans le domaine de l'administration de la justice.

L'année 2015 a connu certains développements préoccupants dans le domaine des droits de l'homme, notamment ceux des personnes LGBTI: une initiative législative discriminatoire visant à interdire la "promotion des relations sexuelles non traditionnelles" a été votée en seconde lecture au Parlement en juin, et une proposition législative relative à la possibilité de qualifier d'"agents de l'étranger" les ONG bénéficiant d'un financement international a été votée en première lecture, également en juin. L'UE craint que si ces textes législatifs venaient à être adoptés par le Parlement, leur mise en œuvre menacerait fondamentalement les droits de l'homme. L'UE a systématiquement abordé cette question dans différents cadres. Dans une résolution datant du 15 janvier, le Parlement européen a exhorté le Kirghizstan à rejeter le projet de loi anti-LGBTI.

Les élections législatives qui ont eu lieu en octobre dans la République kirghize représentent une évolution positive importante, qui se distingue dans le contexte régional et marque une étape importante dans la transition démocratique du pays. Dans une déclaration, la porte-parole de la HR/VP a souligné que les élections avaient été pluralistes et s'étaient déroulées de façon ordonnée et pacifique.

En 2015, l'UE a continué à approfondir son interaction avec la société civile kirghize. L'UE a systématisé sa pratique consistant à organiser des séminaires de la société civile dans la République kirghize; le sixième séminaire de la société civile consécutif qu'elle a organisé avait pour thème principal "Des droits égaux pour tous, plus de droits pour chacun" et s'est penché sur les droits des femmes, les groupes vulnérables (personnes handicapées et enfants) et la liberté d'expression. En janvier 2015, la République kirghize a fait l'objet du deuxième cycle de l'examen périodique universel, dont elle a accepté environ 80 % des recommandations. En octobre 2015, le Kirghizstan a été élu au Conseil des droits de l'homme, son mandat prenant effet le 1er janvier 2016.

Pour ce qui est de la coopération financière au titre de l'IEDDH, une grande attention est accordée à la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Tout au long de 2015, des projets ont été mis en œuvre en collaboration avec la commission de Venise du Conseil de l'Europe et le PNUD en vue de soutenir la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de la République kirghize et d'améliorer la qualité et l'efficacité de la justice constitutionnelle. L'UE aborde également avec la République kirghize des questions liées à l'administration de la justice, à la lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance, dans le cadre d'un grand projet financé par l'UE.

Tadjikistan

En 2015, l'UE s'est en particulier attachée à lancer des appels en faveur de la liberté d'expression, de l'accès ininterrompu à l'information et de la liberté de communication sur Internet, ainsi qu'à apporter son soutien à la société civile.

Dans l'ensemble, la situation en matière de droits de l'homme s'est dégradée au cours du second semestre de l'année, les activités des partis politiques et des ONG ayant fait l'objet d'importantes restrictions. À la suite de violents affrontements survenus à la fin de l'été, le Parti de la renaissance islamique du Tadjikistan (PRI), l'un des principaux partis d'opposition du Tadjikistan depuis près de deux décennies, a été qualifié d'organisation terroriste et frappé d'interdiction, et ses dirigeants ont été arrêtés. L'UE a fait le 1er octobre 2015 une déclaration dans laquelle elle considérait l'interdiction du PRI comme une restriction supplémentaire au pluralisme dans le pays, et demandait au Tadjikistan de préserver les libertés fondamentales. De même, les observateurs ont fait état au fil des mois de difficultés croissantes rencontrées par les ONG pour exercer leurs activités.

En juin 2015, l'UE et le Tadjikistan ont tenu leur septième dialogue annuel sur les droits de l'homme, qui, pour la première fois, a eu lieu à Bruxelles. Un large éventail de questions ont été abordées, notamment les élections, la liberté d'expression, les droits des femmes, la torture, la liberté de religion et la situation de la société civile. L'UE a salué le travail accompli par le médiateur et encouragé les autorités tadjikes à consolider encore le cadre institutionnel, notamment en mettant en place, comme cela est prévu, un médiateur pour les droits de l'enfant. L'adoption d'un programme national sur la prévention des violences domestiques a également été accueillie favorablement. L'UE s'est félicitée de l'action que mène le Tadjikistan pour mettre un terme à la torture, mais a souligné la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre l'impunité. Elle s'est déclarée préoccupée par les informations faisant état de pressions exercées sur des journalistes indépendants, a demandé instamment aux autorités du Tadjikistan d'arrêter de bloquer des sites web d'information et de médias sociaux, et a encouragé la mise en œuvre des recommandations adoptées lors du séminaire UE-Tadjikistan de la société civile organisé à Douchanbé en 2014, qui avait porté plus particulièrement sur la liberté d'expression. L'UE a déploré les manquements qui auraient entaché les élections parlementaires de mars 2015. Les propositions législatives qui auraient pour conséquence d'imposer de nouvelles exigences aux organisations de la société civile ont également été considérées comme un sujet de préoccupation.

Les droits de l'homme ont également été abordés lors de la réunion annuelle de juin 2015 du comité de coopération UE-Tadjikistan. Les principaux points examinés étaient liés à la liberté d'expression et à la liberté d'association, ainsi qu'à l'accès à la justice et à l'État de droit.

Plusieurs projets ont été entrepris au titre de l'IEDDH, visant notamment à promouvoir la prévention de la torture, à protéger les droits de l'homme des travailleurs migrants tadjiks et de leur famille, à renforcer les droits socio-économiques et culturels des prisonniers et anciens prisonniers au Tadjikistan, et à assurer une réaction rapide aux besoins juridiques urgents et immédiats des réfugiés et demandeurs d'asile.

Turkménistan

En 2015, les priorités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme au Turkménistan étaient les conditions de détention et la prévention de la torture, la réforme judiciaire, la liberté d'expression et la liberté d'association, l'accès à l'information, la liberté de religion, la liberté de circulation et le statut des défenseurs des droits de l'homme.

Au cours de l'année, le Turkménistan a continué à appliquer des restrictions majeures à la liberté d'expression et de la presse, et des journalistes ont fait l'objet d'intimidations et ont été placés en détention. L'accès de la population à l'information demeure très limité: le blocage de sites web internationaux se poursuit, ce qui va à l'encontre de la loi de 2014 sur l'internet, et des antennes paraboliques auraient été retirées d'habitations de particuliers. Les groupes religieux se heurtent à des restrictions excessives et à des obstacles à l'enregistrement. Des groupes de défense des droits de l'homme ont mis en exergue les expropriations arbitraires et les démolitions massives opérées dans la région d'Achgabat en 2015.

Lors du dialogue annuel UE-Turkménistan sur les droits de l'homme, qui s'est tenu à Achgabat en juin 2015, et lors d'autres discussions bilatérales, l'UE a exprimé une nouvelle fois l'inquiétude que lui inspirent ces pratiques et d'autres problèmes graves que connaît le pays dans le domaine des droits de l'homme, a demandé aux autorités turkmènes de communiquer des informations sur les cas de disparitions forcées, et les a encouragées à adopter un plan d'action national sur les droits de l'homme.

Bien que la situation des droits de l'homme au Turkménistan demeure très préoccupante, un certain nombre d'évolutions positives ont eu lieu en 2015. L'UE a salué l'organisation, par les autorités turkmènes, d'une visite de diplomates de l'UE, des États-Unis et des Nations unies à la prison pour femmes de Daşoguz, au mois de septembre 2015, et a encouragé le Turkménistan à organiser de nouvelles visites dans d'autres centres de détention. Le Turkménistan a adopté un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2015-2020, comportant des indicateurs de suivi quant à sa mise en œuvre, et a annoncé que la Constitution allait être révisée en vue de mettre en place un médiateur et de renforcer la protection judiciaire des droits de l'homme. Dans ce contexte, la plateforme de l'UE pour l'État de droit a apporté son concours sur des points spécifiques, tels que l'institution du médiateur et le rôle des pouvoirs locaux. L'UE s'est félicitée de la participation du vice-ministre des affaires étrangères du Turkménistan à la réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension humaine, qui a eu lieu à Varsovie en 2015, et a encouragé le gouvernement du Turkménistan à envisager la possibilité d'adresser des invitations aux procédures spéciales des Nations unies.

L'UE a tenu régulièrement des consultations avec les organisations de la société civile au Turkménistan et avec des défenseurs des droits de l'homme en exil et des ONG internationales actives dans ce pays. Lors de réunions avec le gouvernement, l'UE a encouragé le Turkménistan à supprimer les obstacles à l'établissement d'organisations de la société civile indépendantes et à autoriser les ONG internationales à exercer leurs activités dans le pays.

Ouzbékistan

Les priorités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme en Ouzbékistan sont toujours, notamment, la prévention de la torture, les droits des enfants, la promotion du respect de l'État de droit, le soutien au développement de la société civile et la promotion de la liberté d'expression. L'UE a ainsi encouragé et aidé le gouvernement ouzbek à faire face à certains des défis très sérieux auxquels est confronté le pays dans le domaine des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le traitement des détenus et les restrictions qui pèsent sur les droits civils et politiques, ainsi qu'à respecter ses obligations internationales.

L'UE continue d'aborder la question des droits de l'homme et de la démocratie avec l'Ouzbékistan dans divers cadres, dont le conseil de coopération (en mai) et le comité de coopération (en décembre). Le dialogue annuel sur les droits de l'homme, qui s'est tenu en novembre à Tachkent, a permis de discuter ouvertement de tout un éventail de questions, parmi lesquelles les droits du travail, la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction, les conditions de détention, la prévention de la torture et des mauvais traitements, et les droits des femmes.

Dans le cadre du dialogue politique régulier qu'elle mène avec les autorités ouzbèkes, l'UE s'est félicitée que le recours au travail des enfants durant la récolte du coton ait pour ainsi dire été abandonné et a salué les progrès déjà accomplis en 2015 en vue de faire reculer le travail forcé des adultes, notamment en continuant d'assurer les services éducatifs et de santé tout au long de la récolte et en organisant une campagne de sensibilisation efficace. L'UE a encouragé l'Ouzbékistan à prendre de nouvelles mesures en vue de l'éradication complète du travail forcé et obligatoire et à intensifier et élargir la coopération avec l'OIT sur les réformes du marché du travail et l'application pleine et entière des conventions de l'OIT, et s'est félicitée de la volonté manifestée par le gouvernement ouzbek en novembre de s'engager dans un plan d'action triennal pour éliminer le travail forcé. L'UE a souligné que la coopération de l'Ouzbékistan avec l'OIT démontre l'importance que revêt le dialogue avec la communauté internationale afin de répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme, et a invité ce pays à adopter une approche similaire sur d'autres problématiques liées aux droits de l'homme. L'UE a en particulier vivement encouragé les autorités ouzbèkes à envisager la possibilité d'adresser des invitations aux procédures spéciales des Nations unies.

L'UE a fermement encouragé l'Ouzbékistan à traduire dans les faits le plan d'action national de novembre 2014 pour la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'Ouzbékistan dans le cadre de son dernier examen périodique universel. Cela impliquerait que les autorités ouzbèkes signent un protocole d'accord avec le PNUD et mettent en place un mécanisme de prévention national indépendant pour le suivi des lieux de détention.

V. Afrique

Union africaine (UA) – Stratégie commune UE-Afrique

La gouvernance démocratique et les droits de l'homme sont au cœur de notre partenariat avec le continent africain dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique. Lors du quatrième sommet UE-Afrique, qui s'est tenu à Bruxelles en avril 2014, les chefs d'État ou de gouvernement des deux continents et les présidents de l'Union africaine (UA) et de la Commission européenne ont réaffirmé leur attachement aux principes de bonne gouvernance, de démocratie et d'État de droit. Ils sont également convenus de collaborer afin de garantir le respect inconditionnel des droits de l'homme, du droit international et de l'égalité entre les hommes et les femmes, et de lutter contre l'impunité et toute forme de discrimination, de racisme et de xénophobie.

Depuis le sommet UE-Afrique, la coopération dans le domaine de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme s'est intensifiée avec la signature d'un accord de programmation conjointe entre la Commission de l'Union africaine (Département des affaires politiques) et plusieurs partenaires, à savoir principalement l'UE et ses États membres, en vue d'augmenter le soutien apporté au programme de travail dudit département.

Les capacités d'observation électorale de l'UA ont été renforcées depuis le 1er janvier 2015 par une subvention de 6 millions d'euros approuvée en juin 2015, et soutenues par une assistance technique d'un montant de 0,5 million d'euros.

Le 11e dialogue UE-UA sur les droits de l'homme a eu lieu le 24 novembre 2015 à Kigali, au Rwanda. Il a été piloté par la commissaire aux affaires politiques de l'UA, Mme Aïcha L. Abdullahi, et par le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Lambrinidis. Les deux parties ont réaffirmé leur détermination à promouvoir et protéger les droits de l'homme sur les deux continents et à collaborer à la mise en œuvre effective des instruments continentaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les domaines suivants: les entreprises et les droits de l'homme, le lien entre l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et l'architecture africaine de la gouvernance (AAG), comprenant notamment des missions d'observation des droits de l'homme, la ratification au niveau national des instruments internationaux et continentaux relatifs aux droits de l'homme, l'observation des élections, la politique en matière de justice transitionnelle, la liberté d'expression et la liberté d'association. Dans le cadre de l'Année africaine des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits de la femme (2016), l'UA et l'UE sont convenues de collaborer pour organiser le dialogue de haut niveau sur la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique. Un séminaire de la société civile réunissant des représentants africains et européens et financé au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a précédé le dialogue formel.

L'UE a également renforcé son soutien au système africain des droits de l'homme et à l'architecture africaine de la gouvernance en fournissant une aide directe d'environ 2,3 millions d'euros au titre du Fonds européen de développement (FED), dont un financement de base d'un montant de 1,8 million d'euros destiné au Parlement panafricain et à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'une aide par l'intermédiaire d'ONG d'un montant de 1,5 million d'euros aux mécanismes régionaux mis sur pied dans le cadre de l'IEDDH, destinée en particulier à soutenir le travail du rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, du rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information et du rapporteur spécial sur les droits des femmes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que du groupe de travail sur l'abolition de la peine de mort (trois conventions de subvention ont été signées en décembre 2015). L'IEDDH finance en outre un programme de 1,2 million d'euros pour améliorer la protection et le travail des défenseurs des droits de l'homme sur tout le continent africain.

Dans le cadre du programme indicatif pluriannuel 2014-2017 du programme panafricain, un montant de 48,5 millions d'euros (11,43 % de l'enveloppe) est alloué au soutien du domaine prioritaire 2 de la feuille de route de la stratégie commune UE-Afrique, qui porte sur la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme.

En 2015, l'UE a approuvé différents programmes dans ce domaine et consacré un montant de 10 millions d'euros au renforcement du système africain des droits de l'homme en vue de lutter contre la discrimination et les violations des droits de l'homme. Ce projet s'inscrit dans une approche plus large de la gouvernance et des droits de l'homme dans le cadre du programme panafricain, qui comprend une aide à l'observation des élections et aux organisations de la société civile et un éventuel soutien futur à l'administration publique et aux mesures de lutte contre la corruption. Un projet de 5 millions d'euros a été approuvé pour appuyer les efforts internationaux visant à mettre fin aux mutilations sexuelles féminines (MSF). Dans le cadre de la prévention des MSF, la première priorité est d'encourager leur abandon tout en se préoccupant également des besoins des filles et des femmes qui en subissent les conséquences. Le programme panafricain prévoit à cette fin des réformes juridiques et politiques, des actions éducatives et un dialogue à l'échelon local, un soutien aux services de santé sexuelle et génésique et aux systèmes de protection de l'enfance, ainsi que des efforts de communication au niveau national pour modifier les points de vue de la société sur les MSF. Il sera mis en œuvre par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

Un montant de 20 millions d'euros a été dégagé pour appuyer le rôle accru des organisations de la société civile dans le dialogue avec les institutions africaines et dans la mise en œuvre des initiatives visant à promouvoir la sécurité, la gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes. Une enveloppe de 3,4 millions a été accordée pour soutenir principalement la mise en œuvre opérationnelle de l'AAG par l'intermédiaire de la Commission de l'UA (secrétariat).

Le soutien entre pairs a également été renforcé en 2015 dans des domaines comme l'observation des élections, la coopération entre le Parlement européen et le Parlement panafricain ainsi qu'entre la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour européenne des droits de l'homme. Les échanges de personnel entre institutions et le programme de visiteurs de l'UE ont également été utilisés pour rationaliser le partenariat dans ce domaine.

Angola

La situation des droits de l'homme en Angola s'est détériorée en 2015 même si par rapport à l'ensemble du continent africain, les droits de l'homme ont continué de bénéficier dans ce pays d'un niveau de protection générale plus élevé que la moyenne. Les principaux reculs concernent les liberté d'association, de réunion et d'expression. Le gouvernement a légèrement intensifié sa répression à l'égard des militants politiques qui se sont opposés à lui ainsi qu'au MPLA, le parti au pouvoir, et au long mandat exercé depuis 37 ans par le président José Eduardo dos Santos. Alors que la situation économique du pays continue à se détériorer en raison de la chute persistante du prix du pétrole, les autorités tendent à resserrer leur contrôle sur les organisations de la société civile et les militants politiques, rétrécissant l'espace démocratique dans la perspective des élections générales qui doivent avoir lieu en août 2017. Le gouvernement continue de soumettre les journalistes et les militants à des poursuites en diffamation, des arrestations arbitraires, des procès inéquitables, des intimidations, du harcèlement et une surveillance. La police aurait recouru de manière excessive à la force et procédé à des arrestations arbitraires pour faire cesser les manifestations pacifiques contre le gouvernement et d'autres rassemblements.

Le procès de dix-sept jeunes militants accusés de "préparation d'actes de rébellion" et de "conspiration contre le président et d'autres institutions", deux chefs d'accusation qui constituent des crimes contre la sûreté de l'État, a été le centre d'une intense attention des médias sociaux. Les poursuites engagées ont été fréquemment critiquées.

Malgré une approche très ouverte et constructive au cours de la période qui a précédé le procès - lors de laquelle l'UE et ses États membres ont notamment pu rendre visite aux personnes en état d'arrestation - les autorités angolaises ont changé d'attitude par la suite et, à ce jour, aucune observation diplomatique du procès n'a été autorisée. Des questions se sont également posées quant à l'accès accordé aux médias. La délégation de l'UE continue à négocier un accès auprès des autorités angolaises. La question a été évoquée avec le gouvernement angolais au cours de la réunion ministérielle qui s'est tenue en novembre 2015 à Luanda dans le cadre de l'action conjointe pour le futur. En décembre 2015, la Cour constitutionnelle angolaise a ordonné l'assignation à résidence des militants, mesure qui a amélioré leur situation.

Les deux autres procès notables concernant les droits de l'homme qui ont eu lieu en 2015 sont ceux du militant de Cabinda, José Marcos Mavungo, et du célèbre journaliste militant, Rafael Marques de Morais. José Marcos Mavungo a été condamné à six ans d'emprisonnement pour "rébellion contre l'État". Il était accusé de participation à l'organisation d'une manifestation et d'association avec un groupe d'hommes qui auraient été trouvés en possession de tracts et d'explosifs la veille du rassemblement. Un représentant de la délégation de l'UE a pris l'avion jusqu'à Cabinda pour assister au procès de Mavungo. Entre-temps, Rafael Marques a été condamné à six mois de prison avec sursis à l'issue d'un procès en diffamation pour son livre intitulé "Les Diamants du sang: corruption et torture en Angola". Des diplomates de la délégation de l'UE et des États membres, ainsi que des États-Unis, ont assisté au procès.

La délégation de l'UE a entretenu un dialogue utile et fructueux avec les autorités angolaises au sujet de ces préoccupations en matière de droits de l'homme (y compris au niveau du ministre des affaires étrangères et du ministre de la justice et des droits de l'homme, ainsi qu'avec le procureur général).

En ce qui concerne les droits économiques et sociaux, la crise économique actuelle provoquée par la chute du prix du pétrole a un impact important sur les couches les plus vulnérables de la population. Non seulement celles-ci ont vu baisser les revenus que leur procurent leur activité économique, mais la capacité d'intervention du gouvernement s'est, elle aussi, considérablement réduite.

La délégation de l'UE entretient un dialogue permanent avec les représentants de la société civile. À titre d'exemple, le nouveau règlement relatif aux ONG, qui pourrait restreindre les activités de ces organisations, a fait l'objet d'amples discussions, aussi bien avec la société civile qu'au niveau ministériel.

Un appel à propositions a été lancé au titre du programme "Acteurs non étatiques et autorités locales"(ANE-AL) en vue de renforcer la participation de la société civile au processus de décentralisation. En outre, la délégation de l'UE suit de près la mise en œuvre de huit conventions de subventions signées dans le cadre de précédents programmes ANE-AL.

Pour ce qui est des lignes budgétaires relatives aux droits de l'homme, une réunion s'est tenue avec les membres concernés de la société civile pour déterminer les priorités du nouvel appel à propositions dans le domaine des droits de l'homme. L'appel a été publié en janvier 2016 et les deux priorités suivantes ont été choisies: l'accès à la justice, centré plus particulièrement sur l'assistance parajuridique à la population, et le soutien d'actions d'éducation civique dans la perspective des prochaines élections (2017).

Au cours de l'année 2015, trois programmes du Fonds européen de développement (FED) concernant des questions liées aux droits de l'homme ont été mis en œuvre. Le projet de l'Unicef relatif à l'enregistrement des naissances et à l'accès des enfants à la justice a atteint un niveau satisfaisant de mise en œuvre. La mise en œuvre du projet des PALOP-TL[7] concernant l'État de droit et visant à prévenir et combattre la corruption, le blanchiment de capitaux et le trafic de drogues a débuté en 2015.

Le 10 septembre 2015, le Parlement européen (PE) a adopté une résolution sur la situation récente des droits de l'homme en Angola, dans laquelle il demande la libération de tous les prisonniers politiques et de tous les défenseurs des droits de l'homme. Il y constate également les restrictions à la liberté d'expression, de réunion et d'association que constituent les arrestations, le recours au système judiciaire pour réprimer la dissidence au moyen de poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui exercent ces droits et l'usage de la violence par les forces de sécurité pour réprimer les rassemblements publics pacifiques. Le ton et la formulation de la résolution du PE ont heurté le gouvernement angolais, tout en suscitant un débat interne dans les sphères politiques du pays. Le Parlement angolais a publié sa propre résolution (sans le soutien de l'opposition), dans laquelle il condamne la résolution du PE. Les responsables gouvernementaux et les médias publics utilisent de plus en plus souvent les termes d'"ingérence étrangère", semant ainsi des embûches sur le chemin vers les élections de 2017.

Bénin

La situation des droits de l'homme au Bénin est globalement bonne. En 2015, des élections législatives, locales et municipales ont eu lieu et ont été jugées conformes aux normes internationales en matière d'élections démocratiques par les observateurs.

La presse jouit d'une importante liberté, même si l'accès aux médias publics demeure limité pour l'opposition et certaines couches de la société. La liberté d'expression est garantie par la Constitution et le cadre législatif, et la population dispose d'une grande liberté dans ce domaine.

[7] L'Union européenne encourage la coopération Sud-Sud entre les six pays de langue officielle portugaise du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), connu sous le nom de PALOP-TL (*Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa e Timor-Leste*).

La situation des droits des enfants reste préoccupante, notamment en raison du phénomène de l'exploitation, de la persistance des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, de la marginalisation ou même de l'infanticide des enfants accusés de "sorcellerie" et de fréquents cas d'abus sexuels dans les écoles. Le rapport sur l'esclavage dans le monde en 2014 estime que 77 000 personnes sont victimes de l'esclavage moderne au Bénin, essentiellement sous la forme de travail domestique, de travail forcé et d'exploitation sexuelle.

Les pratiques courantes que constituent la fraude fiscale et la corruption pèsent lourdement sur les droits sociaux et économiques de la population. Le taux de pauvreté monétaire est passé de 36,2 % en 2011 à 40,1 % en 2015[8]. La faiblesse et la lenteur du système judiciaire et le poids de la corruption dans ce secteur entraînent, dans certains cas, des détentions arbitraires, des détentions préventives prolongées et des dénis de justice.

Le 15 février 2013, le Bénin a adopté une loi créant la Commission béninoise des droits de l'homme. Celle-ci n'est toutefois pas encore opérationnelle.

En 2015, l'UE a maintenu un dialogue politique régulier avec le gouvernement du Bénin. Dans le cadre du dialogue politique mené au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, des questions comme les droits des enfants (en particulier la nécessité d'appliquer le code de l'enfant), les droits des femmes (en particulier l'amélioration de leur faible représentation politique), les recommandations de l'examen périodique universel et la création de la Commission béninoise des droits de l'homme ont été évoquées.

En 2015, le soutien de l'UE en faveur du renforcement de l'État de droit au Bénin a permis la mise en œuvre effective de la politique nationale dans le secteur de la justice. Le soutien de l'UE en faveur d'une nouvelle législation a conduit à l'adoption du code de l'enfant ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau code pénal, qui doit encore être adopté. La poursuite de l'assistance fournie par l'UE au programme gouvernemental en faveur de l'amélioration des conditions de vie en détention a permis des progrès importants, notamment pour les mineurs.

En outre, l'UE finance l'accès aux services de base dans le cadre de son soutien à la décentralisation des services sociaux publics. Elle a également appuyé le renforcement des centres de promotion sociale (CPS) en vue d'augmenter la couverture sociale des citoyens les plus vulnérables et d'offrir des services et des conseils aux personnes victimes de violations des droits de l'homme.

---

8 EMICoV 2015 (Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages).

En 2015, l'UE et ses États membres ont approuvé une feuille de route commune pour appuyer la société civile (2014-2017), qui comporte un important volet visant à soutenir les organisations de la société civile afin de faciliter la participation civique, la promotion des droits de l'homme et l'accès des citoyens béninois aux services sociaux de base.

En ce qui concerne les droits des enfants, l'UE a porté une attention particulière à la traite d'enfants, la protection des enfants victimes d'abus, les enfants en conflit avec la loi, la lutte contre les meurtres rituels et la lutte contre les abus sexuels à l'école. Des efforts ont été réalisés pour appuyer le réseau des personnes engagées dans la protection et la promotion des droits des enfants, notamment en apportant une aide aux centres qui œuvrent à la protection et à la réinsertion des mineurs. Des actions de formation et de renforcement des capacités ont été menées, et un réseau de juges ayant reçu une formation a été mis en place. Des mesures sont prises pour améliorer les services d'accueil et de réinsertion ainsi que le respect des droits fondamentaux par l'intermédiaire du Centre public pour des solutions de substitution à la détention des mineurs.

Des actions ont également été entreprises pour promouvoir les droits des personnes handicapées. Dans ce domaine, l'UE s'est attachée à favoriser la participation à la gouvernance et au dialogue à l'échelle locale, à améliorer les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées et à promouvoir l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Les initiatives de diplomatie publique se sont concentrées sur les droits de l'homme et ont bénéficié d'une bonne couverture médiatique au Bénin. Des actions ont notamment été menées en ce qui concerne l'homophobie, le travail des enfants, les droits politiques, la violence à l'égard des femmes et les meurtres rituels d'enfants.

Botswana

La peine de mort est en vigueur au Botswana depuis l'indépendance du pays en 1966. Depuis lors, 47 personnes condamnées ont été exécutées. La dernière exécution a eu lieu en 2013. La constitutionnalité de la peine capitale a fait récemment l'objet d'un débat au sein du système judiciaire. La discussion sur cette question ne semble toutefois pas avoir atteint un public plus large.

En ce qui concerne les droits des personnes appartenant à une minorité, le fait que le gouvernement - après des années de batailles juridiques avec la communauté autochtone des San/Barsawa - semble à nouveau s'engager dans un dialogue avec celle-ci est très positif. Cependant, il est difficile d'en évaluer l'impact, car les résultats de ce dialogue n'ont pas été rendus publics. Malgré ce dialogue, un sentiment de marginalisation persiste au sein de la communauté des San/Barsawa.

Pour ce qui est des droits des LGBTI, aucun progrès réel n'a été réalisé et la décision de la Haute Cour de 2014 autorisant les ONG actives dans ce domaine à s'enregistrer officiellement n'a pas encore été mise en œuvre. Le recours formé par le gouvernement pourrait retarder les avancées de plusieurs années. Le code pénal du Botswana considère les actes homosexuels comme des atteintes à la moralité, punissables d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans. À moins de deux ans du prochain examen périodique universel, très peu de progrès tangibles ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations qui ont été acceptées, parmi lesquels la mise en place d'une institution nationale chargée des droits de l'homme revêt une importance particulière.

Il convient néanmoins de souligner la position de fermeté adoptée par le Botswana sur la question des droits de l'homme et la CPI dans les enceintes internationales. Comme le Botswana est membre du Conseil des droits de l'homme (CDH) et a été réélu pour un nouveau mandat de deux ans en 2014, les démarches requises pour obtenir un soutien en faveur des positions de l'UE ont été effectuées par les missions de l'UE auprès des autorités locales dans le cadre des 28e, 29e et 30e sessions du CDH; en outre, d'autres démarches en rapport avec les droits de l'homme ont été menées à bien, par exemple en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Contrairement à bon nombre de pays africains, le Botswana s'aligne généralement sur la position de l'UE lors des votes qui ont lieu au sein du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les tensions croissantes entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, ainsi qu'au sein du pouvoir judiciaire lui-même, sont sources de préoccupation. Les décisions de la Haute Cour sont parfois ignorées lorsqu'elles ne plaisent pas au pouvoir exécutif. À titre d'exemple, deux réfugiés ougandais ont été extradés en novembre à l'encontre d'une décision explicite de la Haute Cour. De même, dix footballeurs érythréens qui avaient demandé l'asile au Botswana en octobre risquent l'extradition vers un pays tiers, à nouveau au mépris d'une décision judiciaire. En 2015, quatre juges de la Haute Cour ont été suspendus et mis en cause à la suite d'allégations selon lesquelles ils auraient reçu une indemnité de logement alors qu'ils résidaient dans un logement de l'État (l'affaire est en cours). Ces quatre juges (en particulier Key Dingake) sont connus pour avoir rendu des décisions en faveur des droits de l'homme qui ne sont pas nécessairement agréables pour le pouvoir exécutif, par exemple en ce qui concerne le droit des femmes d'hériter de terres et la fourniture d'antirétroviraux aux détenus étrangers.

À la suite d'une modification de la loi relative aux sociétés qui a été approuvée par le conseil des ministres en novembre, il est à craindre que l'espace dont dispose une société civile déjà modeste se rétrécisse encore davantage. La loi s'appliquera à toutes les organisations et pourrait être utilisée de manière sélective pour rendre impossible le travail des organisations de la société civile qui se montrent critiques à l'égard du gouvernement, dont de nombreuses églises évangéliques. Elle prévoit également qu'au moins 75 % de l'ensemble des membres devront être de nationalité botswanaise, ce qui compliquera le travail des bureaux locaux des ONG internationales.

En 2014, la compétence en matière de droits de l'homme dans le pays, à l'exception des questions relatives aux réfugiés, a été transférée du ministère de la défense, de la justice et de la sécurité au cabinet du président. Jusqu'à ce que le Bureau du médiateur devienne une institution nationale des droits de l'homme (INDH), la compétence en la matière appartient au Cabinet du président. Le Botswana est l'un des rares pays du continent africain qui ne dispose pas encore d'une INDH.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement, Léo Heller, s'est rendu au Botswana en novembre 2015 et a exhorté le gouvernement à profiter de la sécheresse extrême qui sévit actuellement pour élaborer une stratégie globale visant à garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la perspective de l'aggravation prévisible de la crise de l'eau. Il a souligné que la situation de sécheresse actuelle suscite de graves préoccupations en matière de droits de l'homme liées à la qualité de l'eau, la quantité d'eau et les conséquences connexes pour la santé. Les communautés rurales et les minorités pourraient être les plus durement touchées. Le rapport contenant des conclusions finales et des recommandations est attendu en septembre 2016.

L'UE dans son ensemble sensibilise également le gouvernement botswanais aux droits de l'homme dans le cadre du dialogue politique mené au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou. En 2015, les missions de l'UE ont poursuivi leurs échanges réguliers avec certaines organisations de premier plan dans le domaine des droits de l'homme et ont également tenu des discussions périodiques avec d'autres partenaires essentiels comme les États-Unis (sur les questions concernant les LGBTI) et les Nations unies (UNICEF, ONUSIDA).

Les organisations locales de défense des droits de l'homme ont besoin d'un renforcement pour exécuter leurs missions et bénéficient d'un financement au titre de l'IEDDH. En 2015, un montant de 0,6 million d'euros a été octroyé à quatre organisations. Plus précisément, trois projets implantés à Gaborone ont été lancés: un projet de Minority Rights Group International portant sur la reconnaissance et les droits des minorités; un projet de Botswana Network on Ethics, Law and HIV/AIDS (BONELA) portant sur la promotion et la protection des droits de l'homme au sein des communautés rurales et des populations les plus exposées aux risques (dont un important volet est consacré aux LGBTI); et un projet de Stepping Stones International portant sur la protection des enfants et les abus sexuels dont ils sont victimes. Un quatrième projet au titre de l'IEDDH implanté à Maun a été lancé le 10 décembre lors de la célébration de la Journée des droits de l'homme. Ce projet, situé dans le district le plus défavorisé du Botswana, sera mis en œuvre par le Ngamiland Council of Non-Governmental Organisations (NCONGO) et quatre ONG locales et dispensera une éducation aux droits de l'homme aux acteurs locaux et aux communautés de la région portant sur diverses questions liées aux droits de l'homme, notamment les droits des peuples autochtones, les droits des personnes handicapées et les droits des enfants. En outre, un programme de renforcement des capacités et d'encadrement pour les bénéficiaires de subventions au titre de l'IEDDH en matière de suivi et d'évaluation sera également mis en œuvre dans le courant de l'année.

En ce qui concerne les autres événements à grand retentissement dans le domaine des droits de l'homme, l'UE a participé, le 25 novembre, au lancement des 16 jours d'activisme contre la violence sexiste. La déclaration de l'UE prononcée à cette occasion a été retransmise par l'unique radiodiffuseur du pays.

Burkina Faso

L'actualité au Burkina Faso l'année dernière a été largement dominée par les événements politiques (la transition et le coup d'État militaire en septembre 2015) et peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme dans le pays, comme le cadre institutionnel pour la protection des droits de l'homme, la peine de mort, la torture, les conditions de détention et la durée des procès, le système judiciaire, la liberté d'expression, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile, les droits des femmes et les droits des enfants.

Les élections législatives et présidentielle de 2015 peuvent être considérées comme une étape importante après une année de transition difficile. Elles ont ouvert une nouvelle ère dans l'histoire d'un pays qui était dirigé depuis 27 ans par le président Blaise Compaoré. Le soulèvement d'octobre 2014 qui a entraîné son départ et la transition qui s'en est suivie ont été en grande partie alimentés par une demande croissante de justice et de meilleures conditions de vie. Le nouveau président élu en décembre 2015, Roch Marc Kaboré, et son gouvernement devront répondre à ces demandes en étroite coordination avec les bailleurs de fonds internationaux. L'UE a déployé une mission d'observation électorale (MOE), qui a été louée par différents acteurs du processus électoral pour sa contribution positive.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de sa prestation de serment, le président Kaboré a clairement indiqué que la justice sociale, l'inclusion, la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie et des libertés seraient au centre de ses efforts. La délégation de l'UE jouera un rôle majeur pour déterminer les mesures à prendre afin de faire en sorte que ces priorités se traduisent en résultats concrets. L'UE est le principal pourvoyeur d'aide dans le pays et assure la coordination avec le reste de la communauté des bailleurs de fonds en présidant régulièrement des réunions de donneurs.

Le gouvernement de transition a déjà adopté une loi contre la corruption, renforcé la séparation des pouvoirs (le président du Burkina Faso ne sera plus président du conseil national de la magistrature) et introduit des mesures permettant aux citoyens ordinaires de s'adresser directement à la Cour constitutionnelle. Autre élément important, un organisme chargé de contrôler l'État et de lutter contre la corruption a été prévu dans la Constitution.

L'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie au Burkina Faso passe principalement par un soutien à la Politique nationale de justice (PAPNJ), qui a été lancée en mars 2014 et est dotée d'un budget total de 9,5 millions d'euros. Son objectif premier est de faire en sorte que la justice soit plus accessible et protège davantage les droits et les libertés.

L'UE accorde également une place importante à la protection des enfants, et trois projets ont été signés avec trois ONG pour un montant total de 3,7 millions d'euros. Ces projets sont complémentaires et visent à prévenir et réduire la violence à l'encontre des enfants, tout en mettant en place un système intégré de protection des enfants. Une première évaluation des projets réalisée en 2015 a été très positive et a mis en évidence l'approche innovante et globale qui a été adoptée en vue de l'établissement d'un réseau pour la protection des enfants.

Les États membres de l'UE sont également actifs dans le domaine des droits de l'homme au Burkina Faso. L'UE dispose d'un important pouvoir d'influence et d'une bonne réputation dans le pays, qui lui ont toujours permis d'entretenir des contacts privilégiés avec les autorités du Burkina Faso. Ces contacts devraient se poursuivre avec les autorités nouvellement élues. À la suite d'une réunion bilatérale avec le représentant spécial pour le Sahel, Ángel Losada, qui a eu lieu lors de la cérémonie de prestation de serment, le 29 décembre 2015, il semble probable que le président Kaboré continuera à s'appuyer sur le partenariat privilégié qui existe entre son pays et l'UE. L'UE entretient également de bonnes relations avec les organisations de la société civile, qui ont été très actives avant et surtout pendant la transition.

Le renouvellement complet de la scène politique dans le pays et la volonté manifeste des nouvelles autorités de s'investir dans le domaine des droits de l'homme offre une bonne occasion de traiter certaines questions importantes liées aux droits de l'homme avec une plus grande détermination qu'avant le changement de pouvoir.

Burundi

En 2015, la situation des droits de l'homme au Burundi s'est dramatiquement détériorée. Malgré les progrès enregistrés ces dix dernières années, le pays est confronté à une crise politique profonde et prolongée depuis avril 2015, liée à la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat.

Dans ce contexte, le principal objectif de l'UE en matière de droits de l'homme au Burundi a été, en 2015, de continuer à œuvrer en faveur d'une protection accrue des droits des personnes et des libertés fondamentales dans le cadre du dialogue politique et des instruments de coopération au développement. Pour appuyer cet objectif prioritaire, l'UE a concentré son attention sur la défense et la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile, la lutte contre la discrimination et la contribution à la réforme du système judiciaire. Elle a également encouragé les autorités à enquêter sur les cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture et à lutter contre l'impunité.

L'UE et les autorités burundaises ont tenu un dialogue politique renforcé (comme le prévoient l'article 8 et l'annexe VII de l'accord de Cotonou) entre octobre 2014 et mai 2015, qui a porté essentiellement sur le climat politique au Burundi, marqué notamment par une aggravation des tensions à l'approche des élections législatives et présidentielle de l'été 2015. Parmi les sujets abordés figuraient: les violations des droits de l'homme; l'absence de système judiciaire indépendant; les violences politiques perpétrées par les *Imbonerakure*, l'aile de la jeunesse du parti au pouvoir, le "Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie" (CNDD-FDD); les restrictions des libertés civiles et aux libertés d'expression et de réunion; et les menaces prononcées à l'égard des dissidents, y compris ceux appartenant au parti au pouvoir.

En mars 2015, le Conseil a adopté des conclusions sur la période pré-électorale au Burundi, dans lesquelles il appelait à la mise en place des conditions nécessaires à des élections libres, ouvertes à tous et transparentes, et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans la mesure où les conditions nécessaires n'étaient pas réunies, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (HR/VP) a décidé, le 29 juin 2015, de retirer du Burundi la mission d'observation électorale de l'Union européenne.

Le Conseil a par la suite adopté des conclusions sur le Burundi en mai, juin et novembre 2015, dans lesquelles il a exprimé sa préoccupation croissante face à la détérioration de la situation et aux violations accrues des droits de l'homme.

Dans ce contexte et en raison des violations des éléments essentiels de l'accord de Cotonou, dont le respect des principes démocratiques et de l'État de droit, l'UE a invité le Burundi, le 26 octobre, à prendre part aux consultations spécifiques prévues à l'article 96 dudit accord. L'objectif global de ce processus est d'encourager le Burundi à s'engager à prendre des mesures dans un délai donné dans les domaines sensibles que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, sur la base des principes énoncés dans les accords d'Arusha, et à parvenir à une solution mutuellement acceptable. Ce processus vise également à appuyer les efforts déployés par l'Union africaine, les Nations unies et la Communauté de l'Afrique de l'Est pour instaurer un dialogue sans exclusive sous médiation pour résoudre la crise.

À la suite des consultations qui ont eu lieu le 8 décembre, l'UE met au point une série de mesures qui devront être adoptées par le Conseil, y compris des mesures relatives à la coopération au développement, pour encourager le Burundi à participer à un tel dialogue, à mettre fin aux violences et à protéger les droits de l'homme et, en définitive, à consolider la démocratie et la paix. L'UE pourrait suspendre le financement direct de la coopération au développement octroyé au gouvernement, mais elle veillera en tout état de cause à continuer de financer la protection des populations, notamment au moyen de l'aide humanitaire.

Le 1er octobre 2015, le Conseil de l'UE, dans le prolongement des conclusions du Conseil de juin 2015, a adopté des sanctions à l'encontre de quatre personnes. Le Conseil a adopté des restrictions en matière de déplacements et un gel des avoirs à l'égard de quatre personnes dont les actions compromettaient la démocratie ou faisaient obstacle à la recherche d'une solution politique à la crise actuelle au Burundi, notamment par des actes de violence, de répression ou d'incitation à la violence, y compris par des actes constituant des atteintes graves aux droits de l'homme.

Pour ce qui est des actions, l'UE a mené un dialogue permanent avec les défenseurs des droits de l'homme tout au long de 2015. En raison de la détérioration de la situation, la délégation a reçu 145 demandes de mobilisation de petites subventions en faveur des défenseurs des droits de l'homme (au titre de l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde), dont 32 ont abouti à l'octroi d'un soutien de l'UE.

À travers la mobilisation de fonds de l'IEDDH, l'UE a soutenu huit projets mis en œuvre par des ONG internationales en coopération avec des ONG nationales. La coopération de l'UE, qui se monte à 5,2 millions d'euros, est centrée sur les domaines prioritaires suivants: les droits des femmes, les droits des enfants et des jeunes et les droits des groupes vulnérables. Un ensemble de mesures supplémentaires sera consacré, en 2016, à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et à la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, grâce au rôle actif de l'UE, le Conseil des droits de l'homme a adopté, lors de sa 30e session en octobre 2015, une résolution sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Cette résolution inscrit le Burundi à l'ordre du jour de toutes les sessions ordinaires du CDH en 2016, prévoit la présentation, en mars et juin, de rapports par le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et appelle à l'organisation, en septembre 2016, d'un dialogue interactif en présence de toutes les parties prenantes intéressées. À la suite d'attaques contre des casernes militaires et de contre-attaques par les forces de sécurité, le Conseil des droits de l'homme a tenu, en décembre 2015, une session spéciale consacrée au Burundi.

Cap-Vert

En 2015, l'UE a continué de mener un dialogue régulier sur la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme dans le cadre de son partenariat spécial avec le Cap-Vert. Le partenariat prévoit un dialogue politique renforcé sur la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et la bonne gouvernance. Le plan d'action du partenariat spécial porte une attention particulière aux droits des femmes et des enfants, à la situation des migrants, à la lutte contre les violences domestiques, à l'amélioration du système judiciaire, à la lutte contre la corruption et à la promotion de la bonne gouvernance.

La situation globale des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Cap-Vert reste généralement très positive. Le pays possède des institutions politiques stables, une démocratie parlementaire pluraliste qui fonctionne bien et un pouvoir judiciaire indépendant. Dans le cadre de ses relations avec le Cap-Vert, les objectifs de l'UE consistent principalement à appuyer les efforts déployés par les autorités pour améliorer le respect des droits de l'homme dans les domaines qui suscitent encore des inquiétudes, notamment les violences à caractère sexiste et la discrimination à l'égard des femmes, et les droits des enfants, y compris la maltraitance des enfants et les violences sexuelles à l'encontre des enfants.

L'UE finance cinq projets visant à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes, à améliorer la situation économique des groupes vulnérables, des enfants et des personnes handicapées et à renforcer la société civile dans le pays. Elle a également soutenu les actions menées par la commission électorale nationale pour développer la conscience civique en vue des élections de 2016 (législatives et présidentielle) et réduire les taux d'abstention, en particulier chez les femmes et les jeunes électeurs.

L'UE a entrepris avec succès une démarche relative à la mise en œuvre de l'article 4 de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, portant sur l'établissement d'une liste des travaux dangereux. Le Parlement national a adopté la liste à l'unanimité en novembre 2015.

En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et la discrimination, le Cap-Vert met en œuvre deux plans principaux à l'appui d'une nouvelle loi au cours des trois prochaines années: le "troisième plan national en faveur de l'égalité" et le "deuxième plan de lutte contre les violences à caractère sexiste (2015-2018)".

Cameroun

En 2015, l'UE a continué d'avoir comme priorités, dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie au Cameroun, la lutte contre la torture, l'amélioration des conditions de détention, la protection des défenseurs des droits de l'homme, la promotion des droits des enfants, en particulier la lutte contre la traite d'enfants, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la non-discrimination.

L'UE a continué d'œuvrer activement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie au Cameroun en passant par différents canaux, notamment le dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou. Le 16 janvier 2015, l'UE et le Cameroun ont tenu une session de dialogue consacrée à la gouvernance, lors de laquelle le Cameroun a présenté les mesures qu'il a prises pour honorer ses engagements, notamment dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratisation, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption. À cette occasion, l'UE a évoqué la nécessité de garantir la protection totale des droits de l'homme, y compris le droit à un procès équitable, et a préconisé de nouvelles réformes du processus électoral, du système judiciaire et des mécanismes de lutte contre la corruption. La deuxième session annuelle du dialogue s'est tenue le 19 octobre 2015 et a porté essentiellement sur la sécurité, les questions régionales, le développement économique et la migration. Le Cameroun a confirmé sa détermination à combattre Boko Haram dans le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme.

En 2015, l'UE a également réitéré ses appels en faveur de l'abolition de la peine de mort au Cameroun et de la ratification du statut de Rome de la Cour pénale internationale. Elle a poursuivi son dialogue avec la société civile, et des réunions régulières ont été organisées avec les défenseurs des droits de l'homme, y compris ceux qui sont engagés dans la défense des droits des personnes LGBTI. Des représentants de l'UE ont assisté aux procès de membres de la société civile et de militants politiques.

En 2015, l'IEDDH a été axé sur la lutte contre la traite des êtres humains, la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, la cessation du recours au travail forcé au sein des sociétés traditionnelles (Lamidas) dans le nord du Cameroun et l'élimination des violences à l'égard des femmes. Compte tenu de l'importance que revêt la consolidation de la démocratie dans le pays, un nouvel appel à propositions d'un montant de 1,9 million d'euros a été lancé en février 2015 dans le cadre de l'IEDDH en vue de renforcer le dialogue politique, de favoriser une démocratie participative et d'encourager une large participation aux élections. Lors de la 104^{e} session de la Conférence internationale du travail, l'UE a contribué à l'examen du respect par le Cameroun de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

L'UE a également continué à soutenir financièrement des projets d'organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Certains projets financés au titre de l'instrument "Acteurs non étatiques" (ANE-AL) ont été consacrés à la promotion des droits des populations locales et des groupes vulnérables vivant dans des zones d'exploitation minière, d'investissements agro-industriels et/ou de construction d'infrastructures (notamment le droit à une indemnisation, la protection contre les déplacements illégaux, l'obligation de consulter la population locale et le droit à un environnement sûr).

République centrafricaine

En 2015, l'Union européenne a poursuivi ses efforts visant à améliorer la situation des droits de l'homme en République centrafricaine (RCA), en s'appuyant essentiellement sur un dialogue régulier avec les autorités de transition et en utilisant plusieurs instruments de l'UE. Les autorités de transition ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation des droits de l'homme en RCA. Les recommandations finales du Forum de Bangui (du 4 au 11 mai 2015) ont souligné l'importance de la lutte contre l'impunité, qui demeure essentielle pour le processus de réconciliation en RCA. Le 5 mai, à Bangui, les dirigeants de dix groupes armés ont signé un accord portant sur la libération immédiate et sans condition des enfants utilisés par leurs groupes armés respectifs. À la fin du mois de mai, à Bambari, 300 enfants avaient été libérés par les groupes armés. D'autres cérémonies de libération ont porté à 645 le nombre d'enfants libérés depuis mai.

Les activités dans le domaine des droits de l'homme entreprises par l'UE et ses États membres en RCA ont été fortement influencées par les conditions de sécurité qui se détérioraient tant au sein de la capitale que dans l'ensemble du pays, ainsi que par la question des réfugiés (estimés à environ 450 000) et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (estimées à environ 430 000), y compris à Bangui. En décembre 2015, l'ONU a publié son premier rapport sur les droits de l'homme, portant sur la période allant de septembre 2014 à mai 2015. Il y est constaté qu'au cours de cette période, malgré une diminution de l'ampleur et de l'intensité du conflit, de graves violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire avaient encore été commises dans l'ensemble du pays par des groupes armés non étatiques, dont les groupes anti-Balaka et ex-Séléka, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'État. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) sont les plus touchées par ces violences.

Dans un contexte d'incertitude sur les fronts politique et de la sécurité, qui a perduré tout au long de la période de transition en RCA en 2014-2015, l'UE et ses États membres continuent de figurer parmi les principaux partenaires des autorités.

La ligne thématique de l'IEDDH comprend un portefeuille de trois projets, pour un montant total de 1,2 million d'euros. Elle appuie les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour lutter contre l'impunité et renforcer les capacités parmi les membres de l'appareil judiciaire.

L'UE soutient également à hauteur de 20,9 millions d'euros une initiative de l'Unicef dans le secteur de l'éducation en RCA. Le projet vise à renforcer les services d'éducation de base et à assurer la prise en charge temporaire de près de 1 000 enfants libérés de groupes armés et de milices locales.

L'UE soutient la RCA dans la lutte qu'elle mène contre l'impunité et dans les efforts qu'elle déploie pour reconstruire le système judiciaire et de justice pénale. Par l'intermédiaire du projet RESEJEP (réhabilitation du secteur de la justice et de la police), l'UE offre un appui financier important (15 millions d'euros) au ministère de la justice. Ce projet a financé, entre autres, la réhabilitation des prisons de Ngaragba et de Bimbo à Bangui.

Dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, un projet d'un million d'euros destiné à soutenir le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a débuté en mai 2015, avec pour thèmes centraux la prévention des violations des droits de l'homme et le renforcement des capacités des ONG locales actives dans le domaine des droits de l'homme.

Tchad

En 2015, l'UE a continué de poursuivre comme principaux objectifs – en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme au Tchad – la réforme du système judiciaire, la réforme des forces de sécurité, la promotion des droits des enfants et des femmes, la promotion de la démocratie, la lutte contre la peine de mort et le renforcement du pouvoir d'action de la société civile. Son action a pris diverses formes, allant du dialogue politique à la coopération technique, notamment par l'intermédiaire du FED, de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et de l'IEDDH.

Une session du dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou s'est tenue en janvier 2015 et a donné à l'UE l'occasion d'exprimer ses préoccupations concernant plusieurs questions relatives aux droits de l'homme, comme la réforme de la justice, les conditions de détention et le procès de l'ancien président tchadien, Hissène Habré. L'UE s'est également beaucoup occupée de cas individuels tout au long de l'année.

Un projet, mis en œuvre par une organisation tchadienne des droits de l'homme et financé par l'IEDDH, a été lancé en novembre 2015 en vue de soutenir les avocats tchadiens intervenant dans le procès d'Hissène Habré. La délégation de l'UE a suivi de près le procès, qui a débuté en décembre 2014 et a débouché sur la condamnation de vingt agents de sécurité de l'ère Habré pour assassinat, torture, enlèvement et détention arbitraire. Le tribunal a également condamné sept hommes à la prison à perpétuité, dont Saleh Younous, ancien directeur de la direction de la documentation et de la sécurité (DDS), et Mahamat Djibrine, décrit par la commission de la vérité tchadienne de 1992 comme l'un des "tortionnaires les plus redoutés au Tchad". Des séances de sensibilisation relatives au procès Habré ont été organisées au Tchad avec un financement de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.

En ce qui concerne le projet de réforme de la police, deux contrats sont en cours avec des ONG pour améliorer les relations entre les forces de sécurité et la population au moyen de formations destinées aux forces de sécurité, d'actions de communication et de la création de forums locaux permettant aux forces de sécurité, à la société civile et aux autorités locales de débattre des questions de sécurité. Ce projet prévoit également d'offrir aux forces de sécurité une formation en matière d'éthique. Une étude a en outre été menée dans le cadre de ce projet pour examiner les conditions de la création d'un observatoire de l'éthique des forces de sécurité nationales et de la criminalité. Cette étude a montré que tous les parties étaient intéressées par la création d'une telle structure.

En 2015, dans le cadre de l'IEDDH, trois projets ont été sélectionnés en vue de protéger et promouvoir les droits des enfants et des femmes, pour un montant total d'un million d'euros. Un projet d'une durée de 36 mois mené en coopération avec ACORD vise à réduire les mariages d'enfants dans le centre du Tchad. Un projet de 24 mois mis en œuvre par une organisation locale, l'Union des femmes pour la Paix, a pour objectif d'offrir des conseils juridiques aux femmes dans la ville de Moundou, dans le sud du pays. Le troisième projet, mis en œuvre par Avocats Sans Frontières France, est destiné à fournir une assistance juridique aux enfants et aux femmes détenus dans les villes de N'Djamena, Abéché et Koumra.

L'ambassade de France a également continué à soutenir des ONG actives dans la défense des droits des femmes et des enfants au moyen d'un instrument spécifique, le Fonds social de développement. En 2015, six ONG locales ont été sélectionnées: la CONA-CIAF (lutte contre les mutilations génitales féminines), la LTDH (lutte contre les mariages précoces), l'AECPEM et la MUDESOFT (violence à l'école), la CAASFFA (protection des filles migrantes) et l'AFJT (rôle moteur des femmes).

Dans le cadre du projet d'appui à la bonne gouvernance, l'UE œuvre en faveur de l'augmentation de l'enregistrement des naissances au Tchad. Trois projets sont mis en œuvre par l'Unicef, ACORD et le RAPS Mandoul dans trois régions pilotes en vue de sensibiliser la population et de former les fonctionnaires à l'enregistrement des naissances.

La délégation de l'UE suit de près les préparatifs pour les élections qui se tiendront en 2016 et 2017. La Ligue tchadienne des droits de l'homme s'est vu confier un projet d'un montant de 475 000 euros sur une période de trois ans consistant à mener des campagnes de sensibilisation et à former des observateurs nationaux. L'ambassade française a également financé un projet de six mois (lancé en octobre 2015) visant à encourager la participation électorale des jeunes.

En ce qui concerne la réforme de la justice, le programme de soutien à la réforme de la justice a pris fin en 2014 et l'Union européenne a commencé à travailler sur un nouveau programme avec le ministère de la justice et d'autres parties prenantes centrales. Un projet d'Avocats Sans Frontières Belgique destiné à améliorer la connaissance des procédures judiciaires auprès des citoyens tchadiens et à les aider à faire valoir leurs droits est toujours en cours.

Enfin, l'UE a poursuivi son étroite collaboration avec les organisations locales des droits de l'homme et a organisé plusieurs rencontres avec la société civile.

Union des Comores

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec l'Union des Comores sont la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, une attention particulière étant accordée aux processus électoraux, à la justice et à la lutte contre la corruption, ainsi qu'aux droits des femmes et des enfants.

L'UE a continué d'aborder la question des droits de l'homme et de la démocratie avec les Comores sous différentes formes, y compris des missions régulières de haut niveau, un dialogue politique continu et la coopération au développement. Par ailleurs, au cours de son dialogue politique renforcé avec les autorités comoriennes dans le cadre d'une assistance électorale continue, l'UE n'a cessé de réitérer ses appels en faveur de processus électoraux libres, transparents et crédibles, sur la base de la refonte récente du cadre juridique et de consultations structurées avec les parties prenantes. Un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes dans les institutions électorales ainsi que dans la vie politique a également été encouragé au travers d'une réforme du cadre juridique et de vastes campagnes de sensibilisation.

Avec le renouvellement des pouvoirs législatifs et exécutifs de l'Union et des Îles et les toutes premières élections municipales, le cycle électoral 2014-2016 pourrait soit confirmer le progrès du pays vers la démocratie, l'intégration nationale et le développement, soit augmenter le risque de voir revenir une instabilité chronique, le séparatisme et la pauvreté.

Les autres évolutions significatives en matière de droits de l'homme dans lesquelles l'Union européenne a joué un rôle en 2015 concernent principalement le système judiciaire. Conformément aux nouvelles priorités de la stratégie nationale de développement pour 2015-2019, l'UE soutient actuellement l'organisation d'une réforme du système judiciaire visant à améliorer l'indépendance, l'intégrité, l'efficacité et l'équité de la justice, ainsi que l'accès à cette dernière. À cet égard, le 11^{e} FED prévoit d'importants financements européens en faveur de la mise en œuvre de la réforme.

L'UE a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile en adoptant une feuille de route conjointe de l'UE et de le France sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile pour 2014-2017, qui bénéfice d'un soutien financier au titre des lignes budgétaires "Acteurs non étatiques/Autorités locales" (ANE-AL) et "IEDDH". Cinq projets relevant de la ligne budgétaire "ANE-AL" sont en cours et des appels à propositions supplémentaires au titre de ce programme et de l'IEDDH sont prévus pour 2016-2017. La France prévoit d'accroître son soutien en faveur des droits de l'homme aux Comores en 2016 au moyen de nouveaux fonds.

République du Congo

En 2015, les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie ont été la lutte contre la torture, l'amélioration des conditions de détention, la bonne administration de la justice et la promotion ainsi que la protection des droits des personnes vulnérables.

Dans le contexte d'un référendum visant à modifier la Constitution, tenu le 25 octobre, certains droits fondamentaux de l'homme tels que la liberté de réunion et la liberté d'expression ont été gravement restreints. Les partis d'opposition se sont vu interdire l'organisation de rassemblements politiques après le 20 octobre. Certaines manifestations qui ont cependant eu lieu ont pris une tournure violente, les forces de sécurité réagissant en faisant un usage excessif de la force. Plusieurs personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées. Deux dirigeants de l'opposition ont été assignés à résidence pendant plus d'une semaine. Les chaînes de radio et de télévision ont été entièrement mobilisées en faveur du parti au pouvoir et de sa campagne. Les émissions de la station de radio internationale RFI, ainsi que l'internet mobile et les messageries textuelles, ont été interrompues du 20 octobre jusqu'à début novembre. Une station de radio indépendante a vu ses équipements saisis et ses locaux détruits, tandis que son propriétaire a reçu des menaces de mort. D'autres journalistes ont indiqué avoir subi des pressions pour qu'ils ne relatent rien au sujet des troubles qui avaient lieu à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Le dialogue politique engagé le 20 février au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou comprenait la question des droits de l'homme. L'UE a souligné la nécessité pour la République du Congo de traduire par des faits les engagements qu'elle a pris en vertu des traités internationaux, dont l'interdiction de la torture, et d'avoir pour règle générale de permettre l'accès aux détenus. Des échanges ont également eu lieu pour trouver une approche acceptable dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU que la République du Congo a acceptées (164 sur 171) en octobre 2013. Malgré ces échanges de vues, le dialogue avec la République du Congo sur les droits de l'homme et la démocratie n'a, dans l'ensemble, permis que des progrès très limités. On constate actuellement des violations des droits fondamentaux des détenus, des populations autochtones, des femmes et des enfants. Aucune réponse n'a été reçue aux demandes adressées aux autorités pour qu'elles ouvrent des enquêtes et engagent des poursuites lorsque les forces de sécurité congolaises sont soupçonnées de sévices et de tortures, et pour qu'elles permettent aux ONG de défense des droits de l'homme de contrôler et de visiter des centres de détention. Les codes juridiques et les nouvelles lois adoptées par la République du Congo deviennent de moins en moins compatibles avec les traités internationaux.

Grâce à de nombreux canaux formels et informels, l'UE a maintenu le dialogue avec les organisations de la société civile congolaise, permettant ainsi des échanges de vue et des discussions sur les principales préoccupations relatives à la situation des droits de l'homme. La réunion annuelle de l'UE avec les défenseurs des droits de l'homme s'est déroulée le 17 août. Le rôle que joue l'UE dans le respect des droits de l'homme et la protection des défenseurs des droits de l'homme a été très apprécié. Une préoccupation particulière a été exprimée quant au respect des droits fondamentaux des migrants dans le contexte d'une opération visant à les expulser du Congo. Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi sur les droits des populations autochtones, et celle d'un plan d'action, ont été considérées comme prioritaires.

L'Union européenne apporte son soutien au renforcement des droits de l'homme au Congo par l'intermédiaire de l'IEDDH. À la suite de la publication à la mi-2015 d'un appel à propositions (d'un budget de 700 000 d'euros), trois projets ont été sélectionnés dans le domaine de la lutte contre la détention arbitraire et la torture, et dans celui de la protection et de la promotion des droits des enfants en danger et de leur famille. Un deuxième appel à propositions au titre de l'IEDDH est prévu pour la première partie de 2016. D'autres projets axés sur les droits des femmes et des enfants sont également financés dans le cadre d'un appel à propositions destiné aux organisations de la société civile et aux autorités locales.

En outre, l'UE soutient le renforcement de l'État de droit au Congo par l'intermédiaire de son projet PAREDA. Actuellement dans sa deuxième phase et doté d'un budget de 920 000 euros provenant du FED, ce programme aide le ministère de la justice à mener un travail ambitieux et attendu de longue date de révision des codes juridiques nationaux. En outre, le PAREDA apporte son soutien à la ratification de traités importants relatifs aux droits de l'homme et à leur intégration dans le système juridique congolais, dans l'objectif d'améliorer la prévisibilité juridique, de renforcer le rôle des tribunaux et d'offrir à tous un accès adéquat à la justice. La mise en place, en septembre 2015, d'une commission nationale chargée d'actualiser les codes nationaux, puis la présentation en novembre des codes révisés par les experts internationaux du PAREDA, ont représenté des étapes importantes dans le processus de modernisation du système juridique de la République du Congo.

Côte d'Ivoire

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme en Côte d'Ivoire continuent de porter sur le droit à la sécurité, la justice et l'État de droit, la réconciliation et la lutte contre l'impunité, le renforcement de la démocratie, la protection des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que les droits des enfants et des femmes, et notamment les mesures destinées à lutter contre les violences sexuelles envers les femmes, et contre le travail des enfants.

En 2015, la Côte d'Ivoire a franchi une étape importante: le scrutin présidentiel s'est déroulé dans l'ordre et le calme, et le processus électoral a été, selon les observateurs, conforme aux normes internationales en matière d'élections démocratiques. L'UE a déployé une mission d'experts électoraux pour analyser l'ensemble du processus, et notamment la mise à jour des listes électorales.

Malgré une amélioration de la situation générale en matière de droits de l'homme par rapport à la décennie précédente, et notamment par rapport à la période qui a suivi la crise post-électorale de 2010, de nombreuses lacunes subsistent dans ce domaine. Le paysage politique reste marqué par un clivage ethno-géographique et des progrès sont encore nécessaires sur la voie de la réconciliation après la crise politique de 2010.

Après sa réélection en octobre 2015, le président Ouattara a annoncé qu'il reste attaché aux priorités aux priorités en matière de réconciliation, de cohésion sociale et de justice impartiale, et des résultats importants ont été obtenus dans ces domaines au cours de l'année 2015. En ce qui concerne le dialogue politique et la réconciliation, il a été mis en place en 2015 une commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV) afin d'indemniser les victimes de la crise post-électorale de 2010. Des progrès ont également été réalisés dans le système judiciaire avec l'abolition de la peine de mort en mars 2015 et la transposition du statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) dans le droit national. À la suite du mandat d'arrêt délivré par la CPI, le président Ouattara a refusé de transférer Simone Gbagbo à la Haye, car il a estimé qu'elle devait être jugée en Côte d'Ivoire. Les premières poursuites au niveau national ont été engagées contre Simone Gbagbo et ses partisans. La commission nationale d'enquête a réalisé des progrès dans la poursuite du travail d'investigation dans les deux camps. Cependant, dans le domaine de la justice, les progrès sont plutôt lents pour ce qui est de l'indemnisation des victimes, de l'indépendance de la justice, de l'accès au système judiciaire et de la lutte contre l'impunité. Les conditions de garde à vue arbitraire et/ou prolongée, ainsi que les conditions de détention, sont également préoccupantes.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) s'est achevé en 2015. Toutefois, des améliorations sont encore nécessaires en ce qui concerne la réforme de la sécurité, en particulier à l'ouest et au centre du pays, ainsi qu'à Abidjan, dans le contexte notamment du retrait progressif de l'ONUCI, la mission de maintien de la paix des Nations unies en Côte d'Ivoire.

Dans le courant de l'année, le gouvernement a adopté des politiques de lutte contre le travail des enfants et contre la traite des êtres humains. Néanmoins, en dépit des progrès constatés, la protection sociale reste faible et l'accès aux services de base demeure très difficile pour beaucoup de citoyens ivoiriens. Le pays connaît encore de graves problèmes d'inégalité des sexes et de violence sexuelle. Dans certaines parties du pays, certaines questions sensibles liées à la propriété foncière, à la nationalité ainsi qu'aux migrations et/ou à l'immigration représentent également des défis importants.

Grâce à ses contacts politiques permanents et au dialogue politique mené au titre de l'article 8 (de l'accord de Cotonou), l'UE a régulièrement soulevé des questions relatives aux droits de l'homme auprès des autorités ivoiriennes. Le dernier dialogue politique au titre de l'article 8 s'est tenu en juin 2015, entre les ambassadeurs de l'UE et le ministre des affaires étrangères accompagné de nombreux ministres ou ministères (intérieur, justice et droits de l'homme et économie). L'UE poursuit son dialogue permanent avec les partis politiques de toutes les sensibilités, ainsi qu'avec les OSC et ONG locales dans le domaine des droits de l'homme.

Certaines réunions de dialogue ainsi que l'aide de l'UE au développement ont été axées sur la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de la justice et l'accès à la justice, qui ont été financés dans le cadre du 11^{e} FED, et sur la réintégration des anciens combattants, qui a été financée au titre de l'instrument de stabilité. Par l'intermédiaire de l'IEDDH, l'UE a fourni une aide aux ONG travaillant à la prévention des conflits dans les régions occidentales et dans les zones urbaines sensibles. À travers cet instrument, l'UE a également financé des efforts de la société civile pour lutter contre l'impunité et promouvoir une justice impartiale, ainsi que des initiatives en matière de justice transitionnelle. L'IEDDH a également financé des projets d'aide aux femmes victimes de violences sexuelles et de renforcement des capacités de la société civile à faciliter la réconciliation dans le pays. Grâce au 11^{e} FED, une aide a continué d'être fournie à la société civile dans le cadre d'un projet de promotion de la gouvernance locale.

République démocratique du Congo

La situation en matière de droits de l'homme en République du Congo (RDC) est de plus en plus préoccupante, surtout dans l'est du pays. La non-tenue des élections locales et provinciales, et les retards pris dans le calendrier des élections législatives et présidentielle, ont été à l'origine de graves tensions et de préoccupations croissantes en ce qui concerne la liberté et la sécurité de la société civile comme de l'opposition politique.

Dans l'est de la RDC, de nombreux groupes armés sont restés actifs et malgré certains succès limités, les forces armées (FARDC) et les forces de maintien de la paix des Nations unies (MONUSCO) n'ont pas progressé autant qu'elles auraient pu, en raison notamment d'une coopération opérationnelle limitée. Des chefs de groupes armés ont été responsables de nombreux crimes de guerre et de graves exactions perpétrés sur la population civile, notamment des enlèvements et des violences sexuelles. Les FARDC ont également perpétré des violations des droits de l'homme et fait un usage de la force disproportionné. Les groupes armés ainsi que les FARDC continuent d'être liés à l'exploitation illégale de ressources naturelles.

La présence de réfugiés provenant de plusieurs pays voisins – dont le Burundi, pour ce qui est des arrivées les plus récentes – et d'un grand nombre de déplacés internes dans les provinces orientales, à laquelle viennent se greffer des problèmes de capacité et un climat d'insécurité, ont contribué à une situation humanitaire complexe et imprévisible.

En septembre, plusieurs responsables de partis politiques membres de la coalition au pouvoir, couramment appelée le "G7", ont été exclus du gouvernement pour avoir exprimé leur opposition aux tentatives du président visant à se maintenir au pouvoir en briguant un troisième mandat. Par la suite, l'UE a reçu des informations faisant état de cas de harcèlement de membres de l'opposition et de leur famille. Depuis lors, des journalistes ont également fait l'objet de menaces physiques, certaines transmissions de radio ou de télévision ont été interrompues, le signal radio visant RFI a été brouillé et l'accès à l'internet mobile et aux SMS a été supprimé pendant une période prolongée. En octobre, l'UE a fait une déclaration dans laquelle elle prenait note avec préoccupation de données publiées par le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme en République démocratique du Congo (BCNUDH) faisant apparaître une augmentation sensible du nombre de cas enregistrés de violations des droits de l'homme, notamment à Kinshasa et à Goma, dont des pertes de vies humaines, des dommages corporels, des arrestations et des pillages. Dernièrement, le nombre de cas de détention arbitraire par les services de renseignement a également augmenté.

À de nombreuses reprises, l'UE a appelé à un climat politique apaisé, à un débat serein, à la protection de la liberté d'expression, au respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des droits de l'opposition, au respect de la Constitution de la RDC et à un espace politique ouvert, ainsi qu'à des garanties pour l'indépendance et l'impartialité de la justice. L'UE s'est également employée à soutenir certaines activités mises en œuvre par des acteurs locaux non étatiques, grâce à un financement au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Parmi les mesures mises en œuvre en 2015 figurent notamment le soutien à des organisations de femmes aux Kivu, le financement d'initiatives destinées à favoriser une éducation civique fondée sur les droits de l'homme à l'approche des prochaines élections, le financement de plusieurs activités de prévention des conflits au niveau des communautés, des mesures visant à faciliter l'accès à la justice pour les femmes et les enfants victimes de violences sexuelles, et la fourniture d'une aide aux personnes ayant survécu à des tortures ou à d'autres sévices. Le 2 octobre 2015, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté par consensus une résolution sur la situation en RDC.

Des évolutions positives ont été constatées dans le pays. Par exemple, en septembre, la RDC a ratifié la convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif.

Il convient également de faire état d'événements importants qui ont eu lieu en 2015, tels que les États généraux de la justice, l'investiture de la Commission nationale des droits de l'homme, et la mise en place de la Cour constitutionnelle.

À travers ses programmes de coopération, l'UE poursuit son action en vue d'améliorer le cadre juridique des élections et de favoriser l'éducation électorale. Elle soutient également des initiatives visant à encourager le renforcement de la société civile, à développer l'éducation civique, à aider les victimes de violations des droits de l'homme et à appuyer les enquêtes dans les affaires de violence sexuelle. Dans le contexte de son approche globale, par ses déclarations, ses discours, ses ateliers et ses initiatives formelles et informelles, l'UE n'a pas hésité à exprimer ses inquiétudes en encourageant le gouvernement de la RDC à faire intégralement respecter les droits de l'homme dans l'ensemble du pays.

Djibouti

Dans l'ensemble, la situation des droits de l'homme à Djibouti n'a pas connu d'amélioration en 2015 et les militants des droits de l'homme ainsi que les opposants au gouvernement ont continué de subir des intimidations, notamment au cours de la période qui a précédé la dernière élection présidentielle. Si la signature, en décembre 2014, d'un accord-cadre entre le gouvernement et l'opposition sur des réformes politiques avait donné à cette dernière une certaine marge de manœuvre pour ce qui est de la tenue de réunions publiques et de l'accès aux médias publics, cette situation a pris fin à partir du moment où les négociations ont achoppé sur la question d'une commission électorale indépendante. La décision prise par le gouvernement, en novembre 2015, de déclarer des "mesures exceptionnelles de sécurité" quelques mois seulement avant l'élection présidentielle prévue en avril 2016 ne contribuera pas à améliorer la situation en matière de droits de l'homme. Le 21 décembre 2015, le pays a connu de violents affrontements entre les forces de sécurité et des membres de l'opposition qui ont également affecté des membres de la société civile et ont fait des morts. Le recours excessif à la violence par la police et d'autres forces de sécurité, et l'impunité généralisée dont bénéficient les tortionnaires et auteurs d'autres sévices, demeurent des sujets très préoccupants.

Au début de 2015, l'UE et la France ont fait des déclarations publiques dans lesquelles elles se sont félicitées de l'accord-cadre sur les réformes politiques de décembre 2014, estimant qu'il s'agissait d'une étape positive, et ont souligné qu'il importait de le mettre pleinement en œuvre. L'UE a de nouveau adressé ce message lors de la réunion du dialogue politique au titre de l'article 8 qui s'est tenue en février 2015. Dans le courant de l'année, l'UE a également tenu à intervalles réguliers des réunions avec des partis de l'opposition et des défenseurs des droits de l'homme. Compte tenu de la dégradation de la situation politique à Djibouti à la fin de 2015, marquée par la violente confrontation entre le gouvernement et l'opposition, l'UE a fait une déclaration publique exigeant que toute la lumière soit faite sur les événements et que les auteurs d'exactions soient traduits en justice, et a encouragé le gouvernement et l'opposition à mettre en œuvre l'accord-cadre de 2014.

La délégation de l'UE gère à Djibouti plusieurs projets d'OSC, portant notamment sur les droits des femmes, la résilience rurale et les droits des personnes handicapées. Dans la mesure où le renforcement de la société civile constitue pour l'UE une des principales priorités à Djibouti, elle a amorcé un processus visant à établir un dialogue plus structuré avec les OSC du pays. En 2015, l'UE a lancé trois projets sur la résilience axés plus particulièrement sur la société civile, deux projets sur les droits des femmes et un projet sur l'intégration des personnes handicapées, pour un budget total de 1,8 million d'euros.

En outre, le programme indicatif national du 11e FED a prévu pour Djibouti une enveloppe de 8 millions d'euros visant à renforcer la société civile, la décentralisation et l'égalité des sexes.

Deux démarches diplomatiques en rapport avec les droits de l'homme ont également été entreprises en 2015. En avril, une démarche en faveur de la ratification du traité sur le commerce des armes a été effectuée auprès du ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et, en octobre 2015, une démarche a été effectuée auprès du même ministre en vue d'un soutien aux priorités et initiatives de l'UE dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

Guinée équatoriale

La situation globale des droits de l'homme en Guinée équatoriale demeure source de préoccupation pour l'UE car aucun progrès réel n'y a été observé cette année, malgré quelques légers signes encourageants en 2014. En Guinée équatoriale, les principales priorités de l'UE en matière de droits de l'homme restent donc les mêmes: la transposition dans le droit national du moratoire sur la peine de mort, l'amélioration de la situation en matière de liberté d'expression et d'association, un pluralisme politique réel et le soutien à la société civile. Malgré quelques améliorations, la situation en matière de détentions en 2015 est restée problématique.

En 2015, le processus de démocratisation de la Guinée équatoriale n'a pas connu d'avancée majeure. La mise en œuvre des mesures résultant de la table ronde qui avait réuni en novembre 2014 des représentants du pouvoir en place et des partis d'opposition, et que l'UE avait encouragée, n'a progressé que très modestement. Deux partis politiques ont, cependant, été légalisés: l'*Unión de Centro Derecha* (Union du centre-droit, UCD) et les *Ciudadanos por la Innovación en Guinea Ecuatorial* (Citoyens pour l'innovation, CI), portant ainsi à 15 le nombre de partis légalisés dans le pays. Par ailleurs, la législation électorale n'a fait l'objet d'aucune réforme de grande ampleur et les représentants de l'opposition, réunis sous la bannière *Frente de Oposición Democrática* (Front de l'opposition démocratique, FOD, fondé en mars 2015) continuent d'être harcelés et intimidés. À l'approche de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu en 2016, l'UE saisira chaque occasion d'appeler à un dialogue constructif avec l'ensemble des partis de l'opposition.

En 2015, il n'y a pas eu d'avancée dans la mise en œuvre des recommandations qui avaient été acceptées par les autorités de Guinée équatoriale lors du deuxième examen périodique universel de l'ONU en 2014. L'UE et ses États membres ont apporté leur soutien à la société civile pour qu'elle se prépare à ce processus, et ils continuent à suivre étroitement la mise en œuvre des recommandations, malgré le manque de progrès à cet égard.

En ce qui concerne la peine de mort, à la suite d'un moratoire adopté en 2014, aucune exécution n'a eu lieu en 2015.

Malgré des difficultés, l'UE et ses États membres ont continué d'aborder autant que possible avec les autorités équato-guinéennes la question des droits de l'homme et de la démocratie dans des discussions tenues dans différentes configurations, notamment en ce qui concerne des cas particuliers de personnes détenues arbitrairement. Un certain nombre de questions parlementaires européennes ont été posées sur la persécution des opposants, les détentions arbitraires et la liberté d'expression, ainsi que sur certains cas particuliers.

Parmi les points positifs, il convient de relever que le pays bénéficie de l'IEDDH pour la première fois. En 2015, un appel à propositions d'un montant de 300 000 euros a été lancé afin de soutenir la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Il a abouti à la conclusion, en décembre 2015, d'un contrat avec une ONG équato-guinéenne portant sur un projet intitulé "*Incidencia de la sociedad civil en su fortalecimiento y en la promoción de los derechos humanos en Guinea Ecuatorial*" (Incidence de la société civile sur son propre renforcement et sur la promotion des droits de l'homme en Guinée équatoriale).

Érythrée

La situation des droits de l'homme en Érythrée demeure un grave sujet de préoccupation. L'espace politique interne permettant des partis politiques, des syndicats et des médias indépendants ainsi qu'une participation active à la société civile est extrêmement limité. Le gouvernement continue de refuser l'accès au pays au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée et à la commission d'enquête sur les droits de l'homme en Érythrée.

En juin 2015, la commission d'enquête a publié son premier rapport, dans lequel elle a constaté qu'en Érythrée, des violations des droits de l'homme systématiques, généralisées et flagrantes avaient été commises et continuent d'être commises sous l'autorité du gouvernement. À la suite de ce rapport, le Conseil des droits de l'homme a donné mandat à la commission d'enquête pour poursuivre ses travaux, notamment lorsque lesdites violations sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Les résultats de cette enquête seront présentés en juin 2016.

Le gouvernement a fait montre d'une certaine volonté de renforcer le dialogue avec la communauté internationale sur des questions liées aux droits de l'homme, à la traite et à la contrebande. En particulier, le gouvernement a fait savoir qu'il était prêt à réaliser des progrès par rapport à certaines recommandations formulées dans le cadre du processus d'examen périodique universel, et il joue un rôle actif dans le processus de Khartoum concernant les migrations, dont il est membre du comité de pilotage. Un volet relatif aux droits de l'homme, portant sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'examen périodique universel qui ont été acceptées par le gouvernement, a été intégré dans le programme indicatif national du 11e FED (2014-2020). Le projet de mise en œuvre de ces mesures est en cours d'élaboration. En 2015, le gouvernement a déclaré son intention de réduire à 18 mois la durée - actuellement illimitée - du service national auquel les citoyens érythréens sont tenus, avant cependant de revenir par la suite sur cette déclaration. En 2015, l'UE a continué de rappeler à l'Érythrée les obligations en matière de droits de l'homme qui lui incombent en vertu tant du droit international que de son droit national. Dans le cadre du dialogue politique, ainsi que des échanges formels et informels menés avec les autorités, l'UE a exhorté le gouvernement érythréen à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation dans le domaine des droits de l'homme.

Une réunion du dialogue politique au titre de l'article 8 consacrée aux migrations s'est tenue en avril 2015. L'accent a été mis sur les causes profondes, sur la traite des êtres humains et la contrebande, ainsi que sur la coopération régionale et internationale. En novembre 2015, un autre dialogue a été consacré aux droits de l'homme et aux migrations. Dans ce cadre, l'UE s'est félicitée de la participation du pays au processus d'examen périodique universel, et s'est déclarée fermement résolue à coopérer avec l'Érythrée sur des aspects essentiels en matière de droits de l'homme. Dans le même temps, l'UE a exprimé sa préoccupation quant à la situation générale en matière de droits de l'homme, et a souligné la nécessité de réaliser des progrès concrets et de faire preuve de détermination sur cette question.

En 2015, l'UE a également continué de faire part aux autorités de ses inquiétudes au sujet du problème des migrations et de la traite des êtres humains dans la Corne de l'Afrique. En particulier, la délégation de l'UE a joué un rôle très actif pour ce qui est de préparer la participation de l'Érythrée au sommet de La Valette, ainsi que de continuer à apporter au gouvernement érythréen un soutien pour sa participation concrète au processus de Khartoum.

Des démarches diplomatiques en rapport avec les droits de l'homme ont également été entreprises dans le courant de l'année. En mars 2015, une démarche a été effectuée auprès du ministre du travail et du bien-être humain pour encourager l'élaboration de listes actualisées des travaux dangereux, conformément à la convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. En octobre et en novembre 2015, un certain nombre de démarches ont été entreprises auprès du gouvernement afin qu'il soutienne les priorités et initiatives de l'UE à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

En ce qui concerne les aides financières apportées à la défense des droits de l'homme, 8 projets sont actuellement en cours au titre du programme de l'IEDDH et 12 autres le sont au titre du programme en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales. Ils portent sur différents thèmes tels que les droits des travailleurs, les droits des femmes et des enfants, et les droits des personnes handicapées.

Éthiopie

En 2015, le respect en Éthiopie de la liberté d'expression et d'association est demeuré problématique dans la mesure où des arrestations de détracteurs du gouvernement, dont des membres de l'opposition et des journalistes, ont eu lieu tout au long de l'année, notamment en application de la loi antiterroriste. Le nombre d'affaires de terrorisme portées devant les tribunaux est en hausse, avec plus de 40 affaires en cours et plus de 280 personnes accusées. La délégation de l'UE a suivi cette situation de près et a assisté à certains procès en tant qu'observateur. En outre, dans le cadre du dialogue politique au titre de l'article 8, l'UE et ses États membres ont eu des entretiens portant sur les droits civils et politiques avec les autorités, y compris au niveau politique le plus élevé.

En mars 2015, sept militants du droit à la terre ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient à une réunion d'une ONG internationale consacrée à la souveraineté alimentaire et au droit à la terre; trois d'entre eux ont ensuite été inculpés en application de la loi antiterroriste. Le 22 avril, lors de manifestations officielles contre l'État islamique qui avaient suivi les massacres de chrétiens éthiopiens en Libye, les affrontements qui se sont produits avec la police ont également donné lieu à des dizaines d'arrestations. Au moins neuf membres actifs de partis politiques ont été arrêtés, et ont fait l'objet de condamnations allant de deux mois à trois ans et demi d'emprisonnement.

En juillet 2015, quelques jours avant la visite du président des États-Unis, Barack Obama, le ministère de la justice a abandonné les poursuites pour terrorisme contre cinq blogueurs et journalistes de la communauté de blogueurs "Zone 9" et a libéré Reyot Alemu, une journaliste condamnée à cinq ans d'emprisonnement pour des motifs similaires, peu de temps seulement avant sa date de libération. Par la suite, quatre autres membres du groupe "Zone 9" ont été acquittés en octobre. Cependant, à la suite de l'appel interjeté par le Parquet, l'affaire peut encore être examinée par la Cour suprême et un des membres du groupe "Zone 9" fait encore l'objet de poursuites en vertu du code pénal.

Lors d'un autre procès emblématique, 18 membres du comité d'arbitrage musulman ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement allant de 7 à 22 ans, pour leur rôle dans les manifestations de musulmans. Certains ont été libérés en septembre dans le cadre des grâces annuelles accordées à l'occasion du nouvel an.

Des élections législatives se sont tenues en Éthiopie le 24 mai 2015, dans un climat pré-électoral particulièrement contrôlé, avec un espace politique très restreint. L'Union européenne n'a pas été invitée comme observateur à ces élections. Le 27 mai, la porte-parole de la HR/VP a fait, au sujet de ces élections, une déclaration faisant état des possibilités limitées de l'espace requis pour un débat ouvert, et de l'incidence négative que cela avait eu sur le contexte électoral général. La seule mission internationale d'observation électorale présente avait été envoyée par l'UA et avait conclu que les élections avaient été "calmes, pacifiques et crédibles". Cependant, la mission de l'UA a relevé des lacunes en matière de transparence. En outre, plus de 100 observateurs issus de l'opposition ont été placés en détention provisoire le jour du scrutin. Le parti au pouvoir et ses alliés ont fini par revendiquer l'ensemble des sièges au Parlement, avec 82% des suffrages. Après les élections, les arrestations ciblées de membres de l'opposition politique se sont poursuivies tandis que, selon l'opposition, sept de ses membres actifs auraient été tués pour des raisons politiques.

Le gouvernement éthiopien est actuellement en train d'élaborer un nouveau plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2016-2018, et la Commission éthiopienne des droits de l'homme continue à observer la situation nationale en matière de droits de l'homme. Avec le soutien de plusieurs donateurs, elle a examiné les aspects des élections liés aux droits de l'homme, mais aucun rapport n'a été publié à ce stade. La désignation de l'ancien directeur adjoint de la commission électorale nationale d'Éthiopie à la tête de la Commission éthiopienne des droits de l'homme sème le doute sur la capacité de celle-ci à assurer le contrôle de l'exécutif en toute indépendance. En août 2015, l'Éthiopie a adopté une nouvelle loi sur la traite des êtres humains. Du point de vue des droits de l'homme, les principaux points négatifs de cette loi sont l'introduction de la peine de mort et de la possibilité de faire peser la charge de la preuve sur l'accusé.

Un certain nombre de conflits et d'affrontements violents qui se sont produits en 2015 ont également suscité des préoccupations quant à la situation des droits de l'homme. Dans la région de Gondar, les tensions ethniques entre communautés amhara et kemant auraient fait plusieurs centaines de morts en novembre et en décembre. Un incendie survenu dans une prison, ainsi que les troubles qui s'en sont suivis, auraient, selon les chiffres officiels, coûté la vie à au moins 17 prisonniers et résidents, alors que d'autres sources font état d'un bilan plus lourd. Dans plus de 150 villes de la région d'Oromia, les manifestations de grande ampleur d'étudiants et d'agriculteurs – dans le contexte notamment du projet d'agrandissement de la ville d'Addis-Abeba – ont connu un regain d'intensité en décembre, et ont suscité des troubles généralisés, au cours desquels au moins 100 personnes ont perdu la vie. Obtenir des informations précises demeure un problème important car les sources indépendantes sont rares et les zones de conflit sont difficilement accessibles.
Le 23 décembre, la porte-parole de la HR/VP a fait une déclaration sur ces heurts.

Le 20 octobre 2015, la HR/VP, M[me] Mogherini, s'est rendue à Addis-Abeba où elle a rencontré des dirigeants éthiopiens, dont le Premier ministre, ainsi que des représentants de la société civile. L'espace dévolu à la société civile en Éthiopie est très limité, et elle a abordé la question des droits de l'homme dans le pays, ainsi que les moyens par lesquels l'UE pourrait apporter une aide.

Gabon

Au Gabon, les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie sont les conditions de détention, les crimes "rituels", les droits des femmes, et la traite des êtres humains, enfants compris. À l'approche des élections présidentielle et législatives de 2016, le degré de transparence et d'ouverture du processus électoral a également suscité des inquiétudes. La mise en œuvre des réformes électorales, comprenant notamment un système biométrique complet et intégré, répond en grande partie à une revendication de la société civile. L'efficacité du système judiciaire pâtit de l'insuffisance des moyens financiers et humains (par exemple dans le domaine le la médecine légale) et de la corruption. Les droits à la justice et à la vie ont été remis en question, comme en témoignent la détention de l'ancien ministre Serge Maurice Mabiala et le cas de Bruno Mboulou Mbeka, un jeune étudiant qui aurait été tué lors de la manifestation d'opposition du 20 décembre 2014. À la suite de ces événements, l'UE a publié sur place une déclaration déplorant les violences et la mort de ce jeune étudiant; par ailleurs, elle appelait toutes les parties à la retenue et demandait aux autorités d'ouvrir immédiatement une enquête et d'engager un dialogue politique ouvert et constructif.

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de dialogue annuel sur les droits de l'homme avec l'ensemble des autorités concernées, mais l'UE et ses États membres ont continué à avoir des échanges de vues avec le Gabon, sous diverses configurations et à différents niveaux, portant sur les droits de l'homme et la démocratie . Un dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou a eu lieu avec les autorités gabonaises en juin 2015. Les parties se sont déclarées résolues à tenir ce dialogue deux fois par an à partir de 2016, la prochaine session étant prévue pour début 2016.

En 2015, l'UE a continué à collaborer avec le Gabon dans le cadre de son mandat au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'UE et ses États membres ont mené, avec les autorités gabonaises, plusieurs démarches ad hoc et plusieurs actions de sensibilisation. L'UE a continué de renforcer la coopération et d'œuvrer à un plus grand rapprochement des positions avec le Gabon, principalement dans la perspective des réunions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi que sur des questions multilatérales d'intérêt commun.

En ce qui concerne la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Gabon a réalisé des progrès en 2015, à la faveur de la présentation et de l'examen de plusieurs rapports, portant notamment sur la convention relative aux droits des personnes handicapées, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le processus de ratification de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance fait actuellement l'objet d'un examen par les autorités compétentes.

En 2015, le Gabon a lancé des consultations interministérielles en vue de préparer le troisième EPU, qui devrait avoir lieu à la fin de 2016 ou au début de 2017.

La délégation de l'UE a poursuivi le dialogue régulier qu'elle mène avec les organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme et a rencontré les représentants des organes officiels concernés, à savoir la direction générale des droits de l'homme et la Commission nationale des droits de l'homme. En 2015, l'UE et ses États membres ont élaboré une feuille de route sur leur coopération avec la société civile au Gabon.

Sur le plan de la coopération financière, le pays bénéficie de l'IEDDH. Un appel à propositions a été lancé en 2015 au titre du programme de soutien par pays, et a donné lieu à un contrat doté d'une enveloppe de 600 000 euros.

Gambie

En Gambie, la situation dans le domaine des droits de l'homme et de l'État de droit reste un sujet de grave préoccupation pour l'UE. En 2015, les priorités de l'UE sont restées la liberté des médias, la peine de mort, la violence à l'égard des femmes, le respect des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, les conditions de détention, le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, la non-discrimination, et l'État de droit. Dans un contexte politique difficile, l'UE a continué de mettre en œuvre ces priorités avec les États membres ayant une représentation en Gambie ou y étant accrédités. En juin 2015, le dialogue politique au titre de l'article 8 a repris, après avoir été suspendu par la Gambie depuis novembre 2014. Tout au long de l'année, des questions relatives aux droits de l'homme ont été soulevées dans le cadre du dialogue politique formel et/ou des contacts diplomatiques avec les autorités gambiennes.

En 2015, l'UE s'est déclarée préoccupée par la législation en vigueur en matière de liberté d'expression, qui ouvre la voie à des interprétations larges et à d'éventuels abus, ainsi que par les arrestations et les cas de harcèlement qui lui ont été signalés concernant des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. La délégation de l'UE à Banjul a régulièrement organisé des déjeuners de presse où les représentants des médias locaux ont été invités à un échange de vues informel. En outre, par l'intermédiaire d'un projet de l'UNESCO financé par le Fonds européen de développement (870 000 euros), l'UE s'apprête à apporter son soutien à l'amélioration de l'environnement médiatique. L'UE a également continué à soutenir les défenseurs de la société civile et des droits de l'homme, notamment en apportant une aide aux ONG locales.

Parmi les développements négatifs constatés en 2015 figurent notamment l'introduction de seuils financiers et logistiques plus élevés pour les candidats aux élections et pour les partis politiques, ce qui, à l'approche des élections présidentielle et législatives de 2016 et 2017, ne fait que renforcer les doutes quant à la réalité de l'égalité des chances. Dans le domaine de la liberté de religion, jusque là globalement satisfaisant, la proclamation de la République islamique en Gambie par le président Jammeh constitue un élément préoccupant.

En ce qui concerne les droits des femmes, une avancée importante a été réalisée avec l'annonce, par le président Jammeh, en novembre 2015, d'une interdiction des mutilations génitales féminines, qui s'est traduite par une loi au début de l'année 2016. Cette étape importante avait été précédée par un lobbying sans relâche de la part d'associations locales et d'acteurs internationaux, dont l'UE. Trois projets financés par l'UE ont été lancés dans le domaine des droits des femmes et de leur émancipation économique (800 000 euros).

En novembre 2014, la Gambie a fait l'objet d'un deuxième examen périodique universel, auquel l'UE a contribué. S'il a mis en évidence un certain nombre de lacunes graves dans le domaine des droits civils et politiques, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion, le groupe de travail de l'EPU a reconnu que des progrès avaient été accomplis dans le domaine des droits des femmes, de l'éducation et des soins de santé. Dans sa réponse de mars 2015, le gouvernement gambien a accepté la plupart des recommandations issues de l'EPU concernant les droits des femmes, y compris pour ce qui est de la question des mutilations génitales féminines, les droits des enfants, les droits des personnes handicapées, la santé, l'éducation et la formation, les réfugiés, la Commission nationale des droits de l'homme, le respect des obligations d'information envers les Nations unies, l'amélioration du pouvoir judiciaire et de son indépendance, le bien-être social et le développement. Cependant, toutes les recommandations de l'EPU relatives à l'abolition ou à des restrictions de la peine de mort, ou relatives aux droits des personnes LGBTI, ont été rejetées. Enfin, le gouvernement a "pris note" des recommandations relatives à la liberté d'expression ou les a acceptées "sous réserve des dispositions de la législation gambienne".

Évolution positive, la Gambie a adhéré en juin 2015 à la convention relative aux droits des personnes handicapées et à son protocole facultatif. Toutefois, un certain nombre de conventions internationales importantes, dont celles concernant la torture et les disparitions forcées, n'ont pas encore été ratifiées par la Gambie.

Au début de 2015, les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont publié des rapports de la mission qu'ils avaient effectuée en Gambie en novembre 2014. Les deux rapports faisaient apparaître de graves manquements et ils ont été rejetés par les autorités gambiennes. Une partie de la mission avait été suspendue car contrairement au mandat préalablement convenu, les rapporteurs spéciaux n'ont pas été autorisés à accéder sans restriction à la prison principale. L'UE a régulièrement encouragé les autorités gambiennes à renouveler son invitation aux rapporteurs spéciaux des Nations unies.

En juillet, une grâce présidentielle a été accordée à quelque 300 prisonniers. En outre, des fonctionnaires gambiens se sont rendus en visite au Nigeria pour étudier la Commission des droits de l'homme qui existe dans ce pays, dans la perspective d'en créer une en Gambie. Toutefois, en dépit de multiples annonces faisant état de progrès et malgré des pressions constantes de la part de l'UE, la législation y afférente n'a pas encore été adoptée.

En 2015, le président a confirmé sa position anti-LGBTI, et la loi contre "les comportements contre-nature" ainsi que l'amendement sur "l'homosexualité aggravée" restent en vigueur. L'UE a continué d'exprimer ses inquiétudes dans le cadre du dialogue politique formel et des contacts diplomatiques.

Au lendemain de la tentative de coup d'État avortée du 30 décembre 2014, l'UE a fait sur place une déclaration condamnant l'attentat et demandant instamment que les détenus soient traités dans le respect de l'État de droit. Des actes de harcèlement et d'intimidation, y compris des arrestations arbitraires et des détentions illégales dépassant la limite constitutionnelle de 72 heures, continuent de se produire, du fait principalement de l'agence nationale de renseignement (NIA). Dans le cadre du dialogue au titre de l'article 8, l'UE a exprimé l'inquiétude que lui inspirent les arrestations illégales et les cas de détention d'une durée dépassant la limite constitutionnelle. Eu égard, notamment, à la fréquence élevée des révocations et des désignations de juges, l'indépendance du pouvoir judiciaire demeure sujette à caution. Un projet d'aide technique à long terme pour l'accès à la justice et à l'enseignement du droit est actuellement en cours (2 689 850 euros), et est financé par le Fonds européen de développement. Ces activités portent sur les domaines de l'accès à la justice, de l'enseignement du droit, de la recherche et de la formation, et de la gestion des dossiers.

Ghana

Selon l'organisation Freedom House, la situation au Ghana en matière de droits de l'homme est plutôt bonne, ce pays obtenant une note de 37/40 pour les droits politiques et de 47/60 pour les libertés fondamentales. Cependant, la peine de mort figure toujours dans la législation ghanéenne, même si aucun détenu n'a été exécuté depuis 1993 (la plupart des condamnations à mort sont commuées en peines de réclusion à perpétuité). De même, l'homosexualité reste illégale au Ghana, même si cette loi est rarement appliquée.

Lors du dialogue politique au titre de l'article 8 mené entre le Ghana et l'UE, qui s'est tenu en juin 2015 et était coprésidé par le président du Ghana John Dramani Mahama, un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme ont été abordées. L'UE et le Ghana ont insisté sur leur attachement commun au processus de démocratisation et au respect des droits de l'homme, soulignant notamment l'importance que revêt la tenue, en novembre 2016, d'élections ouvertes à tous, transparentes et crédibles qui, pour le Ghana, constitueront une occasion supplémentaire de conforter une légitimité démocratique déjà établie. Les deux parties se sont accordées à reconnaître le rôle important que joue la commission électorale dans ce processus.

La corruption continue de susciter une préoccupation de plus en plus grande. Lors d'une réunion préparatoire avec les organisations de la société civile que l'UE a organisée en mai 2015 en vue de définir les questions ayant vocation à être intégrées dans le dialogue politique, la corruption a été considérée comme l'une des principales préoccupations. La question a été soulevée lors du dialogue, à l'occasion duquel l'UE a accueilli avec satisfaction l'adoption du plan d'action national du gouvernement de lutte contre la corruption, et a annoncé qu'elle apporterait une aide à sa mise en œuvre. En mai 2015, l'UE a salué l'adoption et la publication du plan d'action du Ghana sur les rémunérations, qui vise à mettre un terme aux irrégularités constatées en la matière; les conditions relatives aux rémunérations ayant fait l'objet d'une évaluation positive, le Ghana a pu bénéficier à nouveau de l'appui budgétaire. Cependant, il reste beaucoup à faire pour poursuivre les responsables de la corruption à tous les niveaux. Il n'a été pris aucune mesure forte à la hauteur des discours positifs du Ghana.

L'accès à un système judiciaire responsable, équitable et efficace a également été l'une des principales questions en matière de droits de l'homme qui ont été abordées au cours de l'année 2015. Un documentaire faisant état de cas de corruption parmi les juges, et présenté au public en septembre à Accra, a suscité une attention particulière au sein de la société. Ce scandale a donné lieu à un débat national sur le processus de désignation des juges, ainsi qu'à une discussion plus générale sur la réforme de la justice. Une enquête est actuellement en cours sur cette question, ainsi que sur d'autres affaires de corruption plus anciennes qui y sont liées.

Cette année, la parité hommes-femmes a été au centre de nombreux débats et de projets de l'UE au Ghana. Le ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale a élaboré un projet de loi sur la discrimination positive, qui va être présenté pour examen au conseil des ministres. Il est permis d'espérer que, une fois adopté, ce projet contribuera à corriger les déséquilibres en matière sociale, culturelle, économique et éducative, et favorisera l'égalité des sexes au Ghana. Par ailleurs, toujours en 2015, le ministère a lancé une politique nationale d'égalité des sexes visant à intégrer cet aspect dans les processus de développement nationaux. Cette politique est axée sur l'amélioration du respect des droits sociaux, juridiques, civiques, politiques, économiques et socioculturels de la population du Ghana, notamment des femmes, des enfants, des personnes vulnérables et des personnes ayant des besoins particuliers, telles que les personnes handicapées ou marginalisées.

Dans le cadre de sa coopération au développement, l'UE a continué de promouvoir les droits de l'homme. 12 millions d'euros ont été prévus pour soutenir les institutions publiques indépendantes intervenant dans le processus électoral (telles que la commission électorale, la commission nationale des médias et la commission nationale pour l'éducation civique), les initiatives en faveur de l'émancipation des femmes et des jeunes, et les organisations de la société civile promouvant l'éducation civique et électorale.

L'IEDDH a accordé des fonds pour mettre en œuvre, en partenariat avec des organisations de la société civile, un certain nombre d'activités de promotion et de protection des droits de l'enfant dans le pays. Cette action est menée en étroite collaboration avec l'UNICEF.

Le 16 octobre 2015, un forum réunissant les organisations de la société civile et les autorités locales a été organisé pour les informer du programme thématique en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales, et pour solliciter leur contribution à l'élaboration de lignes directrices en vue du lancement d'un appel à propositions en 2016.

Guinée

En 2015, tout comme en 2014, la Guinée a été confrontée à des défis en matière de droits de l'homme et d'État de droit, dans un contexte marqué, sur le plan politique, par des tensions et, sur le plan sanitaire et économique, par un redressement qui, au lendemain de l'épidémie d'Ebola, n'a que trop tardé. L'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme a pris la forme d'échanges avec les autorités dans le cadre du dialogue régulier et de la diplomatie publique, ainsi que d'une aide technique et financière.

Alpha Condé (RPG), le premier président élu démocratiquement (en décembre 2010) après une succession de régimes autoritaires et de coups d'État, a été réélu au premier tour de l'élection présidentielle qui s'est tenu le 11 octobre. Une mission d'observation électorale de l'UE a été déployée de septembre à novembre 2015 pour suivre le processus. Bien que le jour du scrutin ait été précédé d'incidents violents, à l'issue desquelles onze morts ont été signalées, le vote s'est déroulé dans des conditions relativement calmes, avec un taux de participation élevé. Cependant, l'élection présidentielle a été ternie par des problèmes d'ordre logistique et organisationnel, ainsi que par un manque de transparence de la part de la commission électorale, une impartialité insuffisante de la part de l'administration et une inégalité entre partis et candidats en ce qui concerne l'accès aux médias publics. Malgré la faiblesse des institutions, la lenteur des réformes et la faible capacité de l'État à fournir des services de base à la population, le pays a connu, en 2015, moins de manifestations de rue que lors des élections législatives de 2013. Après les violents affrontements qui ont opposé militants de l'opposition et forces de sécurité en avril et mai 2015, et le boycott par l'opposition des sessions parlementaires d'avril à juillet, l'opposition et la coalition au pouvoir ont repris le dialogue à la fin du mois de juin et sont parvenues à un accord, avec le soutien actif de la communauté internationale (dont l'UE).

Signe que des mesures sont prises contre l'impunité, Alpha Condé a, depuis sa réélection, révoqué un ministre et plusieurs hauts fonctionnaires pour faute. En outre, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a, en 2015, prononcé des sanctions pour faute à l'égard de cinq magistrats.

L'usage disproportionné de la force par les forces de sécurité pour rétablir l'ordre public a fait moins de victimes en 2015 qu'au cours de 2013, également année électorale, ce qui révèle une amélioration de la tactique utilisée par les forces de sécurité. Plus de cinq ans après les faits, l'enquête nationale se poursuit sur le massacre de partisans de l'opposition lors d'un rassemblement à Conakry en septembre 2009, perpétré en grande partie par des membres d'unités d'élite de la garde présidentielle. En 2015, l'instruction de ce massacre par un collège de magistrats nationaux a progressé, avec l'achèvement des auditions de victimes et l'inculpation de plus d'une dizaine de personnes. L'actuel ministre de la justice s'est également dit déterminé à voir cette procédure avancer en 2016.

Malgré ces progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité, les membres des forces de sécurité et les autres fonctionnaires ne sont pas encore suffisamment amenés à rendre des comptes lorsqu'ils commettent de graves abus. Avec l'aide de la communauté internationale (dont l'UE), des réformes ambitieuses des secteurs de la justice et de la sécurité sont en cours de mise en œuvre. Avec l'aide technique de l'UE, plusieurs textes législatifs essentiels (le code pénal, le code de procédure pénale, le code de justice militaire, le code civil et le code de l'enfant) sont actuellement révisés selon les normes internationales. En ce qui concerne la situation des prisons, le secteur pénitentiaire s'est trouvé dans une situation critique en 2015, avec plusieurs évasions ou tentatives d'évasion qui ont abouti à de violents affrontements entre les détenus et les forces de sécurité. L'inégalité d'accès à la justice, l'impunité, la surpopulation carcérale et la longueur des procédures judiciaires constituent autant de problèmes persistants qui amènent les citoyens guinéens à ne pas avoir confiance en leur système judiciaire. Cependant, un projet de loi visant à améliorer l'organisation des cours d'assises et à accélérer les procès a été voté en août 2015. La pénurie de ressources et le manque de personnel qualifié constituent des freins à la mise en œuvre effective de cette réforme. Les programmes thématiques financés par l'UE ont permis de poursuivre divers projets mis en œuvre par les ONG en relation avec l'émancipation des femmes et les droits des femmes et des enfants.

Les violences à l'encontre des enfants et le très fort taux de prévalence des mutilations génitales féminines demeurent des sujets de vive préoccupation. Toutefois, la liberté d'expression prévue par la Constitution guinéenne est généralement respectée. Des affrontements réguliers liés aux antagonismes entre différentes branches de l'islam ont été signalés et les autorités ont inscrit la question de la menace terroriste islamiste à leur ordre du jour. Le gouvernement a récemment ordonné la fermeture d'une mosquée pour des motifs de sûreté aéroportuaire, et un débat a été ouvert sur l'interdiction du voile intégral, qui est par ailleurs une question que le président Condé souhaiterait voir réglementer au niveau régional par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation en Guinée (CPRN), qui a été mise en place en 2011 et ne s'est pas avérée efficace, a suspendu ses activités en 2015, sans avoir accompli de progrès majeurs.

En janvier 2015, la Guinée a procédé à son deuxième examen périodique universel, acceptant 179 recommandations et "prenant note" de 15 autres. Le ministre des droits de l'homme n'est pas encore parvenu à intégrer ces recommandations dans la stratégie nationale en matière de droits de l'homme, car des consultations préalables à l'adoption sont encore nécessaires aux niveaux local, régional et national.

En 2015, l'UE a continué de fournir un soutien technique et financier à la Guinée, en coordination avec les Nations unies et d'autres acteurs de la communauté internationale. Au cours de l'année écoulée, les principales activités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme se sont concentrées sur le soutien à l'organisation de l'élection présidentielle, l'appui à la réforme du secteur de la justice (PARJU), la lutte contre l'impunité et la réforme du système pénitentiaire. L'aide de l'UE comprend également une assistance à la réforme du secteur de la sécurité, un soutien à la protection civile et aux gardes forestiers (neuvième FED), un financement des activités de renforcement des capacités et de consolidation de la paix en faveur de la société civile et des médias, et un soutien à l'émancipation des femmes et d'autres groupes vulnérables.

Guinée-Bissau

En 2015, la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau s'est améliorée. Toutefois, des cas de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que de morts en garde à vue ont été signalés. Les principaux objectifs de l'UE en matière de démocratie et de droits de l'homme dans le pays consistent notamment à soutenir les efforts déployés par les autorités pour consolider la stabilité démocratique et l'État de droit, lutter contre la pauvreté et y améliorer la situation des droits de l'homme. En mars 2015, à la suite des élections de 2014 et du rétablissement de l'ordre constitutionnel, l'UE a levé ses restrictions dans le domaine de la coopération au développement avec la Guinée-Bissau. Ce même mois, l'UE a organisé à Bruxelles, de concert avec le gouvernement de Guinée-Bissau et le PNUD, une conférence des donateurs en vue de soutenir la stratégie nationale de développement pour la période 2015-2025 et le plan opérationnel quinquennal intitulé "Terra Ranka", qui comprend un pilier sur la consolidation de la démocratie, l'État de droit et la promotion des droits de l'homme.

Le dialogue politique mené avec la Guinée-Bissau au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou a repris en 2015, et une session a eu lieu le 7 juillet à Bissau avec le Premier ministre alors en fonction. Les droits de l'homme, l'État de droit et la lutte contre l'impunité ont été abordés durant cette réunion et dans le cadre de tous les autres contacts bilatéraux, tant au niveau des délégations qu'au niveau central.

Les événements qui se sont déroulés depuis août 2015 confirment que l'un des principaux problèmes de la Guinée-Bissau reste l'État de droit.

En 2015, l'UE a continué à soutenir financièrement des projets dans le cadre du FED et de l'IEDDH. Ces projets ont porté sur le renforcement des capacités de la société civile en matière de droits de l'homme, le soutien à la lutte contre la violence sexiste et à la promotion de l'émancipation des femmes, la promotion des droits de l'enfant, l'amélioration des conditions de détention et la sensibilisation globale à la question des droits de l'homme, au moyen de diverses activités.

Kenya

De façon générale, en ce qui concerne la situation des droits de l'homme au Kenya, dans certains domaines, certaines mesures timides ont été prises dans la bonne direction, mais dans d'autres domaines, la situation s'est dégradée. L'insécurité et la ligne plutôt dure adoptée par le gouvernement face au terrorisme demeurent un sujet de vive préoccupation. Un certain nombre de disparitions ou d'exécutions extrajudiciaires, de détentions illégales, de cas de torture et d'autres violations des droits de l'homme ont été signalés par la Commission nationale kényane des droits de l'homme. Les droits des personnes LGBTI sont toujours soumis à des pressions, l'homosexualité restant incriminée, même si, dans les faits, aucune poursuite n'est lancée. Le Kenya n'a pas aboli la peine capitale et les juridictions prononcent encore des condamnations à mort.

Comme les années précédentes, l'UE a travaillé sur un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme au Kenya, notamment le soutien à la mise en œuvre de la Constitution de 2010, la lutte contre l'impunité, la prévention des exécutions extrajudiciaires et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

La Constitution de 2010 a institué un système de décentralisation dans le cadre duquel les pouvoirs législatif et exécutif sont transférés ("devolved") aux 47 comtés administratifs du pays, processus que l'UE soutient. Certaines difficultés demeurent sur le plan constitutionnel, notamment en ce qui concerne l'application de la règle selon laquelle il ne saurait y avoir plus de deux-tiers de représentants du même sexe. L'UE s'est tout particulièrement attachée à soutenir la mise en œuvre de cette Constitution en soulevant cette question dans le cadre de son dialogue politique et en menant des activités de diplomatie publique à ce sujet. En 2015, de nombreux projets de coopération au développement ont également porté sur cette question et l'UE a récemment sélectionné quatre projets menés par des OSC afin de faciliter l'application au niveau local de la règle des deux-tiers dans la perspective des élections de 2017, l'objectif étant de prévenir et de signaler les cas de discrimination à l'égard des femmes lors de la nomination des candidats par les partis.

Le président Kenyatta, le vice-président William Ruto et leurs sympathisants se sont vigoureusement opposés à la CPI afin de rejeter les chefs d'inculpation qui pèsent encore sur M. Ruto. Au moyen de messages privés transmis au gouvernement et à des acteurs influents, l'UE a souligné qu'il était important que le Kenya continue à coopérer avec la CPI conformément au statut de Rome. L'impunité demeure un problème au Kenya, où les responsables politiques, les forces de sécurité et les hauts fonctionnaires ont rarement à répondre de leurs actes. L'UE a abordé la question des exécutions extrajudiciaires dans le cadre du dialogue qu'elle mène avec le gouvernement.

D'autre part, de nombreux défenseurs des droits de l'homme sont fréquemment intimidés, harcelés et mis sous surveillance. Nombre d'entre eux courent également le risque de faire l'objet de poursuites pénales et d'être victimes de diffamation. La délégation et les États membres de l'UE ont soutenu des OSC et des défenseurs des droits de l'homme qui militent pour mettre fin à l'impunité, tels que la Commission nationale kényane des droits de l'homme et l'unité médico-légale indépendante (*Independent Medico-Legal Unit*, IMLU). Les Pays-Bas continuent à jouer le rôle de point focal de l'UE sur cette question et président le groupe des défenseurs des droits de l'homme, qui réunit chaque mois les États membres, les partenaires internationaux (États-Unis, Canada, Norvège et Suisse) et les OSC qui sont actives sur le terrain.

Par ailleurs, l'Union européenne entretient un dialogue régulier avec la société civile sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Le Kenya a été examiné dans le cadre de l'EPU en janvier 2015. La plupart des recommandations ont recueilli l'adhésion du Kenya, notamment celles qui concernaient les instruments nationaux de protection des droits de l'homme, les exécutions extrajudiciaires, les questions ayant trait à l'égalité entre les sexes, les droits de l'enfant et les efforts mis en œuvre pour veiller au respect du droit international dans la lutte contre le terrorisme. Le Kenya a, toutefois, rejeté certaines recommandations portant sur la ratification de plusieurs conventions internationales, l'abolition de la peine de mort, les sanctions pénales pour les délits de presse, la légalisation de l'avortement et la dépénalisation des relations homosexuelles.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, il convient de souligner que nonobstant le respect des normes de sauvegarde des droits de l'homme généralement acceptées, l'État de droit doit être intégralement appliqué contre les formes extrêmes de radicalisme et de terreur.

Lesotho

Le nombre d'atteintes aux droits de l'homme a augmenté en 2015. La situation d'instabilité qu'a connu le pays après le coup d'État présumé d'août 2014 a affaibli l'État de droit. Parmi les violations des droits de l'homme signalées figurent des cas de torture, de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'exécutions arbitraires, de détentions provisoires prolongées et de procès longuement retardés. Le nombre de menaces de mort proférées à l'encontre d'avocats, d'acteurs de la société civile et d'autres personnes a augmenté, des restrictions ont été imposées à la liberté d'expression et l'espace dont dispose la société civile a été réduit. La violence à l'égard des femmes et des enfants reste un sujet de préoccupation majeur dans le pays.

Malgré cette situation, les indicateurs du Lesotho relatifs à la gouvernance, à l'État de droit et aux droits de l'homme restent relativement satisfaisants au regard des normes continentales et régionales.

Les institutions de gouvernance telles que le bureau du médiateur, la direction de la corruption et des infractions économiques et l'auditeur général sont opérationnelles. Toutefois, la fonction publique est faible et extrêmement politisée, la capacité de gestion inconstante et la corruption courante. La lutte contre la corruption était l'une des priorités du précédent Premier ministre mais le gouvernement actuel semble y attacher moins d'importance. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours, notamment à l'encontre de ministres.

La Commission nationale des droits de l'homme, attendue de longue date, n'a pas encore été établie. En 2015, toutefois, un projet de loi visant à mettre en place cette commission a été présenté à l'Assemblée nationale et devrait bientôt être mis au vote.

Le secteur judiciaire est relativement faible et pâtit de rivalités internes et de la lenteur systématique du traitement des affaires. La juge Majara a été nommé "Chief Justice" en 2014. Il est à espérer qu'elle sera en mesure de mettre en œuvre les réformes nécessaires et d'encourager le pouvoir judiciaire à utiliser le système de gestion des affaires pour lequel l'UE a fourni un important soutien sur le plan du renforcement des capacités. Le juge Mosito, actuel président de la Cour d'appel, fait l'objet d'attaques répétées de la part du Premier ministre en exercice et il se dit qu'il pourrait être relevé de ses fonctions pour être remplacé par une personne qui est loin de faire l'unanimité.

Pour ce qui est de la peine de mort, une tendance préoccupante est en train d'apparaître. Les condamnations à mort sont automatiquement examinées par la Cour d'appel, où elles sont commuées en peines de réclusion à perpétuité par des juges généralement originaires d'Afrique du Sud. Or, cette situation est en train de changer, du fait que les juges ne proviennent plus principalement de ce pays.

La coalition de sept partis qui constitue le gouvernement du Lesotho formé à l'issue des élections anticipées de février 2015 a connu de graves difficultés tout au long de l'année, en particulier à la suite de l'assassinat du général Mahao, ancien commandant des forces de défense du Lesotho. Aussi, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) a-t-elle décidé d'établir en juillet 2015 une commission d'enquête sur les circonstances entourant l'assassinat par balle du commandant Mahao, la mutinerie présumée au sein des Forces de défense, l'enlèvement présumé d'anciens membres des Forces de défense et les assassinats présumés de certains membres de l'opposition. Les travaux de la commission d'enquête de la CDAA ont été ralentis du fait que les témoins de l'armée et le gouvernement n'ont pas coopéré de manière satisfaisante. La procédure ouverte en parallèle par les Forces de défense devant la cour martiale et leur mépris pour les injonctions de la Haute Cour visant à faire libérer les détenus militaires censés témoigner devant la commission d'enquête ont également entravé les travaux de cette dernière. Les chefs des partis d'opposition sont en exil de l'autre côté de la frontière, en Afrique du Sud, depuis le mois de mai, invoquant des raisons liées leur sécurité personnelle, et les députés de l'opposition boycottent actuellement le Parlement.

En 2015, le soutien de l'UE au secteur de la gouvernance s'est concentré sur les domaines suivants: la justice, la protection sociale, particulièrement pour les enfants vulnérables, la gestion des finances publiques, la société civile et les droits de l'homme. Par l'intermédiaire de l'IEDDH, l'UE a également financé des initiatives contre la traite des êtres humains et les violences sexistes. L'UE soutient également un projet sur l'égalité des sexes et la justice, afin d'aider les autorités à faire progresser l'égalité des sexes dans le pays. Par l'intermédiaire du FED, l'UE travaille également avec l'Unicef pour fournir une aide technique au ministère du développement social en vue de promouvoir les droits des enfants vulnérables.

Les principaux défis à relever dans le secteur de la gouvernance consistent notamment à permettre aux institutions de gouvernance de tenir plus efficacement leur rôle de gardiennes des prérogatives dont elles jouissent en droit; établir une commission nationale des droits de l'homme véritablement opérationnelle; assurer l'efficacité de l'administration de la justice; mener une réforme de la fonction publique (et dépolitiser l'armée); lutter contre la discrimination à l'égard des femmes; améliorer les systèmes de protection sociale; et à mettre en place un cadre juridique permettant à la société civile d'agir librement et de façon effective.

Liberia

Les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme au Liberia sont notamment l'abolition officielle de la peine de mort, la promotion et la protection des droits de femmes et des enfants et le soutien des activités menées par la société civile en faveur des droits de l'homme. Les objectifs spécifiques consistent notamment à assurer l'accès des femmes et des enfants aux services de santé et à l'éducation, à faire reculer toutes les formes d'exploitation et à lutter contre la violence sexiste et la mortalité maternelle. Les conditions carcérales et le nombre élevé de personnes en détention provisoire, qui trahit des faiblesses structurelles plus profondes du système de justice pénale, figurent parmi les sujets de préoccupation. L'obligation de rendre compte et la transparence sont problématiques dans l'ensemble du secteur public.

En 2015, l'UE a continué à être active dans le domaine des droits de l'homme, notamment dans le cadre du dialogue politique formel qu'elle mène avec le Liberia. Elle s'est également efforcée de contribuer au débat public sur des questions telles que la peine de mort et les violences sexistes, notamment dans les médias. Afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme, l'UE et ses États membres ont fourni un soutien concret, qui a pris la forme de projets spécifiques dans les domaines des droits des femmes, des droits de l'enfant et du secteur de la justice.
En mai 2015, le Liberia a fait l'objet de son deuxième examen périodique universel au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Ses efforts pour lutter contre Ebola et les progrès accomplis ces dernières années en faveur de la transition politique pacifique ont été salués.

Le gouvernement du Liberia a pris acte de nombre de ces questions et s'efforce d'y apporter une réponse, bien qu'il ait également souligné la nécessité de respecter l'opinion publique du pays sur des sujets tels que les droits des personnes LGBTI et la peine de mort. Dans de nombreux domaines, la pénurie de moyens et les contraintes en matière de capacité entravent les efforts déployés pour respecter les obligations internationales, notamment en ce qui concerne les droits économiques et sociaux.

L'épidémie d'Ebola était dans une large mesure maîtrisée au début de 2015, et l'état d'urgence instauré en août 2014 n'a donc pas été rétabli. Les élections sénatoriales de décembre 2014 ont été un signe positif de l'attachement à la démocratie et au respect de la légalité, malgré les circonstances difficiles dans lesquelles elles se sont tenues, tandis que la réouverture des écoles en février 2015 a marqué la fin de restrictions de grande ampleur qui avaient eu des répercussions directes sur les droits de l'homme.

Néanmoins, l'épidémie d'Ebola a mis au jour la capacité limitée du Liberia à subvenir aux besoins essentiels de ses citoyens et a révélé le manque de confiance qui subsiste entre la population et l'élite au pouvoir. Ce manque de confiance découle d'une transparence et d'une obligation de rendre compte insuffisantes, qui donnent lieu à une corruption généralisée à tous les niveaux de la fonction publique, mais également aux niveaux les plus élevés des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Grâce à des financements de l'UE, plusieurs projets relevant de l'IEDDH sont actuellement menés au Liberia sur l'accès des femmes et des filles à la justice, les violences sexistes et les pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment les mutilations génitales féminines. Une initiative à l'échelle locale en faveur de la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les zones rurales du Liberia est actuellement menée par la société nationale de la Croix-Rouge du Liberia, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge danoise; elle œuvre à renforcer la capacité de la Croix-Rouge à travailler sur l'égalité des sexes, ainsi qu'à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et la vulnérabilité au sein des communautés rurales des comtés de Lofa, Bong et Nimba. Le projet avait été suspendu jusqu'en mai 2015 en raison de l'épidémie d'Ebola.

De nouveaux projets portant notamment sur l'État de droit et la bonne gouvernance au moyen du renforcement de la transparence et de l'accès à l'information dans les secteurs de la sécurité et de la justice ont été sélectionnés en 2015, dans la perspective d'un démarrage des activités en 2016.

Dans le cadre de l'initiative intitulée "*AWARE – A West African response to Ebola*" (Lutte contre Ebola en Afrique de l'Ouest), l'UE a donné la priorité au soutien du secteur de l'éducation du Liberia. L'un des principaux objectifs de l'UE est d'assurer l'accès à l'eau salubre dans les écoles du Liberia et de mobiliser les communautés afin d'assurer l'entretien et la bonne utilisation des installations fournies. Un projet organisé par Save the Children et financé au titre de l'instrument de stabilité (IdS) européen a apporté un soutien à la participation des enfants et des jeunes, ainsi qu'à la formation professionnelle.

Madagascar

En 2015, les principales priorités en matière de droits de l'homme pour Madagascar ont été la promotion des libertés fondamentales, la promotion des droits des femmes et des enfants et l'élimination de la violence, le respect des droits de l'homme dans l'administration publique et le secteur de la justice, et le soutien à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme.

Deux dialogues au titre de l'article 8 ont été menés au niveau présidentiel en 2015; ils ont porté sur les dysfonctionnements du système judiciaire en général et, en particulier, la lutte effective contre la corruption et contre le trafic de bois de rose, les limitations auxquelles est soumis l'exercice de la liberté d'expression et le nouveau code de communication, qui sera mis au vote en juillet 2016. Il a également été question des atteintes aux droits de l'homme et des exécutions sommaires que les forces de sécurité ont perpétrées dans le sud du pays lors de la répression dirigée contre des bandits armés (les Dahalo), de la supervision des communautés locales qui s'élèvent contre l'impunité de ces bandits et de la participation insuffisante de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du secteur public.

Les élections municipales de 2015 se sont déroulées dans la transparence et le calme, avec un taux de participation raisonnable (50 %), et ont été remportées par le parti présidentiel. Dans le prolongement des efforts de stabilisation en cours, des élections sénatoriales ont eu lieu le 29 décembre et des élections régionales suivront en 2016.

L'UE est particulièrement attentive aux tentatives répétées visant à réduire à néant (en aval, par un système judiciaire corrompu) ou à s'approprier (en amont, par les partis politiques) les travaux du bureau d'enquête anticorruption BIANCO (qui bénéficie d'un soutien dans le cadre d'un programme du 11^{e} FED qui entend améliorer le fonctionnement de l'administration pour les citoyens) et à la façon dont sont traités les témoins dans certaines affaires de corruption (par exemple, Armand Marozafy et Patrick Zakariasy). L'UE suit également très attentivement, notamment au moyen de missions sur le terrain, l'évolution de la situation en ce qui concerne la corruption, le trafic d'armes et les atteintes aux droits de l'homme commises par les forces de sécurité à l'encontre de la population durant les opérations de lutte contre le vol de bétail. Pour le président de Madagascar, le vol de bétail (qui concerne des dizaines de milliers de zébus) tient désormais du banditisme pur et simple et de la criminalité organisée. Il constitue un problème qui nuit à l'économie et à la sécurité du pays et qui donne lieu à des cas isolés d'atteintes aux droits de l'homme. D'après lui, seule une réforme en profondeur des secteurs de la sécurité et de la justice est susceptible de remédier durablement à cette situation.

En 2015, le dialogue mené avec la société civile a porté principalement sur la corruption et les atteintes aux droits de l'homme, mais également sur la décentralisation du pouvoir (élections municipales de juillet 2015) et sur le soutien qu'il convient d'apporter à l'avenir dans ce contexte. La visite du président Rajaonarimampianina à Bruxelles en novembre 2015 a été l'occasion pour les institutions européennes d'exprimer l'inquiétude que leur inspirent la corruption persistante et la lenteur des réformes en matière de gouvernance dans le pays, qui compromettent la capacité de la population à tirer parti de la démocratie.

En 2015, trois réunions du groupe "Afrique" (COAFR) consacrées à Madagascar ont permis de tenir les États membres informés des progrès poussifs en matière de droits de l'homme dans le pays.

Au début de 2015, Madagascar s'est engagée à suivre toutes les recommandations formulées dans le cadre de l'EPU du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et, en mars 2015, elle a aboli en droit la peine de mort (qui n'avait jamais été appliquée). Une autre recommandation importante, la création d'un Conseil national des droits de l'homme indépendant, est déjà inscrite au budget et sa mise en place est prévue pour 2016. Dans l'ensemble, le Conseil a félicité Madagascar d'avoir amorcé un processus visant à apporter certaines améliorations à la situation des droits de l'homme malgré les difficultés qu'elle a connues pour surmonter sa crise politique.

En 2015, conformément à ses quatre priorités stratégiques pour les droits de l'homme, l'UE a continué à fournir un soutien en faveur de l'éducation civique et électorale à Madagascar, à promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre du programme national visant à faciliter l'accès à l'éducation et à protéger les enfants contre le tourisme sexuel et la prostitution, la traite des êtres humains et la servitude domestique. L'UE s'est également efforcée d'améliorer les conditions de détention des mineurs et s'est employée à promouvoir les droits des femmes au moyen de formations et en apportant un soutien à l'émancipation économique et sociale des plus vulnérables d'entre elles dans les zones urbaines. D'autres domaines prioritaires ont été la formation électorale en vue des élections municipales, le respect des droits de l'homme par l'administration publique et par le personnel de la justice, et le soutien aux professions juridiques. Des projets visant à améliorer les conditions de détention et la réinsertion sociale des détenus ont également été financés.

Le 10 décembre, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le chef de la délégation de l'UE a approuvé, conjointement avec des organisations de la société civile de Madagascar, six nouveaux projets dans les domaines évoqués ci-dessus. Huit autres suivront au début de 2016. L'accent a été mis en particulier sur le soutien à apporter aux groupes vulnérables pour qu'ils puissent exercer leurs droits économiques.

Malawi

En 2015, les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Malawi ont été principalement axés sur les droits politiques, la gouvernance démocratique et les droits des groupes vulnérables.

Globalement, la situation des droits de l'homme dans le pays est restée relativement stable en 2015 et les principaux défis ont toujours trait à l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes et des enfants, aux taux élevés de mariages d'enfants, à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, aux conditions de détention dans les prisons et aux droits sociaux et économiques. Par ailleurs, des informations préoccupantes faisant état d'assassinats de personnes atteintes d'albinisme et de violence à leur encontre ont été rapportées en 2015.

Agissant en coordination avec ses États membres, l'UE a mené avec le Malawi des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie, qui ont eu lieu dans diverses configurations, notamment dans le cadre du dialogue politique et de contacts réguliers avec la Commission malawienne des droits de l'homme.

L'UE a apporté un soutien au processus de réforme électorale qui vise à remédier à des lacunes du système électoral et de la gestion des élections, notamment en donnant suite à la mission d'observation électorale de l'UE de 2014.

Au niveau local, l'UE a continué à promouvoir l'éducation civique dans le cadre de l'initiative nationale en faveur de l'éducation civique (NICE), qui a consisté à faire davantage entendre les voix des citoyens (y compris des groupes défavorisés) afin d'accroître la transparence, l'obligation de rendre compte et la réactivité des débiteurs d'obligations et des fournisseurs de services.

En mai 2015, avec le soutien de l'UE, les résultats du Malawi en matière de droits de l'homme ont été examinés dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel. À l'issue de l'examen, le gouvernement a accepté 132 recommandations et en a rejeté 41. La majeure partie des recommandations rejetées portaient sur la peine de mort et les questions relatives aux personnes LGBTI.

En matière de coopération financière, le Malawi a bénéficié du soutien de l'UE pour lui permettre d'améliorer le respect des droits de l'homme dans le pays grâce au renforcement des capacités de la Commission malawienne des droits de l'homme. En 2015, l'aide a consisté à superviser la mise en œuvre de la législation en matière de droits de l'homme et à renforcer le cadre institutionnel régissant les prisons. L'UE a également fourni un appui aux enquêtes menées sur place et soutenu l'approche de l'analyse budgétaire fondée sur les droits de l'homme.

L'UE a continué de promouvoir l'égalité des sexes en soutenant le projet pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes (GEWE), en partenariat avec le FNUAP, et en travaillant à plus petite échelle avec des ONG locales. Grâce à ses activités de sensibilisation, le programme GEWE a contribué à la mise au point et à l'adoption par le Parlement du nouveau projet de loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales, qui fixe l'âge légal du mariage à 18 ans.

L'UE et ses États membres ont continué à soutenir des OSC locales qui défendent les droits des personnes appartenant à une minorité ou à un groupe vulnérable, notamment les personnes LGBTI et les personnes handicapées. La question des droits de l'enfant est également prise en compte dans le cadre de projets visant à améliorer les systèmes de protection de l'enfance.

Mali

Le Mali a connu deux événements importants en 2015, à savoir d'une part, la signature, le 15 mai et le 20 juin, de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali par les groupes armés de la coalition de Coordination, et d'autre part, une poussée dans tout le pays de l'insécurité et des activités terroristes, qui se sont propagées dangereusement vers le sud.

Dans ses conclusions du 9 février, le Conseil des affaires étrangères a réaffirmé la détermination de l'UE à soutenir le Mali sur la voie du développement, de la paix, de la réconciliation et de la stabilité. Dans cette perspective, il est indispensable que le gouvernement malien accomplisse des progrès en ce qui concerne la gouvernance, la démocratie, l'État de droit, la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et la lutte contre l'impunité. Les efforts de stabilisation doivent viser à garantir la sécurité de la population, particulièrement des femmes et des enfants.

Ángel Losada, récemment nommé représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, a effectué son premier voyage officiel à Bamako les 17 et 18 décembre pour souligner l'importance que revêt le Mali pour l'UE, ainsi que l'importance du respect des droits de l'homme et des questions de sécurité.

M. Stylianidis, commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises, s'est rendu au Mali le 17 février et s'est entretenu avec le président Keïta des problèmes de pénurie alimentaire et de malnutrition infantile que connaît la population malienne.

Les priorités de l'UE en matière de démocratie ont porté sur le renforcement de l'État malien et de sa présence sur le terrain, en particulier dans le Nord, ce qui suppose d'apporter aux autorités maliennes un soutien en faveur de l'instauration de processus électoraux libres et transparents, de l'égalité des sexes, de la bonne gouvernance (notamment la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite), de la réforme du secteur judiciaire, et de la modernisation et de la professionnalisation des forces de sécurité maliennes par la réforme du secteur de la sécurité.

Les droits de l'homme sont intégrés dans tous les aspects de ce soutien, car le respect et la promotion des droits fondamentaux est la seule manière de trouver une issue durable à la crise actuelle, de consolider les structures étatiques et de renforcer les services.

L'UE joue un rôle de premier plan dans le processus de suivi de l'accord de paix et préside actuellement le sous-comité chargé des questions de développement économique social et culturel du Comité de suivi de l'accord (CSA).Cet attachement à la paix et à la stabilité se traduit également par une contribution active au dialogue politique sur les droits de l'homme, dans le cadre duquel les autorités maliennes, la société civile et les groupes armés mènent des consultations politiques et des négociations. Les missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), la mission de formation de l'UE (EUTM) et la mission de l'UE pour le renforcement des capacités au Mali (EUCAP Sahel Mali) ont également intégré dans leurs formations des modules portant sur les droits de l'homme.

Bien que ses 15 membres aient été nommés le 14 octobre 2015, la commission "Vérité, justice et réconciliation" n'est pas encore opérationnelle.

La loi établissant un quota hommes/femmes parmi les agents publics élus et nommés a été adoptée en décembre et a ouvert une nouvelle ère pour l'égalité des sexes dans le secteur public malien.

Sur le plan opérationnel, l'UE a pris des mesures pour promouvoir et protéger les droits de l'homme à plusieurs reprises en 2015. Par exemple, une subvention d'urgence au titre de l'IEDDH a permis de mettre temporairement un défenseur des droits de l'homme et sa famille en sécurité en dehors du pays.

D'autres initiatives au titre de l'IEDDH ont porté sur des questions telles que les enfants des rues, les droits des prisonniers et le soutien au rôle que joue la société civile dans le suivi des atteintes aux droits de l'homme.

Une subvention importante d'un montant de 250 000 euros étalé sur deux ans, a été accordée à la Commission nationale des droits de l'homme afin de soutenir ses activités statutaires et sa réforme. D'autre part, quatre importants contrats de subvention portant sur la lutte contre les mariages forcés, la maltraitance et l'exploitation des enfants, ainsi que la promotion de la citoyenneté auprès des jeunes (en particulier dans le Nord), ont été signés en 2015, pour un montant total de 1 500 000 d'euros.

La délégation de l'UE à Bamako et les États membres de l'UE ont continué à contribuer au projet d'appui au processus électoral au Mali (PAPEM). Après avoir été reportées en 2015, des élections administratives devraient avoir lieu en 2016. En 2015, les activités menées dans le cadre du PAPEM ont consisté à effectuer un recensement de la population pour le compte du service d'état civil, dans le but de faciliter la tenue d'élections démocratiques libres, représentatives et transparentes.

Des fonds spéciaux du 10e FED ont été affectés à la réforme du secteur de la justice, qui bénéficie d'un soutien de l'UE. Ce programme vise à fournir une aide structurelle en faveur de la réhabilitation des centres de détention et d'une approche multidimensionnelle de la réforme du secteur de la justice.

Mauritanie

En 2015, les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme ont continué à porter sur un ensemble de domaines prioritaires pour la Mauritanie, tels que l'amélioration du système judiciaire, la lutte contre l'esclavage, les discriminations fondées sur l'origine ethnique et sur le sexe, le statut des ONG, l'abolition de la peine de mort et la lutte contre la torture, les mauvais traitements et les disparitions forcées. Les conflits ethniques et la liberté d'expression (religieuse) ont fait l'objet d'une attention particulière.

En 2015, deux évolutions importantes ont eu lieu sur le plan législatif, à la faveur de l'adoption de deux lois, l'une érigeant en crimes contre l'humanité la torture et d'autres pratiques inhumaines ou cruelles, l'autre établissant un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements. La nouvelle loi de lutte contre l'esclavage adoptée en remplacement de celle de 2007 a doublé la durée maximale de la peine d'emprisonnement pour le crime d'esclavage, qui est passée de 10 à 20 ans. Elle a également enfin reconnu le droit des organisations de la société civile (mais uniquement celles qui satisfont à un ensemble de conditions) de déposer des plaintes devant les tribunaux en se constituant partie civile au nom des victimes. Elle prévoit également une assistance juridique gratuite pour les victimes et fait mention de leur droit à réparation.

Un développement préoccupant a été l'adoption par le conseil des ministres d'un projet de loi sur les associations, sans consultations publiques préalables avec la société civile, ce projet maintient le système actuel, qui impose de demander une autorisation préalable et confère des pouvoirs discrétionnaires au ministre de l'intérieur à l'égard des ONG et des partis politiques.

Malgré les progrès juridiques et institutionnels accomplis ces quelques dernières années sur la questions des droits de l'homme, grâce notamment à l'adoption de certaines conventions internationales, la communauté internationale a continué d'exprimer de graves préoccupations concernant un certain nombre de domaines et a souligné que la législation n'était pas vraiment mise en œuvre. Parmi les problèmes persistants figurent le contrôle exercé par le gouvernement sur le pouvoir judiciaire, l'impunité et l'absence d'obligation de rendre des comptes, les traitements abusifs par les agents de la force publique, les limitations de la liberté de réunion, les violences à l'égard des femmes, les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés, la discrimination raciale et ethnique, et le travail des enfants. Il faut encore s'attaquer aux problèmes ayant trait aux conditions carcérales inhumaines, aux arrestations arbitraires et aux détentions provisoires prolongées.

En juin 2015, la Commission de l'application des normes de l'OIT s'est penchée sur le respect par la Mauritanie de la convention sur le travail forcé et en particulier sur le problème persistant de l'esclavage.

L'examen périodique universel de la situation des droits de l'homme en Mauritanie a eu lieu en novembre 2015 à Genève. La majeure partie des recommandations formulées portaient sur l'élimination de la pratique persistante de l'esclavage, de la traite des êtres humains et de la torture, ainsi que sur l'abolition de la peine de mort, la lutte contre les mutilations génitales féminines, l'émancipation des femmes, la protection des droits des femmes et des enfants et la ratification d'un certain nombre d'instruments importants en matière de droits de l'homme.

Le dialogue régulier mené avec les autorités et les défenseurs des droits de l'homme constitue l'un des principaux axes de travail de la délégation de l'UE en Mauritanie. En 2015, l'UE a tenu deux réunions officielles avec des défenseurs des droits de l'homme et deux sessions de dialogue politique mené avec le gouvernement au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui ont également porté sur la problématique des droits de l'homme.

L'UE a fourni un soutien à l'élaboration d'une nouvelle loi visant à prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes, mais sa présentation au Parlement a été retardée. La délégation de l'UE a souligné à de nombreuses reprises l'importance que revêtait son adoption. Elle a également souligné la nécessité d'améliorer la mise en œuvre de la justice pour les mineurs, notamment les peines de substitution à l'incarcération de jeunes aux côtés d'adultes.

Les événements suivants ont été d'une importance notable et ont été l'objet de déclarations faites sur place par l'UE: l'impasse dans la procédure engagée à l'encontre de Cheikh Ould Mohamed Ould M'Kheitir, qui est restée bloquée en appel après que le blogueur a été condamné à mort pour apostasie à la fin de 2014; et la condamnation à deux ans d'emprisonnement de Biram Ould Dah Abeid et Brahim Bilal Ramdhane, responsables de l'Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste, qui lutte contre l'esclavage, pour participation à une manifestation non autorisée contre l'esclavage et l'expropriation foncière.

En 2015, trois nouveaux projets ont été mis en œuvre au titre de l'IEDDH. Ils ont porté sur d'importantes priorités stratégiques, notamment la prévention de la violence contre les jeunes femmes employées comme domestiques, l'émancipation économique des anciens esclaves, le soutien à la coexistence pacifique des communautés et la résolution des différends fonciers.

République de Maurice

Les objectifs poursuivis par l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la République de Maurice consistent à poursuivre la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, en insistant particulièrement sur les violences sexistes et les violences à l'égard des enfants. L'UE a continué à mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec la République de Maurice dans diverses configurations, notamment dans le cadre du dialogue politique et de la coopération au développement. La vague de cas de corruption a suscité des inquiétudes quant aux problèmes de gouvernance dans le pays. Le gouvernement a fait de la transparence et de la bonne gouvernance une priorité essentielle. Toutefois, certaines actions du gouvernement ont été qualifiées de règlements de comptes politiques par l'opposition. Le fait que Maurice ait été reléguée à la catégorie 2 de la liste des pays à surveiller figurant dans le rapport 2015 sur la traite des personnes du département d'État des États-Unis est préoccupante.

En avril 2015, l'UE a entrepris une démarche afin que Maurice adhère au traité sur le commerce des armes des Nations unies, ce que le pays a fait en juillet 2015. En octobre 2015, le gouvernement de Maurice a déposé son instrument d'adhésion à la convention sur les armes à sous-munitions. L'UE a également effectué une démarche sur ses priorités au sein de la Troisième Commission des Nations unies.

La HR/VP de l'UE a publié des déclarations à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort.
Au cours de l'année, l'UE a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile, en participant à des campagnes de promotion des droits des femmes et en y contribuant financièrement, afin de donner un nouvel élan aux mesures prises au niveau national pour lutter contre les violences sexistes, de renforcer la sensibilisation et d'instaurer un dialogue public.

En ce qui concerne la coopération financière, la République de Maurice bénéficie de financements au titre de la ligne budgétaire de l'UE consacrée au soutien aux acteurs non étatiques. À la suite d'un appel à propositions lancé en 2013, la délégation de l'UE exécute actuellement quatre contrats passés avec des ONG œuvrant pour la protection des droits des enfants et des femmes.

En 2015, Maurice a reçu une enveloppe de 100 000 euros au titre de l'IEDDH en vue de la mise en œuvre d'actions à partir de 2016. La programmation de ces fonds sera établie après consultation des défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs concernés. En outre, l'UE a continué à fournir un soutien financier à la République de Maurice au moyen du programme d'appui budgétaire, d'un montant de 86 millions d'euros. Deux indicateurs de ce programme portent sur la promotion de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infantile.

Mozambique

Les tensions politiques et les conflits armés localisés qui ont suivi les élections d'octobre 2014 ont persisté au cours de l'année 2015. Le processus de réconciliation et de renforcement de la démocratie en a été d'autant plus mis à mal, ce qui a contribué à un climat dans lequel la probabilité de voir se produire des violations des droits de l'homme s'est accrue, malgré les mesures positives prises par les autorités mozambicaines dans certains domaines.

La mission d'observation électorale de l'UE au Mozambique a effectué une nouvelle visite en février et a rendu son rapport final, dans lequel étaient formulées des recommandations importantes pour les élections futures. Par ailleurs, l'UE a continué d'apporter un soutien à des OSC œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, de l'éducation civique, de la liberté d'information et de la démocratie, ainsi qu'au Parlement. Pour ce qui est des États membres, le Portugal a organisé des visites d'échange entre les parlements des deux pays, et la Finlande a soutenu, au niveau des universités locales, la recherche menée sur les politiques en matière de démocratisation.

En ce qui concerne l'État de droit, une révision du code pénal est entrée en vigueur en juin 2015, légalisant l'avortement et supprimant les chefs d'accusation relatifs aux "actes contre nature", ce qui a largement été interprété comme une mesure de dépénalisation de l'homosexualité. Le nouveau code simplifie un certain nombre de procédures pénales, réduit la durée maximale de détention provisoire et prévoit des peines non privatives de liberté.

L'UE et plusieurs États membres ont appuyé le renforcement des capacités du secteur de la justice. L'UE a fourni un soutien au ministère public, au bureau chargé de la lutte contre la corruption et à la Cour suprême. Le Portugal a organisé la coopération entre les procureurs généraux. L'Allemagne a apporté son soutien à la décentralisation du système judiciaire, au médiateur et au comité d'éthique. L'UE, l'Italie et la Suède ont également soutenu des initiatives visant à améliorer l'accès à un système judiciaire inclusif.

Pour ce qui est de la liberté d'expression, le Mozambique a perdu six places au classement mondial de la liberté de la presse 2015 (85e sur 180). Le pays a cependant adopté une loi sur l'accès à l'information, dont l'absence était considérée comme une lacune importante. L'UE, et en particulier la Suède, a soutenu les efforts de la société civile pour contribuer à la nouvelle loi et à son règlement et, conjointement aux États membres du G14, a mené des dialogues réguliers avec le gouvernement afin d'inclure le droit à l'information dans le cadre d'évaluation de la performance de l'appui budgétaire général. L'UE a également promu la diffusion de l'information en soutenant le forum national des radios communautaires.

En mars, Gilles Cistac, professeur de droit constitutionnel, a été assassiné. Cet universitaire était connu pour ses avis juridiques sur la constitutionnalité de la proposition faite par la RENAMO de créer des provinces autonomes. En août, le journaliste Paulo Machava a été abattu, mais les motivations de cet acte restent incertaines. Les enquêtes menées sur ces meurtres n'ont pas encore donné de résultat et l'UE continue de suivre attentivement les développements dans ces affaires, ainsi que dans celle de l'assassinat du juge Silica commis en 2014.

En août a eu lieu un procès pour diffamation très médiatisé à l'encontre de Carlos Nuno Castel-Branco, un professeur d'université renommé qui avait rédigé un commentaire sur Facebook dans laquelle il critiquait l'ancien président Guebuza, et du journaliste Fernando Mbanze, qui avait partagé ce texte. Les deux accusés ont été acquittés. Toutefois, le ministère public a fait appel de ces deux décisions. Plusieurs États membres ont assisté au procès.

Des efforts ont également été entrepris pour soutenir la liberté d'association ainsi que les OSC et plateformes réclamant l'obligation de rendre compte au niveau national, notamment dans le cadre du soutien apporté à la création de syndicats de travailleurs.

L'UE et plusieurs États membres ont également appuyé des activités relatives à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes, en mettant l'accent sur les violences sexistes et les mariages d'enfants. Près de 50 % des filles mozambicaines se marient encore avant l'âge de 18 ans. Le mariage d'enfants est illégal sans toutefois être puni par la loi. En décembre, une stratégie nationale pour la prévention et l'élimination du mariage d'enfants a été adoptée par le gouvernement. L'UE a également été active dans d'autres domaines, tels que le soutien à l'accès à l'éducation, à la participation des femmes à la vie politique et à l'assistance juridique. L'UE et plusieurs États membres ont soutenu des ONG, des syndicats et des activités gouvernementales visant à sensibiliser le public aux droits de l'enfant et au risque de mauvais traitements, tout en facilitant l'accès aux services éducatifs et sociaux.

La deuxième session de l'EPU du Mozambique se tiendra le 19 janvier 2016. Si le rapport gouvernemental a souligné que les conditions de détention et la surpopulation carcérale constituaient les principaux défis, le rapport parallèle des OSC a plutôt mis l'accent sur des domaines tels que l'accès à la justice, les minorités sexuelles, les droits des communautés et la liberté d'expression. Depuis son précédent EPU, réalisé en 2011, le Mozambique a pris des mesures pour continuer de renforcer son cadre en matière de droits de l'homme, notamment en ratifiant le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et en adoptant une loi sur l'accès à l'information. En revanche, le pays n'a pas encore honoré ses engagements concernant la ratification du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, et n'a pas non plus remis d'invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les cas de détention arbitraire, de recours excessif à la force et même d'assassinats commis par la police qui continuent d'être signalés indiquent que les recommandations relatives à ces questions pourraient ne pas avoir été suivies de façon satisfaisante. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires attend depuis 2008 une réponse du gouvernement concernant une de ses visites.

Les informations faisant état de persécutions à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme (qui sont tuées dans des rituels de magie noire) dans certaines parties du pays ont également, au cours de l'année 2015, constitué une source d'inquiétude. Le gouvernement a nommé un comité chargé d'élaborer des mesures visant à protéger les personnes atteintes d'albinisme, et des campagnes de sensibilisation à cette question sont prévues.

Namibie

La Namibie dispose d'un cadre législatif avancé pour la protection des droits de l'homme et est partie à la plupart des conventions internationales en la matière. C'est également l'un des rares pays à avoir adopté un plan d'action en faveur des droits de l'homme. Elle a mis en œuvre nombre de recommandations issues de l'EPU et reconnaît également des lacunes importantes concernant la situation des personnes LGBTI. La mise en œuvre des droits sociaux et économiques est toutefois insuffisante. L'EPU de 2011 a mis en lumière des lacunes majeures concernant l'accès à la justice, la situation dans les centres de détention, la protection des minorités (en particulier le peuple San) et la violence sexiste.

Le pays obtient de bons résultats dans le classement de la liberté de la presse et l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Au cours de l'année écoulée, la participation des femmes à la vie politique y a, en outre, été considérablement accrue. En revanche, le chômage, la pauvreté et les inégalités constituent encore les principales difficultés de la Namibie et ont également une incidence sur la situation des droits de l'homme[9]. Cet environnement socio-économique, associé à la consommation abusive d'alcool et de drogues, aux carences en matière d'éducation et à certaines mœurs, favorise un climat dans lequel les violences à l'égard des femmes et des filles atteignent des niveaux non négligeables.

L'adoption, en mars 2015, d'une loi attendue de longue date sur la prise en charge et la protection des enfants, qui devrait entrer en vigueur en 2016, a constitué une avancée positive en matière de droits de l'enfant. L'UE et ses États membres suivront attentivement sa mise en œuvre. Les démarches de l'UE effectuées le 26 novembre 2015 auprès du gouvernement au sujet de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des femmes ont confirmé que la Namibie était bien consciente de ces questions. Les discussions ont principalement porté sur le mariage d'enfants et les mariages précoces ou forcés qui, depuis l'indépendance, sont passibles de poursuites pénales en droit national namibien . En outre, des problèmes de violence à l'égard des enfants subsistent au sein des communautés autochtones (en particulier le peuple San).

Pour ce qui est des droits de l'enfant, une des questions qui continue à poser problème a trait à la délivrance des actes de naissance. En effet, celle-ci s'effectue nécessairement dans les hôpitaux, ce qui en prive les enfants qui naissent à la maison ou dans des zones reculées.

Au sujet des peuples autochtones, le nouveau gouvernement a pris des mesures importantes en 2015. Un membre de l'ethnie San a été nommé vice-ministre chargé des communautés marginalisées au sein du cabinet du président afin d'examiner plus particulièrement la question du peuple San et des autres communautés marginalisées. En juin 2015, le bureau du médiateur a mis la dernière main à un livre blanc sur les droits des communautés marginalisées. Le médiateur a également fait pression pour que les droits des communautés marginalisées soient inclus dans le plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2015-2019.

[9] 29 % de la population namibienne est considérée comme pauvre ou extrêmement pauvre, l'indice de Gini est de 0,58 et le taux de chômage de 33,8 %.

Le jugement dans le procès pour trahison des détenus de Caprivi a enfin été rendu en septembre 2015. Portant sur une offensive armée sécessionniste menée dans la bande de Caprivi, ce procès, le plus long qu'ait connu la Namibie, ternissait depuis des années le bilan du pays en matière de droits de l'homme. Sans équivalent dans l'histoire judiciaire namibienne, il a concerné un nombre sans précédent d'accusés, qui ont répondu de 278 chefs d'accusation sur une période de près de 12 ans. Lors du procès, 35 personnes accusées de faits de haute trahison, d'homicide et de tentative de meurtre ont été jugées innocents et 30 reconnues coupables pour ces mêmes faits. Ceux qui ont été acquittés après avoir passé 12 ans en prison ont ouvert une procédure civile contre l'État pour détention illégale.

Outre les démarches menées sur les questions relatives aux droits de l'homme, en 2015, l'UE et ses États membres ont soutenu des activités portant sur la prévention de la torture, le renforcement du Parlement, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de l'enfant, les peuples autochtones et le renforcement des capacités des ONG et des acteurs qui travaillent dans le domaine des droits civils. Le groupe "Droits de l'homme" de l'UE tient régulièrement des réunions sur la démocratie et les droits de l'homme. En 2015, l'Union européenne a financé un programme visant à renforcer la performance et l'obligation de rendre compte au niveau national du Parlement, de sorte à soutenir sa participation aux priorités de la Namibie en matière de développement. L'UE soutient également un projet visant à renforcer la contribution de la société civile au développement durable et à la justice socio-économique dans le pays. Un troisième programme de l'UE en Namibie vise à aider le gouvernement, en particulier le ministère de l'éducation, à assurer un accès équitable à une éducation de qualité qui soit dispensée de façon efficace dans les niveaux inférieurs de l'enseignement et à recourir à une programmation fondée sur les besoins pour réduire les inégalités d'accès et de qualité qui existent dans le système éducatif. Au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et de la ligne budgétaire thématique relative aux organisations de la société civile et aux autorités locales, l'UE soutient également la mise en œuvre par des ONG namibiennes et européennes de plusieurs projets dans les domaines suivants: accès à la justice; élections et éducation des électeurs; violences sexistes; orphelins et enfants vulnérables, notamment les enfants malentendants; adolescents vulnérables, notamment ceux qui sont atteints du VIH/SIDA; questions relatives aux personnes LGBTI; et promotion du processus de décentralisation.

Niger

En dépit d'efforts déployés par les autorités, la situation des droits de l'homme au Niger n'a pas progressé en 2015, principalement en raison de faiblesses institutionnelles tenaces et d'une aggravation de la situation en matière de sécurité, qui fait obstacle aux réformes structurelles et à la mise en œuvre des droits de l'homme. De surcroît, étant l'un des principaux pays de transit entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, le Niger est confronté à la migration irrégulière et aux trafics associés, et doit gérer des rapatriés et des migrants bloqués provenant d'autres pays.

La présence accrue de Boko Haram dans le Sud-Est constitue un puissant facteur aggravant, des attaques quotidiennes étant menées contre la population civile et les forces de sécurité. La lutte contre Boko Haram a également entraîné des violations des droits de l'homme par les forces de sécurité, qui ne sont pas toujours préparées pour respecter les normes internationales, ce dont témoignent clairement leur gestion des déplacements massifs de population et l'arrestation de centaines de personnes, y compris des enfants, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

La situation en matière de sécurité, l'état d'urgence instauré dans la région de Diffa et le climat tendu à l'approche des élections (à savoir les élections présidentielles et législatives de février 2016) ont donné lieu à des abus de pouvoir par les responsables de la sécurité, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, de réunion et de la presse. En janvier 2015, des manifestations violentes contre Charlie Hebdo ont entraîné de nombreuses destructions de propriétés et d'églises chrétiennes et la mort de dizaines de personnes. Malgré la réaction rapide des autorités, cette flambée de violence illustre la présence croissante de la religion dans la vie socio-économique du pays et une forte pénétration des convictions radicales. En outre, la fin de l'année a été marquée par l'annonce d'un coup d'État manqué, nouvelle preuve du climat politique tendu.

Les femmes restent victimes de discrimination et de violence au Niger. Bien qu'elles soient conscientes des conséquences d'un croissance démographique incontrôlée, les autorités nigériennes se heurtent au poids des traditions, ce qui les empêche de réaliser les progrès qui permettraient aux femmes d'être mieux éduquées. Preuve en a été faite par l'incapacité de l'Assemblée nationale à progresser sur le code de la famille en ce qui concerne la question des mariages d'enfants et des mariages précoces ou forcés, ainsi que par le fait qu'il a été impossible de lever les réserves émises par le Niger sur la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme au Niger ont porté sur le respect des principes démocratiques et l'État de droit, le renforcement du système judiciaire, particulièrement l'accès à la justice et les conditions de détention, et la protection des droits des femmes et des enfants. Ces priorités sont énoncées dans des initiatives spécifiques telles que le plan d'action sur l'égalité des sexes et la feuille de route pour la coopération avec la société civile. Les réunions tenues dans le cadre du dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou ont constitué un instrument essentiel pour faire part au gouvernement des préoccupations de l'UE en matière de droits de l'homme. La délégation de l'UE à Niamey a également été en contact avec les autorités nigériennes dans le cadre des préparations en vue de l'examen périodique universel de la situation des droits de l'homme qui aura lieu en janvier 2016.

Il convient de souligner un certain nombre d'actions menées en 2015. Lors de la Journée internationale des droits de l'homme, la délégation de l'UE à Niamey a mené deux initiatives relatives à la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants, l'accent ayant été mis sur le mariage d'enfants et les mariages précoces ou forcés et sur les mutilations génitales féminines. Quatre nouveaux projets, visant à améliorer les conditions de vie dans les prisons, notamment celles des mineurs détenus, et à lutter contre le mariage d'enfants, ont été approuvés au titre de l'IEDDH. La mission EUCAP Sahel Niger continue de former les forces de sécurité et certains acteurs du secteur de la justice sur la bonne façon de mettre en œuvre la législation antiterroriste afin de respecter pleinement le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit pénal, ainsi que sur la protection des victimes et des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les réfugiés.

Nigeria

En 2015, l'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie a été principalement axée sur les priorités du moment, notamment le scrutin présidentiel, l'insurrection continue de Boko Haram, la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, l'abolition de la peine de mort et les droits de l'enfant.

Marquées par la première victoire de l'opposition depuis la fin du régime militaire en 1999 et par une passation de pouvoir pacifique, les élections législatives de 2015 ont été historiques. Le peuple nigérian a démontré son attachement à la démocratie et donné l'exemple aux autres pays africains. Toutefois, il convient de noter que ces élections, qui ont été éminemment pluralistes, ont également été entachées d'incidents violents, d'abus de charge publique et de tentatives de manipulation. Les violences commises dans ce contexte auraient fait 160 morts. L'UE a déployé une mission d'observation électorale (MOE), qui a été louée par différents acteurs du processus électoral pour sa contribution positive à la consolidation de la démocratie au Nigeria.

Muhammadu Buhari, le nouveau président, qui a pris ses fonctions à la fin du mois de mai, a souligné l'attachement du nouveau gouvernement aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'insurrection de Boko Haram, qui a continué à donner lieu à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en 2015. Malgré la progression des forces armées du Nigeria et des pays voisins et la reconquête de la plupart des zones contrôlées par Boko Haram, les insurgés ont continué à s'en prendre à des civils au moyen d'attentats à la bombe et d'attentats suicides ainsi que par des assassinats, la torture, le viol, les mariages forcés, le recrutement d'enfants soldats et la destruction d'écoles et de biens. Plus de 3 600 civils sont morts dans les attaques perpétrées par Boko Haram en 2015. Le groupe terroriste a également étendu ses attaques au Tchad, au Niger et au Cameroun voisins, devenant ainsi une menace régionale pour la paix et la sécurité. Les conséquences humanitaires de cette violence sont considérées comme la crise s'étendant le plus rapidement en Afrique avec, selon les estimations, 2,2 millions de personnes déplacées et plus de 190 000 nigérians ayant fui dans les pays voisins.

L'armée nigériane a maintenu son approche brutale de la lutte contre l'insurrection. D'après un rapport d'Amnesty International publié en juin 2015, l'armée nigériane a tué plus de 1 200 personnes sans justification légale, et 7 000 hommes et garçons sont morts au cours de leur détention par l'armée. L'organisation a demandé qu'une enquête soit menée sur les crimes de guerre commis par des militaires de haut rang. Les allégations pesant sur l'armée nigériane quant au massacre en décembre 2015 à Zaria (État de Kaduna) de centaines de manifestants musulmans de rite chiite appartenant au mouvement islamique sont également très préoccupantes. L'armée nigériane a également été soumise à de sévères critiques à la suite des affrontements violents qui se sont produits en décembre 2015 dans le nord du pays, à Zaria (État de Kaduna), qui ont amené la porte-parole du SEAE à publier une déclaration invitant les autorités nigérianes à ouvrir une enquête approfondie afin d'identifier les responsables et de les traduire en justice. Selon un rapport publié par la suite par Amnesty International en avril 2016, plus de 350 personnes ont été tuées à la suite de ces affrontements entre des membres du mouvement islamique du Nigeria et l'armée nigériane.

Les violations des droits de l'enfant au Nigeria ont également continué de poser problème. D'après les conclusions de l'étude sur la violence à l'égard des enfants (*Violence Against Children Survey*, VACS) au Nigeria, 60 % des enfants nigérians de moins de 18 ans sont victimes de l'une ou l'autre forme de violence physique, émotionnelle ou sexuelle. Cette étude, publiée en 2015 avec le soutien de l'UE, a été la première de ce type en Afrique de l'Ouest. En outre, dans son rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le Secrétaire général des Nations unies a inscrit Boko Haram sur la liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants, tuent ou mutilent des enfants, commettent des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre des enfants, ou attaquent des écoles et/ou des hôpitaux.

Des progrès ont été réalisés sur le plan législatif avec l'adoption de plusieurs lois prometteuses avant la passation de pouvoir de l'ancien président Goodluck Jonathan en mai 2015, notamment la loi sur l'administration de la justice pénale, qui fixe un cadre général en vue de la réorganisation du secteur, et la loi sur l'interdiction de la violence aux personnes, qui vise les violences à l'égard des femmes et des enfants. Des projets de loi sur l'interdiction de la torture et sur les personnes handicapées se trouvent à un stade avancé à l'Assemblée nationale.

Le nouveau gouvernement n'ayant pas été nommé et n'ayant pas pris ses fonctions avant le 11 novembre, il n'a pas été possible d'organiser de dialogue ministériel ni de dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et le Nigeria en 2015. Toutefois, le groupe "Droits de l'homme" de l'UE sur place s'est réuni régulièrement et a invité plusieurs militants et professionnels des droits de l'homme afin de maintenir ses contacts avec la société civile.

En outre, en 2015, l'UE et ses États membres ont mené plusieurs actions aux niveaux local et central visant à favoriser la réalisation de progrès supplémentaires dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Le Conseil des affaires étrangères a adopté des conclusions relatives à l'insurrection de Boko Haram le 9 février 2015 et de nombreuses déclarations de la HR/VP et de la porte-parole ont été diffusées au sujet des élections, des attaques meurtrières perpétrées par Boko Haram et de la grâce accordée à un détenu du couloir de la mort. En 2015, le Nigeria a été évoqué à deux reprises dans les débats d'urgence du Parlement européen: le premier, mené en janvier, a permis d'aborder les atrocités commises au Nord du pays et le deuxième, en octobre, a porté sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les enfants touchés par l'insurrection en cours. Un nouveau projet a été lancé au titre de l'IEDDH pour promouvoir l'adoption du projet de loi instituant un moratoire sur la peine de mort et poursuivre des campagnes stratégiques en vue de l'abolition de la peine de mort, ainsi que pour fournir des services juridiques bénévoles aux prisonniers qui se trouvent dans le couloir de la mort ou qui risquent d'être condamnés à mort. Quatre autres projets, portant sur les droits de l'enfant, ont été lancés au titre de l'IEDDH en 2015. Des démarches ont été effectuées par l'UE auprès du ministère des affaires étrangères nigérian afin de soutenir les priorités et initiatives de l'UE, notamment celles qui découlent de la 29e session du Conseil des droits de l'homme. À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme 2015, la France et la délégation de l'UE ont organisé une manifestation sur la violence à l'égard des femmes et des filles, accompagnée d'une projection du film "L'homme qui répare les femmes" et avec la participation active de Hauwa Ibrahim, lauréat du prix Sakharov, en tant qu'intervenant.

Rwanda

La principale évolution positive en matière de droits de l'homme intervenue en 2015 a été le dépôt formel, le 1er juillet, de l'instrument de ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture (entrée en vigueur le 30 juillet 2015). Il reste certes à mettre en place le mécanisme national de prévention, mais la ratification de ce protocole constitue de la part du Rwanda un important engagement formel de prévenir les violations des droits de l'homme comme la torture en acceptant un contrôle international formel.

Ainsi qu'il a été souligné lors de l'examen périodique universel (EPU) dont le pays a fait l'objet en 2015, il subsiste des problèmes en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté des médias, le développement de la société civile, la liberté d'association et d'autres aspects liés aux droits politiques. La loi sur les médias de 2013 doit encore être dûment mise en œuvre de manière à ce que la réglementation relève principalement d'une instance indépendante plutôt que du gouvernement. La liberté de parole serait encore renforcée si la législation - et sa mise en œuvre par l'État - visait à protéger les droits de la personne au lieu de restreindre et de contrôler l'exercice de cette liberté. Malgré les réformes entreprises et les efforts du gouvernement destinés à accroître la transparence, le cadre réglementaire applicable aux organisations non gouvernementales reste contraignant et freine le développement d'une société civile nationale dynamique qui puisse contribuer au dialogue sur la politique à mener, à la prestation de services et à la création d'emplois. Plusieurs organisations de la société civile n'ont pas pu s'enregistrer en 2015.

En 2015, l'UE a continué d'œuvrer en faveur des droits de l'homme avec le gouvernement, les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs, à la fois par un dialogue politique et dans le cadre d'activités opérationnelles. Le dialogue politique (article 8 de l'accord de Cotonou), qui reste le principal instrument de coopération avec le gouvernement dans ce domaine, a été centré, entre autres questions, sur le processus de révision de la Constitution, sur les médias et la liberté d'expression, et sur la société civile et la liberté d'association. Il a été convenu que l'UE et le gouvernement du Rwanda assureraient un suivi en 2016 en s'attachant plus particulièrement à la mise en œuvre des recommandations émises dans le cadre de l'EPU de 2015.

Outre le dialogue politique mené au titre de l'article 8, l'UE a noué des contacts avec les ministres concernés du gouvernement en ce qui concerne des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme comme les affaires de détention et celles liées aux médias. À l'occasion de la visite qu'il a effectuée dans le pays en 2015 pour le dialogue UE-UA sur les droits de l'homme, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, a appelé le Rwanda à devenir membre de la Cour pénale internationale et à accorder davantage de place à l'exercice de la liberté d'expression et aux médias. L'UE a fait, au niveau local, des déclarations sur la liberté d'expression (lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse en mars 2015) et une déclaration plus spécifique sur la liberté des médias en juin 2015 à la suite de la suspension, pour une durée indéterminée, des émissions de la BBC en kinyarwanda.

Au niveau non gouvernemental, l'UE a tenu des réunions mensuelles avec les défenseurs des droits de l'homme sur des sujets tels que le processus EPU, la liberté d'association et les questions de détention, ainsi que des réunions ponctuelles avec d'autres représentants des organisations de la société civile. Ces réunions devraient devenir plus structurées à la lumière de la feuille de route que l'UE a récemment élaborée pour la coopération avec la société civile.

Sur le plan opérationnel, l'UE a également apporté un soutien financier à la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs en vue de l'élaboration d'un rapport EPU officieux, et a lancé un appel à propositions en faveur des organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme. Pour ce qui est du soutien à la société civile, cet appel mettait l'accent sur la transparence budgétaire et la participation des citoyens au suivi de la mise en œuvre des politiques, ainsi que sur le renforcement des capacités des stations radio locales et sur l'amélioration de la libre circulation de l'information entre le gouvernement et les autres acteurs concernés. En ce qui concerne les droits de l'homme, il était axé sur la participation des citoyens aux processus démocratique et électoral, sur les droits des détenus, y compris l'accès à une aide juridique dans le cadre du système de justice pénale, et sur des mesures de substitution à la détention avant et après les procès. L'UE et les ambassades des États membres ont par ailleurs soutenu plusieurs projets visant à renforcer les médias au Rwanda en accroissant les moyens de l'organe d'autoréglementation qu'est la commission des médias du Rwanda, en soutenant la radiodiffusion de débats sur des questions politiques et en appuyant les stations radio locales qui suscitent l'intérêt des citoyens.

Sao Tomé-et-Principe

Les priorités de l'UE à l'égard de Sao Tomé-et-Principe en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie comprennent la ratification des traités internationaux sur les droits de l'homme, des mesures de soutien pour le système judiciaire, l'abolition des mauvais traitements infligés par les services de police, la lutte contre la corruption et la sensibilisation à la nécessité de lutter contre la discrimination. En 2015, le gouvernement a pris plusieurs mesures positives pour progresser sur ces questions. Ainsi, le 5 novembre, Sao Tomé a ratifié la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. L'UE s'est félicitée de ce développement important en faisant une déclaration au niveau local.

Sao Tomé-et-Principe a passé son deuxième examen périodique universel (EPU) en octobre 2015. À cette occasion, il a été fait état des progrès réalisés depuis le premier EPU, qui a eu lieu en 2011, et le pays a été encouragé à ratifier d'autres instruments consacrés aux droits de l'homme.

Sao Tomé a été affecté par les multiples changements d'exécutif intervenus ces dernières années , les gouvernements successifs n'ayant accompli en moyenne que la moitié de leurs quatre années de mandat. Cette tendance semble s'être inversée avec les élections de 2014, qui ont porté au pouvoir un gouvernement soutenu par la majorité des membres de l'Assemblée nationale (60 %). Il convient de noter que depuis 1990, c'est le deuxième gouvernement qui bénéficie du soutien de la majorité à l'Assemblée nationale. Cette stabilité politique est considérée comme une occasion propice que doit saisir le gouvernement pour s'attaquer à des questions négligées depuis longtemps comme la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme dans le respect des principes de Paris et le renforcement de la protection des droits des femmes et des enfants.

Le pays s'est vu allouer un montant de 150 000 euros au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'appel à propositions a été lancé au cours du premier semestre de 2015 et mettait l'accent sur la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et sur l'amélioration de la participation des femmes à la vie sociale, économique et publique. Le contrat a été signé avec une ONG locale en décembre 2015, et le projet viendra compléter une initiative en cours consacrée à la prévention de la violence à caractère sexiste.

Sénégal

D'une manière générale, la situation des droits de l'homme au Sénégal est satisfaisante. Toutefois, le respect des droits des femmes, des enfants et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) demeure préoccupant. En 2015, l'UE a entrepris des actions à la fois de diplomatie publique et de coopération au développement axées sur ces droits ainsi que sur l'impunité, le soutien au processus de paix en Casamance et la liberté d'association et d'expression. Ces questions, prioritaires pour l'UE, ont également été évoquées dans le cadre du dialogue politique et de réunions spécifiques qui ont eu lieu avec les ministères concernés et les organisations de la société civile.

Le droit pénal ainsi que le droit de la famille et celui du travail restent discriminatoires pour les femmes et les empêchent de jouir comme il se doit des droits sociaux et économiques. L'accès aux soins de santé (y compris l'avortement sans risques), à l'éducation, à l'emploi, au foncier, au crédit et à la justice continue de poser problème, en particulier dans les régions rurales. Les violences sexuelles à l'encontre des femmes, y compris les pratiques préjudiciables comme les mutilations génitales féminines et les mariages précoces, persistent. Les mesures de protection, notamment la loi sur l'égalité hommes-femmes et contre les mutilations génitales féminines, restent peu appliquées. Les autorités ont manifesté la volonté d'adopter une loi qui autoriserait l'avortement médical dans un nombre limité de cas.

La situation des enfants mendiants (talibés) fréquentant des écoles coraniques (daaras) s'est détériorée en 2015. Bien que plusieurs talibés soient décédés d'une mort violente aux quatre coins du pays, peu de poursuites ont été engagées. Le projet de loi de 2013 visant à réglementer et à moderniser les daaras est toujours en suspens. Néanmoins, le gouvernement redouble d'efforts pour réformer ces écoles et améliorer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

En juin, lors du dialogue politique mené au titre de l'article 8, l'UE a souligné la nécessité de mettre en œuvre les lois et recommandations existantes en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants. Pour célébrer l'édition 2015 de la Journée internationale de la femme, la délégation de l'UE a participé à une table ronde sur le rôle des médias dans la promotion de l'égalité hommes-femmes, organisée par des ONG locales. Elle a également entrepris une démarche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, axée en particulier sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ainsi que sur les mutilations génitales féminines. En ce qui concerne la coopération au développement, un montant de 4,2 millions d'euros a été versé pour renforcer les moyens dont disposent les organisations de la société civile pour protéger et défendre les droits des enfants ainsi que pour sensibiliser à cette question.

Pour ce qui est de la lutte contre l'impunité, le procès historique intenté contre l'ancien président tchadien Hissène Habré pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et torture s'est ouvert à Dakar devant les chambres africaines extraordinaires.

Au niveau national, la Cour suprême a confirmé la peine d'emprisonnement de six ans et l'amende très élevée pour enrichissement illicite que la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI), spécialisée dans la lutte contre la corruption, avait prononcées à l'encontre de Karim Wade, fils de l'ancien président Abdoulaye Wade et ex-ministre. En réponse aux critiques formulées par les Nations unies et plusieurs organisations de la société civile en ce qui concerne le respect par la CREI des normes judiciaires internationales, de la légalité et de la légitimité, le gouvernement a fait part de son intention de créer une chambre de recours.

Au cours de l'année 2015, le gouvernement a redoublé d'efforts pour réduire les durées de détention avant les procès et améliorer les conditions de détention au travers de projets visant à construire de nouvelles prisons et à former le personnel carcéral. Une loi consacrant le droit d'accès à un avocat dans les affaires civiles est pendante.

Pour ce qui est de la lutte contre l'impunité, l'UE a notamment entrepris de participer au comité de pilotage du procès d'Hissène Habré, de fournir une aide financière pour renforcer l'État de droit (tribunaux, prisons, formation et sensibilisation) et de financer le renforcement des moyens dont dispose la Cour des comptes. Elle a versé plus de 400 000 euros pour soutenir l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) en matière de formation, de sensibilisation, de communication et d'enquêtes.

En 2015, le président Macky Sall n'a cessé de se déclarer en faveur de la pénalisation de l'homosexualité. D'une manière générale, les personnes LGBTI continuent d'être victimes de discrimination, de harcèlement et de stigmatisation au Sénégal. En raison de l'homophobie généralisée, de l'excès de zèle des services de police et de la tendance souvent conservatrice du pouvoir judiciaire, les peines se sont faites plus nombreuses et plus sévères pour les homosexuels. En outre, les procès pour relations entre personnes du même sexe sont marqués par diverses violations des garanties procédurales fondamentales, le recours à des éléments peu probants et des diffamations publiques. Autres tendances préoccupantes, les organisations de défense des droits de l'homme sont de moins en moins enclines à défendre publiquement les droits des personnes LGBTI et la rhétorique et les actions des ONG islamiques revêtent un caractère de plus en plus homophobe.

D'une manière générale, la situation en Casamance, région qui est depuis longtemps en proie à un conflit séparatiste de faible intensité, s'est améliorée au cours de l'année. Le processus de paix reste fragile mais les autorités demeurent résolues à le voir aboutir. L'UE y a apporté son soutien au travers d'un programme de 3 millions d'euros relevant de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix. Par ailleurs, elle a continué de soutenir le développement de la Casamance dans le cadre du Fonds européen de développement, pour un montant total de 35 millions d'euros.

Un nouveau décret présidentiel est venu renforcer le contrôle exercé sur les ONG en définissant celles-ci comme étant, pour l'essentiel, des prestataires de services dont les budgets et les interventions doivent être approuvés préalablement par rapport aux politiques du gouvernement en matière de développement. L'UE et plusieurs États membres ont adopté une feuille de route visant à instaurer une coopération avec les organisations de la société civile sénégalaises. Cette feuille de route a pour objet de favoriser le dialogue et des relations constructives entre les autorités sénégalaises et ces organisations, ainsi que de renforcer les moyens dont disposent ces dernières.

En ce qui concerne la liberté de la presse, des journalistes ont été placés en détention à plusieurs reprises pour des délits de presse, puis relâchés, comme les années précédentes. Le président Sall a retiré son soutien au projet de code sur la presse dépénalisant ce type de délits, et le projet de loi est toujours en suspens au Parlement.

République des Seychelles

Les objectifs que poursuit l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans le cadre de ses relations avec la République des Seychelles consistent notamment à consolider le processus de réforme électorale, à suivre la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel et à soutenir la transposition des conventions et traités internationaux au niveau national.

L'élection présidentielle qui s'est tenue en décembre 2015 a fait apparaître un niveau élevé de maturité démocratique. Le scrutin s'est déroulé de façon pacifique et transparente et a été plus ouvert que jamais, avec six candidats en lice.

L'UE a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec les Seychelles dans diverses configurations, notamment un dialogue politique engagé en juillet 2015 au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou.

L'UE a répété à de multiples reprises ses appels en faveur de l'amélioration de l'environnement démocratique, en mettant l'accent sur la consolidation du processus de réforme électorale et la modification des dispositions législatives afin de renforcer la liberté de réunion, la liberté d'expression, la liberté de la presse, la non-discrimination à l'égard des femmes et la protection des droits des enfants.

Sierra Leone

Il convient de saluer les progrès accomplis par la Sierra Leone en matière de droits de l'homme depuis la fin de la guerre civile. Toutefois, le pays reste confronté à des problèmes considérables. Les objectifs de l'UE concernant les droits de l'homme comprennent l'abolition de la peine de mort, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le respect de la législation contre le travail et l'exploitation des enfants, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès à la justice, aux soins de santé et à l'éducation. La vigilance doit également rester de mise en ce qui concerne les droits des personnes touchées par les industries extractives et l'accaparement des terres à grande échelle. L'UE a évoqué avec le gouvernement des questions internationales relatives aux droits de l'homme dans le contexte de la participation de la Sierra Leone au Conseil des droits de l'homme, et elle a continué à soutenir des projets visant à promouvoir les droits fondamentaux dans le pays.

En 2015, la situation en matière de droits de l'homme a été largement dominée par l'épidémie d'Ebola. Celle-ci a mobilisé une grande partie des ressources financières et humaines du pays et est perçue comme ayant eu des conséquences négatives sur les droits économiques et sociaux. Néanmoins, l'état d'urgence publique lié à l'épidémie et les pouvoirs très étendus conférés au gouvernement n'ont pas donné lieu à des violations plus importantes des droits de l'homme, à l'exception de quelques incidents localisés.

Siégeant pour la troisième année consécutive au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le pays a continué de jouer un rôle constructif. La Sierra Leone se prépare à passer un nouvel examen périodique universel en janvier 2016, le dernier en date remontant à 2011. Le gouvernement avait approuvé cent vingt-six recommandations sur cent vingt-neuf; trois recommandations concernant l'orientation et les pratiques sexuelles avaient été notées.

Le 2 juillet 2015, le Parlement a ratifié le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, communément appelé protocole de Maputo. Lors des débats tenus au Parlement, les représentants du gouvernement et les députés ont noté qu'il n'existait aucune intention immédiate d'apporter des changements à des pratiques traditionnelles préjudiciables comme les mutilations génitales féminines. Il conviendrait de mettre en œuvre des lois plus strictes et d'améliorer l'accès à la justice pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes. Des ONG ont organisé des campagnes visant à mettre fin aux mutilations génitales pour les filles âgées de moins de dix-huit ans.

Le 5 novembre 2015, la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone, soutenue par le Royaume-Uni et l'Irlande, a présenté son rapport à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) réunie à Banjul pour sa 57e session. La Sierra Leone s'est ainsi acquittée de son obligation de présenter un rapport au titre de la charte africaine pour la première fois depuis l'adoption de celle-ci par l'OUA le 27 juin 1981.

Annoncés à plusieurs reprises, les travaux parlementaires concernant la loi sur la procédure pénale progressent bien mais ce texte doit encore être promulgué. Cette loi permettra au président de la Cour suprême de se prononcer sur certains principes, par exemple en matière de mise en liberté sous caution et de condamnation, ainsi que de réduire l'arriéré judiciaire et le nombre de personnes en détention provisoire.

Les dispositions relatives à la diffamation et à la sédition contenues dans la loi sur l'ordre public de 1965 continuent d'être utilisées pour arrêter des journalistes et les placer en détention. L'affaire du journaliste radio David Baryoh, qui a été arrêté et placé en détention à plusieurs reprises et dont le passeport a été confisqué par les autorités, n'est toujours pas réglée. Ce dernier s'est pourvu devant la Haute Cour de Freetown contre la décision prise par la Commission indépendante des médias de suspendre le programme radio "Monologue" pour une durée indéterminée.

En 2015, le ministère des finances et du développement économique a commencé l'élaboration d'une nouvelle politique par rapport aux ONG. Des inquiétudes existent sur le fait que cette nouvelle politique pourrait aboutir à des contrôles plus stricts sur le fonctionnement des organisations de la société civile en Sierra Leone, en faisant peser des exigences administratives démesurées sur les organisations de la société civile et en ayant pour effet, dans la pratique, de limiter leur capacité opérationnelle. Dans une tentative de régler certains de ces aspects, des interventions ont eu lieu auprès du gouvernement afin que le processus d'élaboration tienne davantage compte des avis exprimés par la société civile. Ce processus est en cours.

Les droits de l'homme, conjugués à des mesures spécifiques destinées à soutenir l'égalité des sexes et l'éducation pour contribuer à réduire sensiblement la pauvreté, font partie du programme national pour la prospérité (2013-2018) lancé par le gouvernement en juillet 2013. L'UE soutient ce processus. Elle soutient aussi, à travers le fonds commun géré par le PNUD, le processus de révision de la Constitution visant une démocratie plus inclusive, une plus grande cohésion sociale, la mise en place d'instruments de prévention des conflits et une meilleure protection des droits de l'homme. En raison de l'épidémie d'Ebola, l'échéance fixée à la Commission nationale de révision de la Constitution pour soumettre un rapport au gouvernement et au Parlement a été reportée à mars 2016, et un référendum devrait avoir lieu à l'automne 2017.

À travers un dialogue politique et des actions d'information dans les médias, l'UE continue à soutenir les droits des enfants et en particulier à s'élever contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, ainsi qu'à plaider en faveur du droit à l'éducation et de l'éducation des filles. Le ministère de l'éducation, des sciences et des technologies continue de mettre en œuvre une politique interdisant aux jeunes filles enceintes de suivre un enseignement ordinaire et de se présenter aux examens d'État. En 2015, un projet-relais a été lancé avec le soutien de l'Irlande et du Royaume-Uni pour permettre aux jeunes filles enceintes de poursuivre leurs études, et des interventions continuent d'avoir lieu afin de voir ces interdictions levées. Dans le cadre d'un projet portant sur les droits des enfants, la délégation de l'UE renforce actuellement les moyens dont disposent la Child Rights Coalition Sierra Leone et les réseaux œuvrant en faveur des enfants pour assurer la promotion et la protection des droits de ces derniers aux niveaux national et local, ainsi que le suivi des actions menées dans ce cadre.

L'UE promeut également le travail décent et le dialogue social au travers d'un projet visant à aligner la législation du travail sur les droits fondamentaux des travailleurs reconnus au niveau international. Ce projet est étroitement lié à de récentes stratégies du gouvernement portant sur la création d'emplois et les droits des femmes et des jeunes, ainsi qu'il est prévu dans le programme pour la prospérité.

Somalie

La Somalie sort peu à peu de décennies de conflit et d'anarchie, et la situation des droits de l'homme reste particulièrement critique. Malgré des tentatives d'améliorer la situation, les violations à grande échelle des droits de l'homme se sont poursuivies en 2015, y compris les exécutions extrajudiciaires, les actes de violence à l'égard des femmes et des enfants, la traite d'enfants, les attaques contre les journalistes et les atteintes à la liberté d'expression, les détentions arbitraires et le recours à la peine de mort. La situation en matière de sécurité reste globalement instable, même si les autorités somaliennes et l'armée nationale somalienne, avec le soutien de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), poursuivent leurs efforts pour faire échec aux insurgés d'Al-Chabab et limiter autant que possible les violations des droits de l'homme à grande échelle, qui sont essentiellement attribuées à l'organisation terroriste Al-Chabab.D'une manière générale, la situation des droits de l'homme continuera d'être étroitement liée aux développements politiques et aux conditions de sécurité dans le pays.

En 2015, le Groupe de travail sur les droits de l'homme a été présidé par la Suède et le Danemark. Y participent, outre l'UE et ses États membres, la Norvège, la Suisse et les États-Unis. Tout au long de l'année 2015, ce groupe de travail a mené des discussions avec ses homologues somaliens et les partenaires internationaux. En juin 2015, il a organisé des réunions conjointes à Mogadiscio dans une optique d'interaction avec les partenaires et de diffusion de messages communs. Par ailleurs, le 10 décembre 2015, il a publié un communiqué de presse à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

Au cours de l'année 2015, avec pour objectif général d'améliorer l'accès à des formes de sécurité et de protection inclusives, équitables et responsables pour tous les Somaliens, l'UE a centré ses efforts sur l'État de droit, l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité, contribuant ainsi à créer des conditions plus propices au respect des droits de l'homme. Cela s'est notamment traduit par la mise en place de tribunaux mobiles, la fourniture d'une aide juridique, le règlement de différends coutumiers, la formation des fonctionnaires de police et du personnel carcéral, la reconstruction de l'infrastructure judiciaire et des actions de diplomatie publique et privée. L'UE a aussi œuvré en faveur de la liberté d'expression et de la liberté des médias, par exemple en soutenant des journalistes placés en détention.

Conformément à la stratégie par pays en matière de droits de l'homme, l'UE a joué un rôle de premier plan dans le soutien apporté aux processus de démocratisation au Puntland et au Somaliland afin d'accroître l'efficacité et la responsabilité des institutions publiques. Par ailleurs, l'UE apporte son soutien actif à l'organisation, en mars 2017, d'élections crédibles et ouvertes au Somaliland, en finançant l'enregistrement des électeurs ainsi qu'une aide technique.

Avec les Nations unies, l'UE a été en première ligne pour agir en faveur d'un processus électoral crédible et plus ouvert à l'occasion des élections législatives et présidentielle de 2016. Cela a notamment compris la responsabilisation des autorités somaliennes face à leur engagement de réserver 30 % des sièges du Parlement à des femmes.Il a été pris note du fait que la tenue d'élections du type "une personne, une voix" ne serait pas faisable en 2016 mais que le scrutin de 2016 mobiliserait un électorat élargi, ce qui devrait servir de tremplin pour qu'en 2020, il soit tenu des élections suivant le principe "une personne, une voix".

Toujours non réglé, le conflit a fait plusieurs victimes civiles graves en 2015 mais, grâce notamment à l'action de l'UE, une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les civils a été mise en place au sein de l'AMISOM. En ce qui concerne les droits des enfants, l'UE a poursuivi ses efforts visant à empêcher la traite d'enfants, en se concentrant sur les autorités locales, les décideurs politiques, les forces de police, les agents des services de l'immigration et les communautés touchées. Elle a également poursuivi ses efforts destinés à prévenir la violence à l'encontre des enfants et à faire cesser les graves violations des droits des enfants en soutenant les plans d'action du gouvernement somalien visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats ainsi qu'aux meurtres et mutilations dont ils sont l'objet.

En janvier 2015, la Somalie a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant, signée en 2002. L'instrument a été déposé auprès des Nations unies en octobre 2015.

Parallèlement, compte tenu du rapport de Human Rights Watch de septembre 2014 sur les abus sexuels commis par des membres de l'AMISOM en Somalie, notamment, l'UE a accordé une attention particulière aux violences et aux abus sexuels à l'encontre des femmes, en restant en contact étroit avec l'UA et en menant plusieurs démarches.

Une importante partie de la population somalienne étant favorable à la peine capitale, il est très difficile de défendre l'abolition de la peine de mort en Somalie. Tout au long de l'année 2015, l'UE a adopté une position de principe sur l'application de la peine capitale dans le pays. En mars 2015, les chefs de mission de l'UE ont critiqué publiquement la fin d'un moratoire de fait appliqué depuis plusieurs années au Somaliland. Aucune nouvelle exécution n'a eu lieu en 2015. Le défenseur des droits de l'homme du Somaliland qu'est Guled Jama a également dénoncé les exécutions, ce qui lui a valu d'être emprisonné. La délégation de l'UE et plusieurs États membres sont intervenus en sa faveur auprès des autorités du Somaliland, suite à quoi il a été libéré. À travers le Fonds d'urgence de l'IEDDH, l'UE a facilité le départ de Guled Jama du Somaliland, lui permettant ainsi de se rétablir en Europe et lui offrant la possibilité de promouvoir les droits de l'homme dans un certain nombre de capitales de l'UE et d'y mener des actions de sensibilisation à cette question.

Lors de la Journée mondiale et européenne contre la peine de mort, les chefs de mission de l'UE ont diffusé un communiqué de presse sur la peine de mort en Somalie, dans lequel l'accent a également été mis sur le respect de la légalité, le recours à des tribunaux militaires et la nécessité d'appliquer un moratoire sur la peine de mort conformément aux engagements pris dans le cadre du tout dernier examen périodique universel (EPU), réalisé en 2011.

La Somalie fera l'objet d'un nouvel EPU en 2016, en vue duquel le gouvernement fédéral de la Somalie a entrepris des préparatifs concrets.

En 2015, la délégation de l'UE a pris une nouvelle série de mesures (dont la mise en œuvre interviendra en 2016) au titre de l'IEDDH, axées tout particulièrement sur le lien entre droits de l'homme et sécurité. L'un des principaux objectifs consiste à améliorer les relations entre les défenseurs et organisations de défense des droits de l'homme et les autorités, dont la police, les praticiens du droit et le pouvoir judiciaire, afin que les victimes de violences sexuelles et sexistes puissent, en termes de sûreté et de sécurité, compter sur des services professionnels, responsables et respectueux du droit et qu'il soit ainsi mis fin à la culture de l'impunité pour les auteurs de tels actes.

Afrique du Sud

La Constitution de l'Afrique du Sud, remarquable et progressiste, consacre les droits de l'homme et protège les libertés politiques fondamentales. D'une manière générale, les institutions démocratiques fonctionnent bien et des garde-fous sont en place. Le pouvoir judiciaire agit de manière indépendante et les médias et la société civile peuvent s'exprimer librement.

Malheureusement, malgré le cadre juridique ambitieux de l'Afrique du Sud et les efforts de son gouvernement, bon nombre de droits restent inappliqués. L'Afrique du Sud doit faire face à un lourd héritage de disparités et de discriminations, toujours non réglées à maints égards, ainsi qu'à des défis économiques et à un manque de moyens, autant de facteurs qui contribuent à une inégalité des chances, à des tensions sociales et à des réactions violentes ayant une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles.

L'UE et ses États membres soutiennent de longue date la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique du Sud dans le cadre d'une approche intégrée conjuguant aide technique et financière, sensibilisation du grand public et dialogue politique. L'aide financière relève pour l'essentiel de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et de l'instrument de financement de la coopération au développement. Par ailleurs, en ce qui concerne les droits de l'homme, la délégation de l'UE et les États membres mènent des actions de diplomatie publique dans différentes configurations et avec différents interlocuteurs, et expriment leur soutien au travers de contacts réguliers, d'engagements publics et d'un dialogue. Un soutien de longue date existe envers les institutions parlementaires, de même qu'une réelle coopération avec les institutions publiques (notamment le défenseur public, la Commission des droits de l'homme et la Commission pour l'égalité hommes-femmes) et les instances gouvernementales (comme le ministère de la justice et du développement constitutionnel). Les relations avec la société civile sont régulières et constructives et portent sur un large éventail de questions. Elles vont de consultations à des interactions dans le cadre de la mise en œuvre d'activités financées par l'UE au niveau local et national, en passant par des dialogues structurés.

Le troisième dialogue annuel UE-Afrique du Sud sur les droits de l'homme, organisé à Pretoria le 11 décembre 2015 et coprésidé par le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, constitue un bon exemple de discussions franches et directes qui contribuent à instaurer un climat de confiance et à permettre une meilleure compréhension des positions respectives. À la suite de ce dialogue, l'Afrique du Sud a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, à laquelle elle était opposée jusque-là. Elle est également convenue de réfléchir à l'organisation conjointe d'une manifestation commune sur la torture avec l'UE, de coopérer dans une plus large mesure avec celle-ci à Genève et à New York et de trouver une meilleure approche pour l'interaction avec la société civile, avant la tenue du prochain dialogue. Le RSUE pour les droits de l'homme a également discuté avec ses homologues de l'importance qu'il y a, aussi bien pour l'Afrique du Sud que pour l'Afrique dans son ensemble, à soutenir le travail accompli par la Cour pénale internationale. Le troisième dialogue UE-Afrique du Sud sur les droits de l'homme a été précédé de contacts répétés entre le RSUE et les organisations de la société civile, les avocats spécialisés en droits de l'homme et la population sud-africaine, sous la forme de manifestations privées et publiques.

Les relations avec les organisations de la société civile (OSC) ont été renforcées en 2015, sur la base d'une feuille de route de l'UE pour la coopération avec la société civile en Afrique du Sud, dans laquelle la délégation de l'UE en Afrique du Sud a pointé la nécessité d'accorder plus d'attention aux préoccupations de la société civile dans les processus politiques majeurs, notamment en faisant fond sur le partenariat stratégique UE-Afrique du Sud. Cette feuille de route a été établie à la suite d'un séminaire OSC organisé fin 2014, qui a réuni des acteurs de l'Afrique du Sud et de l'UE et a abouti à la formulation de recommandations dans un certain nombre de domaines concernant les droits de l'homme, comme le maintien de l'ordre et les migrations, le racisme, la xénophobie, l'afrophobie, l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination, les droits des enfants, les droits des personnes handicapées et la place à accorder à la société civile. Ce séminaire a été l'occasion d'aborder des questions d'actualité touchant aux droits de l'homme et de discuter du renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans les deux régions géographiques.

La coopération sur les questions de droits de l'homme a revêtu différentes formes en 2015. Un soutien a notamment été apporté à des projets d'OSC financés par des programmes bilatéraux relevant de l'instrument de financement de la coopération au développement (justice, éducation et santé) et par l'IEDDH. Plusieurs manifestations ont également été organisées soit par la délégation de l'UE au travers d'actions de diplomatique publique (comme la série de conférences de l'UE intitulée "Inspiring Thinkers" et les célébrations de la Journée de l'Europe) soit par des partenaires de l'UE dans le cadre d'événements culturels (comme le festival du film tricontinental), ou mises en œuvre par des bénéficiaires de projets de l'UE ou des ministères sud-africains auxquels la délégation de l'UE et certains États membres ont été associés. En 2015, ces manifestations ont été essentiellement axées sur les droits des personnes handicapées, l'égalité hommes-femmes et les violences à caractère sexiste, les droits des personnes LGBTI, les migrations et la xénophobie.

Outre ces manifestations, lors de la Journée internationale des droits de l'homme, qui était aussi le dernier des seize jours d'activisme contre la violence à caractère sexiste, la délégation de l'UE a organisé une table ronde sur les services accessibles aux femmes victimes d'actes de violence. Cette table ronde a été organisée conjointement par le Joint Gender Fund, qui soutient les OSC s'occupant des questions de violence à caractère sexiste en Afrique du Sud. Des représentants d'organisations de la société civile offrant des services aux femmes (abris, aide socio-psychologique et centres de crise pour les cas de viol, notamment) et des représentants du gouvernement sud-africain ont recensé les problèmes majeurs qui se posent en matière de ressources pour ces services, avec l'espoir de faire avancer les discussions au cours de l'année à venir.

Dans le contexte de la visite qu'a effectuée le président el-Béchir en Afrique du Sud pour y participer au sommet de l'Union africaine, l'UE a fait, le 14 juin, une déclaration appelant l'Afrique du Sud à agir conformément à la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies en exécutant le mandat d'arrêt visant toute personne condamnée par la CPI présente dans le pays. Cette question a également été abordée lors du troisième dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenu avec l'Afrique du Sud.

Soudan du Sud

Le conflit qui a éclaté à la mi-décembre 2013 entre les factions loyales au président Salva Kiir et les partisans du vice-président Riek Machar s'est poursuivi jusqu'en 2015. D'avril à juin, les combats ont connu un regain d'intensité, avant qu'un accord de règlement du conflit ne soit signé le 26 août 2015. La mise en œuvre de cet accord a pris énormément de temps; à la fin de l'année, le gouvernement d'union nationale de transition qui, selon les termes de l'accord, devait prendre ses fonctions en novembre, n'était pas encore constitué.

Le cessez-le-feu a été violé à plusieurs reprises, et de nouveaux conflits ont éclaté dans des zones précédemment calmes, notamment les Equatoria, et sont venus se greffer sur le conflit principal.

On peut affirmer que plusieurs milliers de personnes ont perdu la vie lors du conflit, bien qu'il soit impossible d'établir le nombre exact de victimes. Une commission d'enquête sur le Soudan du Sud a été mise en place par l'Union africaine pour enquêter sur des questions touchant à la crise et notamment sur les violations des droits de l'homme. Dans son rapport, publié en octobre 2015, la commission a conclu qu'il existait des motifs raisonnables de penser que, lors du conflit, des crimes tels que meurtres, extermination, assassinats aveugles de civils, exécutions de soldats mis hors de combat, torture (y compris des actes de cannibalisme forcé), viols, persécution pour motifs politiques, enrôlement de force d'enfants soldats, et traitements inhumains et dégradants ont été commis de manière généralisée ou systématique en différents endroits du Soudan du Sud. La plupart des atrocités ont été commises contre des civils qui n'ont pas pris part au conflit. Quelque 16 000 enfants auraient été recrutés comme soldats pendant le conflit. La commission a souligné le caractère extrêmement brutal des violations des droits de l'homme commises, sur la base d'informations faisant état de personnes brûlées vives dans des lieux de culte et des hôpitaux, de tueries de masse, de viols collectifs commis sur des femmes de tous âges et de personnes battues et non simplement tuées que l'on a ensuite forcées à se jeter dans un feu. La commission a indiqué que ces actes pouvaient constituer des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre et a demandé qu'une enquête complémentaire soit menée pour établir les responsabilités individuelles. Le chapitre V de l'accord de règlement du conflit prévoit la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle et notamment d'une cour hybride chargée d'enquêter sur des personnes responsables de violations du droit international et d'engager des poursuites à leur encontre.

Environ 1,66 million de Sud-Soudanais sont restés déplacés à l'intérieur du pays et 645 000 autres ont cherché refuge dans des pays voisins. Dans son rapport, la commission de l'UA a indiqué que bon nombre de personnes déplacées avaient été très habilement persuadées de quitter les camps de protection des civils et qu'elles avaient ensuite été tuées, violées ou battues; ces actes ont été perpétrés en vue de semer la terreur parmi les personnes déplacées.

En 2015, quelque 4,6 millions de Sud-Soudanais se seraient trouvés dans une situation de très grande insécurité alimentaire et de besoin humanitaire.

Plus de 245 000 enfants âgés de moins de cinq ans auraient été gravement sous-alimentés. La fourniture de l'aide humanitaire internationale a été fréquemment entravée par les parties belligérantes. Les forces tant gouvernementales que de l'opposition ont pillé les locaux des organismes d'aide et les marchés ainsi que détruit des infrastructures, compromettant ainsi les efforts visant à venir en aide aux personnes dans le besoin. Les hôpitaux et les cliniques ont été la cible de nombreuses attaques.

Les autorités sud-soudanaises, en particulier le Service de sécurité nationale (NSS), ont fortement restreint la liberté d'expression. Les forces de sécurité ont intimidé et emprisonné arbitrairement des journalistes, fermé des journaux et forcé des stations radio à cesser d'émettre. Des militants de la société civile ont également été intimidés. En décembre 2015, treize militants qui avaient accusé les forces gouvernementales d'exactions à l'encontre de civils ont été arrêtés par le NSS à Wau et accusés d'être alliés aux rebelles et de "déshonorer publiquement" le gouvernement. Une loi sur le NSS a été adoptée en vue de conférer à ses agents des pouvoirs très étendus en matière de surveillance, d'arrestation et de détention, ainsi qu'une large immunité, sans que ces pouvoirs ne s'accompagnent de droits adéquats permettant de garantir le respect de la légalité.

En avril, le Soudan du Sud a adhéré à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, à la convention des Nations unies contre la torture et à son protocole facultatif et à la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son protocole facultatif.

L'UE a soutenu activement les efforts déployés en faveur de la conclusion et de la mise en œuvre de l'accord de règlement du conflit en République du Soudan du Sud; en particulier, elle a contribué à soutenir la mise en place des différentes instances administratives envisagées dans l'accord, y compris des mécanismes de justice transitionnelle. Elle a imposé une interdiction de pénétrer sur son territoire ainsi qu'un gel des avoirs à des responsables militaires qui compromettaient le processus de paix, et un embargo sur les armes imposé en juillet 2011 est resté en vigueur. En octobre 2015, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions dans lesquelles il s'est déclaré consterné par les terribles violations des droits de l'homme au Soudan du Sud et a appelé à ce que leurs auteurs aient à en rendre compte. L'UE a demandé que les mécanismes de justice transitionnelle visés dans l'accord de paix soient mis en œuvre dans les plus brefs délais et que les auteurs de violations des droits de l'homme soient tenus pour responsables. L'UE a une nouvelle fois condamné les violations des droits de l'homme au Soudan du Sud dans une série de déclarations faites au cours de l'année. Au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, elle a appelé à la désignation d'un titulaire de mandat concernant le Soudan du Sud et s'est prononcée en faveur d'une étroite coopération entre l'UA et les Nations unies. Elle a apporté un soutien à la fois financier et politique à des défenseurs des droits de l'homme au Soudan du Sud.

Soudan

Au cours de l'année 2015, la situation en matière de droits de l'homme au Soudan n'a connu aucune amélioration globale et s'est même détériorée dans certaines régions. Les conflits au Darfour, au Kordofan méridional et dans la région du Nil bleu se sont poursuivis. Compte tenu du contexte politique, les élections de 2015 ne pouvaient pas être crédibles et le président el-Béchir s'est assuré un nouveau mandat. De graves violations des droits de l'homme ont été perpétrées en toute impunité par des acteurs étatiques, des milices soutenues par le gouvernement et les forces rebelles, sans qu'il soit tenu compte de la Constitution provisoire du Soudan de 2005, des engagements internationaux ou des recommandations présentées au Conseil des droits de l'homme. Il y a eu continuellement des problèmes d'accès humanitaire, des attaques contre des civils (bombardements aériens aveugles et tactiques de terre brûlée, notamment), des violences à caractère sexiste, des exécutions extrajudiciaires et des détentions arbitraires. La situation au Soudan a continué d'être exacerbée par le manque général de responsabilisation.

En 2015, les efforts en faveur de la paix et des droits de l'homme sont restés une priorité pour l'UE. Celle-ci a soutenu les efforts visant une solution politique globale et inclusive au Soudan, en particulier par l'intermédiaire de son représentant spécial pour la Corne de l'Afrique, M. Alexander Rondos. Un soutien politique et financier a été apporté aux efforts de médiation menés par le président Mbeki dans le cadre du groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud. L'UE a estimé que la gravité de la situation des droits de l'homme au Soudan requérait une attention continue de la part du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et a dès lors soutenu la prorogation du mandat de l'expert indépendant sur le Soudan tout en insistant vivement pour que celui-ci ait pleinement accès à toutes les régions du pays. Si aucun dialogue n'a pu avoir lieu avec le gouvernement dans le domaine des droits de l'homme en 2015, l'UE a néanmoins continué de soutenir le renforcement des capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de favoriser une coordination internationale sur les questions relatives aux droits de l'homme en présidant le Forum international des partenaires pour les droits de l'homme. Par ailleurs, un dialogue avec la société civile s'est tenu à intervalles réguliers.

L'UE s'est aussi employée à plaider en faveur de la liberté d'expression et de la liberté des médias dans le contexte du dialogue national et des élections. Elle a fait plusieurs déclarations appelant le gouvernement à respecter la liberté d'expression, de réunion pacifique et des médias, à libérer les détenus et à leur donner la possibilité d'avoir un procès équitable, et à mener une enquête crédible sur les violations des droits de l'homme qui ont fait des morts et des blessés ainsi que des dégâts matériels. L'UE n'a cessé de suivre les procès intentés contre plusieurs personnalités et militants politiques. Elle a également mené des actions de diplomatie silencieuse dans un certain nombre de dossiers de violations des droits de l'homme commises contre des militants politiques. Dans le cadre du programme thématique de l'IEDDH, l'UE a soutenu différents projets portant sur l'éducation aux droits civiques et aux droits de l'homme, ainsi que sur la liberté de la presse.

En particulier, la délégation de l'UE a suivi avec beaucoup de préoccupation la détention de deux pasteurs sud-soudanais au Soudan, assistant à leurs auditions et évoquant leur cas au niveau politique dans le cadre de dialogues menés avec les autorités soudanaises, en vue d'envoyer un signal politique fort concernant l'importance que l'UE attache à la liberté de religion ou de conviction, à la liberté d'expression et au droit à un procès équitable.

La situation catastrophique au Darfour a continué de retenir l'attention de l'UE. À plusieurs reprises, celle-ci s'est déclarée préoccupée par la poursuite des combats et des déplacements à grande échelle de civils au Darfour; elle a également mis en garde contre le départ de la MINUAD, qui ne devra avoir lieu qu'une fois que certains critères auront été remplis, en particulier le règlement politique des conflits au Darfour, le renforcement de la sécurité et la mise en place de dispositions pour les civils et les personnes déplacées.

La délégation de l'UE a par ailleurs organisé plusieurs manifestations publiques en faveur des droits de l'homme et a promu les droits des femmes et des enfants au Soudan au travers de projets de développement et d'un dialogue au niveau local avec les partenaires nationaux et internationaux.

Enfin, l'UE apporte son soutien à plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et organisations de la société civile dans le cadre de l'IEDDH et de programmes thématiques d'acteurs non étatiques et d'autorités locales, dans le but de renforcer leurs capacités et leur faculté à sensibiliser, de soutenir les efforts de coordination et l'établissement de réseaux, et de promouvoir un environnement plus favorable pour les OSC.

Swaziland

Le chapitre 3 de la Constitution nationale adoptée en 2005 prévoit une "Déclaration des droits", qui garantit le respect et la promotion des libertés et des droits fondamentaux. Toutefois, le fait que certaines lois empêchent les citoyens de jouir pleinement de ces droits reste problématique. Les partis politiques sont libres de mener des activités, mais ils ne peuvent pas participer à la formation d'un gouvernement car les personnes élues au Parlement le sont sur la base du mérite individuel. La loi sur le maintien de l'ordre de 1988 confère au préfet de police le droit de sanctionner tout rassemblement public, ce qui porte atteinte à la liberté de réunion et d'association.

Le harcèlement et les arrestations de responsables politiques se sont poursuivis en 2015 en vertu de la loi de 2008 sur l'élimination du terrorisme, qui est perçue comme un instrument utilisé par les autorités pour faire taire les voix dissidentes dans le pays. Après avoir passé plus de douze mois en prison et s'être vu refuser une libération sous caution, Mario Masuku, président du Mouvement démocratique populaire uni, et Maxwell Dlamini, secrétaire général du Congrès de la jeunesse du Swaziland, ont été remis en liberté sur décision de la Cour d'appel après avoir introduit une troisième demande de libération sous caution. En ce qui concerne la peine de mort, le Swaziland applique un moratoire de fait, la dernière exécution remontant à 1983. Au cours de la session 2015 de l'Assemblée générale des Nations unies, le Swaziland ne s'est pas opposé, pour la première fois, à la résolution concernant le moratoire sur l'application de la peine de mort.

La ratification des conventions internationales sur les droits de l'homme et de leurs protocoles ne semble pas être un problème pour le pays. Le souci réside dans la mise en œuvre des conventions, telles que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, comme l'atteste le fait que les femmes continuent de jouir d'un statut minoritaire dans la vie socio-économique et politique du pays.

L'accès à la justice reste problématique dans le pays en raison des coûts qu'il entraîne. Par ailleurs, avant la révocation du président de la Cour suprême en mai 2015, l'indépendance du pouvoir judiciaire était sujette à caution car il y a eu de sérieuses allégations d'affaires qui, avant d'être portées en justice, auraient été examinées et réglées par l'ex-président de la Cour suprême et l'ancien ministre de la justice.

En 2014, l'exercice de la liberté d'expression et de la liberté des médias a été restreint à la suite de l'arrestation de Bheki Makhubu, rédacteur en chef d'un magazine, et de Thulani Maseko, avocat spécialiste des droits de l'homme. Ces deux personnes ont été condamnées pour outrage à la Cour du fait d'avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Le 21 mai 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Swaziland, dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par les graves violations des droits de l'homme à la suite de l'arrestation des deux accusés. En juin 2015, la Cour suprême du Swaziland a ordonné la libération de MM. Maseko et Makhubu, après qu'ils eurent purgé quinze mois de leurs peines de deux ans.

La résolution du Parlement européen sur cette question a contribué à attirer davantage l'attention sur le Swaziland au niveau international et à mettre en lumière le bilan négatif du pays en matière de respect des droits de l'homme.

Lors de sa 104e session, la Conférence internationale du travail a décidé que le Swaziland devait continuer de faire l'objet d'un "paragraphe spécial" (ce qui suppose un suivi attentif de la part de l'OIT) pour cause de non-respect persistant de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Le 1er janvier 2015, le Swaziland a été exclu du programme d'échanges commerciaux des États-Unis, défini par la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, en raison de préoccupations concernant les droits des travailleurs.

En 2015, la délégation de l'UE, en collaboration avec d'autres acteurs, a entrepris une série d'actions en faveur des droits de l'homme au Swaziland. L'UE a poursuivi ses discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec les autorités swazies dans le cadre du dialogue politique mené au titre de l'article 8. Elle a également fait part de sa préoccupation concernant la nouvelle loi de 2015 sur la fonction publique, qui contient des dispositions marquant une régression du statut politique des fonctionnaires.

L'UE a apporté un soutien financier aux OSC dans le cadre d'un certain nombre d'instruments financiers tels que l'IEDDH, les lignes budgétaires thématiques en faveur des OSC et des autorités locales et le FED, en vue de la réalisation de projets axés sur des questions telles que les droits culturels, les droits des enfants et des femmes, et l'accès à la justice et à l'information. Les fonds ont été utilisés pour soutenir les réformes politiques et le système électoral; dans ce cadre, les OSC se sont vu dispenser une formation sur les aptitudes de négociation, la communication et la diplomatie. Avec le concours de l'UE, ces dernières ont produit un rapport officieux sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Elles y proposent des pistes pour remédier aux problèmes qui se posent en la matière. Compte tenu du fait que la violence à l'encontre des enfants et des femmes reste très élevée dans le pays, l'UE a soutenu plusieurs initiatives visant à améliorer la situation des femmes, dans le cadre desquelles des actions ont été menées en faveur de l'adoption de la loi sur les infractions sexuelles et les violences domestiques.

Tanzanie

En Tanzanie, les activités de suivi menées par l'UE dans le domaine du respect des droits de l'homme se sont inscrites dans le contexte spécifique des préparatifs menés en vue des élections législatives d'octobre 2015, qui ont fait ressortir de plus en plus nettement la question des droits politiques. Le maintien de l'espace politique, le caractère inclusif du processus électoral, la liberté des médias et le droit à l'information et la liberté d'association figuraient tous parmi les grandes priorités de l'UE.

Le dialogue politique, élément essentiel des relations bilatérales prévu à l'article 8 de l'accord de Cotonou pour aborder les questions des droits de l'homme et de l'État de droit, n'a pas eu lieu entre la Tanzanie et l'UE en 2015. Des consultations régulières sur les droits de l'homme ont toutefois été organisées avec les parties prenantes nationales, comme la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, les partis politiques et la société civile, y compris la coalition des défenseurs des droits de l'homme.

Le concours apporté par l'UE à la préparation des élections a été fourni dans le cadre d'un fonds commun géré par le PNUD, le "Democratic Empowerment Project", qui a apporté une aide financière et technique à la commission électorale nationale et à la commission électorale de Zanzibar, encouragé la mise en place de réformes juridiques et institutionnelles ayant trait aux élections, et favorisé l'éducation civique et des électeurs. L'UE a surveillé le processus d'inscription biométrique sur les listes électorales et envoyé pour les élections législatives d'octobre une mission d'observation électorale à part entière, dirigée par M^{me} Judith Sargentini, député au Parlement européen. Un projet de prévention des conflits et de médiation, auquel toutes les parties prenantes électorales se sont associées, a été lancé avant la tenue des élections à Zanzibar. La délégation de l'UE et les États membres de l'UE ont publié sur place une déclaration quelques jours après le scrutin, pour exprimer la préoccupation que leur inspirait la décision du président de la commission électorale de Zanzibar d'y annuler les élections, d'autant plus que tous les observateurs internationaux avaient rendu un avis positif sur le processus électoral. La déclaration exhortait également la commission électorale de Zanzibar à reprendre et à achever le décompte et à annoncer les résultats du scrutin, et demandait à toutes les parties prenantes de participer à un dialogue constructif, qui est le principal moyen de résoudre les différends et de préserver les avancées démocratiques et économiques réalisées au fil des ans au prix d'efforts constants.

Pour ce qui est de la liberté des médias et du droit à l'information, la suspension, début 2015, de l'hebdomadaire renommé "*The East African*" a incité l'UE à publier sur place une déclaration dans laquelle elle soulignait qu'il importait de préserver la liberté d'expression et le droit à l'information et où elle insistait sur la nécessité de disposer d'une législation juste et équilibrée en matière de médias. Le discours prononcé par le chef de la délégation à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse a été largement relayé dans les médias. Après les élections, l'UE et des partenaires partageant les mêmes valeurs ont publié sur place une déclaration conjointe pour attirer l'attention sur les conséquences de la nouvelle loi sur la cybercriminalité, qui apparaissent clairement dans les violations des droits de l'homme commises à l'encontre d'observateurs nationaux. Vers la fin de l'année, un forum des parties prenantes de la sphère médiatique a été organisé en vue de discuter des rôles et des responsabilités des médias dans la société et dans la vie politique.

L'UE a continué à porter un vif intérêt aux différends fonciers en Tanzanie, en particulier lorsqu'ils touchaient aux moyens de subsistance et aux droits coutumiers acquis des communautés pastorales. En mars, le Parlement européen a condamné dans une résolution la violation des droits fondamentaux des communautés rurales locales, leur déplacement illégal et la destruction de leurs villages et de leur mode de vie traditionnel. Il a également demandé aux autorités d'adopter et de mettre en œuvre des politiques foncières efficaces et de mettre en place des mécanismes de règlement des litiges qui soient adéquats et rapides.

Deux projets financés par l'UE et axés sur les pratiques traditionnelles préjudiciables ont été lancés début 2015. L'un portait sur le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, l'autre sur les droits des femmes âgées dans le contexte d'agressions faisant suite à des allégations de sorcellerie. La mise en œuvre d'un ensemble complet d'actions financées par l'UE en faveur des droits des enfants et de l'autonomisation des femmes en Tanzanie s'est poursuivie en 2015.

À l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme, célébrée au mois de juin, la délégation de l'UE a publié un communiqué de presse dans lequel elle réaffirmait la profonde préoccupation que lui inspiraient les discriminations et violences subies par les personnes souffrant d'albinisme, et soulignait la nécessité d'informer la population et d'expliquer que les mythes entourant l'albinisme non seulement étaient faux et trompeurs, mais constituaient également une violation des droits de l'homme, contraire à la loi, et plus largement, contraire à la notion d'humanité.

Dans le cadre des efforts de sensibilisation à l'abolition de la peine capitale déployés par l'UE, les chefs de mission de l'UE se sont rendus dans une prison à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, célébrée en octobre, où ils ont notamment rendu visite à des détenus du couloir de la mort, échangé leurs impressions avec le gouvernement et avec des parties prenantes actives dans le domaine des droits de l'homme, accueilli favorablement le maintien du moratoire sur la peine de mort en Tanzanie et plaidé pour son abolition.

Enfin, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, célébrée en décembre, la délégation de l'UE a publié un message dans deux grands quotidiens, en anglais et en kiswahili, pour insister sur l'importance pour les Tanzaniens de jouir de leurs droits et libertés.

Togo

Trois éléments majeurs peuvent être mis en exergue concernant la situation des droits de l'homme au Togo en 2015. Premièrement, l'élection présidentielle d'avril 2015 s'est déroulée sans le moindre incident violent ni problème en rapport avec les droits de l'homme. Deuxièmement, un nouveau code pénal a été adopté, dont diverses dispositions représentent des avancées dans des domaines tels que la criminalisation de la torture, la traite des migrants, la traite des êtres humains (et pas seulement des enfants), la réglementation de la discrimination à l'encontre des femmes et des personnes atteintes du SIDA, et les mutilations génitales féminines. Troisièmement, l'impunité, le recours excessif à la force et le manque de confiance à l'égard de la police et du pouvoir judiciaire ont continué à poser problème, comme en témoigne la mort de plus d'une douzaine de personnes tuées par les forces de sécurité lors de manifestations.

Le rythme des réformes et leur mise en œuvre ont en règle générale mis du temps à se traduire par des améliorations réelles des conditions de vie des citoyens togolais. Les mauvaises conditions carcérales et le recours abusif à la détention préventive restent un sujet de préoccupation.

En 2015, l'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme au Togo comprenait un dialogue régulier avec les autorités, les dirigeants et les organisations de la société civile, des actions de diplomatie publique et une aide technique et financière. Les mesures ont principalement porté sur le renforcement de la société civile et le soutien aux efforts de réconciliation nationale, la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, et la prévention des conflits électoraux. La situation des droits de l'homme au Togo a été abordée dans le cadre du dialogue politique régulier avec l'UE, y compris lors de la réunion formelle de dialogue politique, tenue en novembre 2015.

En 2015, l'UE a poursuivi ses efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations de la commission "Vérité, justice et réconciliation", de soutenir la société civile et de renforcer les pouvoirs locaux, en particulier à travers le projet d'appui à la société civile et à la réconciliation nationale (PASCRENA), mené sous l'égide de l'IEDDH. Au cours des derniers mois de l'année 2015, l'UE a progressé dans l'élaboration d'un nouveau programme consacré à la consolidation des structures étatiques et en a lancé un autre destiné à appuyer la modernisation de la justice. Des travaux sont également menés en vue de renforcer les capacités des forces de sécurité et de rendre leurs méthodes de travail plus professionnelles et plus respectueuses des droits de l'homme. Une aide sera en outre apportée à un projet visant à créer une nouvelle école de police.

Ouganda

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives devant avoir lieu en 2016, l'UE a continué à exhorter les autorités ougandaises à mettre en œuvre les recommandations formulées par la mission d'observation électorale (MOE) envoyée par l'UE en 2011. L'UE a déploré que la loi de 2015 portant modification de la Constitution, qui devait initialement réformer sensiblement le système électoral, n'ait pas pris en considération les recommandations constructives formulées par l'organisation pour le dialogue entre les partis (Inter-Party Organisation for Dialogue), laquelle a rassemblé tous les partis politiques ougandais détenant au moins un siège au Parlement, ou par la MOE. L'UE a par ailleurs décidé de déployer une MOE pour surveiller les élections de 2016.

La liberté d'association et de réunion a continué de constituer un sujet de préoccupation en 2015. L'UE s'est inquiétée de ce que la première version du projet de loi sur les organisations non gouvernementales présentée au Parlement eût accordé aux organismes de réglementation des pouvoirs de contrôle étendus sur les activités de la société civile. L'UE a, de manière intensive, fait part de ses craintes aux autorités ougandaises et a présenté par écrit ses observations à la commission parlementaire de la défense et des affaires intérieures, chargée d'examiner le projet de loi. Si les amendements introduits par la commission ont supprimé certaines des dispositions les plus restrictives, la loi adoptée impose tout de même des obligations vagues et générales aux ONG, susceptibles d'en entraver les activités. L'UE suivra attentivement la mise en œuvre de la loi et notamment la formulation de la réglementation pour la rendre opérationnelle.

La loi de 2013 sur le maintien de l'ordre public a été invoquée pour empêcher la tenue de plusieurs réunions politiques organisées par des partis d'opposition. La controverse a plus particulièrement porté sur le point de savoir si la loi doit être interprétée comme nécessitant toujours l'obtention, par les organisateurs d'une réunion politique, de la permission de la police avant que la réunion n'ait lieu. L'UE a encouragé la police et les partis d'opposition à se mettre d'accord sur une interprétation commune de la loi, susceptible de faciliter la tenue de réunions politiques pacifiques.

L'UE a discuté des droits de l'homme avec le président Museveni à l'occasion du dialogue au titre de l'article 8, le 24 avril 2015. La discussion a porté sur le processus électoral, la liberté d'association, l'égalité entre les femmes et les hommes, la responsabilité de la police et la lutte contre la torture.

En 2012, l'adoption de la loi sur la prévention et l'interdiction de la torture a défini un cadre juridique complet pour la prévention de la torture en Ouganda. L'UE a continué à soutenir la mise en œuvre de cette loi, par exemple en en diffusant le contenu, traduit dans les langues locales. L'UE a également apporté son aide au Centre africain pour le traitement et la réhabilitation des victimes de la torture, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme de l'Ouganda, afin qu'elle enquête sur les allégations de torture. L'UE a exhorté les autorités ougandaises à ratifier dans les meilleurs délais le protocole facultatif des Nations unies se rapportant à la convention contre la torture.

Tout en saluant le maintien du moratoire de fait sur la peine de mort, l'UE a continué à engager les autorités ougandaises à l'abolir en droit.

L'UE a collaboré avec des partenaires de la société civile locale pour promouvoir les droits des femmes et des enfants. Elle a en particulier aidé l'association des femmes parlementaires ougandaises à organiser une session du Parlement des femmes en juillet 2015, a apporté son concours à un projet conjoint associant la société civile et le ministère de l'égalité hommes-femmes, du travail et des affaires sociales dans le cadre de la lutte contre la violence à caractère sexiste, et a participé au forum national sur la situation des enfants ougandais.

L'UE a continué à soutenir les travaux de la Commission des droits de l'homme de l'Ouganda: elle a par exemple aidé cette dernière et la commission pour l'égalité des chances à surveiller l'accès aux services de santé en Ouganda, ainsi que les conditions de travail dans l'industrie, les mines et les communautés vivant de la pêche. L'UE s'est déclarée préoccupée par le fait que, depuis avril 2015, la Commission des droits de l'homme de l'Ouganda ne comptait plus que deux commissaires et n'avait plus de président, et a demandé que des remplaçants soient nommés.

En janvier 2015, l'UE s'est félicitée de la reddition de Dominic Ongwen, commandant de brigade présumé de l'Armée de résistance du Seigneur, et de son transfèrement à la Cour pénale internationale, où il doit répondre des chefs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Le prix UE-Ouganda annuel pour la défense des droits de l'homme a été décerné en 2015 au docteur Livingstone Sewanyana, fondateur et directeur exécutif de la Fondation pour les initiatives en faveur des droits de l'homme.

Zambie

L'élection présidentielle anticipée de janvier 2015 a dans une large mesure été jugée libre et démocratique. Même si les médias critiques envers le gouvernement poursuivent leurs activités, les élections générales prévues en août 2016 et le mandat limité du nouveau gouvernement du Front patriotique (FP) qui en découle ont déjà eu un impact sur la liberté de la presse et la liberté d'expression. Le ministère de l'information et de la radiodiffusion profère régulièrement des menaces publiques à l'encontre des médias, ce qui amène les médias publics (et parfois même privés) à s'autocensurer. En 2015, *The Post*, le principal journal indépendant, a vu certains de ses journalistes être arrêtés et intimidés, tandis que les autorités fiscales zambiennes ont tenté de le fermer définitivement en raison d'obligations fiscales. Des cadres du FP ont menacé des radios locales au motif que des représentants de l'opposition participaient à leurs émissions. Le chanteur Pilato a été placé en détention et poursuivi pour avoir diffusé une chanson qui tournait le président en dérision, mais il a ensuite été libéré.

L'UE et ses États membres craignent que les violations des droits politiques et civils ne se multiplient à l'approche des élections de 2016. La corruption et la violence politique demeurent problématiques en Zambie (grâce précoce accordée à d'anciens hommes politiques condamnés à une peine d'emprisonnement, perturbation des élections parlementaires partielles par des cadres violents du parti, agression et placement en détention/arrestation, pour de courtes périodes, de chefs de l'opposition en vertu de la loi sur l'ordre public, par exemple), même si, par comparaison, la situation est moins préoccupante que dans d'autres pays de la région. La transition vers la gouvernance en ligne en Zambie a été considérée comme une étape positive dans le cadre de la lutte contre la corruption et des efforts déployés en vue d'une transparence accrue.

Si, sur papier, tant les représentants gouvernementaux de haut niveau que les dirigeants traditionnels apportent un soutien politique aux droits des femmes et des enfants, notamment dans la lutte contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, la grâce présidentielle inspirée de motifs politiques dont a bénéficié le chanteur Général Kanene, un sympathisant du FP qui purgeait une peine pour atteinte sexuelle sur mineure, et sa nomination ultérieure en tant qu'ambassadeur de la Zambie pour la lutte contre les violences à caractère sexiste, témoignent des limites de cet engagement. Les cas de violence à caractère sexiste sont en hausse, peut-être parce qu'ils sont davantage signalés. La dégradation considérable de la conjoncture économique en 2015 pourrait se traduire par un environnement encore plus hostile aux femmes et aux enfants vulnérables, surtout dans les communautés pauvres.

La grâce présidentielle qui a commué la peine de mort de plus de 330 prisonniers en peine de réclusion à perpétuité a été accueillie favorablement par l'UE. Grâce à un moratoire de fait, il n'y a plus eu d'exécutions en Zambie depuis 1997. Cependant, les conditions de vie dans les prisons surpeuplées du pays demeurent déplorables, surtout pour les femmes, les enfants qui les accompagnent et d'autres groupes vulnérables. Pour ce qui est des aspects positifs, l'idée de passer dans le système carcéral zambien d'une approche strictement punitive à une approche axée sur la réinsertion semble recueillir un soutien politique croissant.

La reconnaissance des droits des personnes LGBTI demeure problématique en Zambie, comme en témoignent la condamnation d'une femme transgenre, qui risque désormais d'être condamnée à 15 ans d'emprisonnement, et la série de chroniques anti-LGBTI publiées dans l'un des journaux d'État. Heureusement, la Haute Cour zambienne a toutefois confirmé l'acquittement de l'activiste LGBT Paul Kasonkomona et son droit à la liberté d'expression, tandis que dans trois autres affaires liées à la thématique LGBTI, des hommes accusés d'avoir eu des relations homosexuelles ont été acquittés par des juridictions inférieures dans le courant de l'année.

Zimbabwe

Au Zimbabwe, la situation des droits de l'homme reste stable, mais fragile. Si la fréquence des violations graves des droits de l'homme est restée relativement faible par rapport au pic de violence que le pays avait connu lors des élections de 2008, il subsiste néanmoins un certain nombre de faits préoccupants.

Le fait que les autorités zimbabwéennes n'aient pas progressé dans l'affaire relative à l'enlèvement du militant des droits de l'homme Itai Dzamara demeure très préoccupant. Militant de la démocratie, Itai Dzamara a été enlevé par des hommes non identifiés au mois de mars 2015. La Haute Cour a rendu une décision qui contraint le ministre de l'intérieur et le commissaire général de la police (Commissioner-General of Police) à prendre toutes les mesures nécessaires pour retrouver le militant porté disparu et à travailler en étroite collaboration avec ses avocats. À ce jour, nul ne sait où il se trouve ni dans quel état. Le Parlement européen a exprimé son inquiétude le 19 mai 2015, et la délégation de l'UE, qui a publié sur place des déclarations le 11 mars, le 9 avril, le 9 mai, le 9 juin, le 7 juillet, le 7 août et le 9 septembre 2015, continue à appuyer au travers des médias sociaux les demandes de la société civile visant à ce que toute la lumière soit faite sur cette disparition.

À la suite d'une série d'incidents violents survenus entre les partis et à l'intérieur des partis, l'UE a publié le 17 novembre dans le pays une déclaration dans laquelle elle faisait part de ses préoccupations et encourageait toutes les parties à respecter les principes démocratiques. Tout au long de 2015, le contexte électoral dans lequel se sont inscrites les élections partielles a pour l'essentiel été exempt de violence. Le 10 juin, Hurungwe West a toutefois été le théâtre d'intimidations et de violences politiques à l'approche du scrutin et le prolongement immédiat de celui-ci.

Des actes législatifs répressifs (loi sur l'ordre public et la sécurité et loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) restent en vigueur. Les mesures énergiques prises à l'encontre de vendeurs ne disposant pas de l'autorisation requise et se livrant à leurs activités dans des endroits non désignés à cet effet à Harare et dans d'autres villes se sont intensifiées durant l'été. La société civile a émis des critiques à l'encontre des forces de police pour leur recours excessif à la force. Certaines indications portent toutefois à croire que la disposition constitutionnelle exigeant que les détenus soient libérés dans un délai de 48 heures si aucune charge n'est retenue contre eux est globalement respectée dans le cas des défenseurs des droits de l'homme.

Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution progressiste en 2013, dix lois ont été mises en conformité avec celle-ci. Trois projets de loi majeurs (dont le projet de loi portant révision des lois générales, qui aura pour effet de modifier la loi électorale) se trouvent à différents stades de la procédure parlementaire. Le projet de loi sur la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes est en attente de l'approbation du président. 22 projets de lois sont en cours de rédaction par le groupe de travail interministériel présidé par le ministère de la justice (avec l'aide de la délégation de l'UE).

L'État de droit continue à susciter des inquiétudes, y compris pour ce qui est des confiscations de terres, qui se poursuivent, et du traitement réservé aux occupants de zones d'habitation urbaines informelles et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Globalement, et malgré ces préoccupations, des progrès encourageants ont été réalisés en matière de droits de l'homme. Le pouvoir judiciaire montre des signes d'indépendance, y compris dans certains cas très médiatisés d'occupation de terres, même si les décisions de justice ne sont pas toujours appliquées. Des mesures ont été prises en vue de rendre opérationnelles les commissions constitutionnelles indépendantes. En juin, le président Mugabe a désigné les membres de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et en décembre ceux de la commission pour la paix et la réconciliation nationales. La Commission des droits de l'homme est de plus en plus opérationnelle. Toutefois, ces commissions essentielles doivent encore disposer d'une indépendance et de ressources accrues.

L'espace dans lequel évolue la société civile reste relativement ouvert. Le gouvernement coopère de plus en plus étroitement avec certaines OSC, y compris au niveau des pouvoirs locaux, sur la question des droits sociaux et économiques. Tout au long de l'année, les OSC ont pu observer sans entrave les élections partielles.

Bien que leur diffusion soit limitée essentiellement aux zones urbaines, les médias écrits et privés restent dans une large mesure libres au Zimbabwe, et les journalistes peuvent, dans leur grande majorité, critiquer le gouvernement. Il n'en demeure pas moins qu'il reste difficile de pratiquer un journalisme d'investigation en vue de mettre en lumière des actes de corruption. La liberté des ondes, dans les zones rurales surtout, où elles constituent la principale source d'information, est limitée par l'État. L'accès aux médias sociaux se généralise, sans entraves jusqu'à présent.

Un moratoire de fait sur l'application de la peine de mort est appliqué depuis dix ans. Aucun ordre d'exécution n'a été signé en 2015.

VI. Péninsule arabique

Bahreïn

Quatre ans après la reprise des troubles au Royaume de Bahreïn, l'UE a continué en 2015 à suivre attentivement l'évolution de la situation dans le pays et, le cas échéant, à exprimer, par différentes voies, ses préoccupations concernant la situation en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à accueillir avec satisfaction les réformes positives et à apporter son concours en vue d'améliorer la protection effective des droits de l'homme.

L'UE a systématiquement exhorté toutes les parties à engager, dans un esprit constructif, un véritable processus de réconciliation et de dialogue au niveau national, sans conditions préalables et de manière pacifique. Elle a salué certaines des initiatives prises par le gouvernement bahreïnien, dont la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn, et a suivi de près le travail d'institutions nouvellement créées, telles que le médiateur de la police pour le ministère de l'intérieur, l'institution nationale des droits de l'homme (INDH), l'unité spéciale d'enquête et la commission pour les droits des prisonniers et des détenus. Les conditions nécessaires à une véritable réconciliation durable n'ont pas encore été réunies et il convient de poursuivre les efforts en ce sens. L'UE a invité à plusieurs reprises tous les Bahreïniens à recourir à ces nouvelles institutions pour s'assurer qu'elles puissent apporter de véritables améliorations à la situation des droits de l'homme dans le pays, notamment sur la base des recommandations énergiques présentées dans les rapports de l'INDH et du médiateur.

L'UE a mené avec les autorités bahreïniennes un dialogue systématique sur les préoccupations que lui inspire la situation des droits de l'homme dans le royaume, tout en encourageant les mesures prises en matière de réformes. L'UE a mené diverses actions de sensibilisation formelles et informelles auprès des autorités bahreïniennes concernant l'arrestation de plusieurs personnalités qui avaient critiqué les gouvernements de Bahreïn ou d'Arabie saoudite. L'UE s'est inquiétée des atteintes à la liberté de la presse et la liberté d'expression dans le contexte de la suspension temporaire de la publication d'*Al Wasat*, un grand quotidien, laquelle a été rapidement levée.

Parallèlement à une série de déclarations publiques, la HR/VP et des fonctionnaires du SEAE ont régulièrement entretenu des contacts directs avec des acteurs et militants politiques bahreïniens. Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Lambrinidis, a effectué sa deuxième visite à Bahreïn en mai 2015 et a procédé à de nombreuses consultations avec les autorités, des mouvements politiques d'opposition, des organisations nationales de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile. Ces consultations ont principalement porté sur la réconciliation nationale et la situation en matière de droits de l'homme. Durant cette visite, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme a réitéré la proposition de l'UE visant à soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux pris par le Bahreïn et des recommandations de l'examen périodique universel, mettant plus particulièrement l'accent sur les questions de la responsabilité et des mauvais traitements infligés aux détenus.

L'UE a continué d'encourager tous les mouvements politiques à participer à un dialogue national devant conduire à un processus de réforme et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à clairement rejeter la violence, tout en exhortant les autorités à tendre la main à l'opposition et à envisager des mesures propres à renforcer la confiance, comme la libération de militants pacifistes.

Le 14 septembre, à Genève, dix-neuf États membres de l'UE ont soutenu, dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour de la session du Conseil des droits de l'homme, une déclaration conjointe sur le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn.

Koweït

Les principales questions que l'UE a abordées avec les autorités koweïtiennes en 2015 concernaient la situation des bidouns (résidents apatrides), la peine de mort, la liberté d'expression et la situation des travailleurs étrangers et des travailleurs domestiques.

L'UE s'est félicitée de l'adoption de deux lois régissant les droits du travail des travailleurs domestiques, où les droits et obligations de ces derniers sont définis clairement. Les nouvelles lois introduisent certains changements positifs, et l'UE continuera à surveiller leur application et les mécanismes de mise en œuvre qui y sont liés.

Lors des contacts qu'elle a eus avec les autorités koweïtiennes, l'UE a exprimé l'inquiétude que lui inspire l'arrestation d'un certain nombre de militants des droits de l'homme qui avaient exercé de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. L'UE a de nouveau souligné son opposition à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances, et a invité les autorités koweïtiennes à revenir à un moratoire de fait sur le recours à la peine capitale.

En janvier 2015, un certain nombre d'États membres de l'UE ont participé à l'examen de la situation au Koweït réalisé dans le cadre du groupe de travail sur l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'UE encourage les autorités koweïtiennes à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU et continuera à en surveiller l'évolution.

L'UE suit attentivement le statut des personnes apatrides au Koweït, sachant qu'aucune solution définitive à ce problème n'a encore été trouvée.

L'UE a également abordé la question des droits des travailleurs migrants, en particulier le droit à l'éducation dispensée dans les écoles publiques.

Oman

Si, globalement, Oman applique certaines des normes les plus respectueuses des droits de l'homme de la région et s'enorgueillit d'être un pays pacifique et relativement tolérant, des lacunes y subsistent dans le domaine des droits de l'homme, et notamment en ce qui concerne la liberté d'expression.

L'UE a été préoccupée par plusieurs procès intentés contre des militants qui ont protesté ou exprimé des points de vue sur des sites de médias sociaux, mais elle a également constaté que des grâces ont été accordées à la plupart des personnes poursuivies. L'UE a suivi de près plusieurs cas particuliers, dont Ismail Al-Muqbali, Hilal Al-Alawi, Saeed Jaddad et Hassan Al-Basham.

L'UE a salué la visite en septembre 2014 de M. Maina Kiai, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et d'association. Dans le rapport qu'il a adressé au Conseil des droits de l'homme des Nations unies à l'issue de cette visite, M. Kiai a déclaré qu'en Oman, le droit de se réunir pacifiquement est "presque inexistant dans la pratique" et a formulé des recommandations à Oman concernant les droits de réunion et d'association.

L'UE s'est également souciée des discriminations dont sont victimes les travailleurs expatriés, dans l'application du droit du travail et dans la pratique, ainsi que de leur statut et de leur situation en général. Elle a établi des contacts avec les autorités omanaises en ce qui concerne la situation des travailleurs étrangers et la traite des êtres humains. Les victimes de violence domestique n'étaient pas suffisamment protégées, et les femmes se heurtaient à des préjugés

Qatar

L'UE et ses États membres se sont surtout intéressés à la liberté d'expression et à la mise en place de médias indépendants, aux efforts destinés à renforcer la société civile au travers d'une législation plus libérale sur la liberté d'association et d'initiatives de la société civile, au soutien à apporter aux défenseurs des droits de l'homme, aux droits de la femme et à l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs migrants.

L'attention de l'UE s'est portée sur la situation des travailleurs migrants au Qatar, à la suite d'informations faisant état du non-versement de salaires, de lacunes dans les domaines de la santé et de la sécurité, de logements inadéquats et d'agences de l'emploi agissant sans scrupules dans les pays d'origine des travailleurs en vue de la Coupe du monde de la FIFA en 2022. L'UE a accueilli favorablement une nouvelle loi adoptée fin octobre devant être mise en œuvre pour décembre 2016, qui marque une étape importante dans ce domaine, et a encouragé les autorités qatariennes à réformer plus en profondeur le système de la *kafala* (parrainage) et à le remplacer par un système de type contractuel.

Par ailleurs, le Qatar fait l'objet d'une plainte déposée en vertu de l'article 26 de la constitution de l'OIT, pour violation de la convention n° 81 sur l'inspection du travail et de la convention n° 29 sur le travail forcé de l'OIT. Une discussion tripartite s'est déroulée le 12 novembre à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration de l'OIT, lors de laquelle le Qatar a réaffirmé qu'il était disposé à collaborer avec des organismes internationaux et l'OIT, en particulier pour améliorer les droits des migrants. Dans sa déclaration commune, l'UE a exhorté le Qatar à coopérer étroitement avec l'OIT.

Arabie saoudite

L'UE a dialogué avec les autorités saoudiennes en ce qui concerne les préoccupations que lui inspire la situation des droits de l'homme dans le royaume, tout en encourageant des mesures en matière de réformes. Parmi les principaux sujets de préoccupation figuraient le système de tutelle masculine et les droits de la femme, la peine de mort, la réforme du système judiciaire, la liberté d'expression, la tolérance religieuse, la discrimination et les droits des travailleurs étrangers.

Agissant en étroite coordination avec les États membres de l'UE et des partenaires partageant les mêmes valeurs, l'UE a, parallèlement à une série de déclarations publiques, mené diverses initiatives d'information formelles et informelles auprès des autorités saoudiennes concernant plusieurs affaires judiciaires liées aux droits de l'homme, en exprimant en particulier l'inquiétude que lui inspirent les cas d'un certain nombre de militants, dont Raïf Badawi et Ali Al-Nimr. Dans une résolution d'urgence adoptée en février 2015, le Parlement européen a demandé la libération immédiate et sans condition de Raïf Badawi. Dans sa résolution, le Parlement condamnait vigoureusement la flagellation publique du militant par les autorités saoudiennes et demandait à ces dernières de veiller à ce que la condamnation et les peines qui avaient été prononcées contre lui, dont l'interdiction de quitter le territoire, soient annulées. Le Parlement européen lui a en outre décerné le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit. Le 18 décembre, son épouse, Ensaf Haidar, l'a accepté en son nom, car il est toujours emprisonné.

En décembre, la délégation de l'Union européenne, en étroite collaboration avec les ambassades des États membres de l'Union européenne, a décerné conjointement le prix Chaillot 2015 pour la promotion des droits de l'homme dans la région du Conseil de coopération du Golfe à l'initiative Baladi et au forum culturel Thulatha. Un prix Chaillot spécial récompensant l'œuvre de toute une vie a été décerné à Ibrahim Al-Mugaiteeb, en signe de reconnaissance et d'encouragement pour les efforts et le travail qu'il accomplit en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le Royaume d'Arabie saoudite.

L'UE a entretenu des contacts réguliers avec des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, et a saisi à plusieurs reprises les autorités concernées de dossiers qui sont source de préoccupation. Depuis 2013, la délégation de l'UE a obtenu que des diplomates puissent assister à des procès publics (l'Arabie saoudite a adopté une loi sur les ONG en décembre 2015).

Par l'intermédiaire de sa délégation, l'UE a présenté ses priorités et initiatives aux autorités saoudiennes avant chaque session du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

Une délégation du Parlement européen s'est rendue au Royaume d'Arabie saoudite en février, dans le cadre de la réunion interparlementaire entre le Parlement européen et le Majlis Al-Choura.

Le 8 octobre, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il engage instamment les autorités saoudiennes à suspendre l'exécution d'Ali Mohammed Al-Nimr et demande la mise en place d'un moratoire sur la peine de mort.

En étroite collaboration avec les ambassades de certains États membres et les autorités saoudiennes, la délégation de l'Union européenne a organisé, le 10 décembre 2015, une table ronde sur les violences à l'encontre des femmes et des enfants en Arabie saoudite. Cet événement s'inscrivait dans le cadre des efforts diplomatiques déployés par l'UE au niveau mondial, qui portent sur toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des femmes.

L'UE s'est félicitée de la tenue, le 12 décembre, du premier scrutin municipal d'Arabie saoudite ouvert tant aux hommes qu'aux femmes, aussi bien comme électrices que comme candidates, marquant ainsi une étape importante dans l'émancipation des Saoudiennes.

L'UE partage certaines inquiétudes exprimées par les experts des droits de l'homme des Nations unies, qui estiment que les mesures antiterroristes sont excessivement larges et pourraient mener à des violations des droits de l'homme dans des affaires non liées au terrorisme, ainsi que des droits des militants politiques sur Internet.

Émirats arabes unis

Agissant en étroite coordination avec les ambassades d'États membres, l'UE a continué à surveiller activement la situation des droits de l'homme aux Émirats arabes unis.

En octobre 2015, les Émirats arabes unis ont été réélus au Conseil des droits de l'homme, à Genève. L'UE a accordé une attention particulière aux promesses et engagements volontaires formulés par ce pays pour la période 2016-2018.

Les quatrième et cinquième réunions du groupe de travail technique bilatéral UE-Émirats arabes unis sur les droits de l'homme ont eu lieu respectivement en mai et en novembre. L'ensemble des sujets de préoccupation de l'UE ont été abordés au cours de ces réunions, y compris la peine de mort, la liberté d'expression, les disparitions forcées, les questions liées à la migration et à l'emploi, et les violences domestiques.

Les Émirats arabes unis se sont abstenus lors du vote de la résolution des Nations unies concernant un moratoire sur l'application de la peine de mort, à la 69e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Ils appliquent les normes minimales énoncées par le Conseil économique et social des Nations unies et exécutent rarement les condamnations à mort. Cependant, une ressortissante des Émirats arabes unis a été exécutée en juillet 2015 pour l'assassinat d'une ressortissante américano-roumaine dans un centre commercial. Rien ne confirme officiellement que cette exécution ouvrira la voie à la reprise générale de l'application de la peine de mort dans le pays. Le président Khalifa a d'ailleurs suspendu en janvier 2014 toutes les exécutions imminentes dans les affaires d'homicide afin de trouver une solution qui soit conforme à la charia (le "prix du sang"), ce qui pourrait être interprété comme un moratoire de fait sur la peine de mort.

Agissant en coopération avec les pays d'origine, les Émirats arabes unis se sont montrés résolus à tenter de limiter les abus commis dans le recrutement de travailleurs migrants, l'élément le plus important à cet égard consistant à garantir le droit des travailleurs de choisir leur employeur. Un nouveau décret régissant les relations de travail a été annoncé par le ministre du travail des Émirats arabes unis le 29 septembre 2015 et devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Ces dispositions constitueraient indéniablement un progrès pour la protection des travailleurs dans le pays. Concrètement, elles visent notamment à empêcher que l'offre d'emploi initiale ne soit remplacée par un contrat de travail définitif différent, moins favorable au travailleur, et à permettre au travailleur de changer d'employeur aux Émirats arabes unis sans être contraint de retourner dans son pays d'origine.

Les autorités des Émirats arabes unis ont continué à appliquer des limitations strictes à la liberté d'expression et d'association, surtout dans les cas où les intéressés émettaient des critiques à l'encontre du gouvernement et réclamaient des réformes démocratiques. La loi de 2012 sur la cybercriminalité, qui dispose que "toute forme d'utilisation abusive d'un ordinateur/dispositif intelligent ou d'un réseau/système électronique est susceptible d'entraîner une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité et/ou une amende comprise entre 50 000 et 3 millions d'AED", a été invoquée à plusieurs reprises durant l'année.

Le prix Martin Ennals 2015 pour les défenseurs des droits de l'homme a été décerné à Ahmed Mansour, un ressortissant des Émirats arabes unis. En raison d'une interdiction de quitter le territoire imposée par le gouvernement, il n'a pas pu assister à la cérémonie de remise du prix à Genève.

Des cas de disparitions forcées présumées ont été signalés tout au long de l'année, dont celle de Nasser bin Ghaith, économiste et universitaire du pays, qui aurait été arrêté et emmené dans un lieu inconnu le 18 août et maintenu en isolement pendant près de huit mois.

Les troisièmes élections du Conseil national fédéral ont eu lieu le 3 octobre, avec un collège électoral deux fois plus grand qu'aux élections de 2011 et un taux de participation accru, signe que les habitants des Émirats arabes unis s'intéressent de plus en plus au processus électoral. Pour la première fois dans l'histoire du Golfe, une femme, Amal Al-Qubaisi, a été nommée à la présidence de l'Assemblée nationale.

Yémen

Les droits de l'homme et la démocratie se trouvaient au premier plan de l'action menée par l'UE au Yémen. Forte de ses résultats, qui ont inspiré le processus de rédaction de la Constitution, la Conférence de dialogue national a semblé amener le Yémen à amorcer un changement de cap en matière de droits de l'homme et de processus démocratique, dans le plein respect du droit international.

Or, au début de 2015, le processus de transition initialement prometteur du Yémen a été mis à mal sous l'effet combiné de plusieurs facteurs faisant suite à la prise de Sanaa par les forces fidèles à Saleh et leurs alliés houthis en septembre 2014, à un vide du pouvoir de plus en plus important et à des problèmes de gouvernance complexes. Depuis mars 2015, une coalition militaire menée par l'Arabie saoudite est intervenue au Yémen à la demande du président Hadi, dans l'objectif de rétablir le gouvernement yéménite légitime au pouvoir et de repousser les Houthis et leurs forces fidèles à Saleh, tandis que des efforts de paix sont déployés en parallèle sous l'égide des Nations unies. Le conflit qui fait rage au Yémen est en train de s'enliser durablement dans une guerre prolongée qui pourrait accentuer la désintégration des structures étatiques, la fragmentation territoriale et les violences confessionnelles, autant d'éléments susceptibles de priver les citoyens d'un certain nombre de droits de l'homme fondamentaux.

À l'heure actuelle, de nombreuses institutions yéménites basées à Sanaa continuent de fonctionner, mais ne sont plus sous le contrôle total du gouvernement légitime, d'où l'extrême difficulté de dialoguer avec la communauté internationale sur les questions liées aux droits de l'homme, tandis que les conditions de fonctionnement dans le sud du pays sont également très difficiles. Dans cette situation, les droits de l'homme les plus fondamentaux des Yéménites, y compris le droit à la vie, sont bafoués, principalement du fait du conflit lui-même, qui entrave également le travail des organisations humanitaires et des défenseurs des droits de l'homme. Les Nations unies et les organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé les violations fréquentes des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont se rendent coupables toutes les parties du conflit.

La situation humanitaire déplorable, et notamment l'insécurité alimentaire et le manque de services sociaux essentiels, risquent d'avoir des répercussions allant au-delà de la génération actuelle. Qui plus est, le niveau des destructions est tel que les progrès accomplis par le pays sur la voie de la croissance économique et du développement vont continuer de représenter un défi important dans la mesure où le taux d'accroissement démographique est de 3,1 % et quelque 70 % de la population a moins de 35 ans.

La délégation de l'UE soutient les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies et son équipe en vue de permettre au pays d'emprunter à nouveau la voie politique et de faire cesser le conflit armé. L'UE a également exhorté toutes les parties à respecter les principes des droits de l'homme et le droit international. La HR/VP, M^{me} Mogherini, et le commissaire pour l'aide humanitaire et la gestion des crises, M. Stylianidis, ont publié des déclarations abordant, entre autres éléments, les attaques visant des civils et l'accès de l'aide humanitaire. La délégation de l'UE a également noué le dialogue avec les Houthis et les partisans de Saleh afin de les convaincre de mettre un terme à leur action, qui est contraire aux principes démocratiques, aux droits de l'homme internationaux et au droit humanitaire (libération des prisonniers politiques, protection des journalistes, etc.), tout en abordant des questions liées à la liberté de religion ou de conviction. Toutefois, des violations des droits de l'homme continuent d'avoir lieu, avec notamment des journalistes mis en détention et des attaques ciblées contre des zones civiles.

Lors de la 30^{e} session du Conseil des droits de l'homme, l'UE a apporté son soutien aux efforts déployés par les Pays-Bas en vue de parvenir à un projet de résolution sur le Yémen dans le cadre du point 10 (coopération technique). À l'origine, cette proposition de résolution avait surtout trait à un mécanisme indépendant et impartial destiné à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises lors du conflit actuel, conformément au rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme consacré à ce sujet. Toutefois, le 2 octobre 2015, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution conjointe présentée par le gouvernement du Yémen et l'Arabie saoudite portant sur "l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Yémen", qui fixe les conditions relatives à la mise en place d'une commission d'enquête nationale dont l'UE attend qu'elle s'acquitte de sa mission en toute indépendance. L'UE a exprimé son inquiétude face à la détérioration de la situation des droits de l'homme au Yémen et a appelé les autorités légitimes à s'assurer que les violations alléguées ne restent pas impunies. L'UE s'est une nouvelle fois déclarée favorable à ce que le Haut-Commissaire présente un compte rendu oral lors de la 31^{e} session du Conseil des droits de l'homme, un rapport écrit détaillé étant attendu pour la 33^{e} session.

L'UE continue d'encourager le Yémen à adhérer au traité sur le commerce des armes, l'armement excessif accumulé au fil des décennies sous le régime de l'ancien président Saleh ayant non seulement accaparé les fonds publics dans un des pays qui figurent parmi les pays arabes les moins développés, mais continuant également à alimenter le conflit actuel. Dans cet esprit, le Yémen devra s'atteler à une réforme en profondeur du secteur de la sécurité pour modifier sa future trajectoire de développement et, ce faisant, améliorer les droits économiques et sociaux de ses citoyens. L'UE continuera de chercher à jouer un rôle pour ce qui est de contribuer à la réforme du secteur de la sécurité civile. Un projet prévu en 2015 au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) consistait à mettre en œuvre la réforme de la police en mettant en place un commissariat de police pilote à Sanaa, le but étant de présenter un exemple d'approche de la police de proximité fondée sur les droits de l'homme. Le plan de ce projet et d'autres projets du même type reste valable pour l'après-conflit.

Parallèlement, l'UE a continué à soutenir de nombreuses organisations de la société civile yéménite, qui, en dépit d'obstacles de taille, exercent toujours leurs activités dans le domaine des droits de l'homme et de la médiation en vue de protéger le tissu social fragile du pays. En décembre 2015, un projet portant sur la protection des enfants face aux conflits armés a été lancé en collaboration avec l'UNICEF. L'aide directe apportée aux défenseurs des droits de l'homme qui en ont besoin s'est poursuivie tout au long de 2015, au travers de différents mécanismes de soutien de l'UE. Malgré la suspension d'un certain nombre de projets et la réduction progressive d'activités essentielles, des organisations de la société civile yéménite ont assuré un suivi actif des violations des droits de l'homme dans certains domaines (victimes civiles, disparitions forcées ou évaluation des dommages, par exemple), ou œuvré au renforcement de la sécurité juridique, des procédures d'arrestation et des conditions de détention, y compris pour les femmes et les filles.

Dans le cadre de l'IcSP, l'UE a apporté son concours au mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies (UNVIM), destiné à faciliter la libre circulation des biens commerciaux vers le Yémen, pays qui dépend presque exclusivement des importations de produits de base et de denrées alimentaires. L'UNVIM doit permettre de veiller à ce que le fret commercial et l'aide humanitaire qui entrent dans les eaux territoriales du pays soient conformes à la résolution 2216 du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans le contexte du soutien constant apporté par l'UE à la réforme du secteur de la sécurité civile, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) a également bénéficié d'un financement de l'IcSP en vue d'élaborer de futurs projets dans ce secteur. En outre, un appel à propositions financé par l'IcSP et portant sur le "soutien aux acteurs nationaux de la société civile en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de préparation aux crises au Yémen" a permis d'allouer des fonds à des projets consacrés à la "consolidation de la paix à l'échelon local" et aux "femmes et enfants face aux conflits armés".

Enfin, la délégation de l'UE a axé ses efforts de sensibilisation et ses actions de diplomatie publique sur l'autonomisation des femmes et la pratique des mariages précoces, courante au Yémen, en projetant le film primé "Moi Nojoom, 10 ans, divorcée" et en organisant en parallèle une exposition de photos mettant à l'honneur des femmes yéménites photographes. Le film a attiré près de 1 000 spectateurs à Paris et à Bruxelles, et des actions de suivi sont prévues au début de 2016 à Bruxelles (dans le cadre du festival "Elles tournent") et à New York, apportant ainsi un éclairage sur la situation au Yémen dans le cadre de campagnes d'envergure mondiale.

Iran

Le président Rohani s'était engagé à ce que des progrès soient enregistrés, au niveau des libertés civiles, sous son gouvernement or peu de progrès ont été réalisés en 2015. Parmi les problèmes qui demeurent, citons une augmentation du nombre d'exécutions, l'absence de garanties de bénéficier d'un procès libre et équitable, et des violations de la liberté d'expression, de religion et de conviction ainsi que des droits des femmes.

Les contacts entre l'UE et l'Iran en 2015 sont restés axés sur le règlement de la question du nucléaire. Néanmoins, l'UE a continué de tenter de répondre aux préoccupations que suscite la situation des droits de l'homme en Iran, en recourant à une série de canaux formels et informels, bilatéraux et multilatéraux. L'UE a publié des déclarations sur plusieurs cas individuels, comme lors de l'exécution imminente de délinquants mineurs, et elle a réitéré sa préoccupation face au nombre élevé d'exécutions en Iran, notamment pour des délits liés aux stupéfiants, qui ne sont pas considérés comme des "crimes les plus graves" en droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE a aussi appelé le gouvernement iranien à s'abstenir de recourir à la peine de mort.

En 2015, 765 exécutions auraient eu lieu, contre 482 en 2014 et 500 en 2013 (d'après les données disponibles). L'application de la peine de mort a donc été l'un des principaux sujets soulevés concernant les droits de l'homme.

Lorsqu'elle s'est rendue pour la première fois à Téhéran le 28 juillet 2015, la HR/VP, M^{me} Mogherini, a insisté sur la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme.

Le Parlement européen a continué à porter un vif intérêt à la situation des droits de l'homme en Iran. Une délégation de la commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen, conduite par Elmar Brok, s'est rendue en Iran en juin 2015, et le président du Parlement européen, M. Schulz, y est allé en octobre 2015.

L'Iran a fait l'objet d'un second examen périodique universel (EPU) lors de la 28^{e} session du Conseil des droits de l'homme en mars 2015. L'UE a participé au processus et elle a noté avec satisfaction que l'Iran acceptait 130 (des 291) recommandations. Lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, l'UE a, une nouvelle fois, soutenu une résolution, présentée par le Canada, dénonçant la situation des droits de l'homme en Iran.

Dans le cadre de ses mécanismes de contrôle, l'OIT a examiné les violations de la liberté d'association commises par l'Iran, en mettant l'accent sur les cas graves et urgents en la matière.

Iraq

L'Iraq est aux prises avec une situation critique sur le plan des droits de l'homme, compte tenu des exactions massivement commises par Daech, de la recrudescence des violences interconfessionnelles et des difficultés rencontrées par les minorités ethniques et religieuses. Le pays fait face à une urgence humanitaire, avec 3,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 8,7 millions d'Iraquiens qui ont besoin d'assistance.

Tout au long de l'année, l'UE n'a cessé d'insister sur une solution politique au conflit en Iraq, qui suppose que l'on s'attaque aux causes premières de ce conflit. L'UE a soutenu le Premier ministre al-Abadi dans la mise en œuvre de son programme de réforme qui s'attaque à la corruption généralisée et aux déficiences des services publics. Elle a invité le gouvernement à tendre la main à toutes les composantes de la société iraquienne et à progresser dans le processus de réconciliation nationale.

Le 16 mars 2015, le Conseil des affaires étrangères a adopté la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue l'EIIL/Daech, qui vise à instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables dans la région. Il s'agit de guider l'action de l'UE et des États membres sur le terrain, y compris dans des domaines liés aux droits de l'homme, comme par exemple l'État de droit, l'ouverture du processus politique à toutes les parties, la gouvernance locale, la lutte contre la corruption, la réforme de l'appareil judiciaire ainsi que le soutien à la fourniture de services de base et au développement économique. Dans leurs conclusions du Conseil du 14 décembre 2015, les ministres des affaires étrangères ont condamné avec fermeté les violations graves, systématiques et généralisées des droits de l'homme auxquelles Daech ne cesse de se livrer et dont devront répondre ceux qui s'en sont rendus coupables. Par ailleurs, ils ont clairement indiqué que la lutte contre Daech devait être poursuivie dans le respect des droits de l'homme.

Dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre l'UE et l'Iraq qui a été signé en mai 2012, le sous-comité sur les droits de l'homme et la démocratie s'est réuni pour la seconde fois à Bagdad en avril 2015, afin de discuter de la traite des êtres humains dont sont victimes des femmes et des enfants yézidis, du recours à la torture et des aveux forcés, ainsi que de la liberté des médias. Des progrès ont été notés dans des domaines tels que le contrôle des prisons et le traitement par les forces de police iraquiennes des cas de violence familiale, notamment grâce à l'embauche de femmes au sein de la police.

Le Parlement européen a adopté plusieurs résolutions condamnant les actes commis par Daech et exposant les préoccupations relatives à la situation humanitaire ainsi qu'aux droits des personnes appartenant à une minorité en Iraq. La sixième réunion interparlementaire entre le Parlement européen et l'Iraq s'est tenue à Bruxelles en décembre 2015.

Au niveau local, la délégation de l'UE en Iraq a présidé et organisé des réunions mensuelles du groupe de travail sur les droits de l'homme de l'UE + (les États membres de l'UE plus des pays partageant les mêmes valeurs et les Nations unies), une plateforme de sensibilisation et de dialogue avec les agents gouvernementaux iraquiens, les parlementaires, les acteurs politiques, les ONG et les organisations de la société civile. En février 2015, la délégation de l'UE et des ambassades des États membres de l'UE ont publié une déclaration sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité. En novembre 2015, des démarches locales ont été effectuées auprès de groupes politiques au Kurdistan, en raison de l'impasse politique dans la région et à la suite de manifestations de la population. Plusieurs actions ont été entreprises au sujet de la torture, y compris vis-à-vis de la police, et au sujet de la peine de mort, notamment une démarche du chef de délégation auprès du président de la République. En 2015, la région du Kurdistan iraquien a exécuté trois personnes, rompant ainsi le moratoire de fait sur la peine de mort qu'elle observait depuis 2008. Selon des sources du gouvernement fédéral, 37/38 personnes ont été condamnées à mort en 2015.

En novembre 2015, la délégation de l'UE a mené des démarches à propos d'un article controversé de la loi sur la carte d'identité nationale, qui viole la liberté de religion ou de conviction des groupes non musulmans. En outre, l'UE a une nouvelle fois demandé à l'Iraq de signer le statut de la Cour pénale internationale, les protocoles facultatifs se rapportant à convention des Nations unies contre la torture et à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le deuxième protocole facultatif de la convention de Genève. La délégation de l'UE a contribué à l'élaboration des interventions de l'UE devant le groupe de travail sur l'examen périodique universel consacré à l'Iraq.

L'Iraq bénéficie de plusieurs projets financés par l'Union européenne en matière de droits de l'homme, d'État de droit, d'éducation et de soutien aux autorités locales. Environ 15 % du programme indicatif pluriannuel (PIP) 2014-2017 de l'Iraq sont consacrés à des projets spécifiquement en rapport avec les droits de l'homme. Les projets en cours soutiennent le secteur de la justice pénale, appuient le renforcement des capacités de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et visent à consolider la résilience de la gouvernance régionale et locale. L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) finance actuellement la formation d'OSC, d'enseignants et de professeurs d'université afin d'organiser des ateliers sur les droits de l'homme, la tolérance religieuse, la lutte contre les discriminations et l'émancipation des femmes.

L'UE a financé des actions humanitaires en Iraq à hauteur de 104,65 millions d'euros en 2015, en concentrant son aide, basée sur les besoins, sur les régions difficiles à atteindre. Des démarches de diplomatie humanitaire ont été effectuées afin de dénoncer les violations généralisées du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Dans ce contexte, le commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la protection civile, M. Stylianides, s'est rendu en Iraq à deux reprises.

VII. ASIE

Afghanistan

En 2015, l'UE a mené un dialogue avec le gouvernement afghan, le Parlement, la société civile et la communauté internationale, ainsi qu'avec les État membres, afin de faire mieux connaître et respecter les droits de l'homme. Les principaux sujets de préoccupation sont restés les droits de la femme et des enfants, les défenseurs de la société civile et des droits de l'homme, les actes de torture et autres mauvais traitements, la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction, la peine de mort et l'accès à la justice.

Le premier dialogue sur les droits de l'homme au niveau local entre l'Afghanistan et l'UE a eu lieu le 15 juin 2015. L'accent y a été mis sur les questions des droits des femmes, des droits des enfants, de la torture et des mauvais traitements, l'accès à la justice, la liberté d'expression et les personnes socialement vulnérables et/ou les personnes handicapées. Une réunion de suivi avec le gouvernement a eu lieu le 1er décembre 2015.

L'UE a continué de soutenir le renforcement des cadres établis aux niveaux international, régional et national pour la défense et la promotion des droits de l'homme en Afghanistan. L'UE a poursuivi son rôle de premier plan dans le dialogue politique, y compris pour ce qui a trait à l'autonomie, grâce à un cadre de responsabilité mutuelle (SMAF). Le SMAF a été approuvé en septembre 2015 et se concentre sur des réformes majeures dans des domaines tels que la gouvernance, l'État de droit et les droits de l'homme, y compris les droits de la femme, l'élimination des violences faites aux femmes, ainsi que la mise en œuvre de la RCSNU 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Les droits des enfants figuraient également en bonne place dans le programme du dialogue politique.

L'UE a continué de préconiser la nomination d'un procureur général d'ici la fin de 2015 et la réforme du secteur de la justice d'ici la fin de 2016. Elle a également recommandé la nomination d'une femme juge à la Cour suprême, candidate qui a toutefois été rejetée par le Parlement.

L'UE a souligné qu'il fallait que le gouvernement afghan témoigne de son engagement politique et soutienne la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan.

Afin de promouvoir la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (RCSNU 1325), que le gouvernement a lancé le 30 juin 2015, l'UE et l'ambassade de Finlande ont organisé une conférence sur la mise en œuvre du plan d'action national 1325 avec le gouvernement afghan le 20 septembre 2015.

En 2015, l'UE a fait plusieurs déclarations publiques pour dénoncer des violations importantes des droits de l'homme. L'UE a fréquemment fait part de ses préoccupations concernant le nombre élevé de victimes civiles à la suite des attentats terroristes, du conflit armé et de la précarité de la sécurité dans le pays. En mars, l'UE a publié un communiqué de presse condamnant l'assassinat brutal d'une jeune femme par une foule en furie à Kaboul. Cinq femmes ont été lapidées à mort dans des zones contrôlées par les Talibans en 2015 et l'UE a publié des déclarations condamnant ces exécutions.

L'UE a continué tout au long de l'année de soutenir des manifestations publiques en faveur des droits de l'homme et de la femme, y compris en parrainant et en promouvant des débats, des présentations publiques, des manifestations et des discours.

Après que les Talibans ont directement menacé des journalistes, l'UE a organisé des rencontres bimestrielles avec des journalistes consacrées à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes.

L'UE est restée un bailleur de fonds essentiel en Afghanistan, plaidant en faveur des droits de l'homme dans le cadre de ses divers instruments et programmes thématiques. La délégation de l'UE a mis en œuvre 23 contrats à l'appui de la société civile, des droits de l'homme, de l'émancipation des femmes dans les médias et de la protection sociale. Ces projets étaient destinés à appuyer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la réforme démocratique; à créer un environnement favorisant la participation des femmes afghanes à la vie publique; à renforcer la participation politique et la protection des droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et marginalisées au sein d'environnements urbains; à développer les connaissances des questions relatives au civisme, à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux droits de l'homme, chez les animateurs de jeunes; à soutenir les défenseurs des droits de l'homme; à atténuer et prévenir les violences familiales à l'encontre des femmes et des jeunes filles; et à fournir un soutien politique, l'accès à la formation professionnelle, l'amélioration des capacités organisationnelles et des conseils psychologiques.

En 2015, l'UE a attribué deux nouvelles subventions au titre des programmes de soutien par pays de l'IEDDH, axées sur le suivi et l'établissement de rapports en matière de droits de l'homme, le renforcement des capacités dans les médias, y compris le journalisme d'investigation, et la promotion des droits des femmes et de leur accès à l'autonomie politique et civile, par un dialogue avec les chefs religieux et les mollahs. L'UE a également fourni une subvention d'urgence au titre de l'IEDDH pour soutenir des militants des droits de l'homme et des droits des femmes, évacués de Kunduz après la prise de la ville par les Talibans.

L'EUPOL travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'intérieur, à qui il fournit des conseils stratégiques sur l'exercice de ses fonctions et responsabilités, en accordant une attention particulière au projet de mise en œuvre de la stratégie en faveur de la féminisation de la police. En particulier, il est prévu de mettre en place un comité chargé de surveiller les actes de harcèlement et d'abus sexuels de femmes policières dans la police nationale afghane et une commission distincte chargée de suivre et d'établir des rapports sur les performances de la police nationale afghane et les violations des droits de l'homme commises par des agents de cette force. L'EUPOL a conseillé la cellule du bureau du procureur général pour l'égalité entre les sexes, surtout pour le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes. L'EUPOL a contribué à la discussion en Afghanistan entre le ministère de l'intérieur et la Commission indépendante des droits de l'homme/le bureau du médiateur de la police concernant leur protocole d'accord. De plus, elle a participé au groupe de travail sur la réforme du droit pénal, qui rédige actuellement le code pénal.

Les négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération en matière de partenariat et de développement avec le gouvernement afghan ont été conclues avec succès et cet accord a été paraphé le 1er juillet 2015.

ASEAN

L'adoption, par les chefs d'État ou de gouvernement de l'ASEAN, d'une déclaration sur les droits de l'homme en 2012 a eu pour effet d'accélérer les travaux de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme, principale instance de l'organisation traitant des droits de l'homme. Sur la base du plan d'action 2013-2017 de Bandar Seri Begawan pour le renforcement du partenariat ASEAN-UE, le dialogue et la coopération entre les deux organisations sur la question des droits de l'homme se sont considérablement améliorés.

L'UE a invité des membres de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN, de la commission de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants (ACWC), du Comité de l'ASEAN sur les femmes (ACW), du Comité de l'ASEAN pour la mise en œuvre de la déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des travailleurs migrants et du Secrétariat de l'ASEAN à Bruxelles, pour une visite d'une semaine à Bruxelles. Au cours de cette visite, l'UE et l'ASEAN ont tenu leur tout premier dialogue politique dans le domaine des droits de l'homme, co-présidé par le RSUE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis. Du côté de l'UE, l'objectif était d'intensifier la confiance mutuelle et de poser les jalons de dialogues réguliers sur les droits de l'homme et d'une coopération bilatérale et multilatérale renforcée, tout en encourageant les organes de l'ASEAN actifs dans le domaine des droits de l'homme à dialoguer plus ouvertement avec la société civile et à développer les aspects "protection" de leurs mandats. Les débats ont également permis des échanges constructifs sur des thèmes tels que la RSE et les droits de l'homme, et les droits des femmes et des enfants. En plus du dialogue formel, le RSUE a dirigé un atelier d'une demi-journée consacré à la coopération avec la société civile. La Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN a également eu l'occasion de rencontrer le Parlement européen, des ONG de l'UE et des représentants d'entreprises pour discuter de la RSE. Des visites sur le terrain et une journée complète de réunions avec les autorités belges ont complété le programme.

Bangladesh

Les grandes priorités de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie restent une réforme du système judiciaire, un moratoire sur la peine de mort, la mise en œuvre de l'accord de paix dans les Chittagong Hill Tracts, le soutien aux Rohingyas, les droits des personnes appartenant à une minorité, les défenseurs des droits de l'homme, les droits de la femme et des enfants, le soutien à la société civile et la mise en œuvre des droits du travail.

En 2015, le Bangladesh a vu son espace démocratique se réduire et les droits civils et politiques se détériorer sans cesse, avec des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des mesures de restriction contre les opposants et les militants en faveur des droits de l'homme. Les actes d'intimidation à l'encontre de journalistes et de rédacteurs en chef ont également augmenté, et des mesures ont été prises pour saper la viabilité économique de certains journaux bien connus. Les atteintes à la liberté d'expression se sont multipliées en 2015. L'assassinat de quatre blogueurs athées et d'un éditeur en 2015 ont montré que le pays n'est pas à l'abri de la menace de la montée de l'extrémisme religieux. La détérioration de la situation au niveau de la sécurité a été mise en évidence par l'assassinat de deux ressortissants étrangers. Du côté des points positifs, on notera que des progrès ont été réalisés en matière de droits socio-économiques.

L'UE a poursuivi son dialogue sur les droits de l'homme et la démocratie avec le Bangladesh, lors des réunions du sous-groupe sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les migrations en février 2015, et de la commission mixte UE-Bangladesh en novembre 2015. Les principaux sujets abordés ont été la protection des droits démocratiques fondamentaux, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les mesures restrictives à l'encontre d'opposants et de militants des droits de l'homme, la situation des minorités et des populations autochtones et les violences envers les femmes et les enfants.

L'UE et ses États membres ont suivi régulièrement la situation des droits de l'homme au Bangladesh, grâce au dialogue politique et à la diplomatie publique, à l'aide au développement et à des projets dans ce domaine, au dialogue avec des représentants du Bangladesh, à des rencontres avec des militants des droits de l'homme ou à des visites sur le terrain afin de se familiariser avec la situation sur place. Les chefs de mission de l'UE ont publié plusieurs déclarations sur des actes de violence. Le 15 janvier 2015, les chefs de mission ont également rencontré le ministre des affaires étrangères pour lui indiquer qu'ils déploraient les actes de violence politique et leur lourd bilan.

Dans plusieurs déclarations, l'UE a fermement condamné les meurtres de blogueurs et demandé aux autorités de mener des enquêtes en bonne et due forme afin que les coupables soient traduits en justice. Le 26 novembre 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur la liberté d'expression au Bangladesh, dans laquelle il condamne les attaques contre les écrivains et blogueurs laïques, les minorités religieuses et les travailleurs humanitaires étrangers, et invite les autorités bangladaises à agir pour mettre fin immédiatement à tous les actes de violence, de harcèlement, d'intimidation et de censure. Le 29 septembre 2015, le porte-parole de la HR/VP a publié une déclaration condamnant le meurtre d'un travailleur humanitaire italien et demandant que les responsables de ce crime soient traduits en justice.

En ce qui concerne la peine de mort, le Bangladesh a poursuivi les exécutions et les condamnations à la peine de mort. Le 9 avril 2015, après la confirmation, par la Cour suprême du Bangladesh, de la condamnation à mort de M. Muhammad Kamaruzzaman, le porte-parole de la HR/VP a publié une déclaration condamnant la peine capitale. Le manque d'impartialité et de transparence des procédures du Tribunal international pour crimes de guerre au Bangladesh a été critiqué par des experts juridiques et par le président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud.

En réaction à la piètre qualité du travail de la commission électorale lors de trois élections consécutives (les toutes dernières en date à Dacca et à Chittagong, en avril 2015, ont été entachées de nombreuses irrégularités constatées par des "observateurs" européens), et conformément à l'article 1er de l'accord de coopération de 2001 selon lequel le respect des droits de l'homme et les principes démocratiques constitue un élément essentiel, l'Union a décidé, conjointement avec d'autres bailleurs de fonds, de mettre fin à un programme d'appui à la commission électorale du Bangladesh.

La coopération dans le cadre du pacte sur la durabilité s'est poursuivie en 2015, dans le but d'améliorer les droits des travailleurs et les conditions en matière de santé et de sécurité au travail dans le secteur de la confection au Bangladesh. Les modalités d'exécution tant attendues pour la révision du code du travail du Bangladesh ont été publiées en septembre 2015 et les inspections d'usine dans le secteur du prêt-à-porter ont continué à un rythme soutenu. Ces questions ont été examinées lors d'une conférence de commémoration du deuxième anniversaire de l'effondrement de l'usine textile Rana Plaza, organisée au Parlement européen en avril 2015. Lors de la 104e session de la Conférence internationale du travail, l'UE a contribué à l'examen du respect par le Bangladesh de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

Afin de faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix dans les Chittagong Hill Tracts, l'UE a financé deux projets: le projet d'un fond pour le développement dans les Chittagong Hill Tracts (qui a reçu 24 millions d'euros) et un projet pour renforcer l'éducation fondamentale dans les Chittagong Hill Tracts.

L'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Un soutien constant a été alloué à des ONG défendant les droits de l'homme, par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Environ 35 projets étaient en cours en 2015, concernant les droits des enfants, des femmes et des personnes handicapées, les droits des minorités et des populations autochtones et les droits des travailleurs, et les moyens de favoriser l'autonomie participative de la société civile, pour un coût total de 210 millions d'euros. Sept nouveaux projets axés sur la société civile ont été sélectionnés en 2015 et vont bénéficier de 6,8 millions d'euros. Le renforcement de la gouvernance démocratique est également une des priorités du programme indicatif pluriannuel pour la période 2014-2020.

Bhoutan

En 2015, la principale priorité de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie a été de continuer de soutenir le processus de démocratisation et de modernisation engagé avec succès, en particulier le renforcement des droits civils et politiques, le développement d'une société civile dynamique et le soutien au gouvernement du Bhoutan dans ses efforts pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et des enfants. L'UE a poursuivi le dialogue avec le Bhoutan pour résoudre le problème de longue date des réfugiés bhoutanais de langue népalaise au Népal.

Depuis le dernier examen périodique universel (en 2014), le Bhoutan a mis en application une série de recommandations qui lui avaient été adressées dans plusieurs domaines, tels que l'accès aux services sociaux (santé et éducation), l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les violences domestiques, les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et la corruption. Le Bhoutan a pris des mesures remarquables, particulièrement pour lutter contre la corruption et protéger les droits des femmes et des enfants. Néanmoins, il doit encore corriger le retard qu'il accuse dans la ratification d'instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et remédier à certaines restrictions à la liberté de réunion et d'association.

En 2015, l'UE a mené avec le gouvernement bhoutanais un dialogue sur les questions des droits de l'homme dans différents cadres, notamment lors des dernières (sixièmes) consultations biennales tenues à Thimphu en novembre 2015 et de réunions avec le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères. Des questions ont également été soulevées à l'occasion de la première visite du Premier ministre Tobgay à Bruxelles en juin 2015. La visite des chefs de mission de l'UE au Bhoutan en mai 2015 a été l'occasion d'une vaste discussion sur l'évolution de la démocratisation avec les autorités et les autres parties prenantes du Bhoutan.

Dans le cadre du programme indicatif pluriannuel (2014-2020), l'UE a concentré son soutien sur le renforcement de la société civile et la réforme de l'administration locale dans le but de consolider le processus de décentralisation et la déconcentration des pouvoirs et des ressources.

Brunei

Le Brunei Darussalam est une monarchie absolue, où l'état d'urgence, décrété en 1963, est toujours en vigueur. Un ensemble de "conseils" de village et d'organes consultatifs, y compris un conseil législatif, exercent un rôle limité dans les procédures de recommandation et d'approbation de la législation. Le Brunei, qui par ailleurs apparaît comme une société tolérante, a adopté une forme conservatrice de l'islam, qu'il cherche à développer encore sous la forme d'une monarchie islamique d'origine malaise.

Bien que, en théorie, la Constitution protège la liberté de religion, diverses restrictions s'exercent dans la pratique. En 2015, le gouvernement a poursuivi sa politique établie de longue date, qui consiste à promouvoir le shafiisme de l'islam sunnite (la religion d'État officielle). En décembre, des informations diffusées au niveau international ont signalé que des prêches dans des mosquées visaient à dissuader les musulmans de se trouver associés à des symboles chrétiens, bien qu'il soit permis aux non-musulmans de pratiquer leur culte dans des églises catholiques et anglicanes, par exemple. À l'intérieur de l'islam lui-même, des restrictions s'exercent vis-à-vis des groupes religieux qui n'adhèrent pas au shafiisme, en vertu de certaines lois et politiques. Un code pénal fondé sur la charia a été publié en octobre 2013; il comporte des dispositions ayant des incidences sur la structure juridique qui régit la liberté de religion. La phase I (dont les sanctions sont limitées à des amendes et des peines d'emprisonnement) a été introduite en mai 2014. Peu de cas ont été signalés aux instances judiciaires. En 2015, rien n'indiquait si d'autres phases du code allaient être introduites, ni quand.

En septembre 2015, le Brunei a signé la convention des Nations unies contre la torture mais il n'a pas encore annoncé quand il va la ratifier.

L'introduction progressive du droit pénal de la charia peut être considérée comme une tentative de renforcer la discipline sociale ainsi que religieuse et de préserver la culture, les traditions et les coutumes malaises, plutôt que de punir ou de contenir l'augmentation de la criminalité, qui n'est guère importante au Brunei. L'objectif est de préserver la société de Brunei en l'état et d'en perpétuer les valeurs fondamentales. Le code pénal complète l'actuel droit familial de la charia qui est appliqué au Brunei. Étant donné que les phases II et III n'ont pas encore été déclenchées, et comme on ne sait pas encore grand-chose de la façon dont la notion juridique de charia co-existera avec les législations existantes, il est difficile, à ce stade, d'évaluer comment le droit pénal de la charia pourrait être mis en œuvre à l'avenir.

L'UE a constamment tiré parti des réunions bilatérales avec les autorités du Brunei pour soulever les questions de droits de l'homme. Les États membres de l'UE demandent régulièrement au Brunei d'adhérer à d'autres instruments fondamentaux des Nations unies en matière de droits de l'homme. Les États membres représentés au Brunei ont participé à des manifestations destinées à célébrer la Journée internationale de la femme pour mieux faire connaître la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Myanmar/Birmanie

Le dialogue entre l'UE et le Myanmar/la Birmanie reste axé sur les droits de l'homme et la démocratie, en particulier la situation dans l'État d'Arakan, la non discrimination, la liberté de religion et de conviction et la liberté d'expression.

Quatre-vingt-onze partis politiques et plus de 6 000 candidats ont participé à des élections qui auront marqué l'histoire du Myanmar/de la Birmanie et qui se sont tenues le 8 novembre 2015. La participation, qui a atteint le taux impressionnant de 69 %, témoigne de la volonté de changement de la population. Une mission d'observation électorale de l'UE (MOE UE), conduite par le vice-président du Parlement européen, M. Graf Lambsdorff, a contribué au succès de ces élections. Cette mission, forte de 150 membres, parmi lesquels figuraient 7 membres du Parlement européen, était la plus grande mission d'observation électorale internationale. Elle était présente dans l'ensemble du pays et a travaillé en étroite concertation avec d'autres observateurs internationaux. Dans sa déclaration préliminaire du 10 novembre 2015, la MOE UE a souligné que la journée électorale était bien organisée et que le scrutin était très ouvert. Toutefois, pour que les élections soient authentiquement démocratiques, il serait nécessaire que des réformes soient poursuivies sur le plan juridique et que des améliorations soient apportées sur le plan des procédures, y compris une modification de la Constitution.

La Ligue nationale pour la démocratie, le parti politique d'Aung San Suu Kyi, la lauréate du prix Nobel de la Paix, aura la majorité absolue au Parlement - et elle désignera le prochain président et formera le nouveau gouvernement- , malgré la présence d'un quart de militaires non élus. Elle aura aussi un pouvoir de véto et pourra nommer trois ministres à des postes clés dans la prochaine administration.

Le 22 juin 2015, le Conseil des affaires étrangères a adopté des conclusions sur les élections devant se tenir au Myanmar/en Birmanie, dans le but d'envoyer très tôt un message au gouvernement concernant les attentes de l'UE, qui espérait que des élections ouvertes à tous, crédibles et transparentes puissent avoir lieu en 2015.

En 2015, la situation en matière de droits de l'homme ne s'est pas améliorée, notamment en ce qui concerne les minorités ethniques privées de leurs droits, en particulier les Rohingyas musulmans; par ailleurs, les arrestations et détentions de militants politiques et de défenseurs des droits de l'homme se sont poursuivies. En dépit des préoccupations sérieuses exprimées par la communauté internationale, y compris l'UE, le Myanmar/la Birmanie a adopté quatre lois sur la "protection de la race et de la religion". Ces lois limitent le plein exercice des droits de la personne humaine par les femmes et les personnes appartenant à une minorité et restreignent la liberté de religion et de conviction. Elles vont à l'encontre des obligations internationales qui sont celles du pays en matière de droits de l'homme.

Les tensions entre les communautés, en particulier dans l'État d'Arakan, sont restées très vives. Quelque 140 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la grande majorité sont des Rohingyas, sont restées confinées dans des camps aux conditions d'hygiène déplorables depuis 2012, sans pouvoir bénéficier de droits fondamentaux tels que la liberté de circulation, l'accès à l'éducation, l'accès aux soins de santé et la possibilité de subvenir à leurs besoins. Les Rohingyas qui se trouvent dans l'État d'Arakan du nord, où ils sont majoritaires, sont confrontés à d'autres restrictions et d'autres violations des droits de l'homme. Les actes de discrimination et de marginalisation dont ils sont systématiquement l'objet poussent des milliers de Rohingyas chaque année à tenter une traversée en mer hautement périlleuse en direction de la Malaisie, en passant par la Thaïlande, devenant des proies faciles des trafiquants et des passeurs. Certains d'entre eux finissent victimes de l'esclavage moderne, comme l'a révélé la crise des migrants dans la baie du Bengale et la mer d'Andaman en mai 2015, et l'affaire des poissons pêchés par des migrants réduits en esclavage en Indonésie.

En 2015, pour la première fois, les anciens titulaires d'une carte d'enregistrement temporaire, appelés "titulaires d'une carte blanche", parmi lesquels les Rohingyas et d'autres minorités ethniques, n'ont pas pu voter ni se présenter comme candidats, sous prétexte qu'ils ne possédaient pas la citoyenneté. Aucun des deux grands partis n'a présenté de candidat musulman, tellement l'influence des extrémistes bouddhistes était grande pendant la campagne. En conséquence, le nouveau Parlement ne comptera pas un seul représentant musulman. L'incitation à la haine et les discours haineux demeurent impunis.

Dans ce contexte, le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Lambrinidis, a poursuivi le dialogue sur les droits de l'homme avec le pays. À l'occasion du second dialogue UE-Myanmar sur les droits de l'homme, qui s'est tenu en juin 2015, le RSUE s'est rendu dans l'État d'Arakan pour se rendre compte des problèmes complexes auxquels sont confrontés les Rohingyas et les communautés de cet État. Il a rencontré un certain nombre de ministres, Aung San Su Kyi, qui dirige la LND, des représentants de la société civile (y compris dans un forum consacré à la société civile, qui a précédé le dialogue sur les droits de l'homme), et des chefs religieux. Il a cherché à faire avancer l'ensemble des questions primordiales, au nombre desquelles la ségrégation des communautés et les préoccupations liées aux droits de l'homme, la citoyenneté, les droits de vote, les quatre lois relatives à la protection de la race et de la religion et la montée du phénomène des discours de haine, en particulier contre les musulmans, tant auprès du gouvernement que des représentants des différentes communautés. Le dialogue sur les droits de l'homme a porté sur un certain nombre de questions comme les droits des travailleurs, les droits fonciers, les migrations, les prisonniers d'opinion, les conditions de détention, la non discrimination, la ratification et la mise en œuvre de conventions essentielles sur les droits de l'homme, et la coopération au sein d'enceintes multilatérales.

Le 15 octobre 2015, l'UE a signé, en tant que témoin international, un accord de cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire, entre le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie et les groupes armés ethniques. Cet accord constitue une étape importante vers la paix, la sécurité et la prospérité et permet l'amorce d'un dialogue politique national. Dans une déclaration publiée au nom de l'UE, la HR/VP, M^{me} Mogherini, s'est réjouie de la signature de l'accord et a demandé que des groupes non signataires soient associés à la phase suivante du processus. Le fait que personne ne soit exclu du processus sera fondamental pour la réconciliation nationale, le respect des droits des personnes appartenant à des minorités et le développement équitable pour tous. En dépit des progrès réalisés dans le cadre des pourparlers de paix, des affrontements entre l'armée et certains groupes ethniques armés se sont poursuivis, notamment dans les États de Shan et de Kachin, et ont provoqué de nouvelles vagues d'exode parmi la population. Des rapports font état d'actes de violence sexuelle et de cas d'enrôlement forcé et de travail forcé.

L'UE a démontré sa volonté de travailler avec le gouvernement, l'OIT et d'autres partenaires (par exemple les États-Unis et le Japon) sur les droits du travail et la responsabilité sociale des entreprises lorsqu'elle a adhéré à l'initiative visant à promouvoir les droits et pratiques fondamentaux du travail au Myanmar en mai 2015. La coopération avec la société civile a encore été renforcée. L'UE a organisé un forum de la société civile avant la tenue du dialogue sur les droits de l'homme, afin de communiquer des informations sur les difficultés rencontrées au Myanmar/en Birmanie en matière de droits de l'homme. La feuille de route de l'UE pour le dialogue avec la société civile a été lancée le 16 septembre 2015. Quatre groupes de référence ont été constitués: ils comprennent des organisations locales de la société civile, des représentants des États membres de l'UE, des OING et d'autres partenaires du développement. Les rencontres avec des défenseurs des droits de l'homme se sont poursuivies. L'UE a dirigé et coordonné l'observation régulière des audiences et des procès de défenseurs des droits de l'homme et de militants, y compris des étudiants, emprisonnés au cours de manifestations qui se sont déroulées en mars 2015.

En 2015, l'UE a présenté une nouvelle fois une résolution sur le Myanmar/la Birmanie, tant au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies qu'au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Ces deux résolutions ont été adoptées sans vote.

L'examen périodique universel du Myanmar/de la Birmanie a eu lieu le 6 novembre 2015.

Le Myanmar/la Birmanie a signé le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le protocole facultatif de la convention relative aux droits de l'enfant qui traite de la participation des enfants aux conflits armés, et ce pays a rejoint le groupe des amis de l'initiative relative à la convention des Nations unies contre la torture.

Cambodge

La situation des droits de l'homme reste une des grandes priorités de l'UE au Cambodge. Des progrès ont été accomplis dans certains domaines au début de l'année 2015, avec notamment un accord sur des modifications à apporter à la loi électorale, la mise en place d'une commission électorale nationale bipartite et un dialogue par le gouvernement sur des questions foncières.
Il n'empêche que les relations entre les deux grands partis politiques se sont sensiblement détériorées au cours du second semestre de l'année, avec une série d'incidents qui visaient apparemment à intimider l'opposition et à réduire la liberté d'expression de ses membres, dégradant ainsi les droits politiques. Un certain nombre de nouvelles lois qui ont été adoptées ou sont au stade final de l'élaboration soulèvent des préoccupations quant à leur utilisation éventuelle pour restreindre la liberté d'expression et la liberté d'association. De sérieux problèmes subsistent par rapport à l'indépendance de l'appareil judiciaire.

Le 9 avril 2015, la délégation de l'UE a publié sur place une déclaration dans laquelle elle se félicitait de la nomination de la nouvelle commission électorale nationale. Le 15 juillet 2015, la porte-parole de la HR/VP a publié une déclaration sur l'adoption d'une nouvelle loi relative aux ONG et aux associations, dans laquelle elle déplorait que la consultation préalable des parties prenantes ait été insuffisante et exprimait sa crainte que la loi puisse avoir pour effet de restreindre les activités des ONG. Le 27 octobre 2015, la délégation de l'UE a publié sur place une déclaration après le passage à tabac de deux députés de l'opposition par des manifestants, dans laquelle elle exhortait les autorités à traduire en justice les responsables et à prendre des mesures pour garantir la sécurité de tous les représentants démocratiquement élus.

L'UE a entretenu un dialogue régulier sur les droits de l'homme avec les autorités cambodgiennes. La délégation a également eu des contacts suivis avec les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les communautés autochtones. En collaboration avec l'Allemagne, l'UE a continué à encourager le gouvernement cambodgien à résorber les retards dans la distribution de titres fonciers communautaires aux populations autochtones, ainsi qu'à suivre la situation de près pour s'assurer du caractère inclusif de l'inscription au registre foncier. En 2015, les visites effectuées sur le terrain par le personnel de l'UE ont été l'occasion d'aborder spécifiquement ces questions et d'assurer une coordination sur place avec les ONG et la population locale.

La répartition des terres constitue une priorité importante dans les relations et discussions que l'UE entretient avec le gouvernement cambodgien. La délégation de l'UE n'a cessé d'insister sur la nécessité de faire preuve d'une transparence accrue en ce qui concerne l'examen relatif aux terres appartenant à l'État octroyées à titre de concessions foncières économiques, l'affectation future des terres déjà reprises à ces concessions et les efforts de résolution des litiges fonciers. L'UE a apporté une aide technique au gouvernement royal du Cambodge pour concevoir un mécanisme d'évaluation et d'indemnisation indépendant à l'intention des populations touchées par l'octroi de concessions foncières économiques dans le cadre de la production de canne à sucre; le gouvernement doit encore donner son approbation au projet ainsi réalisé.

Les droits syndicaux, les violences commises à l'encontre des travailleurs et la révision du salaire minimum sont autant de sujets prioritaires dans le cadre du dialogue politique. L'UE s'est également régulièrement entretenue avec des associations professionnelles (du secteur de la confection en particulier) et avec des investisseurs individuels au sujet du respect des droits des travailleurs et du travail décent.

Lors de la 104^{e} session de la Conférence internationale du travail, l'UE a contribué à l'examen du respect par le Cambodge de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Dans le cadre de ses mécanismes de contrôle de l'application des normes, l'OIT a également examiné les violations de la liberté d'association, en mettant l'accent sur les cas graves et urgents en la matière.

En 2015, l'UE a continué à soutenir plusieurs ONG actives dans le domaine des droits de l'homme et a octroyé de nouvelles subventions à hauteur d'un million d'euros au total, notamment à quatre défenseurs des droits de l'homme.

L'UE apporte une contribution de 10 millions d'euros au budget 2015-2016 pour les composantes nationale et internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). En 2015, l'UE est devenue officiellement membre du groupe de principaux donateurs des CETC.

République populaire de Chine

En 2015, les principaux objectifs de l'UE sont restés la ratification par la Chine du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), signé en 1998, et, à moyen terme, le respect des dispositions de ce pacte ainsi que de la Constitution, du code pénal et du code de procédure pénale de la Chine. L'UE a également poursuivi sa campagne mondiale contre la peine de mort, d'autant que la Chine demeure le pays qui enregistre le plus grand nombre d'exécutions, malgré les efforts qu'elle consent pour réduire sensiblement le nombre de crimes passibles de cette peine, notamment au travers de la modification apportée en 2015 au code de procédure pénale, qui a encore fait baisser ce nombre, le ramenant à 46. En tant que pilier essentiel du PIDCP, la liberté d'expression en Chine, en ligne et hors ligne, est aussi restée l'une des priorités de l'UE, au même titre que l'épanouissement d'une société civile dynamique et de défenseurs des droits de l'homme actifs. Enfin, l'UE a continué de promouvoir la jouissance de tous les droits de l'homme par les membres de minorités, en particulier les Ouïgours et les Tibétains.

Globalement, la situation des droits de l'homme a continué à se détériorer considérablement: une nouvelle vague d'arrestations et de placements en détention a débuté en juillet et a pris pour cible quelque 300 avocats défenseurs des droits de l'homme, militants et employés de cabinets d'avocats; l'arrestation, en mai 2014, de Pu Zhiqiang, avocat chinois bien connu spécialisé dans la défense des droits de l'homme, qui avait participé à un certain nombre d'affaires liées à la liberté de la presse, à la liberté d'expression et à la protection de défenseurs des droits de l'homme, pourrait être considérée comme un prélude à cette nouvelle recrudescence de la répression. Vers la fin de l'année, quelque trente avocats se trouvaient toujours en résidence surveillée, autrement dit détenus dans un lieu tenu secret, sans pouvoir bénéficier d'une assistance juridique ni recevoir la visite de leurs proches, ce qui soulève de graves interrogations quant à l'attachement proclamé de la Chine au renforcement de l'État de droit.

Le 20 mai 2015, l'UE a publié une déclaration de la porte-parole sur les accusations portées contre Pu Zhiqiang. En décembre 2015, il a finalement été jugé à Pékin pour avoir publié sur des médias sociaux en ligne des commentaires critiques à l'égard du parti communiste au pouvoir. Il a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement pour provocation de troubles et incitation à la haine ethnique, assortie d'un sursis pour raisons médicales.

L'année s'est terminée par l'expulsion de facto d'une journaliste française qui avait publié, dans un magazine français, un article critique envers la politique chinoise menée au Xinjiang.

La réforme juridique s'est accélérée, avec l'adoption de lois sur la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme, ainsi que l'introduction de projets de lois sur les ONG étrangères et la cybersécurité, lesquels comportent tous des effets négatifs pour les droits de l'homme et l'espace dévolu à la société civile, ainsi que pour le monde des affaires. L'UE a systématiquement transmis ses observations en réponse aux consultations publiques organisées par la Chine sur les projets de lois, en vue de l'encourager à éviter d'introduire des restrictions juridiques aux droits de l'homme sans prévoir de garanties et en faisant fi des normes internationales.

La situation ne s'est pas améliorée dans la région tibétaine: le 143^{e} cas d'immolation par le feu d'un Tibétain depuis février 2009 s'est produit en août 2015 (il y en a eu sept durant l'année). Qui plus est, l'auto-immolation est toujours considérée comme une infraction et entraîne des sanctions collectives à l'encontre des membres de la famille de l'intéressé et de sa communauté. Le Xinjiang a été le théâtre d'affrontements plus violents entre les Ouïgours et les autorités chinoises, qui ont entraîné la mort de plus de cent personnes au cours de l'année écoulée, mais le manque d'informations communiquées par les autorités chinoises et l'accès limité des journalistes et des diplomates sont tels qu'il est difficile de se faire une idée précise de la situation.

Bien que la Chine ait affirmé au Comité contre la torture qu'elle a pris "des mesures efficaces sur les plans législatif, administratif, judiciaire et autres en vue d'interdire strictement tous les actes de torture", le Comité a fait part des profondes inquiétudes que lui inspirent des allégations crédibles de torture, de décès en détention, de détention arbitraire et de disparitions de Tibétains, de Ouïgours et de Mongols, ainsi que des informations concordantes relatives à la pratique continue consistant à placer de manière illégale des personnes en détention dans des lieux non reconnus et non officiels – les dénommées "prisons noires" – et au rapatriement forcé de Nord-Coréens en fuite.

L'UE a continué d'aborder la question des droits de l'homme avec la Chine dans différents cadres et à différents niveaux. Ainsi, lors du sommet UE-Chine du mois de juin, le président Tusk a abordé la situation des droits de l'homme et évoqué, dans les remarques qu'il a formulées lors de la conférence de presse de clôture, le soutien que l'UE apporte à l'ambitieux processus de réforme dans lequel s'est engagée la Chine, la volonté commune d'améliorer encore la coopération en matière de droits de l'homme à l'échelon bilatéral et international, et les préoccupations de l'UE à l'égard de la liberté d'expression et d'association, y compris concernant la situation des personnes appartenant à une minorité, telles que les Tibétains et les Ouïgours. Dans ce contexte, le président Tusk a encouragé la Chine à renouer un véritable dialogue avec les représentants du Dalaï-Lama. À l'occasion de la réunion annuelle du comité mixte UE-Chine sur le commerce (qui a eu lieu en octobre 2015), la commissaire Malmström a souligné qu'il importe de renforcer l'État de droit et l'indépendance du système judiciaire, d'autoriser les avocats à exercer leurs activités librement et en toute indépendance et de soutenir le travail des entreprises et citoyens étrangers. Faisant valoir l'importance de la société numérique pour les entreprises qui opèrent en Chine, la commissaire Malmström a demandé à son homologue chinois "de contribuer à faire d'Internet un vecteur de la liberté d'expression et du libre-échange".

M. Lambrinidis, représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, a effectué au mois de novembre sa deuxième visite en Chine (Pékin, Guangzhou, Shenzhen et Hong Kong) et a participé à plus de trente réunions distinctes avec de hauts fonctionnaires chinois et des représentants de la société civile chinoise et européenne (notamment des avocats, des cyber-journalistes, des universitaires, des défenseurs des droits de l'homme représentant les femmes et les minorités sexuelles, des militants des droits du travail et des représentants d'organisations internationales). Le RSUE a exprimé les préoccupations particulières que lui inspirent l'augmentation de la répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des avocats, ainsi que l'orientation que prend la réforme juridique, et singulièrement le projet de loi sur les ONG étrangères et d'autres lois ou projets de lois relatifs à la sécurité nationale, qui risquent d'avoir un impact négatif sur les droits de l'homme et la société civile. Il a également évoqué le 20e anniversaire de la déclaration de Beijing et le projet de loi sur les violences domestiques, lequel a finalement été adopté en décembre 2015 avec quelques modifications proposées par l'UE, les droits du travail, les entreprises et les droits de l'homme, les droits des personnes appartenant à des minorités religieuses et ethniques, y compris au Tibet et au Xinjiang, la torture et la peine de mort.

La 34e session du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme s'est tenue à Pékin les 30 novembre et 1er décembre. La Chine a continué à mettre en avant les succès qu'elle a obtenus en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration globale du niveau de vie dans le pays, et a exprimé son mécontentement lorsque l'UE a fait part de ses préoccupations, cas particuliers à l'appui. La Chine a évoqué la manière dont l'UE gère la crise des réfugiés et la lutte contre le terrorisme et a manifesté le souhait de mettre en place avec l'UE davantage de projets de coopération en matière de droits de l'homme, sur des sujets tels que les droits environnementaux, les droits des femmes, ou encore les entreprises et les droits de l'homme.

Au cours de l'année 2015, la porte-parole de la HR/VP a publié sept déclarations sur la Chine, relatives aux points suivants: l'arrestation et la détention de militantes des droits des femmes en Chine (mars), la condamnation de la journaliste Gao Yu (avril), les accusations portées contre l'avocat défenseur des droits de l'homme Pu Zhiqiang (mai), les récents développements concernant la situation en matière de droits de l'homme (juillet), le maintien en détention d'avocats et de défenseurs des droits de l'homme et le traitement réservé aux membres de leur famille (octobre), et la condamnation de l'avocat défenseur des droits de l'homme Pu Zhiqiang, ainsi que le non-renouvellement par la Chine du visa de la journaliste européenne Ursula Gauthier (décembre).

L'UE a également évoqué la situation des droits de l'homme en Chine et exprimé ses diverses préoccupations à cet égard dans les déclarations qu'elle a faites au cours des trois sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme de mars, juin et septembre, et lors de la 70e Assemblée générale des Nations unies.

Hong Kong

L'UE a suivi attentivement l'évolution de la situation quant à l'introduction du suffrage universel pour l'élection du chef de l'exécutif en 2017. Le 18 juin 2015, elle a publié une déclaration sur les réformes politiques à Hong Kong par l'intermédiaire de la porte-parole de la haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission, dans laquelle elle demandait à toutes les parties d'entamer des discussions constructives en vue d'une reprise rapide du processus de réforme électorale. L'UE a continué de soutenir la société civile à Hong Kong au travers de contacts réguliers avec les défenseurs des droits de l'homme, les ONG et les médias, et de l'organisation de séminaires et d'ateliers sur les droits de l'homme. En novembre 2015, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, a effectué sa première visite à Hong Kong, lors de laquelle il a évoqué un large éventail de questions, dont l'État de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire dans le cadre du principe "un pays, deux systèmes", les droits du travail, la liberté d'enseignement et de la presse, les inégalités sociales et l'égalité des chances. Fin 2015, cinq éditeurs de Hong Kong, dont deux sont citoyens d'un pays de l'UE et sont associés à une maison d'édition et à une librairie de Hong Kong, ont disparu dans des circonstances qui demeurent mystérieuses.

Taïwan

Globalement, la situation des droits de l'homme est satisfaisante. Toutefois, la peine capitale est toujours appliquée, ce que l'UE déplore. Six exécutions capitales ont eu lieu en juin, après les précédentes séries d'exécutions en 2014, 2013 et 2012, qui ont rompu le moratoire de fait observé de 2005 à 2010. Dans sa déclaration, l'UE a appelé à un moratoire immédiat sur les exécutions, ainsi qu'un groupe d'experts internationaux l'avait recommandé en 2013. L'UE est restée mobilisée auprès des autorités locales et de la société civile afin qu'elles œuvrent efficacement en faveur du rétablissement d'un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition formelle. Dans ce contexte, l'UE a continué de soutenir l'ONG Alliance taïwanaise pour l'abolition de la peine de mort par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.
Par ailleurs, dans le cadre de son dialogue régulier avec Taïwan au titre des consultations annuelles UE-Taïwan sur les questions non commerciales, l'UE a aussi exprimé ses préoccupations sur la peine de mort et la poursuite de son application.

Inde

En 2015, les priorités de l'UE en ce qui concerne les droits de l'homme en Inde ont porté sur la protection des droits des femmes et des enfants, la prévention de la torture et les droits des défenseurs des droits de l'homme. L'appel à un moratoire sur les exécutions, qui conduirait à l'abolition de la peine de mort, et l'engagement en faveur de la lutte contre toute forme de discrimination ont continué de figurer au premier rang des priorités.

L'Inde est une démocratie vaste et dynamique s'appuyant sur un cadre constitutionnel et institutionnel solide visant à protéger les droits de l'homme. Des pratiques profondément ancrées dans la société, auxquelles le gouvernement ne saurait remédier exclusivement grâce à l'action positive, restent à l'origine de nombreux problèmes pour les droits de l'homme en Inde. Des abus ainsi que des cas de discrimination, en particulier vis-à-vis des Dalits, de violence sexiste et d'intolérance religieuse ont été largement répercutés par les médias et la société civile. Globalement, la liberté d'expression est respectée. En mars, la Cour suprême a annulé un amendement législatif controversé qui restreignait la liberté d'expression sur Internet. Une mise en œuvre plus stricte de la loi (réglementation) sur les contributions étrangères, modifiée en 2010, a limité l'accès aux financements étrangers pour quelque 13 000 OSC. Il existe au moins deux millions d'OSC en Inde, dont environ 42 000 sont autorisées à recevoir des fonds de l'étranger.

Malgré l'absence d'un dialogue annuel sur les droits de l'homme, l'UE a noué des relations avec un large éventail d'acteurs dans ce domaine, notamment des représentants de la société civile, des fonctionnaires et des institutions opérant dans ce secteur. L'année dernière, des personnalités politiques de premier plan, notamment des ministres d'État ou des ministres en chef, ont participé aux activités de projets relatifs aux droits de l'homme parrainés par l'UE. Des questions relatives aux droits de l'homme ont été examinées au cours de la visite que le président de la chambre basse (Lok Sabha) du Parlement indien a effectuée auprès du Parlement européen en juin et de la visite que la délégation du Parlement européen pour les relations avec l'Inde a rendue à New Delhi en mars.

L'UE a participé à plusieurs manifestations destinées à promouvoir les droits des femmes et des enfants, notamment en marge de la Journée internationale de la femme et de la Journée internationale de la fille. En octobre, à Jaipur, un dialogue a été organisé avec des fonctionnaires sur le thème de l'intervention locale, dans le cadre du projet triennal financé par l'UE sur la promotion de l'égalité entre les sexes et la lutte contre la discrimination vis-à-vis des filles dans certains districts du Rajasthan, de l'Uttar Pradesh et du Jharkhand.

Après une interruption d'environ deux ans, une exécution a eu lieu le 30 juillet 2015, la peine capitale ayant été appliquée à une personne reconnue coupable d'avoir participé aux attentats perpétrés à Bombay en 1993. À peine un mois plus tard, la commission législative indienne a présenté son rapport sur la peine de mort, proposant de l'abolir dans tous les cas, sauf le terrorisme et la guerre contre le pays. Un projet parrainé par l'IEDDH a organisé une manifestation marquant la Journée mondiale contre la peine de mort, qui a lieu le 10 octobre, ce qui témoigne de l'intérêt que l'UE continue d'accorder à cette question.

L'UE s'est engagée en faveur de l'amélioration de la situation des défenseurs des droits de l'homme en dialoguant avec des réseaux de défenseurs des droits de l'homme, notamment au cours de visites de terrain (par exemple dans le Manipur), en s'intéressant à des cas individuels de défenseurs des droits de l'homme et en aidant des personnes dans le besoin, au cas par cas, au moyen du mécanisme d'aide d'urgence en faveur des défenseurs des droits de l'homme.

Un autre projet parrainé par l'UE dans le domaine de la réforme de la police en Asie du Sud a porté sur des activités telles que le développement d'un commissariat de police virtuel, solution innovante pour la formation, déjà mise en œuvre par l'école de police du Rajasthan.

La large palette de projets parrainés par l'UE et/ou les États membres touche l'égalité entre les sexes et les droits des enfants, des personnes handicapées et des peuples autochtones, ainsi que la traite des êtres humains, l'abolition de la peine de mort et la liberté d'expression en ligne et ailleurs.

Dans le cadre de l'IEDDH, l'UE a lancé un appel local à propositions, doté d'un budget de 1,9 millions d'euros, dont l'objectif est de renforcer la capacité des OSC locales à promouvoir les droits de l'homme sur la base des principes d'égalité, d'inclusion et de non-discrimination. Certains projets portent surtout sur l'inclusion sociale de communautés marginalisées, notamment les minorités religieuses, une approche inclusive des activités policières, l'accès à la justice pour les condamnés à mort, la promotion du pluralisme et de la diversité dans les institutions nationales du secteur des droits de l'homme ainsi que la promotion de l'inclusion et de la diversité sur le lieu de travail.

Indonésie

Tout au long de l'année, l'UE a accordé une grande attention, notamment, aux questions liées à la liberté de religion et de conviction ainsi qu'à la protection des personnes appartenant à des groupes minoritaires. La délégation de l'UE à Djakarta a tenu à intervalles réguliers des réunions avec des groupes minoritaires, des victimes de l'intolérance et des organisations des droits de l'homme travaillant sur cette question. La délégation de l'UE a poursuivi sa coopération avec Nahdlatul Ulama, la plus grande organisation musulmane du pays qui ait embrassé les valeurs de la tolérance et du pluralisme. En outre, la délégation a organisé un séminaire sur le thème de la religion et de la piété publique, en collaboration avec l'université Gadjah Mada de Yogyakarta.

L'Indonésie a exécuté 14 personnes en 2015 (six en janvier et huit en avril), dont 12 ressortissants étrangers, pour des infractions liées aux stupéfiants. Au moins 130 prisonniers sont encore détenus dans les couloirs de la mort, dont environ la moitié pour des infractions liées aux stupéfiants.
En janvier, en février et en avril, l'UE a diffusé des déclarations condamnant les exécutions. Elle est restée en contact étroit avec des hauts fonctionnaires, a souligné qu'elle s'opposait à la peine de mort et a appelé le gouvernement indonésien à ne pas procéder à de nouvelles exécutions. Dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre, la délégation de l'UE a organisé une campagne dans les médias sociaux contre la peine de mort.

Le gouvernement de la province autonome d'Aceh a annoncé que le code pénal islamique (*qanun jinayat*) serait applicable dans la province à partir du 23 octobre. Ce règlement criminalise, notamment, les relations homosexuelles et les relations sexuelles consenties hors mariage. Lors de réunions avec des fonctionnaires des autorités locales et du gouvernement central, la délégation de l'UE a fait part de ses préoccupations concernant les implications possibles pour les groupes minoritaires du nouveau règlement fondé sur la charia, et a appelé les autorités à préserver les droits de l'homme comprenant notamment les droits des personnes appartenant à une minorité, sans distinction de religion, d'appartenance ethnique ou d'orientation sexuelle.

L'UE a suivi attentivement l'évolution de la situation dans les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale, et s'est félicitée de la décision prise par le président Widodo d'accorder une grâce à plusieurs prisonniers politiques et d'ouvrir l'accès à la Papouasie pour tous les journalistes étrangers. Il subsiste des craintes en ce qui concerne les violences et les violations des droits de l'homme commises par les services de sécurité ainsi que les restrictions de la liberté d'expression dans les provinces. La délégation de l'UE a accueilli plusieurs réunions avec des défenseurs des droits de l'homme de la Papouasie.

La prévention de la torture en Indonésie reste une des priorités de l'UE. La délégation de l'UE collabore avec la Commission nationale des droits de l'homme et l'Association pour la prévention de la torture, établie à Genève, en vue de renforcer les mécanismes de surveillance. La délégation a organisé une campagne dans les médias sociaux à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture.

En ce qui concerne la thématique des affaires et des droits de l'homme, la délégation de l'UE a apporté un soutien à la Foundation for International Human Rights Reporting Standards, qui a conçu des normes pour l'établissement de rapports concernant les droits de l'homme dans les entreprises et en assure la promotion, et a élaboré une charte des droits de l'homme pour la ville de Bandung, en collaboration avec le maire de cette ville.

En 2015, l'IEDDH a soutenu treize projets portant sur un large éventail de thématiques, parmi lesquelles les élections, la résolution des conflits et la médiation, la liberté de religion, les entreprises et les droits de l'homme, la responsabilisation en cas de violations des droits de l'homme et la protection des groupes vulnérables.

Japon

L'UE a maintenu sa coopération établie de longue date avec le Japon dans le domaine des droits de l'homme, ce pays partageant nos valeurs et nos aspirations, à bien des égards, et souhaitant être considéré comme un acteur mondial responsable. Le Japon est plus désireux que jamais de nouer le dialogue avec l'UE sur les questions liées aux droits de l'homme. En 2015, l'UE et le Japon ont poursuivi leurs consultations en la matière, dans le cadre d'un engagement mutuel en faveur de la promotion des droits de l'homme dans le monde. L'UE et le Japon ont continué à mener une action résolue aux Nations unies, en participant activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de l'initiative commune en faveur d'une résolution sur la République populaire démocratique de Corée. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année sur la négociation d'un accord UE-Japon de partenariat stratégique en ce qui concerne la coopération politique, globale et dans des secteurs spécifiques, notamment les aspects liés aux droits de l'homme.

La peine capitale a continué de figurer au premier rang des préoccupations dans le domaine des droits de l'homme en 2015, le Japon ayant continué de l'appliquer malgré les appels lancés par l'UE en faveur de son abolition ou de l'adoption d'un moratoire sur les exécutions. Trois personnes ont été exécutées en 2015 (l'une en juin et deux en décembre). L'UE a publiquement condamné ces exécutions. Elle est restée activement en contact avec le gouvernement et la société civile du Japon sur la question de la peine de mort, grâce à des déclarations politiques, des messages dans les médias sociaux et des rencontres avec des représentants de la Diète et de la société civile, afin d'encourager le débat public à ce sujet. L'UE a en outre soutenu l'étude réalisée par l'université Waseda sur la peine capitale au Japon.

Le champ d'action de la collaboration entre l'UE et le Japon a continué de s'élargir: des actions spécifiques ont été entreprises en ce qui concerne l'égalité entre les sexes; l'UE a soulevé les questions de la liberté de la presse (à la suite de l'adoption d'une nouvelle loi sur les secrets d'État) et des conditions de détention au Japon; des initiatives de sensibilisation ont été lancées dans le pays en ce qui concerne les droits des LGBT (au moyen d'activités communes à l'occasion des journées arc-en-ciel organisées à Tokyo).

Le deuxième groupe de travail UE-Japon sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'est réuni les 25 et 26 novembre 2015 dans le cadre du dialogue sur la politique industrielle entre la Commission européenne et le Japon. Les participants ont discuté de la coopération entre le Japon et l'UE dans le domaine de la RSE.

République de Corée

Le respect des principes universels des droits de l'homme est un élément essentiel de l'accord-cadre UE-République de Corée, qui a été conclu parallèlement à l'accord de libre-échange et à la déclaration d'un partenariat stratégique en 2010.

Lors du sommet UE-République de Corée tenu en septembre 2015, les dirigeants ont réaffirmé qu'il était essentiel de promouvoir et de protéger les droits de l'homme pour maintenir la paix et la sécurité ainsi que pour assurer le développement durable. L'UE et la Corée sont tombées d'accord pour estimer qu'elles devaient consacrer l'attention voulue aux crises complexes ainsi qu'aux tentatives visant à réduire l'espace dont dispose la société civile dans le monde, et déployer des efforts conjoints pour y faire face. Dans cette perspective, elles se sont engagées à renforcer leur coopération dans le domaine des droits de l'homme.

La République de Corée reste un des partenaires dont les points de vue sont les plus proches de ceux de l'UE dans les enceintes de l'ONU liées aux droits de l'homme, c'est-à-dire la Troisième Commission de l'Assemblée et le Comité des droits de l'homme. Elle a présenté un rapport au Comité des droits de l'homme sur la façon dont elle met en œuvre le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Comité a rendu ses conclusions en octobre 2015. La République de Corée a été réélue au Comité des droits de l'homme et en assurera la présidence en 2016.

Le deuxième cycle de consultations sur les droits de l'homme entre l'UE et la République de Corée a eu lieu à Bruxelles en juin 2015 et a fourni l'occasion de renforcer encore la coopération sur les priorités internationales pour 2015. Les deux parties ont notamment maintenu l'attention de la communauté internationale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

À Séoul, l'UE a suivi l'évolution de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de lois qui pourraient affecter l'environnement général pour l'exercice de la liberté de réunion et d'expression, tout en notant la présence, dans la démocratie sud-coréenne, d'un large éventail d'opinions et d'un débat politique animé. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du maintien en détention d'objecteurs de conscience au service militaire (environ 600 hommes purgent une peine de 18 mois de prison pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire armé). La République de Corée n'a pas encore ratifié les conventions définissant des normes fondamentales du travail en matière de liberté syndicale et de négociation collective. Cette question est abordée lors des réunions entre l'UE et la République de Corée dans le cadre du suivi de l'accord de libre-échange UE-République de Corée. Dans ce contexte, l'UE et la République de Corée sont convenues d'une coopération conjointe en vue de la mise en œuvre de la convention définissant des normes fondamentales du travail en matière de non-discrimination au travail. La Conférence internationale du travail a examiné les problèmes d'application posés par cette convention en République de Corée.

L'UE s'est félicitée du moratoire de fait sur les exécutions respecté de longue date, à savoir depuis 17 ans, et a de nouveau prôné l'abolition de la peine capitale dans la loi. L'UE a eu la satisfaction de coopérer avec les organisations de la société civile pour célébrer les droits égaux des personnes LGBTI lors du Festival des fiertés organisé au centre de Séoul.

République populaire démocratique de Corée

L'UE reste préoccupée par les rapports faisant état de violations graves et généralisées des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Le renforcement du respect des droits de l'homme est demeuré au cœur de l'action menée par l'UE à l'égard de ce pays. Tout au long de l'année 2015, l'UE a poursuivi ses efforts visant à associer la communauté internationale au sens large à la recherche de solutions à ces préoccupations, en participant à toutes les grandes enceintes concernées et en coopérant étroitement avec ses partenaires. Elle a régulièrement soulevé la question du refoulement des citoyens de la République populaire démocratique de Corée depuis d'autres pays, en particulier ceux qui sont limitrophes de la République populaire démocratique de Corée, et a appelé au plein respect du principe de non-refoulement.

Avec le Japon, l'UE a été à l'initiative de deux résolutions, au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations unies, qui se fondaient, une fois de plus, sur les conclusions et recommandations du rapport de la commission d'enquête de l'ONU établi en 2014 ainsi que des rapports du SGNU et du rapporteur spécial. Le Japon et l'UE ont souligné la gravité et l'urgence de la situation et recommandé que le Conseil de sécurité des Nations unies envisage de saisir la Cour pénale internationale et d'imposer des sanctions aux personnes qui semblent le plus responsables de crimes contre l'humanité. Un certain nombre d'États membres de l'UE ont collaboré avec d'autres partenaires pour veiller à ce que la situation en République populaire démocratique de Corée figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a fait le point à ce sujet pour la deuxième fois en décembre 2015.

L'UE s'est félicitée du démarrage des activités de la structure du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, basée sur le terrain, à Séoul. Son objectif est de renforcer le travail de suivi et de documentation en ce qui concerne la situation des droits de l'homme, de veiller à ce que des comptes soient rendus, d'apporter un soutien accru au rapporteur spécial, de renforcer l'engagement et les moyens des gouvernements de tous les États concernés, de la société civile ainsi que des autres intervenants et, enfin, de veiller à ce que la situation des droits de l'homme dans ce pays garde toute sa visibilité.

Dans le cadre de sa politique consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique, l'UE a laissé la porte ouverte au dialogue avec la République populaire démocratique de Corée. Les droits de l'homme ont également été abordés lors de la réunion de dialogue politique UE-République populaire démocratique de Corée, tenue en juin 2015. Le RSUE pour les droits de l'homme reste prêt à se rendre dans le pays lorsque les conditions d'un dialogue constructif seront remplies, dans le but de procéder à des échanges de vues et d'aller de l'avant afin que des améliorations concrètes soient apportées sur le terrain. L'UE a accueilli favorablement certains signaux positifs envoyés par la République populaire démocratique de Corée (par exemple la ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant et les préparatifs en vue de la présentation au Comité des droits de l'enfant d'un rapport sur la mise en œuvre par ce pays de la convention relative aux droits de l'enfant) et l'a encouragée à en faire plus, notamment pour appliquer l'intégralité des recommandations de l'examen périodique universel, qu'elle a acceptées en 2014, et coopérer avec les mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme. L'UE a maintenu le contact, à l'intérieur de la République populaire démocratique de Corée, avec plusieurs projets qui portent surtout sur la sécurité alimentaire, la santé, l'eau et l'assainissement et qui bénéficient à certaines des populations les plus vulnérables du pays. L'UE se félicite que la coopération se poursuive, dans ces domaines, entre les autorités de la République populaire démocratique de Corée et les intervenants de la communauté internationale, y compris les partenaires de l'UE chargés de la mise en œuvre.

Laos

En 2015, la situation des droits de l'homme au Laos est restée problématique. Dans ce pays, la liberté d'expression n'est pas encore un droit fondamental reconnu dans la pratique. Les médias sont étroitement surveillés par les organismes d'État et l'autocensure des journalistes est une réalité quotidienne. L'adoption de la loi sur la cybercriminalité n'a fait que durcir la mainmise de l'État sur les "usages négatifs" d'internet et des médias sociaux. Plusieurs cybercitoyens ont fait l'objet d'intimidations pour avoir exprimé leurs opinions en ligne. Les libertés de réunion et d'association ne sont pas encore respectées non plus. Il est impossible pour la société civile de mener des actions légales en ce qui concerne une série de questions sensibles, notamment le régime foncier, la corruption et les droits des personnes appartenant à une minorité ethnique, sans risquer de faire l'objet de manœuvres d'intimidation ou de représailles. L'État essaie encore de contrôler de larges segments de l'espace où évolue la société civile par le biais "d'organisations de masse" qui sont en réalité des prolongements de l'État. La réforme de l'environnement législatif et réglementaire des OSC et OING laotiennes n'a pas élargi leur espace de manœuvre; un climat d'intimidation caractérise ce secteur. Le taux d'enregistrement des OSC nationales est faible et en baisse.

La peine de mort reste inscrite dans le code pénal pour les formes les plus graves de criminalité (par exemple le trafic de stupéfiants). Toutefois, un moratoire de fait est appliqué. Dans le cadre de la révision du code pénal, des efforts sont entrepris pour réduire encore le recours à la peine capitale. Aucune information n'est rendue publique sur le recours à la peine de mort.

Le deuxième examen périodique universel du Laos a eu lieu en 2015. En juin, le Laos a accepté 116 des 196 recommandations proposées. La plupart des recommandations concernant les droits civils et politiques ont été rejetées. Il s'agissait notamment du statut de Rome, de la coopération avec les procédures spéciales et les institutions nationales dans le domaine des droits de l'homme, de la peine de mort, de la liberté d'expression, d'association et de réunion, de la société civile et de la disparition de M. Sombath Somphone. À cet égard, après plus de 1 000 jours, l'UE continue de faire part de la vive inquiétude que lui inspire la disparition inexpliquée de M. Sombath Somphone et elle a demandé des explications complémentaires concernant l'enquête.

Pendant le dialogue UE-Laos sur les droits de l'homme tenu en novembre, le Laos a accepté d'organiser une réunion entre l'UE et ses États membres d'une part et la personne responsable de l'équipe d'enquête d'autre part. Par ailleurs, l'UE s'est enquise du sort de Bounthanh Thammavong, un citoyen polonais arrêté le 19 juin et condamné le 25 septembre à cinq ans de réclusion et à une amende de 9,5 millions de LAK pour propagande contre le Laos. Pendant le dialogue UE-Laos sur les droits de l'homme tenu en novembre, l'UE a fait part des préoccupations que lui inspirent cette situation ainsi que les restrictions injustifiées, compte tenu des obligations internationales qui incombent au Laos, en ce qui concerne l'accès à l'assistance consulaire et le respect du droit.

Malaisie

En 2015, l'UE et la Malaisie ont finalisé le texte d'un accord de partenariat et de coopération, après près de cinq ans de négociations. Le texte finalisé de l'APC comprend 60 articles, dont une clause relative aux droits de l'homme prévoyant un dialogue structuré en la matière.

La mainmise sur la presse écrite est restée inchangée, tandis que la liberté d'expression en ligne s'est considérablement détériorée en 2015: 220 personnes ont fait l'objet d'une enquête en vertu de la loi sur la sédition, dont onze ont été accusées et trois condamnées. Cette loi est de plus en plus utilisée pour contrôler les médias sociaux. La version révisée de ce texte aggrave considérablement les sanctions pour sédition.

Le gouvernement a eu recours à des tactiques d'intimidation grâce à l'utilisation accrue de lois répressives pour étouffer la dissidence. Une nouvelle loi sur la prévention du terrorisme autorise la détention illimitée sans procès ni contrôle judiciaire. Une série d'autres lois permettent à des instances administratives d'étendre la durée des détentions et autorisent le recours à des preuves et à des témoins qui restent secrets. Ces mesures constituent une régression majeure et une grave menace pour la liberté d'expression dans le pays, pourtant déjà très limitée.

En outre, le 3 décembre, le Parlement malaisien a approuvé la loi sur le Conseil national de sécurité 2015. Elle prévoit de larges pouvoirs permettant de créer des "zones de sécurité", de procéder à des arrestations et de placer des personnes en détention, ainsi que de détenir et de saisir des biens sans mandat. Aucune action en justice ne peut être intentée contre les forces de sécurité. La notion de "sécurité nationale" n'a pas été clairement définie. Des députés, des avocats et des militants des droits de l'homme ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'absence de consultations et aux nombreuses possibilités d'abus.

La condamnation d'Anwar Ibrahim, dirigeant de facto de l'opposition, à une peine de cinq ans d'emprisonnement du chef de sodomie et la façon dont la procédure s'est déroulée ont suscité de vives inquiétudes quant à la motivation politique du procès. En octobre, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a jugé que la privation de liberté imposée à Anwar était arbitraire.

La communauté LGBTI reste confrontée à de graves discriminations en Malaisie, les relations entre personnes du même sexe étant érigées en infractions pénales. En octobre, la Cour fédérale a annulé, pour vice de forme, un arrêt antérieur de la Cour d'appel selon lequel la criminalisation du transvestisme était contraire à la Constitution.

En juillet, dans son rapport annuel sur la traite des êtres humains, le département d'État américain a officiellement inscrit la Malaisie dans la catégorie 2 de la liste des pays à surveiller. En 2014, elle y figurait en catégorie 3. Selon ce rapport, la découverte, en mai, de plus de 139 tombes dans 28 camps de transit de réfugiés rohingyas où opèrent des trafiquants d'êtres humains se situait en dehors de la période de référence.

La délégation de l'UE a accueilli plusieurs réunions avec des défenseurs des droits de l'homme pendant la période de référence. En outre, l'EUDEL, les États membres de l'UE, d'autres pays partageant les mêmes valeurs et le HCDH ont tenu des réunions de coordination périodiques portant sur les défenseurs des droits de l'homme. La délégation de l'UE et les États membres de l'UE ont assisté régulièrement à des audiences dans des affaires concernant des défenseurs des droits de l'homme de premier plan, ont fait part de leur point de vue auprès du gouvernement et ont pris contact avec les personnes concernées lors de visites à haut niveau.

Le 10 février 2015, le porte-parole de la HR/VP a diffusé une déclaration sur la condamnation du dirigeant de l'opposition Anwar Ibrahim, condamnation dont l'UE estime qu'elle soulève de graves interrogations quant au respect du droit.

Le 17 mars 2015, le porte-parole de la HR/VP a diffusé une déclaration concernant la détention du député Nurul Izzah et l'enquête dont il a fait l'objet, soulignant que la liberté d'expression, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'État de droit étaient des caractéristiques essentielles d'un système démocratique et devaient être préservés.

Le 15 avril 2015, le porte-parole de la HR/VP a diffusé une déclaration sur la récente modification de la loi sur la sédition, soulignant que cet acte était censé être abrogé, comme annoncé en 2012, et que son renforcement pourrait avoir des conséquences sur l'exercice de la liberté d'expression, comme l'ont montré plusieurs cas récents d'application de la loi qui ont fait polémique.

En mai 2015, dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse, la délégation de l'UE a organisé le forum "Journalism Now", avec la participation de journalistes, de patrons de presse, d'éditeurs, d'activistes politiques et de diplomates. Le forum a mis l'accent sur l'importance de la liberté de la presse en Malaisie.

Les 11 et 12 juin, la délégation de l'UE et l'ambassade de France ont soutenu Ensemble contre la peine de mort (ECPM) et le Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN) pour l'organisation, à Kuala Lumpur, d'un congrès régional asiatique contre la peine de mort. Le 17 novembre, la délégation de l'UE et le ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth ont soutenu le groupe Parliamentarians for Global Action pour l'organisation, au Parlement malaisien, d'une table ronde sur l'abolition de la peine de mort obligatoire en Malaisie.

En septembre 2015, l'UE a parrainé la participation du caricaturiste politique malaisien Zunar à un événement consacré à la liberté d'expression organisé à Paris, avec le soutien de l'UE, par l'initiative Dessins pour la paix.

En décembre, le Parlement européen a adopté une résolution sur la Malaisie. Il y déplorait la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays et y invitait instamment le gouvernement malaisien à libérer tous les prisonniers politiques ainsi qu'à abroger les lois restrictives, tout en insistant auprès de l'UE pour qu'elle intensifie ses efforts en vue de financer des projets en Malaisie, notamment au titre de l'IEDDH.

Le 23 décembre, la délégation a entrepris une démarche auprès du ministère des affaires étrangères de la Malaisie sur les violences faites aux enfants et aux femmes, axée en particulier sur l'objectif consistant à mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés ainsi qu'aux mutilations génitales féminines.

Il existe un projet en cours, financé au titre de l'IEDDH, sur le thème "Mise en réseau pour la liberté en ligne et hors ligne: protection de la liberté d'information, d'expression et d'association sur internet en Inde, en Malaisie et au Pakistan". Ce projet est géré par la délégation de New Delhi et mis en œuvre en Malaisie par EMPOWER Malaysia entre février 2014 et février 2017.

Maldives

L'année 2015 a été politiquement tumultueuse aux Maldives, ce qui a eu des conséquences néfastes pour la démocratie et les droits de l'homme. L'UE a continué d'exprimer sa vive préoccupation quant à l'État de droit dans le pays, en particulier en ce qui concerne l'intervention politique dans le système judiciaire, les manipulations anticonstitutionnelles de la législation à des fins politiques et les modifications apportées du jour au lendemain à la Constitution pour consolider le pouvoir exécutif.

L'année s'est caractérisée par une diminution de l'espace accordé aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, y compris en raison de restrictions imposées par la loi (par exemple de nouveaux règlements régissant les organisations non gouvernementales) et du harcèlement exercé par les autorités. On a assisté à l'aggravation de problèmes tels que la radicalisation des jeunes, l'extrémisme religieux, la violence sexiste et la politisation des institutions. L'évolution vers une reprise des exécutions, après un moratoire de plus de 60 ans, constitue une autre source de préoccupation majeure pour l'UE.

La poursuite et le maintien en détention de l'ancien président Nasheed ainsi que d'autres personnalités politiques de l'opposition, dont l'ancien ministre de la défense Mohamed Nazim et l'ancien vice-président Ahmed Adeeb, ont fait l'objet de critiques de la part de la communauté internationale et au niveau local en raison de l'absence de procès équitable et à cause d'irrégularités de procédure. L'UE a diffusé des déclarations à la suite de l'arrestation et de la condamnation de l'ancien président Nasheed à 13 ans de prison pour terrorisme. En avril, le Parlement européen a adopté une résolution appelant à la libération de M. Nasheed. En octobre, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a publié un avis concluant que la détention de M. Nasheed était arbitraire et a appelé à sa libération immédiate.

L'UE a publié d'autres déclarations pour exprimer la préoccupation que lui inspire la situation en matière d'État de droit aux Maldives et pour condamner les violences qui se sont produites au cours de la manifestation du premier mai et lors d'autres manifestations antigouvernementales organisées plus tard dans l'année.

En avril, à Malé, les chefs de mission de l'UE au Sri Lanka ont rencontré le gouvernement des Maldives, les principaux partis politiques, le président du Parlement et la commission électorale. Lors de toutes ces réunions, les chefs de mission ont répété les principaux messages de l'UE: l'importance des principes démocratiques, tels que l'État de droit et la protection des droits de l'homme, un appel au calme et à la retenue de la part de toutes les parties dans des circonstances tendues, ainsi qu'un appel en faveur du dialogue afin de résoudre les questions politiques.

L'UE et ses États membres ont participé activement à la deuxième évaluation périodique universelle des Maldives, qui a eu lieu de 6 mai. Si des progrès ont été observés dans certains domaines, comme le montre l'adhésion des Maldives au statut de Rome de la Cour pénale internationale, et si des mesures ont être prises afin de promouvoir l'accès à l'éducation et à la santé, le sentiment général est que les droits de l'homme ont subi de graves revers dans le pays depuis le dernier examen effectué il y a quatre ans. Par ailleurs, l'indépendance de la Commission des droits de l'homme des Maldives et sa capacité à nouer le dialogue avec le système des droits de l'homme des Nations unies ont été fortement compromises par la décision prise par la Cour suprême dans le cadre d'une affaire qu'elle avait ouverte en 2014, de sa propre initiative, contre cinq membres de cette commission, qui avait présenté une contribution écrite pour l'EPU.

En novembre, l'UE a fait une déclaration critiquant l'instauration de l'état d'urgence pour une durée de 30 jours par le président Yameen, qui a invoqué une aggravation de la menace pour la sécurité nationale à la suite d'une explosion survenue sur la vedette rapide présidentielle en septembre et de la découverte d'armes dans deux régions différentes du pays. L'état d'urgence a été levé au bout de six jours. Toutefois, le décret, qui limitait plusieurs droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, a été utilisé pour justifier des descentes de police dans des propriétés privées et deux chaînes de télévision ainsi que l'arrestation de journalistes.

En décembre, le Parlement européen a adopté une autre résolution exprimant son inquiétude quant à la "dégradation progressive des normes démocratiques" et à "la dérive autoritaire aux Maldives". La résolution exhortait le gouvernement à relâcher, immédiatement et sans condition, l'ancien président Mohamed Nasheed, l'ancien vice-président Ahmed Adeeb, les anciens ministres de la défense Tholhath Ibrahim et Mohamed Nazim, ainsi que Sheikh Imran Abdulla et d'autres prisonniers politiques. En outre, elle appelait l'UE à imposer un gel des avoirs et des interdictions de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne pour certains membres du gouvernement des Maldives et leurs principaux partisans dans la communauté économique maldivienne.

L'UE et ses États membres ont également continué de dialoguer avec le gouvernement des Maldives, la Commission des droits de l'homme, des personnalités politiques de l'opposition ainsi que la société civile.

Mongolie

En 2015, la Mongolie a célébré le 25e anniversaire des premières élections libres et régulières organisées dans le pays. Au cours de cette période, la Mongolie a consolidé son système démocratique, caractérisé par l'indépendance des pouvoirs exécutif et législatif, les autorités nationales ayant en outre pris l'engagement de renforcer le professionnalisme et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le fait que les libertés d'expression et d'association existent et que la société civile et les médias, d'une manière générale, fonctionnent sans entrave constitue le pilier de la préservation de la gouvernance démocratique. L'environnement général dans lequel évolue la société civile est propice et continue de s'améliorer, tandis que les organisations non gouvernementales sont actives et, grâce à l'absence de restrictions sur leur fonctionnement, participent à l'élaboration des politiques.

Dans le cadre de leur coopération avec la Mongolie dans le domaine des droits de l'homme, l'UE et ses États membres se sont concentrés sur des questions telles que la promotion de l'État de droit, l'aide au développement de la société civile, la fourniture de moyens aux groupes vulnérables au niveau national et dans les régions reculées ainsi que l'accès à des mécanismes efficaces de recours et aux services publics pouvant jouer un rôle dans la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. En décembre 2015, les deux parties ont également convenu de lancer un dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et la Mongolie, dont les objectifs portent sur la coopération bilatérale concernant des questions d'intérêt mutuel liées aux droits de l'homme, l'État de droit et les principes démocratiques ainsi que l'échange d'informations et de bonnes pratiques visant à promouvoir et à renforcer le respect des droits de l'homme.

Au cours de la période considérée, un certain nombre d'avancées ont été observées, notamment l'abolition explicite de la peine de mort dans le code pénal modifié, qui a été approuvé par le Parlement de la Mongolie au début du mois de décembre et qui entrera en vigueur en septembre 2016. L'espoir est que, une fois le nouveau code mis en œuvre, il débouchera également sur une révision de la définition de la torture conformément aux dispositions de la convention contre la torture et sur la création d'un mécanisme indépendant pour enquêter sur les cas de torture et de mauvais traitements commis par les forces de l'ordre. Ces révisions devraient s'inspirer largement des recommandations que la Mongolie a reçues lors de l'examen périodique universel (EPU).

Le taux de pauvreté en Mongolie a diminué, passant de 27,4 % en 2012 à 21,6 % en 2014. Le marché du travail de la Mongolie reste toutefois confronté à un certain nombre de défis. Ainsi, il faudra garantir que les politiques liées au développement durable soient appliquées dans de plus vastes régions du pays, notamment dans les districts *ger* (yourtes) d'Oulan-Bator, améliorer la disponibilité de soins de santé adéquats dans les zones reculées, poursuivre de façon systématique la mise en œuvre des dispositions législatives en matière de protection de l'environnement, agir pour réduire l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé de la population et fournir une aide aux personnes handicapées.

La Mongolie continue également de relever le défi consistant à enquêter sur la corruption et à prévenir ce phénomène, qui reste un problème important. Bien que la plupart des indicateurs internationaux concernant l'ampleur de la corruption ne fassent apparaître aucune aggravation de la situation, il semble que le pessimisme de la population à ce sujet aille croissant, de même que l'influence de ce phénomène sur les élections dans le pays. Les violences domestiques continuent de représenter un problème répandu.

L'UE joue un rôle actif pour soutenir et encourager la Mongolie dans le cadre de ses engagements internationaux, notamment au cours de l'EPU de 2015. En outre, les questions liées aux droits de l'homme ont été soulevées dans le contexte du SPG+ et d'importants progrès ont été accomplis à cet égard. Non seulement la Mongolie a ratifié sans réserve toutes les conventions des Nations unies concernant les droits de l'homme pertinentes dans le cadre du SPG+, mais en outre on a observé une nette amélioration en ce qui concerne le respect des obligations d'information vis-à-vis des organes de surveillance des traités et la mise en œuvre des engagements. En effet, ainsi qu'il a déjà été indiqué, en décembre 2015, le Parlement mongol a voté en faveur d'une modification du code pénal national, prévoyant notamment l'abolition de la peine de mort.

Les États membres ont mené un certain nombre d'activités visant à maintenir et à renforcer les contacts avec la société civile. Parmi celles-ci figuraient des événements et des efforts de diplomatie publique visant à faire connaître les priorités de l'UE, par exemple des manifestations à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une table ronde consacrée à la liberté d'expression à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, une conférence sur le droit à la santé, organisée avec la société civile mongole, et un autre événement mettant l'accent sur le droit à un environnement sain et sur l'importance de la lutte contre le changement climatique dans la perspective de la COP21.

Népal

Les principales questions relatives aux droits de l'homme touchant le Népal sont l'incertitude politique et l'agitation provoquée par les désaccords sur le processus de rédaction de la Constitution (en particulier sur des questions telles que la représentation et la fixation des frontières), les séquelles durables du conflit et la culture de l'impunité, ainsi que la pauvreté et la discrimination auxquelles sont confrontés de larges pans de la population. En 2015, l'UE a concentré son attention sur le suivi du processus de rédaction de la Constitution, la promotion de l'accès à la justice pour les victimes de conflits et les efforts de secours et de reconstruction après le séisme, notamment grâce à un contrat d'appui à la consolidation de l'État.

À l'issue de longues négociations, l'Assemblée constituante du Népal a adopté une nouvelle Constitution le 20 septembre 2015. Le Népal y est défini comme un État républicain démocratique laïc, fédéral, multiethnique et inclusif, dans lequel la souveraineté appartient aux citoyens. La Constitution établit le droit à l'égalité, la non-discrimination, le droit de ne pas être classé comme intouchable, ainsi que le droit de ne pas être soumis à l'exploitation basée sur des traditions. Elle consacre le principe de la représentation proportionnelle inclusive: les femmes et les minorités ethniques et de caste auront le droit constitutionnel d'être présents dans les organismes publics sur la base du principe d'inclusion, en vertu duquel au moins un tiers des sièges de chaque parti politique est réservé aux femmes au niveau fédéral, et le président ou le vice-président du pays doit être une femme.

La neuvième commission mixte Népal-UE a examiné la situation des droits de l'homme au Népal. La discussion a porté principalement sur l'impunité, y compris dans le cadre des violences qui se sont produites récemment dans la région du Madhesh, ainsi que les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires et le traitement des personnes en détention, l'égalité entre les sexes, y compris les dispositions discriminatoires sur la citoyenneté et l'aggravation de la traite des êtres humains, la discrimination fondée sur les castes, la justice transitionnelle ainsi que la situation des réfugiés.

L'UE a poursuivi ses travaux dans les domaines prioritaires, y compris l'égalité entre les sexes, la non-discrimination et la lutte contre l'impunité, à travers ses programmes de développement ainsi que des actions spécifiques en matière de droits de l'homme ciblant les populations les plus vulnérables. L'UE a continué de soutenir la mise en œuvre du plan d'action national sur les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur la violence à l'égard des femmes, en accordant un financement au Fonds d'affectation spéciale pour la paix au Népal. En mars, la délégation de l'UE a organisé un festival du film sur la jeunesse, à l'occasion duquel l'accent a été mis sur les droits des enfants et des jeunes. L'UE a mené une action de sensibilisation à la situation des défenseurs des droits de l'homme en soutenant des projets de la société civile.

Des projets financés par l'intermédiaire de l'IEDDH ainsi que de l'instrument thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales" (ANE-AL) ont contribué à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des communautés marginalisées. L'autonomisation des groupes marginalisés, permettant de favoriser la responsabilisation et la transparence, a contribué à accroître la participation des femmes, des Dalits et des personnes handicapées aux processus décisionnels et à améliorer leur accès à la justice. La lutte contre les pratiques discriminatoires, telles que le *chhaupadi* (relégation des femmes dans une étable pendant les menstruations), ainsi que le soutien aux enfants et aux habitants des bidonvilles touchés par le VIH ont eu une incidence positive sur la situation des femmes et des enfants.

Pakistan

La situation des droits de l'homme au Pakistan demeure très préoccupante. S'il est vrai qu'un cadre se met progressivement en place avec les principales institutions dans le secteur des droits de l'homme, bon nombre d'entre elles cherchent encore comment donner à leur mandat un contenu réel et comment trouver le personnel, les locaux et les équipements dont ils ont besoin pour travailler efficacement. Le Pakistan a annoncé qu'un plan d'action national sur les droits de l'homme avait été élaboré et devait être adopté prochainement. Toutefois, dans le cadre du SPG+, l'UE s'est déclarée vivement préoccupée par l'absence de progrès tangibles dans certains domaines spécifiques liés aux droits de l'homme.

La lutte contre le terrorisme a créé de nouveaux défis à cet égard. En décembre 2014, à la suite de l'attentat perpétré à Peshawar sur une école de l'armée, qui a fait 148 victimes, dont 132 enfants, le gouvernement a approuvé un plan d'action national (PAN) contre le terrorisme, levé le moratoire sur la peine de mort en vigueur depuis 2008 et, pour une période de deux ans, étendu la compétence juridictionnelle des tribunaux militaires aux civils accusés de terrorisme. Plus de 300 exécutions ont eu lieu en 2015. Dans de nombreux cas, des éléments suggèrent un recours généralisé à la torture pour extorquer des aveux. Dans plusieurs cas, les personnes déclarées coupables avaient peut-être moins de 18 ans lorsqu'elles ont commis les infractions pour lesquelles elles ont été condamnées. En l'absence d'un registre des naissances fiable au Pakistan, il est souvent difficile d'évaluer l'âge d'une personne. Les cas de transfert sélectif d'affaires civiles devant des tribunaux militaires constituent une autre source de préoccupation sérieuse, notamment compte tenu de l'obligation d'assurer un procès équitable, prévue par l'article 14 du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Dans le cadre du durcissement généralisé du contrôle exercé par le gouvernement, toutes les ONG internationales ont été sommées de se conformer à des exigences plus strictes en matière d'accréditation.

Parmi les autres points restés particulièrement problématiques au cours de l'année écoulée figurent l'incapacité à protéger les minorités, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que la poursuite des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées.

En ce qui concerne la liberté de religion et de conviction, les minorités religieuses du Pakistan vivent dans la crainte des persécutions et des violences. Les chiites forment le groupe le plus souvent ciblé par les agressions sectaires et la situation des chrétiens, des ahmadis et des hindous, déjà difficile, a continué de susciter l'inquiétude. En janvier, une mosquée chiite a été la cible d'un attentat à la bombe qui a fait 53 morts; en mars, deux églises ont été attaquées près de Lahore, les victimes étant peu nombreuses grâce à l'intervention rapide du personnel de sécurité; et en mai, un bus transportant des passagers ismaéliens a été pris dans une embuscade au cours de laquelle 46 personnes ont été tuées. Dans le cadre du PAN, le gouvernement a pris des mesures contre les discours de haine, mais les progrès restent limités.

Certaines initiatives visent à renforcer les garanties procédurales en cas d'usage abusif de la loi sur le blasphème. La Cour suprême a estimé que l'État était tenu de garantir qu'aucune personne innocente ne soit obligée ou contrainte d'être soumise à une enquête ou à un procès sur la base d'allégations fausses ou forgées de toutes pièces concernant une telle infraction. Elle a en outre jugé que le fait de critiquer l'utilisation abusive des lois sur le blasphème et d'appeler à la mise en place de garanties légales ne constituait pas un blasphème.

L'année a été difficile en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes car des milliers de cas de violence et de discrimination envers les femmes ont été signalés. D'énormes différences subsistent entre les femmes de la classe supérieure et celles appartenant aux couches sociales moins favorisées. En outre, l'écart entre les zones urbaines et la société rurale reste considérable.

La liberté d'expression est sous pression. Les professionnels des médias pratiquent l'autocensure et sont régulièrement intimidés. Les menaces, les violences et les meurtres de journalistes sont les exemples les plus extrêmes. Le Pakistan est considéré comme l'un des endroits les plus dangereux de la planète pour la profession de journaliste.

Des lacunes importantes subsistent dans le système policier et judiciaire et, dans un contexte où existe la peine de mort, le risque d'erreur judiciaire est élevé.

La délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud a effectué une visite au Pakistan en février 2015. La première réunion locale UE-Pakistan sur les droits de l'homme s'est tenue en mars à Islamabad. Ce dialogue local est complété par le sous-groupe sur la gouvernance et les droits de l'homme dans le cadre de la Commission mixte UE-Pakistan, qui s'est réuni le 7 septembre 2015 à Bruxelles. À chacune de ces occasions, les différents enjeux liés aux droits de l'homme ont été abordés, notamment la peine de mort, la situation des minorités religieuses, les tribunaux militaires et, plus généralement, la mise en œuvre effective des conventions sur les droits de l'homme liées au régime SPG+. En juillet, dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères, le Conseil a demandé au Pakistan de définir des priorités et de prendre de nouvelles mesures pour assurer le respect, la protection et la promotion de la liberté de religion ou de conviction, des droits des personnes appartenant à des minorités, des droits de la femme et de l'enfant, ainsi que de la liberté d'expression, y compris pour les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme.

L'UE a fait part des vives préoccupations que lui inspire l'expiration du moratoire sur les exécutions: plusieurs déclarations ont été diffusées et la HR/VP, M^{me} Mogherini, a écrit à ce sujet à M. Sartaj Aziz, conseiller spécial du Premier ministre pour la sécurité nationale et les affaires étrangères. En étroite coordination avec les États membres, la délégation de l'UE a suivi un certain nombre de cas individuels, lorsque l'exécution pouvait conduire à une violation des obligations qui incombent au Pakistan en matière de droits de l'homme (exécution de mineurs, recours à la torture, atteintes au droit à un procès équitable).

La délégation a régulièrement suivi le processus législatif, notamment la législation sur les ONG et la future loi sur la cybercriminalité. L'UE a en outre fait part aux autorités, tout au long de l'année, de ses préoccupations au sujet de certains types d'infractions (y compris l'affaire de blasphème concernant Asia Bibi, dont le verdict est à présent examiné en dernier recours par la Cour suprême).

L'UE a continué d'apporter son aide dans les domaines de l'État de droit, des droits des femmes et des enfants et de la liberté de religion ou de conviction.

Philippines

Quoique la situation des droits de l'homme aux Philippines, d'une manière générale, demeure un sujet de préoccupation pour l'UE, elle ne semble pas s'être sensiblement détériorée en 2015. L'accord de partenariat et de coopération signé par l'UE et les Philippines en 2012 devrait entrer en vigueur en 2016. Comme il comporte des dispositions relatives à la coopération sur les droits de l'homme, il offrira la possibilité de dialoguer sur cette question au niveau institutionnel et dans un cadre plus structuré.

Le problème majeur des Philippines reste la culture de l'impunité, dans la mesure où des cas de graves violations des droits de l'homme, y compris des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture, demeurent dans une large mesure non résolus. Il ne s'agit pas seulement des cas de graves violations des droits de l'homme qui se sont produits dans le passé, mais aussi d'assassinats perpétrés ces dernières années, les victimes étant des militants des droits de l'homme et des travailleurs des médias. L'impunité a différentes causes structurelles, par exemple le fait que l'accès à la justice est un problème pour la majorité de la population (en particulier les groupes à faibles revenus, en raison des frais élevés occasionnés par les litiges et de la complexité des modalités d'application des règlements) et les longs retards dans les procédures judiciaires, dont il n'est pas rare qu'elles aboutissent après le décès des plaignants.

Depuis 2010, le gouvernement Aquino s'est efforcé de renforcer le cadre juridique du pays en matière de droits de l'homme. Le nombre d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées a diminué par rapport à ce qu'il était sous le gouvernement précédent.

Néanmoins, il subsiste des lacunes en termes de responsabilité hiérarchique, de politiques et de pratiques, les lois n'étant pas toujours pleinement mises en œuvre et le suivi restant déficient, en particulier dans les provinces. La procédure administrative est lente dans les organismes publics chargés d'instruire les cas de violations présumées des droits de l'homme et de fournir des preuves dans ce cadre.

La situation des populations indigènes et des défenseurs des droits de l'homme est préoccupante. Il en va de même pour ce qui est du rôle que jouent les armées privées et les groupes paramilitaires. Le gouvernement Aquino n'a pas révoqué le décret présidentiel n° 546, légitimant la création de groupes paramilitaires et de milices privées, signé par l'ancienne présidente Arroyo. Si les organisations de défense des droits de l'homme sont conscientes que les dirigeants actuels et l'administration en place entendent protéger les droits de l'homme, traduire en justice les auteurs d'abus et, en particulier, mettre fin aux exécutions de militants et de journalistes, elles demandent des améliorations réelles sur le terrain.

Étant donné que de nombreuses exactions ont lieu dans des zones reculées, sous l'influence d'intérêts commerciaux ou politiques locaux, il faut admettre qu'il est difficile de garantir que les politiques nationales soient appliquées à l'échelon local.

En ce qui concerne l'état d'avancement des ratifications et des rapports, les Philippines ont ratifié les sept conventions pertinentes des Nations unies et respectent toutes les obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports (sauf en ce qui concerne le rapport sur l'élimination de la discrimination raciale). Néanmoins, la mise en œuvre de la législation nationale relative aux droits de l'homme pose de graves problèmes.

Sur une note plus positive, il convient de relever qu'en dépit des exécutions extrajudiciaires et du climat d'impunité qui règne dans le pays, la société civile philippine reste très vivace dans l'ensemble.

Les droits de la femme sont activement promus aux Philippines, par exemple par la Commission philippine sur les femmes et la mise en œuvre de la Magna Carta des femmes.

De toute évidence, le gouvernement prend très au sérieux les responsabilités qui lui incombent au titre du mécanisme du SPG+, de la même manière qu'il respecte les obligations en matière de rapports prévues par les conventions des Nations unies.

L'UE a continué de dialoguer avec les interlocuteurs pertinents, parmi lesquels les commissions sur les droits de l'homme à l'échelle nationale et régionale, des acteurs étatiques, des défenseurs des droits de l'homme et la société civile. Dans son dialogue politique régulier avec les autorités philippines, l'UE a noté à plusieurs reprises la nécessité de s'attaquer plus systématiquement au problème de l'impunité et de traduire en justice les auteurs d'atteintes graves aux droits de l'homme.

L'UE a continué d'apporter une aide financière grâce à l'instrument de financement de la coopération au développement et à l'instrument de stabilité dans les domaines qui suivent: le programme "Justice pour tous", qui vise à améliorer l'accès à la justice et à lutter contre l'impunité, le renforcement des moyens de la Commission régionale des droits de l'homme dans la région autonome de Mindanao, ainsi que la protection des droits économiques, sociaux et culturels de la population, l'accent étant mis sur la lutte contre la pauvreté, le développement humain et social et la bonne gouvernance.

Singapour

La situation des droits de l'homme à Singapour en 2015 a évolué à différents niveaux. Si le pays a pris de nouvelles mesures en vue d'atteindre les objectifs internationaux en matière de droits de l'homme, des améliorations sont encore nécessaires dans différents domaines.

L'UE s'est réjouie de la réforme, intervenue en 2012/2013, du régime de la peine de mort obligatoire de Singapour, en vertu de laquelle la peine de mort automatique a été limitée aux homicides volontaires, aux infractions commises avec une arme à feu et au trafic de drogues illicites au-delà d'un seuil quantitatif. Pendant cette période, un moratoire de fait a été maintenu. Cependant, les exécutions ont repris en 2014 et se sont poursuivies en 2015. Les informations disponibles sur les exécutions se limitent à un rapport annuel indiquant le nombre total d'exécutions, sans aucune autre précision. Certains cas spécifiques de condamnation à la peine de mort et certaines exécutions sont signalés au moyen d'une déclaration à la presse ou dans les médias.

Le 30 octobre 2014, la Cour d'appel de Singapour a confirmé la constitutionnalité de la section 377a du code pénal. Cette loi érige en infraction pénale tout acte constituant un grave outrage à la pudeur commis entre hommes, même s'il y a consentement et si l'acte a lieu dans un cadre privé. Alors que la société singapourienne reste divisée sur les questions relatives aux personnes LGBTI, des personnalités publiques de premier plan et de nombreux responsable religieux à Singapour ont appelé, ces dernières années, à accepter les membres LGBTI de leur communauté. La participation à la manifestation "Pink Dot", qui a lieu tous les ans dans la cité-État et qui vise à promouvoir la liberté d'aimer, est également en hausse.

L'année 2015 à Singapour a été marquée par des restrictions à la liberté d'expression, sur fond d'élections législatives, la mort de son fondateur, Lee Kuan Yew, et le 50^{e} anniversaire de son indépendance. Une affaire de premier plan en matière de liberté d'expression est toujours en cours. Deux principaux membres de la société civile ont été condamnés à une amende pour des propos publiés sur leurs blogs. Leurs procès respectifs créent un précédent pour les internautes à Singapour. Ils ont été jugés coupables respectivement de diffamation à l'égard du Premier ministre Lee Hsien Loong et d'entrave à la justice (calomnie du système judiciaire).

Un quatrième procès concerne un blogueur adolescent, qui a été reconnu coupable d'avoir tenu des propos offensants destinés à heurter les sentiments de la communauté chrétienne. Il a été jugé coupable et condamné à une peine d'emprisonnement de quatre semaines; la condamnation ayant été antidatée, l'adolescent a été libéré immédiatement. En ce qui concerne la loi relative à la protection contre le harcèlement, un tribunal a estimé dans un jugement récent, favorable au défendeur, qu'un ministère gouvernemental ne pouvait être considéré comme une personne au sens de ladite loi.

En 2015, l'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme a consisté à mener des activités d'observation et d'établissement de rapports, à effectuer des démarches, à assurer une étroite coordination avec les États membres et à organiser des réunions, des sessions de dialogue et un certain nombre de manifestations.

Conformément à son mandat en matière de droits de l'homme, la délégation de l'UE a accueilli plusieurs dialogues menés avec des membres de premier plan de la société civile singapourienne, portant sur les questions relatives aux personnes LGBTI, la liberté d'expression, la peine de mort ou encore les difficultés auxquelles est confrontée la société civile.

Pour célébrer la Journée européenne et la Journée mondiale contre la peine de mort, l'UE a organisé une table ronde consacrée à cette question à Singapour. C'est la deuxième fois qu'une manifestation de ce genre organisée à Singapour se tient en dehors des locaux de la délégation de l'UE, en l'occurrence à l'Université nationale de Singapour. Parmi les intervenants figuraient un avocat pénaliste local, un militant contre la peine de mort et deux professeurs de droit pénal, tandis que le public était composé de praticiens du droit, d'universitaires, d'étudiants, de diplomates de pays partageant les mêmes valeurs et de conseillers politiques de l'UE.

Le séminaire organisé en 2015 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme portait principalement sur les progrès et les perspectives en matière de droits des femmes à Singapour et au sein de l'ASEAN. Le séminaire comportait trois panels spécifiques, respectivement sur les progrès réalisés à Singapour depuis la ratification, il y a vingt ans, de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les défis pour les droits des femmes en Asie du sud-est et les perspectives concernant les droits des femmes en Europe et en Asie.

Sri Lanka

La victoire à l'élection présidentielle de janvier 2015 de M. Sirisena, sur la base d'un programme axé sur les réformes et la bonne gouvernance, a marqué un tournant pour le Sri Lanka à tous points de vue, y compris sur le plan des droits de l'homme, ce qui a eu pour effet d'améliorer sensiblement l'espace disponible pour les activités de la société civile et l'expression d'opinions divergentes dans le débat politique.

À l'invitation du gouvernement sri-lankais, l'UE a déployé une mission d'observation électorale (ci-après "MOE de l'UE") dans le cadre des élections législatives d'août 2015. Les conclusions de la mission étaient positives, celle-ci ayant indiqué que les élections avaient été bien administrées et qu'elles avaient offert aux électeurs un véritable choix parmi un large éventail d'options politiques. La MOE de l'UE a toutefois formulé un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer encore le système électoral et de le rendre pleinement conforme aux normes internationales. L'UE a également fourni un soutien financier de 1,2 million d'euros en faveur d'organisations locales d'observation électorale, qui ont joué un rôle essentiel en tant qu'observateurs actifs lors des deux scrutins organisés en 2015. Parmi les activités visées par ce soutien figurent l'éducation des électeurs, la formation des médias et l'observation électorale. Plus de 15 000 observateurs ont ainsi été déployés le jour des élections.

Au cours de l'année 2015, d'importantes mesures ont été prises afin d'accroître la liberté des médias et de supprimer la censure, même si la décision du président Sirisena de réactiver le conseil de presse, un organe auquel avait recours le précédent gouvernement pour contrôler la presse et parfois emprisonner ou sanctionner des journalistes, a été critiquée par les groupes de défense des droits de l'homme et les défenseurs d'une presse libre.

Une évolution positive majeure a été l'adoption du 19^{e} amendement de la Constitution, qui a réduit les pouvoirs présidentiels et créé le Conseil constitutionnel. Ce dernier a rétabli plusieurs commissions indépendantes, dont la Commission des droits de l'homme, contribuant ainsi à restaurer un système de contre-pouvoirs.

En 2015, le gouvernement du Sri Lanka a noué un dialogue et coopéré avec les Nations unies et leurs mécanismes de protection des droits de l'homme. Pour la première fois, le Sri Lanka a coparrainé une résolution déposée devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, par laquelle il s'engage à mettre en place les mécanismes nécessaires pour mener des enquêtes et engager des poursuites en ce qui concerne les allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international pendant la guerre civile. Des visites effectuées dans le cadre de deux procédures spéciales des Nations unies ont également eu lieu pendant l'année: le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. En décembre, le Sri Lanka a signé la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et annoncé son intention de ratifier cette convention.

Le 16 novembre 2015, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a adopté des conclusions sur le Sri Lanka pour saluer les importantes avancées réalisées par le gouvernement sri-lankais. Dans ces conclusions, l'UE a également fait part de sa volonté de continuer à coopérer étroitement avec le gouvernement sri-lankais et de soutenir ses efforts dans les progrès qui doivent encore être réalisés notamment en matière de responsabilités, de réconciliation et de droits de l'homme.

Malgré les évolutions positives constatées en 2015, des informations faisant état du recours persistant à la torture, de harcèlement et d'exploitation sexuels ainsi que de l'usage disproportionné de la force par la police contre des manifestants ont continué de voir le jour. L'intimidation de groupes de victimes demeure également une source de préoccupation. Retourner à une vie normale dans le nord et l'est du pays six ans après la fin du conflit, s'attaquer aux causes profondes de ce conflit ainsi qu'établir les responsabilités et assurer la réconciliation restent de grands défis.

Le secrétariat chargé des ONG, qui relevait précédemment du ministère de la défense, est à présent rattaché au ministère du dialogue social. Cependant, malgré la volonté politique affichée en haut lieu, la réforme initialement prévue et les recommandations du comité consultatif pour les organisations de la société civile (OSC) doivent encore être mises en œuvre; par conséquent, l'enregistrement des OSC demeure un processus long et complexe.

L'UE a continué à soutenir la société civile au Sri Lanka au moyen de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et au titre de la ligne budgétaire relative aux organisations de la société civile et aux autorités locales. Les projets concernés sont essentiellement axés sur l'autonomisation des femmes, à savoir la fourniture d'une aide à la subsistance, le soutien de l'esprit d'initiative politique, la prévention des violences sexuelles et la fourniture de conseils en rapport avec des traumatismes et d'autres troubles psychologiques subis à la suite du conflit et d'autres formes de violence structurelle, ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des droits fondamentaux et la promotion de la diffusion d'informations "sensibles au conflit" et de la réconciliation.

Dix-sept projets sont financés au titre de la ligne budgétaire relative aux organisations de la société civile et aux autorités locales. Ceux-ci portent principalement sur les domaines suivants: renforcement du rôle des OSC pour accroître la résilience économique des communautés, encouragement de la coopération entre les OSC et les autorités publiques pour assurer des services sociaux de meilleure qualité, renforcement de la contribution des OSC pour améliorer les débouchés socio -économ iq
l'est du Sri Lanka, développement d'une société civile inclusive et mise en place d'une gouvernance au service d'une croissance durable, soutien des OSC et des autorités locales en vue d'intégrer les enfants atteints d'un handicap dans la société sri-lankaise et mesures visant à assurer la participation efficace des communautés de plantation à la démocratie et à la gouvernance.

Thaïlande

L'imposition de la loi martiale dans l'ensemble du pays, qui avait été instaurée le 20 mai 2014, a été révoquée le 1er avril 2015. La loi martiale a été remplacée par l'ordonnance n° 3/2015 du Conseil national pour la paix et l'ordre (NCPO) adoptée en vertu de l'article 44 de la Constitution provisoire. Cette ordonnance conférant, pour l'essentiel, aux autorités les mêmes pouvoirs que la loi martiale, le porte-parole du HR/VP a déclaré, le 2 avril, que ce remplacement ne rapprochait pas la Thaïlande d'un gouvernement démocratique et comptable de ses actes.

Depuis le coup d'État de mai 2014, les autorités militaires ont détenu – pour une durée généralement inférieure à sept jours – plus de 1 255 responsables politiques, militants, journalistes et autres personnes, accusés de ne pas respecter les ordonnances du NCPO, de soutenir le gouvernement révoqué, de manquer de respect envers la monarchie ou de prendre part à des manifestations ou à des activités contre le coup d'État. Le recours à des tribunaux militaires pour juger des civils est particulièrement préoccupant. Des civils sont traduits devant des juridictions militaires pour répondre d'accusations de terrorisme, notamment, mais aussi pour des délits non violents comme le délit de lèse-majesté. Au 30 novembre 2015, au moins 1 629 civils avaient été renvoyés devant les tribunaux militaires du pays.

En septembre, le ministère de la justice a choisi une caserne militaire comme lieu de détention des personnes soupçonnées d'atteinte à la sécurité nationale. Le recours à une caserne militaire rend le contrôle civil impossible et compromet l'accès des familles et des avocats. Deux détenus sont morts dans cette caserne depuis le mois de septembre.

Les autorités militaires ont fait de la poursuite des personnes accusées d'avoir commis des actes considérés comme un crime de lèse-majesté en vertu de l'article 112 du code pénal une priorité absolue. Depuis le coup d'État, au moins 53 personnes ont été mises en examen pour crime de lèse-majesté. Les tribunaux militaires infligent régulièrement des peines plus sévères que les juridictions civiles, notamment une peine de prison de soixante ans, la plus élevée jamais prononcée.

Les autorités militaires interdisent régulièrement ou perturbent la tenue de débats publics sur la situation politique ou la situation des droits de l'homme, ainsi que l'expression de différences dans les opinions politiques, au motif que de tels événements menaceraient la sécurité nationale. Des étudiants, des militants, des universitaires ainsi que d'autres personnes font l'objet d'intimidations de la part de l'armée, au moyen de visites effectuées à leur domicile ou sur leur lieu de travail, d'appels téléphoniques fréquents ou de menaces de poursuites judiciaires. Des journalistes et des responsables politiques ont été convoqués après avoir critiqué les autorités militaires.

Le NCPO interdit les rassemblements politiques de plus de cinq personnes. Ces manifestants sont souvent jugés par des tribunaux militaires, devant lesquels certains ont été condamnés à des peines de prison pouvant aller jusqu'à deux ans. Au moins 80 personnes ont été arrêtées pour avoir organisé des rassemblements publics ou y avoir pris part. Les partis politiques sont donc également dans l'impossibilité de se réunir et de formuler des doléances ou des propositions de réforme, et les communautés locales de s'organiser et de manifester contre des projets affectant leurs droits.

D'autres questions concernant les droits de l'homme, qui ne sont pas liées au coup d'État, restent une source de grave préoccupation. La Thaïlande figurait toujours dans la catégorie 3 du rapport des États-Unis sur la traite des personnes publié en juillet 2015. La Thaïlande compte entre deux et trois millions de migrants venant des pays voisins, dont des dizaines de milliers sont victimes de traite.

Les travailleurs migrants, surtout, sont très vulnérables aux violations des droits de l'homme, en particulier les droits du travail. Plusieurs rapports rendant compte de telles violations dans les secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la mer, de la volaille et du tourisme ont été publiés en 2015.

Dans l'extrême sud en proie à des troubles, le gouvernement poursuit la collecte forcée de l'ADN et des empreintes digitales des personnes soupçonnées de prendre part à l'insurrection qui a lieu dans cette partie du pays.

Tout au long de l'année 2015, la délégation de l'UE a entretenu des contacts intenses avec les défenseurs des droits de l'homme et a associé à ses efforts non seulement les États membres de l'UE, mais aussi des pays partageant les mêmes valeurs. Grâce à son large éventail d'activités, la délégation de l'UE s'est imposée comme un ardent défenseur des droits de l'homme, une approche dont la valeur est largement et explicitement reconnue par la communauté des défenseurs des droits de l'homme en Thaïlande. L'UE a abordé avec les autorités thaïlandaises la question de l'ampleur du travail forcé, du travail des enfants et d'autres formes inacceptables de travail sur les navires de pêche dans le secteur thaïlandais de la transformation des produits de la mer, ainsi que de la traite des êtres humains, une action urgente et résolue étant jugée nécessaire à cet égard. Un dialogue a été engagé entre l'UE et les autorités thaïlandaises et une coopération a été mise en place avec l'OIT afin de remédier à cette situation.

Deux déclarations du porte-parole du HR/VP ont été publiées: la première, le 2 avril, au sujet du remplacement de la loi martiale par l'ordonnance n°3/2015 et la deuxième, le 10 juillet, en ce qui concerne l'expulsion d'environ 100 turcophones par la Thaïlande. Le chef de la délégation de l'UE, conjointement avec les chefs de mission de l'UE en Thaïlande, a fait trois déclarations, la première portant sur les détentions non soumises à un contrôle judiciaire et le recours aux tribunaux militaires (13 février), la deuxième concernant l'arrestation de 14 étudiants sur la base d'accusations formulées à leur encontre pour avoir manifesté pacifiquement (30 juin), et la troisième appelant le gouvernement thaïlandais à respecter la liberté d'expression et de réunion et soulignant l'importance que revêtent l'État de droit ainsi que la protection et la promotion des droits de l'homme pour la stabilité et le progrès (24 septembre).

La délégation de l'UE a eu des rencontres bilatérales très régulières avec les défenseurs des droits de l'homme et des ONG et a assisté en tant qu'observatrice à des procès dans lesquels les droits de l'homme étaient en jeu. Elle a en outre organisé des visites sur le terrain dans des communautés vulnérables ainsi que des réunions avec des défenseurs des droits de l'homme à l'intention des États membres de l'UE et de pays partageant les mêmes valeurs. La délégation a également invité des journalistes à visiter des projets visant à faire mieux connaître le soutien que l'UE fournit aux acteurs non gouvernementaux en Thaïlande.

La délégation de l'UE a célébré la Journée mondiale contre la peine de mort et la Journée internationale des droits de l'homme au moyen de deux manifestations publiques qui ont bénéficié d'une large publicité et pour lesquelles elle a obtenu le concours du ministère thaïlandais de la justice.

Timor-Oriental

L'UE a continué de soutenir le Timor-Oriental dans son évolution vers l'édification d'une société pacifique et la consolidation de son jeune système démocratique. À la suite de la formation, en février 2015, du sixième gouvernement constitutionnel, l'UE a entretenu des contacts réguliers avec le gouvernement au moyen d'un dialogue politique ainsi que dans le cadre de réunions politiques de haut niveau. Il a cependant été décidé de reporter à l'année suivante le troisième dialogue politique renforcé au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui devait initialement avoir lieu à l'automne 2015. Dans ce contexte, l'UE a continué à suivre de près les engagements qui ont été conclus avec le Timor-Oriental lors du dernier dialogue politique en 2014 dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'État de droit, la gouvernance et la lutte contre la corruption.

La délégation de l'UE assure une étroite coordination avec les États membres actifs au Timor-Oriental ainsi qu'avec les organisations des Nations unies afin de soutenir les droits de l'homme et la consolidation de la démocratie, notamment à travers des programmes de bonne gouvernance qui ont pour objectif de renforcer les capacités au sein du Parlement national ou de consolider le secteur de la justice. Une aide a également été fournie pour la création d'une chambre des comptes, ainsi que pour des mesures visant à lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux, la criminalité organisée et le trafic de drogue. Un certain nombre d'ONG sont soutenues dans le but d'accroître l'accès à la justice, de garantir la participation des citoyens à la définition et au suivi de la politique foncière et de la politique en matière de logement et de renforcer les mécanismes de soutien et de protection pour les enfants et les femmes victimes de violences familiales.

Le Timor-Oriental a fait partie de l'exercice pilote de deuxième génération concernant le soutien en faveur de la démocratie, sur la base du cadre stratégique et du plan d'action de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie. Un profil de démocratie complet, destiné à définir les priorités stratégiques, a été achevé en 2015; il servira de base pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur de la démocratie conforme au programme indicatif national.

Viêt Nam

Malgré la poursuite de la croissance économique et l'amélioration des conditions socio-économiques pour beaucoup de Vietnamiens, les droits civils et politiques ont continué de faire l'objet de violations au Viêt Nam en 2015. Le respect et la promotion des principes de la démocratie, ainsi que des droits de l'homme et des droits fondamentaux, constituent un élément essentiel de l'accord de partenariat et de coopération (APC) UE-Viêt Nam signé en juin 2012. Les principaux sujets de préoccupation de l'UE comprennent les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'expression et de réunion, la liberté des médias, la liberté de religion ou de conviction, ainsi que l'application de la peine de mort. Les défenseurs des droits de l'homme ont continué à faire l'objet d'intimidations, de harcèlement et d'arrestations, et ont souvent été condamnés à de longues peines de prison; bien que le nombre d'arrestations ait légèrement diminué en 2015, le nombre de cas de harcèlement a augmenté.

La quatrième session du dialogue renforcé sur les droits de l'homme a eu lieu à Bruxelles le 19 janvier 2015. En mars 2015, le Viêt Nam a ratifié la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. L'année s'est achevée avec la tenue, le 15 décembre, de la cinquième session du dialogue renforcé sur les droits de l'homme, qui a notamment laissé apparaître des ouvertures potentielles pour un soutien de l'UE en faveur de réformes juridiques présentant un intérêt pour les droits de l'homme ainsi que pour le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la convention des Nations unies contre la torture.

À l'occasion des deux dialogues sur les droits de l'homme, ainsi qu'au moyen de déclarations publiques et de démarches diplomatiques discrètes, l'UE a exhorté le gouvernement du Viêt Nam à supprimer les restrictions touchant la liberté d'expression et les médias, elle a sollicité la possibilité de visiter des prisons et d'observer des procès et elle a appelé à la libération, pour raisons humanitaires, de plusieurs militants emprisonnés qui sont en mauvaise santé. L'UE a en outre exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes au sujet du harcèlement, de l'arrestation et de la condamnation d'un certain nombre d'avocats, de militants et de blogueurs, le plus souvent sur la base des dispositions du code pénal relatives à la sécurité nationale, et elle a renouvelé ses appels à la libération de tous les militants pacifiques des droits de l'homme qui sont emprisonnés dans le pays.

À la suite de l'attaque perpétrée au début du mois de décembre contre trois défenseurs des droits de l'homme, l'UE a envoyé une note verbale aux autorités pour demander des explications et la poursuite des auteurs. L'UE a fermement réagi à l'arrestation, le 16 décembre, de l'avocat Nguyen Van Dai (qui figurait parmi les victimes de l'attaque susmentionnée), notamment au moyen d'une déclaration du porte-parole de la HR/VP en date du 18 décembre.

Les encouragements de l'UE (et d'autres pays partageant les mêmes valeurs) en faveur de l'abolition de la peine de mort au Viêt Nam portent progressivement leurs fruits, le nombre de délits passibles de la peine capitale ayant été encore réduit dans la révision de la loi pénale adoptée en novembre. Cependant, cette loi révisée comporte encore les dispositions controversées relatives à la sécurité nationale qui, dans certains cas, ont été élargies. Le renforcement des droits des personnes placées en détention dans les nouvelles lois en matière de détention et de procédure pénale constitue une réponse positive à l'appel lancé par l'UE pour que la législation soit mise en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le 12 mai, la Commission européenne (DG Commerce) a organisé une table ronde lors de laquelle des représentants des institutions européennes et de différentes organisations non étatiques et internationales ont échangé leurs points de vue avec des parties prenantes intéressées de l'UE sur le commerce, le développement durable et les droits de l'homme dans le cadre des relations entre l'UE et le Viêt Nam.

Le 17 décembre, le Parlement européen a adopté une résolution sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, dans laquelle il exprimait un certain nombre de préoccupations concernant les droits de l'homme.

L'UE a également régulièrement rencontré des militants des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Elle a également suivi l'évolution en matière de liberté de religion ou de conviction, cette question demeurant un sujet de préoccupation. Malheureusement, les autorités n'ont pas accepté les demandes introduites en 2015 concernant les visites à des personnes emprisonnées dont la situation est préoccupante . L'UE a par ailleurs rencontré le ministre de la sécurité publique pour lui exposer ses préoccupations quant au harcèlement et aux violences dont font l'objet des militants des droits de l'homme.

À la suite de l'examen périodique universel (EPU) mené en 2014, le Viêt Nam a présenté, en août 2015, un projet de plan d'action relatif à l'EPU comportant une feuille de route pour la mise en œuvre des 182 recommandations acceptées (sur 227). L'UE a joué un rôle actif dans l'EPU et son suivi, et a offert une aide au Viêt Nam en vue de la mise en œuvre de la feuille de route. L'UE a encouragé sans relâche le Viêt Nam à poursuivre sa coopération avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et le Viêt Nam, lors de la cinquième session du dialogue sur les droits de l'homme, a par ailleurs annoncé son intention d'inviter en 2016 le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation. Toujours en ce qui concerne les questions multilatérales, le Viêt Nam a soutenu la résolution du Conseil des droits de l'homme sur l'orientation sexuelle.

À l'occasion de la visite du Premier ministre Dung à Bruxelles, un accord de financement portant sur un nouveau programme de 14 millions d'euros dans le secteur de la justice a été signé. L'objectif principal est d'améliorer l'accès des Vietnamiens à la justice, un accent particulier étant mis sur les groupes les plus vulnérables (les femmes, les enfants et les minorités ethniques). Le programme soutiendra le ministère de la justice dans la mise en œuvre de ses plans de réforme du secteur et aidera les organisations de la société civile à jouer un rôle plus important dans la promotion de l'accès des pauvres à la justice.

L'IEDDH a apporté son soutien à huit projets portant sur un large éventail de domaines, y compris les questions LGBTI, les minorités ethniques (en mettant l'accent sur les femmes, les enfants et les droits fonciers), la liberté religieuse, ainsi que les droits des travailleurs et les relations sociales. Onze projets financés par les fonds alloués aux acteurs non étatiques visent, en particulier, à renforcer la capacité des OSC (dans des domaines tels que les soins de santé, les communautés rurales, l'agriculture durable, les travailleuses migrantes et la gouvernance au niveau local). Dans le cadre de la structure de dialogue stratégique, l'UE a également accordé son appui à des activités dans les domaines de la lutte contre la corruption, des droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, de la liberté de religion ou de conviction, de la gouvernance et des migrations.

VIII. Océanie

Australie

L'examen périodique universel de l'Australie a eu lieu le 9 novembre 2015. Un total de 290 recommandations a été adressé à l'Australie. L'Australie a été félicitée, entre autres, pour sa nomination à temps plein d'un commissaire chargé des droits de l'homme, les mesures prises en faveur de l'égalité des sexes et la défense des droits des personnes handicapées. Dans le même temps, de nombreuses délégations ont encouragé l'Australie à revoir ses politiques en matière de détention et d'asile, à combler l'écart entre les populations autochtones et non autochtones et à ratifier un certain nombre d'instruments internationaux essentiels relatifs aux droits de l'homme, y compris le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture. La violence à l'égard des femmes reste un problème; le gouvernement australien a annoncé des mesures supplémentaires visant à fournir un filet de sécurité pour les femmes et les enfants exposés à un risque élevé.

L'UE, à travers ses dialogues (en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et de migrations), coopère avec l'Australie sur des questions concernant les politiques migratoires ainsi que la lutte contre la radicalisation et le terrorisme.

L'accord-cadre UE-Australie, qui a été paraphé en mars 2015, offrira des possibilités d'intensifier le dialogue et de renforcer la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme. En 2015, l'UE et l'Australie sont convenues de poursuivre des échanges formels réguliers sur des questions internationales concernant les droits de l'homme.

Fidji

Le 17 septembre 2014, les Fidji ont organisé leurs premières élections démocratiques depuis le coup d'État militaire de 2006. À la suite des élections, l'UE a mis fin aux mesures prises au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat de Cotonou et a repris la coopération au développement avec les Fidji en 2015. Au cours de l'année, l'UE a continué de soutenir le retour à la démocratie des Fidji en fournissant une assistance au nouveau Parlement.

Le premier dialogue politique de haut niveau au titre de l'article 8 de l'accord de partenariat ACP-UE depuis le retour des Fidji à la démocratie s'est tenu à Suva le 15 juin 2015 et a inclus une discussion sur des questions relatives aux droits de l'homme. La réunion était présidée, pour la partie fidjienne, par le Premier ministre Josaia Voreqe Bainimarama et, au nom de la HR/VP, M^{me} Mogherini, par Edgars Rinkēvičs, le ministre letton des affaires étrangères.

Les Fidji ont fait l'objet de leur deuxième examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme à Genève à la fin du mois d'octobre 2014, le rapport final du groupe de travail ayant été publié en mars 2015. Sur un total de 138 recommandations, les Fidji en ont accepté 112 et noté 26. Les Fidji ont informé le Conseil que douze recommandations sont déjà en cours de mise en œuvre.

Les Fidji sont partie à plusieurs conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Le pays n'a toutefois pas encore ratifié le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, bien qu'il ait accepté les recommandations de l'EPU à cet égard. En mars 2015, le Parlement a approuvé la ratification de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, mais celle-ci n'a pas encore été ratifiée.

Au cours de l'année, l'OIT a continué à évaluer les progrès réalisés par les Fidji dans la mise en conformité de leur législation avec les conventions fondamentales de l'OIT n° 87 et n° 98. La loi modificative de 2015 sur les relations d'emploi a abrogé le décret sur les industries nationales essentielles; les lacunes qui subsistent seront examinées par la mission tripartite de l'OIT au début de 2016.

L'évolution est contrastée pour ce qui est d'allégations passées de torture et de mauvais traitements infligés à des suspects et des détenus par les forces de sécurité fidjiennes. Le commissaire de police Groenewald a pris des mesures résolues pour faire avancer les enquêtes, mais il a démissionné en novembre 2015 en raison d'une prétendue ingérence de l'armée. Des progrès substantiels dans les procès concernant des affaires de torture doivent être réalisés pour envoyer un message clair indiquant que la culture de l'impunité n'a pas sa place dans une société démocratique.

La Commission sur les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination, qui a été rétablie, a continué à fonctionner en vertu d'un décret restrictif de 2009. La nomination des nouveaux membres de la commission au printemps 2015 est une étape positive dans le renforcement du respect des droits de l'homme aux Fidji. Au cours de l'année, la commission a reçu près de 300 plaintes concernant l'accès aux services, tels que l'électricité et l'eau, les violences à l'égard des femmes, le changement climatique ainsi que des actes de brutalité et de torture qui auraient été commis par des policiers et des agents pénitentiaires.

Le gouvernement participe actuellement à de nombreuses campagnes de sensibilisation sur les violences à l'égard des femmes et des enfants. Selon les Nations unies, 64 % des femmes fidjiennes ont au cours de leur vie été confrontées à la violence sous une forme ou une autre (bien qu'élevé, ce taux demeure l'un des plus bas dans le Pacifique Sud). Environ 15 % des femmes ont également signalé avoir été maltraitées pendant leur grossesse. Le commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, Neven Mimica, a tenu une réunion spécialement consacrée aux questions de genre avec cinq ONG à Suva en juin 2015, confirmant ainsi l'importance que revêtent pour l'UE la consultation et le dialogue avec les OSC.

Les Fidji ont accueilli, entre juin et août 2015, la campagne des Nations unies "Libres et égaux dans le Pacifique", axée sur l'homophobie, la transphobie et les discriminations à l'égard de la communauté LGBTI.

En 2015, l'Union européenne a continué à soutenir les OSC et commencé à mettre en œuvre la feuille de route nationale relative au dialogue avec la société civile. La consultation avec les organisations de la société civile a eu lieu dans le contexte de la préparation des programmes des Fidji relatifs à la justice et à l'agriculture au titre du 11^{e} FED. Dans ces deux secteurs, les organisations de la société civile seront associées à un dialogue régulier et à la réalisation d'activités spécifiques. Plus de quarante OSC et groupes associatifs ont également contribué à l'initiative sur le renforcement de la participation citoyenne aux Fidji, financée par l'UE, qui vise à défendre et promouvoir le dialogue citoyen sur des questions essentielles telles que l'obligation de rendre des comptes et les droits de l'homme, l'exercice du pouvoir porteur de changement, la prestation équitable de services, la non-discrimination, la prise de décision et la formation de coalitions.

À la fin de 2015, un montant de 2,4 millions d'euros (au titre de l'IEDDH et des dotations en faveur des acteurs non étatiques) avait été consacré à six nouveaux projets visant à consolider la démocratie participative, notamment dans le but d'améliorer la gouvernance et la responsabilisation grâce à un processus de prise de décision inclusif en créant un environnement favorisant le dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics, et de soutenir le rôle des OSC dans la promotion de la démocratie et du développement durable en renforçant leurs fonctions de contrôle (suivi et établissement de rapports) à l'appui des processus nationaux pertinents.

Petits États insulaires du Pacifique – Kiribati, République des Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Tuvalu et Samoa

Quatre de ces pays ont fait l'objet de l'examen périodique universel en 2015: la République des Îles Marshall, Kiribati, les États fédérés de Micronésie et Nauru. Le Samoa et les Palaos feront l'objet de cet examen en 2016.

En mars 2015, la République des Îles Marshall a ratifié la convention relative aux droits des personnes handicapées. En octobre 2015, Kiribati et les États fédérés de Micronésie ont ratifié le protocole facultatif de la convention relative aux droits de l'enfant qui traite de la participation des enfants aux conflits armés. Cependant, la région du Pacifique détient toujours le plus faible taux de ratification de traités, principalement en raison de capacités limitées. En outre, les États insulaires du Pacifique connaissent depuis longtemps des difficultés pour ce qui est de la communication d'informations concernant les traités. Pour remédier à ces problèmes, l'UE aide le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique à accroître le taux de ratification et de mise en application, par les États insulaires du Pacifique, des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, au moyen d'un projet régional d'un million d'euros.

À l'exception du Samoa et des Fidji, aucun des États insulaires du Pacifique ne dispose d'institutions nationales en matière de droits de l'homme, ce qui fait obstacle à la protection nationale des droits de l'homme dans la région du Pacifique. En 2015, le bureau du médiateur au Samoa a publié son tout premier rapport sur l'état des droits de l'homme au Samoa. Ce rapport relève que de meilleures garanties sont nécessaires pour assurer l'égalité et le respect des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes placées en détention.

La violence à l'égard des femmes et des enfants reste un problème important dans la région du Pacifique. Les pays doivent intensifier la mise en œuvre de leurs stratégies nationales et l'application de la législation contre la violence domestique.

La situation des demandeurs d'asile et des réfugiés à Nauru demeure préoccupante. Le sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture s'est rendu à Nauru en mai 2015 et a invité les autorités à mettre en place un organisme de contrôle indépendant pour garantir que le pays respecte ses obligations et traite les personnes placées en détention conformément au protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La situation des droits de l'homme à Nauru est un sujet de préoccupation. Au début du mois de mai 2015, le gouvernement a pris des mesures limitant l'accès à l'internet et aux médias sociaux, notamment Facebook. Il a en outre adopté des amendements au code pénal prévoyant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans pour tout commentaire jugé "causer un stress émotionnel" et "susceptible de menacer l'ordre public". Cette modification a été largement critiquée par les médias internationaux comme une tentative de restreindre la liberté d'expression. En outre, plusieurs membres de l'opposition du Parlement sont actuellement poursuivis en justice et leurs avocats ont fait état de restrictions pour accéder au pays. La délégation de l'UE a observé de près la détérioration de la situation politique et des droits de l'homme à Nauru et a fait une déclaration à ce sujet en juin 2015. Plusieurs missions ont été menées à Nauru pour évaluer la situation sur le terrain.

Le changement climatique reste l'un des défis les plus importants pour les États insulaires du Pacifique, celui-ci ayant des répercussions sur les droits de l'homme, les discriminations et les violences répandues à l'égard des femmes, l'accès aux soins de santé et les taux élevés d'abandon scolaire. En 2015, les Tuvalu ont été frappées par le cyclone tropical Pam et les États fédérés de Micronésie par le cyclone tropical Maysak.

Des représentants de Kiribati, de Nauru et des Tuvalu ont participé à un atelier sur la recherche et la promotion de l'emploi à l'étranger, financé par l'Union européenne au titre du projet "Pacifique, changement climatique et migration" (PCCM).

Dans le cadre du dialogue mené avec les pays concernés et au moyen de différents instruments financiers, l'UE s'est employée à promouvoir les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes et une plus grande participation des femmes à la prise de décision. Des représentants de la communauté LGBTI des États insulaires du Pacifique ont participé à deux ateliers organisés par la délégation de l'UE pour le Pacifique, dans le cadre de la campagne "Libres et égaux" organisée par les Nations unies à Suva en juillet 2015. Les ateliers visaient à mieux faire connaître les mécanismes de suivi des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les violations visant les personnes en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle et de l'expression de celle-ci ou de leur intersexuation.

Des réunions bilatérales à différents niveaux ont été utilisées comme tribune pour promouvoir le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région du Pacifique. Des dialogues politiques au niveau local ont eu lieu à Nauru, aux Palaos, en République des Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie et à Kiribati. En septembre, le commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, Neven Mimica, s'est entretenu sur des questions relatives aux droits de l'homme avec plusieurs dirigeants du Pacifique lors du 46e sommet du Forum des Îles du Pacifique, qui s'est tenu à Port Moresby. L'UE aide le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique à accroître le taux de ratification et de mise en application, par les États insulaires du Pacifique, des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, au moyen d'un projet régional d'un budget d'1 million d'euros.

La délégation de l'UE a entrepris des démarches et des activités de sensibilisation visant à inviter les États insulaires du Pacifique à soutenir les initiatives et priorités de l'UE en matière de droits de l'homme au niveau des Nations unies. En octobre 2015, la délégation a publié des communiqués de presse dans lesquels elle se félicitait de la ratification, par Kiribati et les États fédérés de Micronésie, du protocole facultatif de la convention relative aux droits de l'enfant qui traite de la participation des enfants aux conflits armés.

Nouvelle-Zélande

À la suite des recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel réalisé en 2014, le gouvernement néo-zélandais a adopté des textes législatifs sur la prévention de la torture et des mauvais traitements (notamment au moyen de la loi sur les enfants vulnérables (Vulnerable Children Act)) et du cyberharcèlement (loi sur les communications numériques nocives (Harmful Digital Communication Act)). Le gouvernement néo-zélandais a reconnu la nécessité de donner la priorité à la pauvreté des enfants, aux violences familiales et aux questions de genre (écart de rémunération entre les hommes et les femmes et prévention de la violence à l'égard des femmes). La communauté Maori est toujours représentée de manière disproportionnée dans les statistiques concernant l'emprisonnement et le suicide des jeunes.

L'UE et la Nouvelle-Zélande ont continué à organiser régulièrement des consultations en matière de droits de l'homme dans le cadre d'enceintes internationales, notamment aux Nations unies à New York et à Genève. L'UE et la Nouvelle-Zélande ont coopéré très étroitement dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'accord de partenariat UE-Nouvelle Zélande sur les relations et la coopération a été paraphé en mars 2015; cet accord offrira notamment des possibilités d'intensifier encore le dialogue et de renforcer la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Papouasie - Nouvelle-Guinée

La Papouasie - Nouvelle-Guinée dispose d'un système de gouvernement démocratique depuis son indépendance, en 1975. En 2015, le pays a célébré le 40^{e} anniversaire de son indépendance. La Papouasie - Nouvelle-Guinée s'est récemment hissée au rang de pays en développement à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui a connu une croissance économique importante et une transformation sociale dynamique au cours de la dernière décennie. Le pouvoir judiciaire est indépendant et la presse est libre, les deux fonctionnant relativement bien. Toutefois, la gouvernance, la transparence et les questions relatives aux droits de l'homme ternissent l'image du pays.

Il est largement reconnu que les violences à caractère sexiste demeurent un fléau au sein de la société de Papouasie - Nouvelle-Guinée, en particulier les violences à l'égard des femmes et des enfants ainsi que les actes de torture et les assassinats liés à la sorcellerie. Le nombre de viols et d'actes de violence domestique est l'un des plus élevés au monde. Le gouvernement a mis en place des mesures pour s'attaquer au problème, telles que la loi de 2013 sur la protection de la famille (Family Protection Act) - bien que sa mise en œuvre reste faible - et les partenaires internationaux du développement fournissent un soutien et un financement actifs. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour atteindre les zones reculées et changer les comportements.

En mai 2013, des modifications apportées au code pénal ont accru le nombre de délits passibles de la peine de mort - comme la trahison, le piratage et la tentative de piratage avec violence -, ce qui constitue un recul alarmant pour les droits de l'homme. L'année 2014 a été marquée par des discussions sur de nouveaux modes d'exécution (électrocution, peloton d'exécution, injection létale avec privation d'oxygène ou sous anesthésie), qui ont été approuvés par le Conseil exécutif national en 2015. Néanmoins, le moratoire sur la peine de mort n'a pas été rompu, la dernière exécution datant de 1954. Sur une note plus positive, le Premier ministre a récemment fait certaines déclarations publiques concernant un éventuel réexamen. La position officielle reste toutefois inchangée.

Des données fiables font état d'un important niveau de corruption (le pays est classé 145^{e} sur 177 selon l'indice de perception de la corruption 2014), de l'absence d'un cadre légal et de mécanismes de contrôle et de reddition de comptes (141^{e} sur 189 dans le rapport "Doing Business" 2015), d'une fourniture de services insuffisante et inefficace (158^{e} sur 186 selon l'indice de développement humain) et de la non-réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La corruption est perçue comme étant endémique et omniprésente dans le pays. Le gouvernement est bien conscient de cette situation et a pris certaines mesures positives pour y remédier.

En juillet 2015, le Conseil exécutif national a approuvé le fonds souverain d'investissement de Papouasie - Nouvelle-Guinée, qui vise à assurer une gestion responsable des recettes provenant de l'exploitation minière et pétrolière. Cette initiative est considérée comme une étape prometteuse pour garantir qu'une partie de la rente de l'industrie minière et du pétrole sera économisée pour le bénéfice des générations futures et la stabilité macroéconomique. Les recettes fiscales et les dividendes tirés de ces deux secteurs devraient alimenter le fonds récemment créé dès le premier trimestre de 2016. Toutefois, il reste des questions en suspens en ce qui concerne la structure de gouvernance du fonds et son fonctionnement.

L'UE participe activement à la lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers l'éducation, des campagnes de sensibilisation, ainsi que des initiatives législatives et politiques. En 2015, un nouveau projet financé au titre de l'IEDDH (pour un montant de 277 999 euros), intitulé "Combattre la violence à l'égard des femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée", a été retenu. Ce projet, qui est mis en œuvre par l'organisme Voluntary Service Overseas, en coopération avec un partenaire local, Madang Country Women's Association Inc, vise à faire mieux connaître les effets néfastes de la violence à caractère sexiste et à promouvoir les droits des femmes et des filles. Il fournit également des conseils parajuridiques, propose des voies de recours pour les victimes/les survivants de violences à caractère sexiste et contribue à la réinsertion des victimes dans la communauté.

Deux projets retenus dans le cadre de l'IEDDH en 2014 se sont poursuivis. Le premier de ces projets, intitulé "Papua New Guinea Leadership against Gender-Based Violence" (La Papouasie - Nouvelle-Guinée, fer de lance de la lutte contre la violence à caractère sexiste), pour lequel un montant de 278 000 euros a été alloué et qui s'étend de novembre 2014 à novembre 2016, est mis en œuvre par World Vision. Il a pour objectif de défendre les droits des femmes en Papouasie - Nouvelle-Guinée et vise les dirigeants et les décideurs au plus haut niveau de l'État, les églises, les communautés et les organisations de la société civile. Le second projet s'intitule "Supporting Human Rights and their defenders where they are most at risk" (Soutenir les droits de l'homme et leurs défenseurs là où ils sont le plus en danger" (budget de 1 080 000 euros). Une subvention a été octroyée à Child Fund Papua New Guinea en décembre 2014, pour une durée de 36 mois. Le projet vise à renforcer la capacité d'action des rescapés et des défenseurs des droits de l'homme.

Au cours des deux dernières années, l'UE a soutenu une approche novatrice de promotion de la démocratie et de la gouvernance à travers le projet "Parlement ouvert" (pour un montant de 288 000 euros). Le projet, mis en œuvre par l'organisme Transparency International, a pour objectif d'aider le bureau du président du Parlement et le Parlement national de Papouasie - Nouvelle-Guinée à développer la liaison de données, site web et SMS du Parlement, renforçant ainsi l'interaction entre ce dernier et les citoyens. Le financement de l'UE s'est achevé en décembre 2015. Lors d'une cérémonie organisée le 15 décembre 2015, l'agence d'exécution, Transparency International, a officiellement transféré le projet au Parlement national. Le bureau du président et le Parlement national continueront à soutenir le projet et le mettront en œuvre en ayant recours à d'autres sources de financement.

Enfin, l'UE participe activement à l'amélioration de l'efficacité de la diplomatie publique européenne à travers le dialogue et les échanges. En Papouasie - Nouvelle-Guinée, l'UE effectue des démarches sur les droits de l'homme et établit des liens étroits grâce à un dialogue permanent avec les autorités et les partenaires. Chaque projet de coopération géré par la délégation vise également à prendre en compte la gouvernance, les droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes.

Îles Salomon

Les Îles Salomon sont toujours marquées par l'instabilité politique. L'opposition a présenté une nouvelle motion de défiance en octobre 2015 à la suite de craintes liées à des allégations de détournement de fonds par le Premier ministre. La motion a été retirée après un remaniement ministériel d'envergure. Compte tenu de la fragilité du système et des intérêts en jeu, on peut s'attendre à un accroissement de l'instabilité, ce qui pourrait créer une dynamique conduisant le gouvernement à réformer l'environnement politique et électoral.

La participation et la contribution des femmes à la vie politique restent très faibles. La loi sur l'intégrité des partis politiques (Political Parties Integrity Act), dont la rédaction a été facilitée par une assistance technique soutenue par l'UE, exige que 10 % au moins du nombre total de candidats présentés par les partis politiques enregistrés soient des femmes. L'UE, en collaboration avec d'autres donateurs, apporte son soutien à de nouvelles réformes du code électoral et de la loi sur l'intégrité des partis politiques en vue de remédier aux lacunes actuelles, notamment en ce qui concerne l'intégration des questions de parité entre les sexes. Conformément aux annonces faites récemment par le Premier ministre, la mise en place de mesures spéciales temporaires devrait être un élément clé de ces réformes, dont le succès pourrait être compromis par l'instabilité politique.

La délégation de l'UE a apporté son aide aux réformes politiques et électorales et a continué à soutenir la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment la violence à caractère sexiste et l'autonomisation des femmes, ainsi que la violence à l'égard des enfants. La programmation du 11e FED, qui couvre la période allant jusqu'en 2020, a été achevée en 2015.

Le pays est toujours en proie à des niveaux élevés de violence familiale et à caractère sexiste. Le taux de violence à caractère sexiste à l'égard des femmes et des enfants (tranche d'âge de 15 à 49 ans) reste élevé (ce taux est estimé à 64 % pour les femmes en couple et à 37 % pour les femmes vivant seules). L'appareil judiciaire adopte actuellement une position plus ferme sur cette question. La loi sur la protection de la famille (Family Protection Act) de 2014 visait à mettre en place des mesures préventives pour faire cesser les comportements violents à l'égard des membres vulnérables de la famille. Cependant, les règlements d'exécution ne sont toujours pas finalisés et l'application de la loi n'est pas encore garantie. La loi est un mélange de droit pénal et de droit civil: elle érige en délits les comportements liés à la violence familiale et prévoit des voies de recours civiles afin de protéger les victimes.

Le gouvernement des Îles Salomon a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant en 1995. Il devrait présenter ses deuxième et troisième rapports sur la mise en œuvre de ladite convention. Une loi sur les droits de l'enfant et une autre relative à la protection de l'enfant ont été rédigées, mais elles n'ont pas encore été adoptées. Ces deux lois visent à protéger et soutenir les victimes de violence, pas à punir les contrevenants. Les personnes condamnées pour des actes de violence commis contre des enfants relèvent du code pénal.

En 2002, les Îles Salomon ont souscrit sept obligations dans le domaine des droits de l'homme au titre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais elles éprouvent des difficultés à se conformer aux obligations connexes en matière de communication d'informations. Le pays manque également d'une stratégie de mise en œuvre. Le prochain exercice de communication d'informations est prévu en 2018. Les Îles Salomon ont signé le statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui doit toutefois encore être ratifié.

Une consultation nationale de fonctionnaires gouvernementaux a eu lieu en mai 2015 dans le cadre du prochain examen périodique universel. Les organisations de la société civile et les autorités locales ont également été consultées. Le premier examen a eu lieu en 2011. Le gouvernement a accepté 112 des 115 recommandations formulées à cette occasion. Le deuxième cycle de l'examen périodique universel sera présenté à Genève le 25 janvier 2016.

Alors que le cinquième dialogue politique s'est tenu en 2014, la prochaine session doit avoir lieu à la fin du premier semestre de 2016 et abordera à nouveau des questions relatives aux droits de l'homme.

Les Îles Salomon ne disposent d'aucun instrument formel pour la protection et la défense des droits de l'homme. Les forces de police sont souvent mal formées et peu sensibilisées aux droits de l'homme et à la législation applicable en la matière, tandis que la société civile, comme les comités de surveillance des politiques publiques, ont une influence et des capacités limitées sur ces questions. En 2016, l'UE lancera un programme destiné à renforcer les capacités des OSC à participer au dialogue sur les politiques et à leur suivi, ainsi qu'à plaider efficacement en faveur d'une croissance inclusive et durable.

La délégation de l'UE a poursuivi le dialogue sur la corruption avec les organisations de la société civile et avec le médiateur sur les questions relatives aux droits de l'homme. La corruption, en particulier parmi les responsables politiques de haut niveau, reste un grave problème. L'UE a en outre demandé que des progrès plus importants soient accomplis en ce qui concerne la transparence de toutes les dépenses publiques et l'obligation de rendre des comptes en la matière, notamment pour ce qui est des fonds de développement local, qui représentent une grande part du budget de développement.

La commission pour la vérité et la réconciliation devait présenter un rapport au Parlement en 2015, ce qu'elle n'a pas fait, et les recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre, malgré les promesses du gouvernement.

Dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), la délégation de l'UE a, en 2015, lancé un appel à propositions afin de soutenir des initiatives et des actions pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, y compris la prévention au moyen de campagnes de sensibilisation en faveur de l'éducation des enfants sur toutes les formes d'abus et d'exploitation sexuels. Le projet vise aussi à promouvoir la guérison physique et/ou psychologique des enfants victimes d'abus et leur réinsertion sociale et à contribuer à mettre un terme à l'impunité pour tous les crimes d'abus et d'exploitation sexuels commis contre des enfants en traduisant en justice les auteurs de ces crimes et en faisant largement connaître les peines infligées pour de tels crimes. La délégation de l'UE, en collaboration avec d'autres organisations et acteurs internationaux, a également continué à suivre de près la mise en œuvre des projets financés par l'UE sur les droits des femmes, la violence à l'égard des femmes et l'autonomisation et la participation des femmes.

Tonga

Le dernier examen périodique universel (EPU) dont les Tonga ont fait l'objet remonte à 2013. Ce pays a accepté au total 66 recommandations et en a rejeté 22. Les recommandations rejetées portaient sur l'abolition de la peine de mort, l'octroi de droits aux personnes LGBTI, les progrès à réaliser en vue de la ratification du PIDCP, de l'abolition des châtiments corporels et de la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les Tonga ont adressé en janvier 2013 une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations unies, mais aucune d'elles n'a à ce jour effectué de visite dans le pays.

En mars 2014, le gouvernement des Tonga a organisé une consultation afin d'examiner la mise en œuvre des recommandations de l'EPU auxquelles il n'avait pas encore donné suite. À la suite de la consultation, les Tonga ont œuvré à l'élaboration d'un document de base commun et à l'établissement d'un comité national de coordination en matière de droits de l'homme. La consultation a été financée par l'UE.

Le 27 novembre 2014, les Tonga ont organisé, pour la deuxième fois de leur histoire, des élections démocratiques. Les premières élections, qui s'étaient tenues en 2010, avaient donné lieu à l'introduction d'un certain nombre de réformes constitutionnelles et, pour la première fois, une majorité de 17 sièges, sur les 26 que compte le Parlement de ce pays, avaient été attribués au suffrage universel. Les représentants de la noblesse choisissent leurs 9 députés. La participation insuffisante des femmes à la vie politique des Tonga reste une faiblesse. Aucune des 16 femmes candidates n'a été élue députée malgré les efforts entrepris au niveau national et international pour mettre en avant ces candidates tout au long de l'année.

En 2015, Akilisi Pohiva a pris ses fonctions de premier Premier ministre roturier des Tonga. Il a juré de promouvoir la bonne gouvernance, de lutter contre la corruption, d'engager des réformes électorales et de renforcer l'État de droit et la protection des droits de l'homme. En 2015, le nouveau gouvernement des Tonga a annoncé son intention de ratifier la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette annonce s'est heurtée à une vive résistance, principalement de la part de la noblesse et de l'Église catholique.

En 2015, les Tonga ont accueilli la première conférence des droits de l'homme du Pacifique sur l'orientation et l'identité sexuelles, mettant en relation des groupes de toute la région pacifique et formant les militants sur le droit international en matière de droits de l'homme, les récentes évolutions internationales et les principes communément admis tels que les Principes de Jogjakarta.

Des représentants de la communauté LGBTI des Tonga ont participé à deux ateliers organisés par la délégation de l'UE pour le Pacifique, dans le cadre de la campagne "Libres et égaux" organisée par les Nations unies à Suva en juillet 2015. Les ateliers visaient à mieux faire connaître les mécanismes de suivi des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les violations visant les personnes en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle de leur expression sexuelle, ou de leur intersexuation.

L'UE aide le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique à accroître le taux de ratification et de mise en application, par les États insulaires du Pacifique, des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, au moyen d'un projet régional d'un budget d'1 million d'euros. Dans le cadre de ce projet, l'équipe ressource du Pacifique pour les droits régionaux, du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, a mis en œuvre une série d'activités visant la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à l'établissement de rapports sur la convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE) aux Tonga, qui n'a que trop tardé. Le projet a également fonctionné grâce à la division "Femmes" du ministère des affaires intérieures, tant en termes d'aide technique concernant l'élaboration de plans stratégiques pour la mise en œuvre de la loi (de 2014) sur la protection de la famille et de la politique révisée d'égalité entre les hommes et les femmes, que pour le lancement d'une série de consultations communautaires sur les protections et les recours offerts par la nouvelle loi. De plus, un programme indicatif national au titre du 11^{e} FED a été signé avec les Tonga en 2015, et prévoit 0,6 million d'euros pour les organisations de la société civile aux Tonga. Un soutien supplémentaire est envisagé afin que les organisations de la société civile puissent davantage s'impliquer dans le dialogue politique et le suivi des actions menées.

Vanuatu

Le Vanuatu a accompli des progrès considérables sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie par pays en matière de droits de l'homme. Il s'agit du pays du Pacifique ayant ratifié le plus de conventions des Nations unies. Parmi les avancées relevées par la délégation de l'UE, on peut citer: l'adhésion à la convention contre la torture, au statut de Rome de la Cour pénale internationale, à la convention relative aux droits des personnes handicapées et à la convention des Nations unies contre la corruption; les mesures prises pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et la participation des femmes aux conseils municipaux; la création de cellules de protection de la famille; la mise en place d'une politique de "tolérance zéro" en matière de délits à caractère sexuel et de violence domestique; le déroulement d'élections libres et équitables en 2012; et la mise sur pied, en février 2013, d'une Commission nationale provisoire des droits de l'homme.

Cela étant dit, bien que les cadres juridiques relatifs aux conventions des Nations unies soient en place, la mise en œuvre de ces dernières présente encore bien des lacunes, en raison de la faiblesse des capacités de la plupart des institutions publiques.

L'ordre judiciaire jouit d'une grande indépendance. La Cour suprême est souvent appelée à statuer sur des affaires opposant des partis ou des responsables politiques et leurs adversaires, ce qu'elle fait avec un degré élevé d'indépendance. Le 9 octobre 2015, la Cour suprême du Vanuatu a reconnu quatorze députés – dont le président du Parlement, le vice-Premier ministre et quatre ministres – coupables de corruption en vertu de la loi sur le code pénal, et les a condamnés à des peines de trois ou quatre ans de prison.

Le deuxième cycle d'examen périodique universel auquel le Conseil des droits de l'homme a soumis le Vanuatu a donné des résultats satisfaisants; le Vanuatu élabore en outre actuellement un cadre national qui permettra d'intégrer les recommandations dans les programmes étatiques de planification et de développement. Ces recommandations portent sur la protection des personnes les plus vulnérables - les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Le Vanuatu a lancé le plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations qui ont été acceptées en juin 2014.

Il a approuvé la création d'une Commission nationale des droits de l'homme et a chargé le bureau de conseil juridique de l'État de rédiger l'ordonnance instituant cette commission. Celle-ci a pour fonctions principales de conseiller le gouvernement sur les conventions internationales relatives aux droits de l'homme; de conseiller le gouvernement sur la question de savoir si le Vanuatu devrait devenir un État partie à une convention internationale relative aux droits de l'homme; de mettre en œuvre les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par le Vanuatu et de veiller à ce que le gouvernement les respecte, pour s'assurer que les lois et politiques adoptées par le gouvernement dans le domaine des droits de l'homme respectent ses obligations internationales en la matière. La Commission nationale des droits de l'homme est constituée de huit membres - représentant le cabinet du Premier ministre, le ministère de la justice et des services communautaires, le ministère des affaires étrangères et du commerce, le ministère des finances et de la gestion économique, le bureau de conseil juridique de l'État, la commission des lois du Vanuatu, la société civile et le Conseil des chefs (le Malvatumauri) - et travaille en collaboration avec les mécanismes existants afin de promouvoir les droits de l'homme et de créer les groupes de travail et sous-commissions compétents pour mettre en œuvre son mandat.

Le Vanuatu ne s'est pas encore totalement remis de la pire catastrophe climatique qui soit jamais survenue dans le Pacifique. En mars 2015, le cyclone tropical Pam a détruit habitations et cultures et a contaminé les sources d'approvisionnement en eau. Les efforts déployés pour remédier à cette situation ont encore été mis à l'épreuve par la sécheresse extrême provoquée par le phénomène El Niño à la fin de l'année. Selon le rapport hebdomadaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur la situation due au phénomène El Niño dans la région pacifique, 90 000 habitants du Vanuatu bénéficient de la distribution de denrées alimentaires, en particulier ceux qui vivent dans des régions qui se remettent actuellement du passage du cyclone tropical Pam. Selon des rapports récents des Nations unies et d'organisations humanitaires internationales, environ 4 000 personnes auraient trouvé refuge dans 39 centres d'évacuation à Éfaté. Dans la capitale, Port Vila, environ 90 % des logements ont été gravement endommagés. Les conditions de vie dans les centres d'évacuation, qui seraient très variables selon les centres, sont jugées préoccupantes, de graves problèmes ayant été signalés en termes de surpopulation, de manque d'intimité et de sécurité. Le risque de violences sexuelles contre les femmes et les filles est élevé, faute d'éclairage dans la plupart de ces centres.

Lors de la troisième session du dialogue politique renforcé de l'UE avec le Vanuatu qui s'est tenue à Port Vila le 30 octobre 2014, le Vanuatu a réaffirmé son adhésion constante aux valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance. L'UE a salué la détermination du Vanuatu à renforcer son action en faveur des droits de l'homme et l'a félicité pour la bonne préparation du deuxième examen périodique universel. En ce qui concerne l'État de droit, l'engagement du Vanuatu à mettre sur pied un système judiciaire spécifique pour les mineurs a été particulièrement souligné. L'UE ne doute pas que d'autres initiatives seront prises pour améliorer le fonctionnement des tribunaux du Vanuatu et permettre le bon déroulement des procès. L'UE a encouragé le Vanuatu à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation des femmes aux processus de décision, et à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et contre les violences à l'encontre des enfants. Le Vanuatu a réaffirmé sa détermination à soutenir la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies relative à un moratoire sur la peine de mort.

Il convient de mentionner en particulier le rôle joué par le secteur judiciaire dans la crise politique de cette année. Quatorze députés, y compris six ministres, ont été reconnus coupables de corruption et finalement condamnés à des peines de prison. Le Parlement a été dissous le 25 novembre 2015 par le président Lonsdale et des élections législatives ont été annoncées pour le 22 janvier 2016. La délégation de l'UE aux Îles Salomon effectuera un exercice de veille diplomatique avec les États membres de l'UE présents localement (la France et le Royaume-Uni) et avec certaines missions extérieures à l'UE présentes sur place (notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Malgré la loi sur la protection de la famille, adoptée en 2008, qui a érigé les violences domestiques en infraction pénale, a établi des mécanismes de protection des femmes dans les zones rurales et isolées et a exclu la possibilité d'invoquer le paiement d'une dot comme moyen de défense dans les affaires de violence domestique, la violence contre les femmes et les enfants reste très problématique au Vanuatu.

Le plan d'action national de réhabilitation reposant sur la collectivité ("community-based rehabilitation", ci-après "CBR") pour 2014-2024 doit être utilisé sur une période de deux ans pour renforcer les efforts du Vanuatu en matière de CBR. Son réexamen est prévu pour 2016.

IX. Amériques

Antigua-et-Barbuda

Les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme à Antigua-et-Barbuda portent notamment sur: les droits des femmes et des enfants, et en particulier la lutte contre les violences domestiques et la maltraitance des enfants; la lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI; les très mauvaises conditions de vie des détenus; et le recours excessif à la force par des agents des services répressifs. En 2015, l'UE a continué à appeler à l'abrogation de la peine de mort, qui fait actuellement l'objet d'un moratoire de facto. Un nouvel appel à propositions destiné à lutter contre les violences domestiques a été lancé dans le cadre de l'IEDDH. La mise en œuvre d'un projet dont bénéficiera Antigua, parmi d'autres pays des Caraïbes orientales, débutera en 2016. Une action de sensibilisation a également été menée dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, y compris au niveau ministériel.

Les violences contre les femmes, y compris les violences conjugales, sont restées un problème en 2015. La loi interdit et sanctionne les violences domestiques, mais certaines femmes hésitent à témoigner contre leurs agresseurs par crainte de stigmatisation, de représailles ou de nouveaux actes de violence. La maltraitance des enfants reste également un problème grave: on peut citer en particulier la négligence et les abus physiques. Des actions de sensibilisation du public à la détection et à la prévention se sont poursuivies au cours de l'année. Les cas signalés ont été traités par un tribunal des affaires familiales, ce qui a permis d'engager plus rapidement des poursuites. Il n'existe toujours pas de législation spécifique protégeant les droits des personnes LGBTI. Bien que les dispositions légales ne soient pas appliquées strictement, les relations sexuelles entre personnes consentantes de même sexe restent illégales, et ce pour les deux sexes. Les conditions de vie des détenus, marquées par une surpopulation carcérale extrême, restent sans doute les pires des Caraïbes orientales. En juin 2015, l'unique prison, conçue pour héberger un maximum de 150 détenus, en contenait au total 373, dont 358 hommes et 15 femmes.

Fin 2015, le scandale de corruption impliquant l'ancien ambassadeur d'Antigua-et-Barbuda auprès des Nations unies, John Ashe, a entraîné des appels à une réforme des lois sur le financement des campagnes. Des irrégularités en matière migratoire et des affaires de corruption ont également défrayé la chronique en 2015. Quatorze demandeurs d'asile syriens ont demandé le statut de réfugié, après avoir été arrêtés plus blanchis de l'accusation de participation à un réseau de contrebande. Les réfugiés ont été confiés au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Dans ce contexte, l'Attorney General s'est vu retirer le portefeuille de l'immigration.

Argentine

L'objectif de l'Union européenne en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations avec l'Argentine consiste à mettre à profit au maximum les instruments disponibles pour la coopération bilatérale (dialogue politique et coopération financée par l'Union européenne), en rendant leur utilisation la plus efficace possible et en les axant sur la situation locale.

La réforme constitutionnelle de 1994 a conféré un statut constitutionnel aux principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme signées par l'Argentine. Toutefois, un certain nombre de problèmes demeurent, en ce qui concerne en particulier les conditions de détention dans les prisons, les violences contre les femmes (et leur impact sur les enfants), la traite des êtres humains et les droits des personnes appartenant à une minorité, notamment les populations autochtones. Malgré la baisse constante de la pauvreté et du chômage ces dernières années, le nombre de travailleurs informels et les inégalités sociales se maintiennent à un niveau inquiétant et risquent d'augmenter en raison de la stagnation actuelle de l'économie.

Les projets en cours soutenus par l'UE s'attaquent à des dossiers tels que la promotion des droits et de l'accès à la justice des personnes affectées par le VIH/sida, la lutte contre l'impunité, ainsi que le rôle de la société civile, l'accès à la justice des groupes vulnérables et la défense des droits des populations autochtones dans les zones rurales. D'autres projets, déjà sélectionnés, sont consacrés aux violences à caractère sexiste, à la violence institutionnelle, aux pratiques policières, aux conditions de vie dans les centres de détention et aux droits des femmes dans les zones rurales. Le dialogue régulier sur les droits de l'homme entre l'UE et l'Argentine devrait avoir lieu début 2016.

Commonwealth des Bahamas

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme pour les Bahamas sont axées sur l'abolition de la peine de mort, l'amélioration des conditions de vie dans les centres de détention, la promotion des droits des femmes et la protection des femmes contre les violences à caractère sexiste, et la sauvegarde des droits des immigrants, en particulier ceux en provenance d'Haïti. L'UE a abordé ces priorités et a assuré le suivi de l'examen périodique universel dans le cadre du dialogue politique régulier, en octobre 2015.

Le gouvernement des Bahamas a l'intention d'adhérer à tous les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, dans le cadre de ses priorités en matière de réforme législative. En septembre 2015, les Bahamas ont ratifié la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que les protocoles facultatifs à la convention relative aux droits de l'enfant concernant respectivement la participation d'enfants aux conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Au cours de l'année, le gouvernement des Bahamas s'est porté candidat à un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour 2015, mais sa candidature a finalement été rejetée.

Les autorités bahamiennes maintiennent la peine capitale, convaincues de son effet dissuasif. Une personne se trouve encore dans le couloir de la mort. La législation actuelle équivaut à un moratoire de fait sur la peine de mort, dans la mesure où le droit de former un recours devant le Conseil privé britannique empêche l'exécution des condamnations à la peine capitale. Les Bahamas ont l'un des taux de viols déclarés les plus élevés par habitant, et les violences à caractère sexiste semblent très répandues. Toutefois, tout au long de l'année 2015, le gouvernement a permis la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à ce problème aux Bahamas. Les conditions de détention restent préoccupantes.

Les Bahamas ne disposent pas d'un bilan exhaustif ni d'un plan d'action national permettant de lutter efficacement contre la traite des êtres humains, tandis qu'il est reproché à sa politique restrictive en matière d'immigration de conduire à la criminalisation de la situation de victimes potentielles et à leur expulsion accélérée. Jusqu'à 50 000 personnes d'origine haïtienne se sont vu refuser la nationalité bahamienne, y compris de nombreuses personnes qui sont nées et ont grandi aux Bahamas. En raison d'une politique plus rigoureuse en matière d'immigration, une série de perquisitions ont été menées, entraînant l'arrestation et le placement en détention de migrants en situation irrégulière, y compris des enfants. En réponse à la réaction que cela a provoquée, le gouvernement a promis d'améliorer l'accès et la transparence et a autorisé le bureau local du HCR à accéder aux centres de détention.

En 2015, un référendum et un vote parlementaire nécessaires à l'adoption de quatre amendements constitutionnels relatifs à l'égalité entre les sexes ont de nouveau été reportés. En ce qui concerne la création d'une institution nationale de défense des droits de l'homme, recommandée par l'examen périodique universel, les Bahamas ont entamé l'analyse des enseignements tirés par des pays tiers en 2015.

Barbade

Les principales actions à mener portent notamment sur l'abolition de la peine de mort, la promotion des droits des femmes et des enfants, la lutte contre les violences domestiques et les discriminations fondées sur l'orientation et l'identité sexuelles, l'amélioration des conditions de détention dans les prisons et le renforcement du système judiciaire. Le recours excessif à la force par la police et les châtiments corporels restent d'importants problèmes. Ces questions ont été abordées à maintes reprises par la délégation de l'UE dans le cadre de son dialogue avec les autorités. Des démarches formelles sur les questions liées aux droits de l'homme ont été menées dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le dialogue sur la peine de mort se poursuit. Le gouvernement a pris des mesures pour modifier la loi sur les infractions contre les personnes en supprimant la condamnation à mort comme sanction obligatoire pour les homicides. Le projet de loi a été présenté au Parlement le 27 janvier 2015 mais il était toujours en cours d'examen à la fin de l'année. En octobre 2015, treize hommes se trouvaient dans le couloir de la mort.

La police a signalé une baisse du nombre d'homicides liés à des violences domestiques. Les autorités ont attribué cette baisse à la formation dont a bénéficié la police sur les questions de violence domestique et à la création en 2013, avec l'aide de l'UE, au sein des forces de police, de l'unité d'intervention chargée des conflits familiaux. En ce qui concerne les droits des femmes, et les questions relatives aux droits de l'homme en général, les autorités ont annoncé qu'une commission spéciale sur les droits de l'homme serait créée au plus tard début 2016. Les violences et la maltraitance restent toutefois des problèmes importants, pour ce qui concerne tant les femmes que les enfants. Le bureau chargé des questions d'égalité entre les femmes et les hommes a indiqué que l'absence d'informations spécifiques et les lacunes des mécanismes de collecte et d'évaluation des données sur les cas de violence domestique étaient de lourds obstacles à la lutte contre les violences à caractère sexiste. La Barbade bénéficiera de deux subventions dans le cadre du programme lancé au titre de l'IEDDH pour lutter contre la violence domestique, programme dont la mise en œuvre commencera début 2016. Le bureau de protection de l'enfance, qui est chargé d'enquêter sur les cas de maltraitance et de travail des enfants, manquerait d'effectifs. Les châtiments corporels sont toujours infligés dans les écoles publiques. Le ministre de l'intérieur de la Barbade a déclaré en novembre 2015 que le nouveau projet de loi sur la justice pour mineurs éradiquerait cette pratique.

Le système de justice civile accusait de sérieux retards dans le traitement des affaires. En octobre 2015, la Cour de justice des Caraïbes a rendu un arrêt dans une affaire qui avait commencé 27 ans plus tôt, en reprochant à l'ordre judiciaire de la Barbade la lenteur de son administration de la justice. La communauté homosexuelle continue de faire l'objet de harcèlement et de stigmatisation. Cependant, davantage de personnes s'expriment dans les médias contre cette discrimination. En janvier 2015, le Parlement a adopté la loi portant amendement de la loi sur les prisons, qui abolit le recours aux châtiments corporels dans les prisons.

Belize

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme pour le Belize ont été, entre autres, la réduction de la durée de la détention préventive, la cessation du recours excessif à la violence par les forces de sécurité, la lutte contre la violence domestique et contre les discriminations à l'égard des femmes et la lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants. L'Union européenne a également maintenu l'attention prioritaire qu'elle accordait à la lutte contre la traite des êtres humains et contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Bien que le Belize maintienne la peine de mort pour les homicides et les délits commis dans le cadre militaire, il est considéré comme un État abolitionniste dans les faits.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a procédé à son deuxième examen périodique universel consacré au Belize en 2013, et tout au long de 2015, l'Union européenne a encouragé le Belize à donner suite à ses recommandations. L'UE a de nouveau encouragé le Belize à mettre en place une institution nationale de défense des droits de l'homme, l'a exhorté à réviser la législation visant à la répression de la sodomie, et a souligné l'importance de lutter contre les violences à caractère sexiste. L'UE a également insisté sur l'importance de ratifier les principaux instruments en matière de droits de l'homme et de respecter les obligations en matière d'élaboration de rapports concernant les instruments des Nations unies ratifiés par le Belize. En 2015, l'UE s'est une nouvelle fois faite le chantre de la promotion les droits de l'homme et de la sensibilisation aux questions y relatives, par des discussions conjointes menées avec les principaux groupes de la société civile et groupes d'intérêts, ainsi qu'avec le gouvernement. Les questions liées aux droits de l'homme ont constitué un point clé de l'ordre du jour du deuxième dialogue politique mené en avril 2015 entre l'UE et le Belize au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou.

En 2015, au titre de l'IEDDH, l'UE a signé avec l'UNICEF un nouveau contrat visant à créer un environnement propice à la protection des enfants contre les violences et la maltraitance. Cela s'inscrit dans le prolongement de l'investissement de l'UE dans le partenariat essentiel établi avec l'UNICEF en vue de la protection des enfants et de la mobilisation des organisations de la société civile et du personnel soignant au Belize. L'UE, aux côtés de l'UNICEF, a continué de soutenir les travaux menés par la *Productive Organisation for Women in Action* (POWA) dans le domaine de l'autonomisation des femmes et des filles, de la prévention du VIH et de la lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées au VIH.

Bolivie

Dans le cadre de sa coopération et de son dialogue avec la Bolivie en matière de droits de l'homme et de démocratie, l'UE met en particulier l'accent sur le renforcement de l'État de droit et l'amélioration de l'accès à la justice, la protection et le respect des droits des populations autochtones et l'éradication des violences contre les femmes et les enfants.

L'Union européenne a poursuivi son dialogue avec la Bolivie en matière de droits de l'homme et de démocratie sous différentes formes, notamment dans le cadre du groupe de travail mixte sur la démocratie et les droits de l'homme, qui s'est réuni quatre fois en 2015. L'UE et la Bolivie ont également discuté des priorités en matière de droits de l'homme dans le cadre du cinquième dialogue de haut niveau entre l'UE et la Bolivie; l'UE a rappelé à cette occasion l'importance de la réforme de la justice, du rôle de la société civile et des obligations découlant des conventions de l'OIT en matière d'âge minimum d'admission à l'emploi. L'UE a également assuré le suivi de la mise en œuvre, par la Bolivie, des conventions en matière de droits de l'homme au titre du système de préférences généralisées (SPG+). La Bolivie est membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour la période 2015-2017, et la délégation de l'UE ainsi que ses États membres ont entrepris des démarches sur des questions internationales relatives aux droits de l'homme.

En mars 2015, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté les résultats de l'examen périodique universel concernant la Bolivie. La Bolivie a accepté 178 des 193 recommandations et en a rejeté 15 relatives au travail des enfants, à la liberté d'expression et à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

En matière de coopération financière, la réforme de la justice est également l'un des secteurs prioritaires de l'aide bilatérale au développement accordée à la Bolivie par l'UE en 2014-2016. En 2015, l'IEDDH a contribué à la lutte contre les violences envers les femmes et au renforcement de l'accès à la justice, l'accent étant mis sur les adolescents et les personnes privées de liberté. De nouveaux projets ont été lancés à la fin de l'année concernant les droits économiques, sociaux et culturels des femmes, des personnes âgées et des populations autochtones, la traite des êtres humains, l'accès à la justice et les droits des personnes LGBTI. En 2015, l'UE et ses États membres ont poursuivi l'action pilote visant à accroître la cohérence du soutien à la démocratie en Bolivie, dans le cadre du programme d'action pour le soutien à la démocratie.

Brésil

Le Brésil a accompli des progrès notables, en ce qui concerne en particulier les droits des personnes âgées, des femmes, des enfants et des personnes LGBTI, ainsi que la mise en œuvre d'un programme national sur les défenseurs des droits de l'homme. Toutefois, les groupes précités font encore l'objet, au Brésil, de violations des droits de l'homme. De plus, les Afro-Brésiliens et les populations autochtones continuent d'être victimes de discrimination et d'exclusion. En septembre, le rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités s'est dit préoccupé par les droits des personnes appartenant à une minorité. De même, en août, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a fait part de la préoccupation que lui inspirait le sort des personnes détenues dans les prisons et les centres de détention, qualifiant les mauvais traitements d'"endémiques". Parmi les points positifs, on note que le Brésil reste un pionnier de la protection des droits civils en ligne, avec l'adoption d'une loi sur le "cadre de protection des droits civils sur Internet", et un chef de file en matière de gouvernance de l'Internet au niveau mondial.

D'importants changements institutionnels se sont produits au Brésil au cours de l'année 2015: un nouveau ministre des droits de l'homme a été nommé en avril et une réforme ministérielle a vu, en octobre, fusionner en un seul organisme les ministères des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination raciale et des droits des femmes. Toutefois, plusieurs défis majeurs doivent encore être relevés. Le système judiciaire brésilien est souvent considéré comme inefficace et coûteux, en conséquence de quoi de nombreuses violations des droits de l'homme ne sont pas signalées; il s'agit souvent d'atteintes aux droits des groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les Afro-Brésiliens, les enfants et les populations autochtones. Des arrestations et détentions arbitraires continuent de se produire et le taux d'homicides commis par la police au Brésil fait encore partie des plus élevés au monde. Ces faits se produisent souvent dans des affaires impliquant la police militaire, et les victimes sont souvent des personnes d'ascendance africaine.

Une proposition visant à abaisser de 18 à 16 ans la majorité pénale pour certaines infractions a suscité la controverse. Les droits fonciers des populations autochtones ont continué d'être remis en question, notamment par la réforme constitutionnelle proposée qui envisage de transférer de l'exécutif au Congrès le pouvoir d'approuver et de délimiter les territoires autochtones. La situation reste également préoccupante en ce qui concerne les actes d'intimidation et de violence dont des dirigeants autochtones et des journalistes sont la cible. Au cours de l'année, plusieurs dirigeants autochtones ont été assassinés sur fond de conflits fonciers, et des journalistes couvrant des affaires de corruption ou de criminalité organisée ont subi le même sort. La réponse du système judiciaire n'a pas toujours été appropriée, ce qui renforce le sentiment d'impunité. Les expulsions et réinstallations forcées qui se sont produites à Rio de Janeiro dans la perspective des Jeux olympiques de 2016 sont également préoccupantes.

Le cinquième dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et le Brésil s'est tenu à Brasilia le 17 septembre 2015, sous la coprésidence du représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis. Parmi les sujets abordés, on peut citer les défenseurs des droits de l'homme, les droits des populations autochtones, la prévention de la torture et la lutte contre la torture, les droits des enfants, des adolescents et des jeunes, l'éducation aux droits de l'homme, les droits des personnes handicapées, ainsi que les migrations. Les participants sont parvenus à un accord sur le fait qu'il était important de poursuivre la coopération sur les droits de l'homme, y compris sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, les jeunes et la discrimination raciale. Un séminaire de la société civile a été organisé en marge du dialogue, avec la participation, pour la première fois, de hauts responsables du gouvernement brésilien. Les deux parties ont également participé à un séminaire conjoint de haut niveau sur les entreprises et les droits de l'homme, au cours duquel le Brésil a accepté que l'UE contribue, en apportant son soutien et son expertise, à l'élaboration d'un plan d'action national dans ce domaine.

L'UE dispose de plusieurs instruments pour soutenir les femmes, les enfants, les populations autochtones et les personnes LGBTI au Brésil, à la fois au niveau du dialogue politique et grâce à l'utilisation d'instruments et de programmes spécifiques tels que le Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes, l'IEDDH et les dialogues sectoriels. Plusieurs projets sont en cours et de nouveaux projets ont débuté en 2015: le soutien des droits des femmes bénéficie d'un budget de 2 millions d'euros, 4,3 millions d'euros sont consacrés aux droits des enfants, 0,7 million d'euros aux droits des populations autochtones et 0,5 million d'euros aux droits des personnes LGBTI.

Canada

Le Canada reste un ardent défenseur de la protection des droits de l'homme dans le monde entier, avec des normes élevées et des valeurs fondées sur des principes comparables à celles de l'UE. Les droits de l'homme sont traditionnellement un thème central de la politique étrangère canadienne. Du fait du changement de gouvernement intervenu en octobre 2015, les libéraux ayant succédé aux conservateurs, l'accent devrait être encore davantage mis sur l'intégration des droits de l'homme dans les relations extérieures et sur l'action en faveur du multilatéralisme.

Le gouvernement réaffirme sa détermination à faire respecter les droits fondamentaux de tous les Canadiens, partout où ils sont menacés, que ce soit à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Le Canada est généralement considéré comme un fervent partisan des droits de l'homme et un modèle positif en la matière pour le reste du monde. Si tant est qu'ils se posent, les problèmes relatifs aux droits de l'homme au Canada continuent de concerner essentiellement les groupes minoritaires, et les populations autochtones en particulier.

Tout au long de l'année 2015, le Canada a continué de jouer un rôle actif dans les enceintes internationales, notamment au sein de l'ONU, mais également sur le plan régional (en particulier aux Amériques) et bilatéral, en œuvrant en faveur des droits de l'homme, y compris au moyen de ses instruments d'aide au développement. Le Canada a continué d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs prioritaires affichés en matière de droits de l'homme, tels que les droits de l'homme en Iran, les droits des femmes, les droits des enfants, les droits des personnes LGBTI, la liberté de communication sur Internet et les droits des populations autochtones. Sur la plupart de ces questions, l'UE et le Canada ont poursuivi leur étroite coopération dans des enceintes multilatérales telles que l'ONU et l'OSCE. Les consultations annuelles sur les droits de l'homme entre l'UE et le Canada se sont déroulées en mars.

Avant les élections législatives d'octobre, le bilan interne en matière de droits de l'homme au Canada était sensiblement identique à celui de 2014. Cependant, certains progrès ont été accomplis sur les questions autochtones avec la publication, en juin 2015, d'un rapport sur les séquelles du système canadien de pensionnats, dans lesquels des milliers d'enfants autochtones étaient morts ou avaient été victimes de maltraitance au fil des décennies. Ce n'est qu'en 1996 que le dernier établissement de ce type a fermé ses portes. Par ailleurs, la législation antiterroriste du gouvernement conservateur qui est entrée en vigueur en juin 2015 a été critiquée par le Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui lui a reproché de ne pas offrir suffisamment de garanties pour protéger les droits des populations autochtones.

Les principales questions soulevées par le rapport établi en juillet 2015 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies à l'issue du sixième examen périodique universel consacré au Canada portaient sur la situation des populations autochtones en général, les violences à l'égard des femmes, ainsi que les aspects de la loi antiterroriste liés aux droits de l'homme. Ce rapport soulevait en outre précisément la question des femmes autochtones disparues ou assassinées, demandant l'ouverture d'une enquête nationale étant donné que "les femmes et les filles autochtones sont touchées de manière disproportionnée par [...] les actes de violence, les homicides et les disparitions".

Le gouvernement conservateur, dont le mandat a pris fin à la suite des élections fédérales d'octobre 2015, a constamment reproché aux Nations unies de "perdre leur temps" avec le Canada au lieu de se concentrer sur ce qui constitue selon lui d'autres zones réellement sensibles caractérisées par des violations flagrantes des droits de l'homme. On peut s'attendre à ce que le gouvernement libéral adopte une approche différente à l'égard de nombre de ces questions. Le parti libéral a basé sa campagne sur un renforcement du dialogue avec "le Canadien moyen" et les groupes de la société civile à tous les niveaux, dans le but de modifier l'image et la réputation du Canada, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, y compris à l'égard des droits de l'homme. Après avoir pris ses fonctions en novembre, le gouvernement a confirmé sa détermination à relancer le rôle du Canada au sein des institutions multilatérales, y compris en plaidant en faveur des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des réfugiés.

Le nouveau gouvernement a promis d'agir immédiatement sur la question non encore résolue des près de 1 200 femmes autochtones disparues ou assassinées, ce qui constituerait un changement politique majeur. L'idée d'enquête avait été constamment rejetée par le gouvernement précédent, qui prétendait qu'il existait déjà une série d'études sur la question et que le gouvernement préférait donc faire avancer les réformes de la justice pénale afin de gérer les problèmes de violence, les violences contre les femmes en particulier. Au cours d'une réunion avec les dirigeants de cinq groupes autochtones nationaux tenue en décembre, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un processus visant à ouvrir une enquête sur les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées. Cette enquête devrait débuter en 2016.

En ce qui concerne les droits de l'homme des réfugiés, le nouveau gouvernement a apporté une contribution majeure dans le cadre de la crise internationale des réfugiés et des migrants, en s'engageant à accepter au moins 25 000 réfugiés syriens parrainés par le gouvernement et 10 000 réfugiés syriens parrainés par des particuliers. Il a également consacré des ressources supplémentaires à l'accélération du processus d'accueil des réfugiés, permettant aux 10 000 premiers d'arriver avant la fin de l'année 2015. Toutefois, sur le front législatif, certaines questions liées à l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux soins de santé, qui découlent de l'introduction, en 2012, de la loi visant à protéger le système d'immigration du Canada, n'ont pas encore été résolues.

Chili

Le Chili a ratifié toutes les principales conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme et la plupart des protocoles facultatifs et est devenu partie au statut de Rome de la CPI. Le Chili coopère avec les mécanismes des Nations unies, envoie des rapports périodiques aux organes des traités et au Conseil des droits de l'homme (examen périodique universel) et établit des interactions avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Si la situation générale concernant les droits de l'homme au Chili est bonne, des questions restent préoccupantes, liées aux disparités qui existent en termes de droits sociaux et économiques (concernant par exemple l'égalité des chances en matière d'éducation et l'accès à une éducation de qualité pour tous), aux problèmes d'inégalité et de discrimination (y compris à l'égard des femmes, des personnes LGBTI et des populations autochtones) et à l'absence de procédures normalisées pour le traitement des personnes détenues.

Le gouvernement, qui est entré en fonctions en 2014, a inscrit à son programme une série de réformes structurelles qui donnent la priorité aux droits des citoyens et à l'éradication des inégalités. Le programme du gouvernement relatif aux de droits de l'homme envisage: un nouveau cadre institutionnel en la matière; des propositions visant à régler ce qui est qualifié de "dette historique" vis-à-vis des populations autochtones du Chili; des engagements concernant les droits des femmes; un large débat en vue de l'approbation de la loi sur le mariage homosexuel et l'adoption d'une loi sur l'identité sexuelle; des engagements concernant les violations des droits de l'homme commises sous la dictature militaire; ainsi qu'une nouvelle Constitution fondée sur un système totalement démocratique qui intègre un catalogue exhaustif et équilibré de droits, de devoirs et de garanties, conformément aux droits établis dans les principes, déclarations et conventions relatifs aux droits de l'homme. Les autorités gouvernementales semblent déterminées à prendre des mesures importantes dans le domaine des droits de l'homme, mais il reste à voir si ces mesures seront à même de mettre en œuvre leur programme ambitieux, étant donné que certaines des mesures proposées ne font pas l'unanimité, même au sein de la coalition Nueva Mayoría au pouvoir (par exemple l'avortement ou les unions civiles conduisant au mariage homosexuel). Le Chili a cessé d'être membre du Conseil des droits de l'homme en 2014, mais il a souligné qu'il poursuivrait ses efforts visant à parvenir à un consensus au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).

Parmi les principales avancées effectuées en 2015, on peut citer: la promulgation, le 8 mars, Journée internationale de la femme, de la loi créant un ministère des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes; la promulgation, en avril, de l'accord chilien d'union civile qui légalise les unions civiles entre concubins, qu'il s'agisse de couples homosexuels ou hétérosexuels, le Chili devenant ainsi le septième pays d'Amérique du Sud à établir de telles unions; et l'approbation par le congrès du projet de loi portant création d'un sous-secrétaire d'État aux droits de l'homme.

Les actions de l'UE visant à promouvoir le dialogue en matière de droits de l'homme et l'étroite coopération avec le Chili sur les questions relatives aux droits de l'homme se sont poursuivies en 2015, l'accent étant mis sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des populations autochtones, les droits des personnes LGBTI, les actions visant à préserver la mémoire de la dictature militaire qui a sévi de 1973 à 1990 et les questions transversales que constituent le renforcement de la société civile et la coopération dans les enceintes internationales. Le sixième dialogue sur les droits de l'homme au niveau local entre l'UE et le Chili a eu lieu à Santiago en décembre, et a porté sur la coopération internationale, les institutions dédiées aux droits de l'homme, la participation de la société civile, les droits des populations autochtones, les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des personnes LGBTI, la mémoire et les perspectives de travaux futurs. Une réunion de consultation avec la société civile a eu lieu en novembre, préalablement au dialogue, et une réunion d'information et de suivi se tiendra avec la société civile en janvier 2016.

Par le biais de la coopération par ligne thématique, l'UE a fourni un total de 1 151 000 euros de soutien à des projets dans ces domaines. Parmi les actions actuellement mises en œuvre, on peut citer: l'accord conjoint UE-ONU Femmes, qui vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au Chili, en mettant l'accent sur l'exercice de responsabilités et la participation des femmes dans la vie politique, l'émancipation économique et l'éradication des violences à caractère sexiste; le projet UE-MOVILH/Triángulo, qui vise à donner à la société civile les moyens de suivre la situation des droits des personnes LGBTI au Chili, ainsi que la mise en œuvre et le fonctionnement de la loi contre les discriminations; et le programme UE-Institut national des droits de l'homme pour le renforcement de l'action de la société civile dans le domaine des droits de l'homme, qui prévoit notamment le financement de micro-projets dans les domaines des droits des personnes LGBTI, de la mémoire et des droits des populations autochtones.

Colombie

L'existence d'un conflit armé et ses liens avec le trafic de stupéfiants et d'autres formes de criminalité organisée ont créé un contexte difficile, y compris en ce qui concerne les préoccupations relatives aux droits de l'homme. Les principales questions ou les principaux groupes sur lesquels l'UE a axé son action en Colombie en témoignent: impunité; défenseurs des droits de l'homme; femmes; paix et sécurité; enfants et conflit armé; groupes et minorités ethniques (populations autochtones et Afro-Colombiens). Les principaux motifs de préoccupation sont le recrutement forcé d'enfants, les violences sexuelles envers les femmes et les filles, ainsi que les menaces et les agressions contre des responsables locaux, des participants aux processus de restitution des terres et des syndicalistes. Par ailleurs, des disparitions forcées continuent de se produire dans certaines zones rurales, et la corruption persiste. L'insuffisance des données statistiques officielles ajoute à la difficulté.

La situation en Colombie fait l'objet d'un examen préliminaire du Procureur de la Cour pénale internationale depuis 2004. Le Bureau du Procureur a annoncé son intention de continuer à suivre et à analyser la mise en œuvre du cadre juridique pour la paix, ainsi que les évolutions législatives et autres concernant les enquêtes et les poursuites dans les affaires dites de "faux positifs" (exécutions extrajudiciaires).

Certains signes encourageants montrent que la Colombie intensifie ses efforts en matière de lutte contre l'impunité. En juin 2015, le congrès a approuvé l'acte législatif 01 de 2015 qui modifie l'article 221 de la Constitution concernant les tribunaux militaires. La loi fait référence au droit international humanitaire et prévoit que les infractions portant atteinte aux droits de l'homme qui n'ont pas été commises dans le cadre du conflit armé interne relèveront de la compétence des tribunaux militaires.

Malgré les préoccupations que continue de susciter la question de la capacité du gouvernement à protéger suffisamment les défenseurs des droits de l'homme, plusieurs signes positifs indiquent que les droits de l'homme seront au centre des efforts de consolidation de la paix, comme par exemple la publication récente d'un rapport annuel sur les droits de l'homme et l'engagement d'intégrer les droits de l'homme dans les plans de développement régional. De plus, un certain nombre d'évolutions récentes témoignent d'une tendance favorable aux libertés civiles.

Un futur accord de paix avec les FARC aura des effets positifs sur la cause des droits de l'homme en Colombie, même si de nombreux problèmes liés aux droits de l'homme ne pourront être totalement réglés qu'au terme de plusieurs années de mobilisation.

Le dialogue technique sur les droits de l'homme entre l'UE et la Colombie a eu lieu à Bogota en juin. Le dialogue a été préparé en étroite collaboration avec les États membres de l'UE au niveau local, et a essentiellement porté sur les possibilités à saisir et les défis à relever dans les domaines suivants: les entreprises et les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, les victimes et le centre national pour la mémoire historique.

Des organisations de la société civile (organisées en plates-formes) avaient également été consultées afin d'apporter leur contribution sur l'ordre du jour et le fond du dialogue. Au cours de celui-ci, l'UE s'est également dite préoccupée par les menaces visant les défenseurs des droits de l'homme et a souligné l'importance du travail de prévention et d'enquête à mener pour poursuivre les responsables des crimes commis contre eux. Les États membres de l'UE (dont 10 ont pris part au dialogue) ont participé activement au dialogue, aux côtés de la délégation de l'UE, ce qui a permis de parvenir à un terrain d'entente et à des activités communes avec les homologues colombiens.

L'UE soutient des projets relatifs à la transparence et à l'impunité, aux enfants et au conflit armé dans les régions sensibles, aux femmes et au conflit armé sous l'angle de leur rôle de militantes pour la paix, ainsi qu'aux communautés afro-colombiennes, autochtones et Mestizo du Chocó. L'UE a également approuvé des projets portant sur la restitution des terres et les défenseurs des droits de l'homme.

La question des entreprises et des droits de l'homme est devenue une priorité en 2015 et sera officiellement ajoutée à la stratégie par pays à partir de 2016. L'UE et ses États membres ont, sous l'impulsion du Royaume-Uni et des Pays-Bas, travaillé avec le gouvernement colombien sur le plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme, qui a été lancé le 9 décembre conjointement au rapport annuel sur les droits de l'homme. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont également financé l'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises. Cette question s'est imposée comme sujet de préoccupation parce que l'industrie extractive est souvent associée aux violations des droits de l'homme commises au nom d'intérêts commerciaux et que les concessions minières sont souvent accordées à l'intérieur de zones protégées ou de zones visées par la restitution de terres. 2015 a constitué la quatrième année de mise en œuvre de la loi sur les victimes (loi 1448), qui porte sur l'indemnisation des victimes du conflit armé et comporte des mesures visant à accélérer la restitution des terres.

Costa Rica

Le Costa Rica est partie aux principaux instruments internationaux et interaméricains en matière de droits de l'homme. La Cour interaméricaine des droits de l'homme, l'Institut interaméricain des droits de l'homme et l'Université pour la paix, sous mandat des Nations unies, ont tous leur siège au Costa Rica. En juin 2015, M^{me} Elizabeth Odio Benito, qui a été vice-présidente du Costa Rica et plusieurs fois ministre, a été élue juge à la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le Costa Rica a participé de manière active et constructive aux travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations unies ainsi qu'à l'examen de toutes les questions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au sein de la Troisième Commission. S'appuyant sur une solide tradition de protection et de promotion des droits de l'homme et des progrès notables en la matière, le Costa Rica s'est engagé à encourager des politiques publiques encore plus dynamiques concernant l'égalité des sexes et une participation accrue des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes d'ascendance africaine et les populations autochtones, à tous les niveaux de la société. Une étape importante a été franchie dans ce dernier domaine en août, lorsque l'Assemblée législative a approuvé, à l'unanimité, une réforme constitutionnelle reconnaissant le caractère multiethnique et multiculturel du Costa Rica après plus de quinze ans de débats.

Néanmoins, le niveau des inégalités sociales, l'aggravation de la situation en matière de sécurité et la présence croissante de la criminalité organisée et du trafic de drogue dans la région et le pays lui-même constituent des défis de taille. La garantie de la sûreté et de la sécurité et la lutte contre l'impunité représentent des priorités sociales et politiques majeures. Malgré les avancées que le pays a indiqué avoir réalisées en matière de renforcement institutionnel et de nouvelles politiques, il est essentiel de poursuivre et d'intensifier les efforts déployés pour remédier aux conditions qui portent atteinte aux droits fondamentaux des groupes vulnérables (par exemple, la population carcérale, les migrants, les populations autochtones, les femmes victimes de violence et la communauté LGBTI).

Au cours de l'année 2015, l'UE est restée un partenaire actif et constructif du Costa Rica dans le domaine des droits de l'homme. La délégation de l'UE et les États membres de l'UE qui sont présents dans le pays ont coopéré avec tous les secteurs des pouvoirs publics. Outre des actions spécifiques, l'UE et ses États membres ont participé à un certain nombre d'événements publics et d'activités d'information et de sensibilisation, et ils ont poursuivi la mise en œuvre de nombreux projets de coopération ayant une forte incidence dans le domaine des droits de l'homme. Par exemple, le programme PROSEC de l'UE ("Soutien sectoriel à la réforme du secteur de la sécurité au Costa Rica") vient appuyer les efforts déployés par les autorités pour améliorer la sécurité publique, notamment en contribuant à améliorer la formation des forces de police et en renforçant l'organisation interne.

Un autre projet majeur financé par l'UE, PROEDUCA ("Stratégie globale visant à réduire les taux de décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire public"), contribue à la cohésion sociale en renforçant les capacités des acteurs institutionnels et de la communauté éducative en vue de lutter contre le décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire. Le projet Emprende financé par l'UE ("Promouvoir les capacités entrepreneuriales des femmes pour renforcer leur indépendance économique") contribue à la mise en œuvre d'une cohésion sociale et territoriale accrue, en renforçant l'indépendance économique des femmes économiquement vulnérables présentant un potentiel entrepreneurial dans les zones rurales ou les zones urbaines marginalisées. Dans le cadre du nouvel appel à propositions au titre de l'IEDDH pour 2015-2016, l'UE a annoncé en 2015 qu'elle financerait trois projets visant à promouvoir une société plus ouverte et à améliorer la situation en matière de droits de l'homme des migrants, des femmes et des jeunes détenus au Costa Rica, y compris de la communauté LGBTI.

Cuba

Les détentions arbitraires et de courte durée de membres de l'opposition, de militants et de défenseurs des droits de l'homme se sont poursuivies en 2015. À plusieurs reprises, il a été fait part aux autorités cubaines de préoccupations à cet égard dans le cadre du dialogue politique à tous les niveaux. L'UE et ses États membres mènent régulièrement des activités de diplomatie publique et numérique en ce qui concerne la liberté d'expression. Ils ont entrepris des activités de suivi et communiqué des informations sur le recours aux détentions de courte durée et sur les violations de la liberté d'association et de réunion.

En 2015, les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme à l'égard de Cuba ont notamment consisté à insister sur la ratification des pactes des Nations unies relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, en particulier la non-discrimination et la lutte contre la violence envers les femmes, la liberté d'expression et d'association, y compris un élargissement du champ d'activité de la société civile, et la liberté de circulation. Au cours de l'année 2015, l'UE et Cuba ont poursuivi leurs négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral de dialogue politique et de coopération, qui établirait une plateforme permettant d'instaurer un dialogue constructif et une coopération améliorée. Cet accord prévoirait la mise en place d'un dialogue sur les droits de l'homme ainsi qu'une coopération en la matière, ce qui témoignerait de la place centrale qu'occupent les droits de l'homme dans le cadre des relations entre l'UE et Cuba.

L'UE et Cuba ont mené leurs premières discussions sur les droits de l'homme le 25 juin 2015 à Bruxelles, sous la coprésidence, pour l'UE, de M. Stavros Lambrinidis, RSUE pour les droits de l'homme, et de M. Christian Leffler, secrétaire général adjoint du SEAE. Cette réunion a été marquante en raison à la fois des échanges ouverts qu'elle a suscités et du large éventail de sujets que Cuba a été disposée à aborder. Cuba s'est engagée à continuer de dialoguer avec l'UE à l'avenir sur la base des droits de l'homme universellement reconnus.

À La Havane, l'UE a poursuivi ses échanges avec un vaste éventail de représentants de la société civile cubaine au sein du groupe de travail sur les droits de l'homme, coordonné par la délégation de l'UE, ainsi que dans le cadre de réunions ponctuelles. Ces contacts ont permis d'analyser et de suivre la situation en ce qui concerne, notamment, la liberté d'expression et d'association, la liberté de conviction et les droits du travail. Néanmoins, il est resté impossible, en particulier pour les ministres et hauts responsables de l'UE et des États membres en visite officielle, de se réunir ouvertement avec les principaux opposants au gouvernement.

L'UE a continué de soutenir à Cuba des projets visant à renforcer les capacités des femmes entrepreneurs, à prévenir la violence à l'égard des femmes, à renforcer les capacités des organisations représentant les personnes handicapées, à assurer une éducation sexuelle et à soutenir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les domaines du développement urbain, de l'agriculture et de l'énergie. L'UE déploie des efforts permanents pour renforcer la participation des organisations indépendantes de la société civile à ses travaux tant politiques que de coopération. L'UE a poursuivi ses échanges avec les membres du groupe des anciens prisonniers politiques libérés en 2011 (le "groupe des 75") pour s'enquérir de leur situation juridique et défendre auprès des autorités leur droit de quitter le pays.

Dominique

En 2015, l'UE a continué à soutenir l'abolition de la peine de mort, la protection des droits des enfants et des femmes ainsi que la lutte contre la violence domestique et les discriminations à l'égard des personnes LGBTI. Plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont été entreprises dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en ce qui concerne les résolutions relatives aux droits de l'homme. Les femmes dominicaines disposent des mêmes droits légaux que les hommes, mais le droit de propriété continue d'être dévolu aux chefs de ménage, qui sont généralement des hommes. Le gouvernement a organisé des ateliers et a participé à des programmes d'information et de sensibilisation du public concernant les violences sexuelles et domestiques. Toutefois, le pays n'est pas encore doté d'un plan d'action national de lutte contre les violences à caractère sexiste. La Dominique figure parmi les pays qui, en 2016, bénéficieront de la mise en place d'une subvention régionale, financée au titre de l'IEDDH, axée sur les violences domestiques.

La Dominique a été durement frappée par le passage de la tempête tropicale Erika en août 2015. Selon le rapport d'évaluation des dommages, la tempête a occasionné des dégâts d'une valeur équivalant à environ 90 % du PIB du pays. L'UE mobilise un important financement au titre du 11^{e} Fonds européen de développement afin d'aider le gouvernement à garantir l'accès de la population aux services de base.

République dominicaine

Les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la République dominicaine sont entre autres la lutte contre les violences à caractère sexiste, la promotion du respect des droits de l'enfant, y compris la lutte contre le travail, la traite et la prostitution des enfants, la promotion des droits sexuels et génésiques, la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, la défense et la promotion des droits des travailleurs migrants haïtiens et de leurs descendants nés en République dominicaine et le respect des droits des personnes handicapées.

La République dominicaine est une démocratie qui fonctionne, mais il y règne une méfiance généralisée du public à l'égard des institutions du pays. Les droits de l'homme sont officiellement respectés et toutes les conventions pertinentes ont été ratifiées, à l'exception de celles sur les travailleurs migrants et leur famille, sur la prévention de l'apatridie, sur les droits de l'enfant et sur la protection des personnes contre les disparitions forcées. Néanmoins, en pratique, des problèmes se posent dans les domaines suivants: égalité entre les femmes et les hommes, violences à l'égard des femmes, violences domestiques, viols, discrimination à l'égard des personnes LGBTI, violences d'État, exécutions extrajudiciaires, essentiellement de jeunes délinquants présumés en situation de pauvreté, commises par les forces de sécurité, prisons surpeuplées et conditions carcérales dangereuses car ne satisfaisant pas aux normes, arrestations et détentions arbitraires, détentions préventives prolongées, faiblesse de l'État de droit et application inadéquate du droit du travail. Les accusation de corruption sont fréquentes et l'impunité prévaut. Un arrêt rendu récemment par la Cour constitutionnelle s'est traduit, dans les faits, par un retour à la législation qui prévalait en 1884 en matière d'avortement, celui-ci étant même interdit dans les cas de viol, d'inceste ou de malformation fœtale, ou lorsque la vie de la mère est en danger.

À la suite d'un arrêt du Tribunal constitutionnel de 2013, qui a privé de fait les descendants de migrants irréguliers de la nationalité dominicaine, des procédures de régularisation et de naturalisation sans précédent ont été lancées en 2014. Cela a donné lieu à une série de problèmes, mais les autorités dominicaines se sont montrées généralement coopératives pour tenter de les résoudre et s'efforcer de respecter les normes internationales dans le cadre des expulsions de migrants en situation irrégulière. L'UE a répondu à la controverse récurrente de différentes manières en 2015: elle a fait part de ses préoccupations, a proposé son aide, a mis l'accent sur le dialogue et a continué à soutenir les organisations de défense des droits de l'homme par l'intermédiaire de ses instruments de coopération.

À l'issue d'un vaste processus de consultation mené par la direction générale des droits de l'homme du ministère des relations extérieures et par la commission interinstitutionnelle des droits de l'homme, la République dominicaine a finalement élaboré un plan national sur les droits de l'homme pour la période 2015-2020. Ce document a été transmis au cabinet du président pour approbation, mais serait bloqué en raison des pressions exercées par la haute hiérarchie ecclésiastique, qui s'oppose à la protection des droits des personnes LGBTI. Des ONG ont fait état de nombreux cas de discrimination dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, de la justice et de l'emploi, et les personnes LGBTI ont souvent été victimes d'actes d'intimidation, de harcèlement ou de brutalité.

L'UE a soutenu un grand nombre d'initiatives majeures dans les domaines des droits de l'homme, de la réforme de l'administration publique et des relations bilatérales avec Haïti. Au cours de l'année 2015, l'UE a largement contribué à des projets visant à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme en République dominicaine, soutenant les droits des femmes, notamment les droits sexuels et génésiques, et portant sur les migrations et la nationalité. En outre, l'UE a appuyé les travaux menés dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme.

Équateur

Quelques-unes des évolutions politiques et juridiques qu'a connues l'Équateur au cours de l'année écoulée posent des défis dans certains domaines relatifs aux droits de l'homme. Les défis les plus importants concernent les droits civils et politiques, notamment en matière de libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et la liberté de réunion. La nouvelle loi sur la communication a renforcé le contrôle de l'État sur les médias. L'indépendance de la justice, le respect de la légalité et la réduction du champ d'activité de la société civile suscitent également des préoccupations. Les organisations de populations autochtones restent divisées sur les politiques publiques relatives aux ressources nationales, notamment la nouvelle loi sur les activités minières et les concessions pétrolières. En conséquence, les troubles sociaux et les confrontations se sont intensifiés au cours de l'année. Toutefois, fait encourageant, quelques avancées ont été réalisées en ce qui concerne le cadre juridique applicable aux femmes, aux enfants, aux demandeurs d'asile et aux personnes LGBTI.

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec l'Équateur consistent entre autres à promouvoir la légitimité des activités des défenseurs des droits de l'homme, à encourager la participation de la société civile aux politiques publiques, à soutenir la liberté d'expression et à garantir une meilleure protection des groupes vulnérables, y compris les populations autochtones et les minorités, les migrants, les femmes et les enfants.

Le dialogue sur les droits de l'homme avec l'Équateur s'est poursuivi en 2015. Tout au long de l'année, l'UE et ses États membres ont suivi l'évolution de la situation en matière de droits de l'homme et en ont rendu compte. Des réunions régulières et ponctuelles ont été tenues avec des représentants du gouvernement, mais également avec des défenseurs des droits de l'homme et des organisations de la société civile. L'UE a fait part des préoccupations que lui inspirent l'augmentation des restrictions à la liberté d'expression et d'association, la criminalisation de la contestation sociale, l'indépendance du système judiciaire et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile.

Des démarches politiques ont été effectuées pour promouvoir les positions de l'UE au niveau multilatéral. L'UE et ses États membres ont organisé divers forums pour examiner et promouvoir le rôle de la société civile et la défense de la démocratie et des droits de l'homme, et/ou y ont participé, par exemple en décembre 2015, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme. La feuille de route de l'UE pour la coopération avec la société civile a suscité un intérêt croissant de la part des organisations de la société civile, qui participent activement à sa mise en œuvre. Bien que les fonds affectés à la coopération bilatérale aient diminué ces dernières années, l'UE et ses États membres ont continué de fournir un financement pour soutenir les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme dans le pays.

El Salvador

La situation d'El Salvador au regard des droits de l'homme a continué de s'améliorer tout au long de l'année 2015, malgré des développements inquiétants dans le domaine de la sécurité. En mars, les électeurs ont élu leurs représentants à l'Assemblée législative, au Parlement d'Amérique centrale et dans les municipalités, dans le cadre d'élections conformes aux normes internationales. Néanmoins, des changements électoraux de dernière minute et des problèmes organisationnels ont entraîné un important retard dans l'annonce des résultats. Des progrès intéressants ont été réalisés dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, même si rien ne permet d'affirmer que les institutions du pays seront en mesure de gérer l'ampleur du phénomène et de faire aboutir les enquêtes.

Le résultat de l'examen périodique universel (EPU) d'El Salvador, adopté en mars 2015, s'est révélé plutôt positif. Les recommandations ont été axées sur le niveau élevé d'impunité et sur les violations des droits des femmes, y compris les limitations des droits génésiques (interdiction totale de l'avortement). Dans le même temps, la participation d'El Salvador au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et ses votes au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies ont démontré que le pays était très attaché à la protection des droits de l'homme dans le monde entier. En novembre, l'Assemblée législative a finalement approuvé l'adhésion d'El Salvador au statut de Rome de la Cour pénale internationale. Dans le cadre de ses mécanismes de contrôle, l'OIT a examiné les violations de la liberté d'association commises par El Salvador, en mettant l'accent sur les cas graves et urgents en la matière.

L'adoption du plan quinquennal de développement du gouvernement a créé les conditions permettant d'intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans tous les domaines de l'action publique. Ce plan contribuera à améliorer l'accès effectif aux droits socio-économiques de base, particulièrement au moyen d'actions proposées dans les domaines de la sécurité, de l'éducation et de l'emploi. Une approche globale a été adoptée pour traiter ces questions, essentiellement par l'intermédiaire de dialogues nationaux qui ont ouvert la voie à des stratégies plus solides et mieux coordonnées.

Le Conseil national pour la sécurité et la coexistence des citoyens a adopté un plan global (plan "El Salvador Seguro" ou plan pour un El Salvador sûr), qui vise à s'attaquer aux causes profondes de la violence, à réduire l'impunité, à renforcer la justice pénale, à améliorer la protection des victimes et à promouvoir la réinsertion des membres de gangs. Les autorités ont récemment commencé à mettre en œuvre des mesures urgentes dans les dix municipalités les plus touchées par la criminalité. Malgré tout, le pays a enregistré en 2015 une forte hausse du nombre d'homicides, qui a conduit le gouvernement à intensifier son action répressive, aux dépens des droits de l'homme semblerait-il. L'impunité est restée généralisée dans un climat de violence qui a porté atteinte à de nombreux droits sociaux et économiques.

En ce qui concerne les droits des femmes, la détermination constante du gouvernement a permis certaines améliorations, même si l'inégalité entre les sexes reste importante en termes d'accès aux droits fondamentaux. Dans le même temps, la situation au regard des droits de l'homme d'autres groupes vulnérables tels que les enfants, les populations autochtones et les prisonniers n'a que modestement progressé. Les membres de la communauté LGBTI ont continué à être victimes d'exclusion et d'actes de haine, treize meurtres homophobes ayant été recensés en 2015 ainsi que plusieurs actes de violence lors de la marche des fiertés (Gay Pride).

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie à l'égard d'El Salvador consistent à améliorer la cohésion sociale et l'accès universel aux droits économiques et sociaux, à contribuer à prévenir la violence sociale en renforçant les capacités institutionnelles et sociales en vue d'un règlement pacifique des conflits, à renforcer les organisations locales de la société civile, y compris le travail mené avec les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les violences à l'égard des femmes. Au cours de l'année 2015, les travaux se sont poursuivis dans tous ces domaines dans le cadre de programmes de coopération bilatérale avec les administrations publiques, de projets de coopération avec les organisations de la société civile et les autorités locales, d'un dialogue politique et de l'organisation d'événements consacrés aux droits de l'homme.

Dans le contexte de ses programmes de coopération bilatérale, l'UE a continué de soutenir le développement du système de protection sociale universelle du pays. Dans le cadre de sa coopération avec El Salvador en 2015, l'UE a notamment appuyé la politique budgétaire du gouvernement, ses mesures de prévention de la violence ainsi que son initiative phare en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ("Ciudad Mujer"). El Salvador bénéficie par ailleurs d'un financement dans le cadre de l'IEDDH, de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et de la ligne thématique "Organisations de la société civile et autorités locales". Un appel à propositions d'un montant de 2 600 000 d'euros a été lancé à la fin de 2015 au titre de cette ligne. Ses principales priorités consistent à promouvoir les droits économiques dans les régions rurales en mettant l'accent sur les petites exploitations agricoles, à travailler avec les jeunes et les enfants vulnérables, à encourager l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et à instaurer une culture de la paix.

Dans le cadre de son dialogue politique avec les autorités salvadoriennes, l'UE a soulevé un certain nombre de questions relatives aux droits de l'homme, telles que la crise des enfants migrants, l'interdiction totale de l'avortement, la situation du pays en matière de sécurité et la nécessité de faire progresser les droits sociaux et économiques. Au cours de l'année 2015, les travaux se sont également poursuivis sur l'adhésion du pays au statut de Rome (finalement approuvé en novembre, voir ci-dessus) et sur des initiatives particulières de l'UE au sein du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies. L'UE s'est également exprimée sur des sujets qui la préoccupent (la violence à l'égard des femmes, les droits des minorités, la traite des êtres humains et les enfants migrants). Dans le cadre de son action de promotion des droits de l'homme, l'UE a fait des déclarations et organisé des activités publiques avec les États membres, le gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes afin de célébrer des journées liées aux droits de l'homme, telles que la Journée mondiale contre la peine de mort, la Journée internationale des droits de l'homme et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Tout au long de l'année, l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, en tenant des sessions de consultation avant le lancement d'appels à propositions ainsi que des réunions régulières avec les défenseurs des droits de l'homme, le bureau du médiateur pour les droits de l'homme et d'autres interlocuteurs.

Grenade

Parmi les défis prioritaires qui se posent figurent l'abolition de peine de mort, l'égalité et la non-discrimination, la violence domestique, l'absence de traitement des questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la révision constitutionnelle et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI. Les conditions carcérales restent très mauvaises. En dépit des efforts concertés déployés par l'UE, le processus de révision constitutionnelle en cours à la Grenade n'a pas permis de répondre à certaines préoccupations essentielles en matière de droits de l'homme, telles que la peine de mort, malgré le moratoire de fait en vigueur. Néanmoins, des mesures visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ont été mises en place, même si des efforts supplémentaires doivent être consentis. Les violences domestiques demeurent un sujet de vive préoccupation, auquel l'UE contribue à s'attaquer dans le cadre de l'IEDDH. Le Grenade bénéficiera de deux subventions au titre d'un appel à propositions de 2015. L'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU Femmes) a constaté que la Grenade était résolue à aborder la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et elle a pris acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de certains volets du projet de plan national stratégique de lutte contre la violence à caractère sexiste. La Grenade est désormais proactive et résolue à se pencher sur la question de l'égalité des sexes, en renforçant la législation pour lutter contre la violence sexuelle, en améliorant les ordonnances de protection en cas de violence domestique et en prenant d'autres mesures pertinentes.

Après l'avoir reporté plusieurs fois, le gouvernement de la Grenade va organiser un référendum sur la réforme constitutionnelle en 2016. Le Congrès national démocratique, parti d'opposition, s'est retiré de la commission de réforme, exprimant son mécontentement quant à la procédure appliquée et à la non-prise en compte de recommandations essentielles, notamment la limitation du nombre de mandats du Premier ministre, la fixation d'une date pour la tenue des élections, un mode de scrutin proportionnel combiné au mode de scrutin majoritaire actuel, une seule chambre au lieu de deux au Parlement et une disposition de la Constitution prévoyant l'existence, à tout moment, d'une opposition officielle.

La Grenade n'a pas encore aboli les châtiments corporels. Un projet pilote mené dans plusieurs écoles, appelé programme "Écoles amies des enfants", favorise des stratégies positives de gestion des comportements. Les retours d'information sur ce projet sont positifs et le ministère de l'éducation compte l'étendre à toutes les écoles. Les conditions carcérales restent très difficiles en raison d'un surpeuplement extrême. La seule prison de la Grenade, construite pour 198 détenus, comptait 450 prisonniers en septembre 2015.

Guatemala

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement du mandat de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) et par la révélation par le procureur général, en coordination avec la CICIG, d'affaires de corruption à haut niveau au sein de l'administration douanière et l'Institut de la sécurité sociale. Ces révélations ont entraîné une vague de protestations sociales pacifiques dans tout le pays ainsi qu'une crise politique majeure, qui ont abouti à la démission et au placement en détention provisoire du président, quatre jours seulement avant la tenue d'élections générales.

Dans ce contexte difficile, le Guatemala est parvenu à surmonter la crise tout en préservant l'ordre constitutionnel: l'équipe Pérez Molina a été remplacée, un gouvernement de transition est entré en fonction et des élections ont été organisées avec succès et en temps voulu à cinq niveaux différents. La Cour suprême, le Tribunal électoral et la Cour constitutionnelle ont tous joué un rôle essentiel. Les protestations ont réuni des acteurs aux opinions traditionnellement divergentes, issus de l'ensemble du spectre idéologique, dans un appel commun à des réformes structurelles et à la transparence, ce qui a créé de nouvelles possibilités de trouver un consensus sur la meilleure manière de remédier aux causes structurelles à long terme qui sous-tendent les problèmes persistants du Guatemala en matière de droits de l'homme. Les progrès qu'il est possible d'accomplir à cet égard dépendront de la capacité du nouveau gouvernement à répondre à ces attentes élevées au moyen d'un plan d'action concret.

Parmi les défis à long terme que le Guatemala doit relever en matière de droits de l'homme figurent les suivants: de nombreux conflits sociaux (concernant essentiellement des différends fonciers et des projets d'extraction), l'application du droit du travail, en particulier la liberté d'association, les violences à l'égard des femmes et des filles, les menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile, la liberté d'expression, les droits des personnes LGBTI, les droits de l'enfant, les droits des peuples autochtones, y compris le droit de consultation, l'accès aux services de base, l'indépendance de la justice et l'État de droit, y compris les conditions carcérales, et la sécurité des citoyens. Sur le plan judiciaire, les procès des hauts fonctionnaires soupçonnés d'avoir été impliqués dans les scandales de corruption constituent des étapes décisives sur la voie d'un renforcement du système judiciaire. Toutefois, l'achèvement de ces procès dans les prochains mois ou les prochaines années constituera également un indicateur important la force de l'indépendance de la justice.

Une étape a été franchie dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles lorsque, en novembre, le Congrès a porté de 14 à 18 ans l'âge légal du mariage pour les filles et les garçons, conformément aux recommandations de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il s'agit maintenant d'assurer la mise en œuvre effective de cette décision. En ce qui concerne les droits du travail, et en particulier la liberté d'association, les progrès, bien que limités, réalisés dans le cadre de la feuille de route tripartite de 2013 (gouvernement, syndicats et associations d'employeurs) ainsi que l'évolution de la situation politique ont conduit à reporter par deux fois une décision de l'OIT visant à mettre en place une commission d'enquête concernant le non-respect de la convention n° 87 de l'OIT et à prévoir une présence renforcée de l'OIT.

La situation des défenseurs des droits de l'homme a continué de susciter des préoccupations de la part des organisations des droits de l'homme. Selon l'Unité de protection des défenseurs des droits de l'homme du Guatemala (UDEFEGUA), l'année 2015 a été marquée par une légère baisse du nombre d'attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme (455 attaques sur onze mois, jusqu'en novembre, contre 813 en 2014). Toutefois, les attaques recensées ont été plus violentes que les années précédentes, incluant treize assassinats. Dans le domaine de la justice transitionnelle, aucune nouvelle affaire n'a été engagée en 2015 et le procès Ríos Montt a encore subi de nombreux retards de procédure. Néanmoins, des avancées ont été observées, comme par exemple le versement d'indemnités financières dans l'affaire emblématique Chixoy et la condamnation de l'ancien chef de la police Pedro Arredondo pour l'incendie de l'ambassade d'Espagne en 1980.

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie au Guatemala consistent à renforcer le système judiciaire, à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales, à réduire les conflits sociaux, à soutenir l'application du cadre juridique existant sur le féminicide et les violences à l'encontre des femmes et des filles et à améliorer les mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme. Au cours de l'année 2015, l'UE a intensifié son dialogue politique et stratégique avec le pouvoir exécutif, le Congrès, le pouvoir judiciaire, les candidats à la présidence et la société civile (y compris le secteur privé) afin de soutenir le renouvellement du mandat de la CICIG, la réforme judiciaire, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la prévention et la gestion des conflits, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles et le relèvement de l'âge du mariage pour les filles, la mise en œuvre des conventions n° 87 et n° 169 de l'OIT, la protection des défenseurs des droits de l'homme et la préservation de l'espace dévolu à la société civile. Ce dialogue a aussi été renforcé au moyen de déclarations, de tribunes et de discours publics. Des événements thématiques spécifiques ont également été organisés sur des sujets tels que les droits des populations autochtones et la liberté d'expression.

Pendant la crise politique, l'UE a utilisé le dialogue politique pour accompagner une transition pacifique du pouvoir, le processus électoral ainsi que la réalisation de progrès concernant les propositions de réformes structurelles. Elle a en outre facilité le dialogue entre des interlocuteurs aux opinions traditionnellement divergentes (société civile, État, secteur privé, etc.) et a mené des activités de renforcement de la confiance supplémentaires qui, depuis les élections, ont visé à instaurer un climat de confiance et à favoriser des échanges constructifs. Comme les années précédentes, l'UE a poursuivi son dialogue structurel avec les défenseurs des droits de l'homme par l'intermédiaire du "groupe de filtrage" et ses réunions thématiques avec les États membres de l'UE. Elle a également soutenu l'organisation de réunions politiques tripartites régulières pour assurer le suivi et l'accompagnement de la plainte pour non-respect de la convention n° 87 de l'OIT. L'UE a par ailleurs mis à profit la deuxième année de l'exercice de contrôle du SPG+ pour analyser la mise en œuvre de vingt-sept conventions internationales. Cette action viendra alimenter les efforts que déploiera l'UE en 2016 en matière de dialogue politique.

En ce qui concerne la coopération, l'UE a financé cinq nouveaux projets visant à soutenir les défenseurs des droits de l'homme, y compris un projet mené conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme au Guatemala destiné à suivre la situation des défenseurs des droits de l'homme pendant les élections, elle a fourni une assistance juridique et un soutien aux défenseurs des droits de l'homme incriminés et menacés ainsi qu'à leurs familles et elle a signé trois nouveaux projets visant à soutenir les défenseurs des droits de l'homme dans les zones rurales et à promouvoir les droits des populations autochtones. Elle a également financé d'autres projets pertinents à l'appui du secteur de la justice (SEJUST) et de la CICIG, des acteurs non-étatiques, de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, de la prévention et du règlement des conflits, de la mise en œuvre des conventions de l'OIT et de la participation de la société civile à l'accord d'association.

Guyana

Parmi les défis qu'il convient de relever en priorité au Guyana figurent la peine de mort, les discriminations, y compris les droits des personnes LGBTI, la liberté d'expression, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, les droits des femmes, les droits de l'enfant et les conditions carcérales. En mai 2015, des élections générales ont eu lieu au Guyana, qui ont entraîné un changement de gouvernement pour la première fois depuis 1992. À la fin de l'année, le nouveau gouvernement n'avait pas encore apporté de modifications substantielles à sa politique en matière de droits de l'homme et il apparaissait que les problèmes liés par exemple à la législation relative à la peine de mort, à la criminalisation des relations homosexuelles entre hommes et aux châtiments corporels resteraient probablement inchangés.

L'examen périodique universel (EPU) du Guyana a eu lieu en janvier 2015. En ce qui concerne les droits de la communauté LGBTI, le gouvernement a indiqué qu'il avait été pris note des observations formulées. Une loi sur les infractions sexuelles, proposant des modifications de la législation en vigueur en matière de discrimination fondée sur le sexe, a été initialement présentée en 2012, mais est restée bloquée au niveau de l'Assemblée nationale tout au long de 2015. Les violences domestiques restent un problème grave au Guyana. L'UE a financé un certain nombre de projets dans ce domaine au titre de l'IEDDH, en travaillant en collaboration avec des organisations de la société civile et le gouvernement. Les questions des violences domestiques, de la traite des êtres humains et de la réinsertion des prisonniers étaient à l'examen dans le cadre d'un appel à propositions en cours à la fin de l'année 2015.

Le droit national du Guyana continue de prévoir la peine de mort, mais un moratoire de fait est appliqué et aucune exécution n'a eu lieu depuis 1997. Environ trente personnes se trouvent actuellement dans le couloir de la mort. La peine capitale est obligatoire pour un certain nombre d'infractions, mais, depuis 2010, elle n'est plus obligatoire pour les meurtres, sauf pour les assassinats de magistrats ou de membres des forces de sécurité. Néanmoins, le gouvernement a souligné que cette modification du droit ainsi que le moratoire de fait ne sont pas dus à un assouplissement de la peine de mort, mais plutôt à des retards de procédure. L'UE a organisé avec succès une conférence régionale sur l'abolition de la peine capitale en novembre 2015. Bien que le Guyana ait gagné cinq places dans le classement mondial de la liberté de la presse entre 2014 et 2015, son bilan global est en baisse et il reste un pays qui connaît des "problèmes sérieux".

Haïti

Les principales priorités de l'UE dans le cadre de ses relations avec Haïti sont les droits de l'homme et la démocratie. L'UE vise, en particulier, à consolider la démocratie et les institutions démocratiques, à promouvoir l'État de droit, à lutter contre les violations généralisées des droits des femmes et des enfants, y compris les violences à caractère sexiste et les enfants vivant dans des conditions d'esclavage domestique ("restaveks"), à améliorer le système judiciaire dysfonctionnel et les conditions de détention effroyables et à renforcer les organisations de la société civile qui assurent la promotion des droits de l'homme et des défenseurs des droits de l'homme. Parmi les autres préoccupations majeures figurent l'absence de poursuites contre le recours excessif à la force et les mauvais traitements infligés par les services répressifs, une détention préventive prolongée (75 % de l'ensemble de la population carcérale est en attente d'un procès), la traite des êtres humains et des inégalités socio-économiques graves. Une étude a permis d'estimer qu'en 2015, 207 000 enfants âgés de moins de 15 ans étaient exploités à travers le pays. Les violences à caractère sexiste sont généralisées et, autre sujet d'inquiétude, de nombreux cas ne sont pas signalés et une grande partie de ceux qui le sont sont réglés par voie extrajudiciaire, des juges de paix (qui ne sont pas compétents pour les affaires pénales) jouant souvent le rôle de négociateurs dans le cadre de ces règlements extrajudiciaires.

L'insuffisance des capacités et ressources institutionnelles reste un obstacle important à l'application de la législation, nouvelle et existante, en matière de droits de l'homme. L'UE a poursuivi son dialogue avec la société civile et soutient une participation accrue des organisations de la société civile aux activités de l'UE ainsi qu'une amélioration de leurs capacités de défense des droits auprès des autorités haïtiennes.

En raison des reports successifs des scrutins électoraux, le président Martelly a gouverné par décret à partir de janvier 2015, lorsque le Parlement a été dissous (seuls dix sénateurs sur trente sont restés en fonction). Depuis lors, le pays a été gouverné sans parlement. Le premier tour des élections législatives a eu lieu en août. Le deuxième tour des élections législatives et le premier tour de l'élection présidentielle se sont déroulés en octobre. Néanmoins, ce scrutin été suivi d'une crise post-électorale qui a reporté le deuxième tour de l'élection présidentielle, l'achèvement des élections législatives et les élections locales.

Une commission électorale indépendante a été mise en place pour sortir de l'impasse politique en évaluant les scrutins d'octobre afin de répondre aux allégations d'irrégularités/de fraude et de formuler des recommandations. L'UE a apporté un soutien technique au processus par l'intermédiaire de sa mission d'observation électorale (MOE UE) pour ce qui concerne l'ensemble du processus électoral, dans un contexte institutionnel et politique extrêmement complexe, et a également contribué à concurrence de 5 millions d'euros au fonds alimenté par plusieurs donateurs et géré par le PNUD pour l'organisation des élections.

Pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, l'UE a financé trois projets, au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et la paix, mis en œuvre par le Club de Madrid, International IDEA et le PNUD, dans le but d'offrir des conseils de haut niveau, de faciliter le dialogue interinstitutionnel et de renforcer le fonctionnement des partis politiques et du système judiciaire. Dans le cadre de l'appel local à propositions lancé en 2014 et 2015 au titre de l'IEDDH, six nouveaux projets représentant un montant total de 900 000 d'euros ont été sélectionnés en novembre, conformément aux priorités de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie pour le pays. Ces projets démarreront au début de 2016. Le portefeuille de projets de l'UE financés au titre de cet instrument comprendra alors une dizaine de contrats d'une valeur de 2,5 millions d'euros environ. Ces nouveaux projets portent sur la protection des enfants, les droits des femmes, les conditions carcérales, l'analyse des politiques publiques et la lutte contre l'homophobie.

Honduras

La situation des droits de l'homme au Honduras demeure un sujet de préoccupation pour l'UE. Des groupes vulnérables tels que la communauté LGBTI, les femmes, les journalistes, le personnel de justice et les avocats ainsi que les dirigeants autochtones continuent d'être la cible d'actes de violence et d'intimidation. Cela étant dit, il est souvent difficile de déterminer si certains cas précis relevaient des droits de l'homme ou découlaient simplement d'un environnement globalement dangereux dans lequel des actes de petite criminalité, mais violents, touchent tout un chacun.

Bien que les autorités locales aient, dans certains cas, été en mesure d'apporter un soutien direct aux victimes, d'une manière générale, la protection des groupes vulnérables s'est révélée insuffisante dans les faits. Malgré les difficultés existantes, des améliorations ont été observées ces dernières années et le gouvernement actuel se montre disposé à soutenir des progrès sur le terrain, comme avec l'ouverture prochaine dans le pays d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), l'approbation de la loi relative à la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des communicants sociaux et du personnel de justice ainsi que l'acceptation de la plupart, sinon de la totalité, des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU. Il s'agit maintenant d'assurer la mise en œuvre de ces décisions.

La délégation de l'UE au Honduras est responsable du plus grand programme de donateurs du pays en matière de droits de l'homme; ce programme comprend le programme de soutien aux droits de l'homme au Honduras (PADH), doté d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros, le programme EUROJUSTICIA, visant à promouvoir une justice équitable et accessible au Honduras, doté d'une enveloppe de 31 millions d'euros, ainsi qu'un ensemble d'appels à propositions globaux et locaux, plus modestes mais réguliers, s'inscrivant dans le cadre de l'IEDDH. Parmi les résultats obtenus figurent notamment la mise en place d'une politique nationale en matière de droits de l'homme, le renforcement de la réforme et de l'indépendance du système judiciaire et un soutien aux défenseurs des droits de l'homme menacés.

Outre les contacts réguliers qu'elle entretient avec les autorités gouvernementales, la société civile et d'autres acteurs compétents en matière de droits de l'homme, la délégation de l'UE a, au cours de ces deux dernières années, mis en place une plateforme de dialogue avec les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, appelée "Grupo ENLACE". Grupo ENLACE est devenu un forum actif et efficace de débat et d'évaluation des affaires emblématiques concernant des défenseurs des droits de l'homme et des questions relatives aux droits de l'homme en général, auquel participent non seulement la délégation de l'UE et les États membres de l'UE, mais également la Suisse et les Nations unies. En 2015, le groupe s'est penché sur cinq questions, à savoir les prisons et la torture, les personnes handicapées, les défenseurs des droits de l'homme emblématiques ou locaux, le système judiciaire et les droits socio-économiques et du travail. Grupo ENLACE mène des actions diverses qui ont permis d'obtenir des résultats importants à ce jour, y compris des réponses de la part du gouvernement à des demandes d'informations, un soutien aux défenseurs des droits de l'homme menacés ainsi que la résolution d'un certain nombre d'affaires.

Jamaïque

En ce qui concerne la Jamaïque, les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme pour 2015 étaient essentiellement les suivantes: œuvrer à l'abolition de la peine de mort; lutter contre les manquements des forces de sécurité: améliorer les conditions de détention, notamment pour les enfants; éliminer les abus commis contre les enfants et promouvoir les droits des enfants; défendre les droits des femmes; et lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et améliorer la façon dont les personnes LGBTI sont traitées. L'accès à la justice reste un problème majeur. L'UE et les États membres ont traité ces questions dans le cadre d'un dialogue politique, de la diplomatie publique (par exemple lors des 16 jours d'activisme organisés par les Nations unies avec l'objectif de mettre immédiatement fin aux violences contre les femmes et les filles) et des programmes de coopération de l'UE.

La Jamaïque conserve toujours la peine de mort pour les meurtres, mais observe un moratoire de fait sur son application depuis 1988. L'UE s'est engagée dans un travail de diplomatie publique pour défendre l'idée qu'une réhabilitation effective des prisonniers et leur réinsertion dans la société feront qu'à terme les citoyens seront moins convaincus de la nécessité de la peine capitale.

Les abus de la police restent un problème très préoccupant pour les militants des droits de l'homme en Jamaïque. Le nombre d'exécutions liées à la police reste à un niveau inquiétant. L'UE a continué de soutenir la commission d'enquête indépendante (INDECOM), l'organisme de contrôle des forces de sécurité qui est chargé d'enquêter sur les excès et les abus commis par les agents de l'État; cette commission joue un rôle actif pour tenter de venir à bout de ce problème.

En 2015, la Jamaïque est parvenue au terme de l'examen périodique universel dont elle faisait l'objet; le pays a accepté 92 des 168 recommandations, dont, entre autres, la mise en place d'une institution nationale de défense des droits de l'homme (le secrétariat du Commonwealth donne des conseils dans ce cadre), la promotion des droits des femmes, des enfants et des handicapés, la lutte contre la pauvreté et un meilleur accès aux soins de santé pour tous. La Jamaïque a rejeté d'autres recommandations, notamment sur la ratification de plusieurs instruments importants en matière de droits de l'homme, par exemple sur l'abolition de la peine de mort, le protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention contre la torture et son protocole facultatif. En outre, la Jamaïque ne s'est pas ralliée aux recommandations préconisant de dépénaliser les relations consenties entre personnes de même sexe et de prendre des mesures pour diminuer les violences contre les personnes LGBTI.

En 2015, le gouvernement jamaïquain a adopté une politique nationale visant à appliquer aux enfants soupçonnés de faits délictueux ou condamnés pour de tels faits des mesures autres que des mesures purement judiciaires. Cette politique sera soutenue par l'intermédiaire du 11e FED.
Par ailleurs, l'UE a attribué plusieurs subventions à des organisations de la société civile travaillant à la réinsertion des détenus, ainsi que pour améliorer les conditions de vie des enfants dans les institutions publiques et prévenir les abus contre les enfants. Par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, l'UE a continué d'agir, en attribuant des subventions, notamment pour lutter contre la corruption en Jamaïque en améliorant la gouvernance et le système judiciaire ainsi que le contrôle exercé par la société civile sur la législation dans le domaine des droits, pour promouvoir des modes de vie plus sains et défendre les droits des patients dans le cadre des soins de santé en maternité, en néonatalogie et pour les nourrissons, et, en renforçant les moyens dont dispose la société civile pour entreprendre un travail de sensibilisation fondé sur la recherche, pour lancer des campagnes en faveur des personnes LGBTI.

Mexique

Comme les années précédentes, le Mexique a adopté une attitude proactive dans les cadres internationaux de discussion sur les droits de l'homme, faisant progresser des thèmes présentant un intérêt commun pour l'UE et le Mexique, notamment les entreprises et les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, l'abolition de la peine de mort, la lutte contre le harcèlement, le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable (en donnant des moyens d'agir aux institutions nationales de défense des droits de l'homme) et le partenariat pour un gouvernement ouvert.

Si, sur le plan législatif, le Mexique a connu une série d'évolutions positives en 2015, il continue néanmoins d'être confronté à de graves problèmes de sécurité publique et aux défis de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Le pays a été marqué par des problèmes liés aux droits de l'homme, notamment l'implication de policiers et de militaires dans des abus graves, tels que des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des disparitions (forcées). L'impunité (les taux de poursuite sont extrêmement bas quel que soit le type de criminalité, le niveau d'impunité se situant entre 98 et 99 %), l'infiltration du système carcéral mais aussi des pouvoirs publics au niveau local et des États par la criminalité organisée, ainsi que les assassinats de journalistes (en particulier dans l'État de Veracruz) continuent de poser de graves problèmes.

Les enquêtes en cours dans des dossiers retentissants, comme ceux d'Iguala, de Tlatlaya et d'Apatzingán, soulèvent toujours de sérieux doutes, en dépit des arrestations importantes qui ont eu lieu. La crédibilité du gouvernement a été gravement mise à mal au niveau national et à l'étranger, en particulier après la publication du rapport final du groupe d'experts indépendants sur le dossier d'Iguala, qui a écarté la thèse officielle sur le sort des 43 étudiants disparus et qui a mis l'enquête en question. À l'occasion de visites officielles au Mexique, des organismes internationaux ont fait connaître leurs préoccupations au sujet de la situation des droits de l'homme (rapporteur des Nations unies sur la torture, Commission interaméricaine des droits de l'homme et Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme).

Dans ce contexte, l'UE a redoublé d'efforts et a pu entretenir une dynamique fructueuse aussi bien avec les autorités mexicaines qu'avec les organisations de la société civile. Le cinquième dialogue à haut niveau sur les droits de l'homme entre l'UE et le Mexique, présidé par M. Lambrinidis, RSUE pour les droits de l'homme, et Juan Manuel Gómez-Robledo, vice-ministre mexicain chargé des affaires multilatérales, s'est déroulé à Mexico en avril. Les deux parties sont convenues d'unir leurs efforts dans la lutte contre la torture (formation d'organismes indépendants / de services de médecine légale indépendants conformément au protocole d'Istanbul), dans la lutte contre les disparitions forcées (contribution à la création de bases de données fiables) et dans le renforcement des mécanismes nationaux de protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. De surcroît, il a été décidé de coopérer dans le cadre de la protection des droits des enfants et sur la question des entreprises et des droits de l'homme.

Le dialogue a été précédé par le troisième séminaire UE-Mexique de la société civile (financé par l'UE), qui a aussi eu lieu en avril. Ce séminaire a permis un dialogue interactif et un échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en lien avec les droits de l'homme au Mexique et dans l'UE, sur des thèmes tels que, notamment, le renforcement de l'État de droit, les droits des migrants, les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que les enfants et les adolescents. Durant le séminaire, les 32 organisations non gouvernementales participantes ont formulé un certain nombre de conclusions et de recommandations, qui ont été présentées au début du dialogue à haut niveau. Les deux parties sont convenues d'assurer un suivi au niveau technique.

La délégation de l'UE au Mexique a renforcé ses contacts avec les organisations non gouvernementales par le biais du groupe de travail permanent avec la société civile sur les droits de l'homme, qui a régulièrement organisé des réunions et tables rondes en 2015. Suivant les lignes directrices locales relatives aux défenseurs des droits de l'homme, la délégation de l'UE et les missions des États membres ont poursuivi leur dialogue régulier avec les défenseurs des droits de l'homme. Des visites ont eu lieu sur le terrain dans les États de Chihuahua, de Mexico et d'Aguascalientes ainsi qu'à Ciudad Juárez. Des réunions ont par ailleurs permis de rencontrer des représentants de haut niveau des autorités fédérales, qu'il s'agisse du ministère des affaires étrangères ou de celui de l'intérieur.

La délégation de l'UE au Mexique, en concertation avec les États membres de l'UE, a publié localement deux déclarations en 2015: l'une en mai, condamnant le meurtre du journaliste Armando Saldaña Morales dans l'État de Veracruz, et l'autre en août, concernant le meurtre du journaliste Rubén Espinosa et de quatre femmes à Mexico. L'Union européenne a continué de suivre de près l'évolution de l'affaire Jyri Jaakkola, un citoyen finlandais qui aidait les défenseurs locaux des droits de l'homme et qui a été tué à Oaxaca en 2010. La délégation de l'UE, en étroite coordination avec l'ambassade de Finlande, a contribué à l'organisation de réunions en janvier et en septembre pour les députés européens en visite dans le pays, afin d'assurer le suivi de l'enquête sur la mort de Jaakkola et d'avoir des discussions avec les autorités compétentes.

L'UE a collaboré à la mise en œuvre des priorités politiques via l'allocation bilatérale de l'ICD, l'IEDDH et l'instrument pour les acteurs non étatiques. Au-delà du suivi concret du dialogue à haut niveau, l'UE et le Mexique se sont mis d'accord, dans le cadre du laboratoire de cohésion sociale II - cofinancé par les deux parties -, sur deux domaines d'action pour les années 2015 à 2017: les droits des enfants et des adolescents (dialogue avec les organisations de la société civile et les défenseurs des droits des enfants au niveau des États fédérés, établissement du plan d'assistance technique visant à détecter les principales capacités qui manquent pour être en mesure de mettre en œuvre le nouveau cadre légal mexicain dans ce domaine) et les entreprises et les droits de l'homme, notamment en engageant des experts pour établir un document sur les principes directeurs et en cherchant à atteindre l'objectif d'une adhésion du Mexique aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Trois domaines essentiels connexes sont concernés à ce titre: la protection sociale, la consultation avec les communautés autochtones sur les investissements dans les infrastructures et l'équité fiscale. Les activités de coopération portent aussi sur des projets ayant un volet "droits de l'homme" avec différentes institutions au niveau des États (en particulier dans les États d'Oaxaca et de San Luis Potosí). En octobre, un appel à propositions a été lancé dans le cadre de l'IEDDH; la lutte contre la torture et les disparitions forcées ainsi que la protection des journalistes/défenseurs des droits de l'homme ont été retenues comme les principaux axes prioritaires, conformément aux résultats du dialogue à haut niveau.

Nicaragua

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le contexte de ses relations avec le Nicaragua consistent à soutenir les efforts déployés pour renforcer l'État de droit (transparence, efficacité, responsabilité), renforcer le cadre national de lutte contre les violences à caractère sexiste, encourager une société civile libre qui participe activement à la promotion et la protection des droits de l'homme et qui est capable de prendre part aux discussions politiques sur le programme national de développement, promouvoir les droits sociaux des groupes les plus vulnérables ainsi que leurs droits en matière d'éducation et de santé, grâce à la coopération au développement, et soutenir des initiatives visant à renforcer les capacités et rendre les jeunes plus sensibles aux questions sociales ainsi qu'à mieux protéger les droits des enfants.

En 2015, le travail s'est poursuivi dans ces domaines. Une attention particulière a été portée sur les forces de sécurité nicaraguayennes et le respect de la vie humaine, de la dignité humaine et de la liberté d'association et d'expression. L'UE a rappelé l'importance de questions fondamentales telles que la transparence, le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit, la promotion de la séparation des pouvoirs et la problématique électorale, notamment la présence des partis d'opposition au sein du Conseil électoral suprême. Parallèlement, l'UE a salué les efforts entrepris par le Nicaragua pour lutter contre la traite des êtres humains et espère que le pays renforcera la coordination avec ses voisins sur les questions migratoires, en dépit de la crise temporaire provoquée par l'afflux de migrants cubains au Costa Rica, stoppés à la frontière nicaraguayenne alors qu'ils se dirigeaient vers le nord.

Vers la fin de l'année, les restrictions pesant sur la liberté d'action ont été dénoncées par les organisations de la société civile et des informations ont fait état d'une gestion brutale des manifestations par la police. Des groupes de presse et l'opposition ont déploré le harcèlement de journalistes. Les droits des populations autochtones ont aussi été affectés, que ce soit dans le cadre de projets d'infrastructure ou par rapport au respect et à la protection des terres ancestrales. L'UE a continué de suivre attentivement la situation en ce qui concerne le respect des droits des populations autochtones, compte tenu en particulier de l'expansion de la frontière agricole, qui pourrait avoir un effet considérable sur leurs droits sociaux et environnementaux. Une attention particulière a aussi été accordée au suivi des droits des détenus en cours de jugement ou déjà condamnés ainsi qu'au suivi des conditions de vie dans le système carcéral du pays et dans les cellules de la police nationale.

En ce qui concerne la coopération financière, l'UE a continué de promouvoir les droits de l'homme via l'IEDDH (10 projets) et l'instrument thématique pour les acteurs non étatiques et autorités locales (14 projets), ainsi que par l'intermédiaire de projets financés directement par ses États membres. Par l'intermédiaire de ces projets, l'UE s'est attaquée aux questions suivantes: la participation des citoyens, les mesures de justice en vue de la réhabilitation des mineurs, les droits des handicapés, la promotion des droits de l'homme dans la région côtière des Caraïbes, les droits des femmes et des personnes LGBTI, ainsi que les droits des enfants. Le dialogue avec la société civile a été approfondi et permanent tout au long de l'année et une feuille de route a été établie en 2015, détaillant le travail de l'UE avec la société civile au Nicaragua.

Durant l'année, l'UE a clôturé les activités qu'elle avait entreprises conjointement avec l'UNICEF pour célébrer le 25^{e} anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant, en organisant un concours national de journalisme sur le thème "Innovation pour l'enfance, innovation pour la justice". Six journalistes ont été récompensés. Avec l'aide de l'UE, le Nicaragua a été l'un des premiers pays de la région à lancer une réforme de son code pénal de manière à y intégrer les règles pénales qui avaient été précédemment harmonisées au niveau de l'Amérique centrale dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale et le trafic de drogue. Le code pénal nouvellement modifié doit encore être approuvé par le Parlement. Par ailleurs, par l'intermédiaire de son programme régional "EUROsociAL", l'UE a proposé une assistance technique au Nicaragua afin de faciliter l'accès à la justice pour les plus vulnérables, de promouvoir la mise en place de mécanismes novateurs de résolution des litiges dans le domaine judiciaire (formation des médiateurs) et de soutenir les autorités chargées des enquêtes sur les violences sexistes (notamment le Parquet, les juridictions et les laboratoires de police scientifique).

Panama

En mai, le Panama a fait l'objet d'un deuxième examen périodique universel dans le cadre des Nations unies. Plusieurs aspects positifs ont été relevés par rapport à l'examen précédent, qui a eu lieu en 2010, notamment la ratification de plusieurs instruments internationaux primordiaux en matière de droits de l'homme (y compris le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et les conventions des Nations unies concernant l'apatridie) et la remise d'une invitation permanente à des procédures thématiques spéciales. En octobre, le Panama a été l'un des 18 États désignés par l'Assemblée générale des Nations unies pour siéger en tant que membre du Conseil des droits de l'homme, pour un mandat de trois ans à compter de janvier 2016.

Le président Varela assure que sa priorité principale pour le Panama durant son mandat de cinq ans est de parvenir à une véritable croissance économique profitable à tous, en promouvant un programme social fort. Dans le cadre des efforts déployés pour instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, le ministre du développement social a récemment présenté le plan d'action 2015-2019 pour l'égalité des chances pour les femmes. Il est destiné à être mis en œuvre conjointement par le gouvernement et la société civile. Avec le soutien de l'UNICEF, le Panama continue d'étoffer et de mettre en œuvre le plan stratégique national en faveur des enfants et des adolescents. Ce processus, dont les objectifs finaux devraient être atteints en 2020, a commencé en 2002.

La situation dans les prisons et les conditions de détention constituent un enjeu important pour le Panama. Selon les rapports de l'ONUDC, 70 % des personnes privées de liberté au Panama n'ont pas fait l'objet d'une condamnation. Cette situation résulte pour l'essentiel de la lenteur de la justice et d'un recours intensif à la détention préventive, qui, dans certains cas, est supérieure à la durée de détention maximale prévue pour le fait reproché; de plus, il est urgent de réduire la surpopulation (le nombre d'adultes emprisonnés dans le pays dépasse de très loin la capacité d'accueil des prisons) et d'améliorer les conditions de détention. Les plaintes relatives aux mauvaises conditions de détention portent surtout sur l'assistance médicale, l'hygiène et les abus commis par le personnel. Il faut aussi améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire.

Cela étant, des actions ont été entreprises pour améliorer la situation. Le pays est en train de passer d'un système de justice pénale de type inquisitoire à un système de nature accusatoire, ce qui a déjà réduit l'arriéré judiciaire. Une nouvelle prison, appelée "Nueva Joya" (d'une capacité de 5 000 places), a été inaugurée en 2014 et le Panama procède à une réforme du système carcéral et des droits des détenus fondée sur trois piliers: respect des droits et de la dignité des détenus ainsi que du personnel pénitentiaire; garantie quant à leur sécurité et à celle de la population en général; et réinsertion des personnes qui ont purgé leur peine. Un programme de travail, assorti d'objectifs à court, moyen et long termes, a été adopté. L'UE soutient ces efforts. Financé par l'UE, le projet "Coopération en matière de sécurité au Panama (SECOPA)", doté d'un budget de 28 millions d'euros, renforce la capacité de la direction générale du système pénitentiaire à proposer des programmes ciblés pour la réinsertion et la réintégration des détenus adultes. Le projet SECOPA améliorera aussi le système de formation du personnel pénitentiaire et facilitera la mise en place d'un parcours professionnel. Le projet financera l'achèvement d'un centre innovant pour la réinsertion des mineurs en délicatesse avec la loi et permettra de mettre au point un système moderne de recensement dans les prisons du pays.

Environ 10 % des Panaméens appartiennent à des communautés autochtones, réparties sur 28,6 % du territoire national. Si des politiques et une législation ont été mises en place afin de protéger ces communautés, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leurs conditions de vie, faciliter l'accès aux services publics et parvenir à une répartition équitable, en particulier dans le secteur de la santé et dans le cadre du régime foncier. Plusieurs programmes spécifiques sont mis en œuvre afin de mieux protéger les droits des populations autochtones: le programme de santé 2015 en Mésoamérique, le programme pour l'eau et l'environnement et le programme de nutrition des enfants, entre autres. L'UE finance le projet bilatéral "Apoyo a la Cohesión Social' (COHESAL - budget de 10 millions d'euros), mis en œuvre par le ministère du développement social, qui prévoit différentes actions en faveur des communautés et organisations autochtones. Ce projet vise également indirectement à défendre les droits économiques et sociaux de ces communautés dans les régions les plus pauvres du pays, par la décentralisation et le financement de projets locaux.

Le Panama a récemment adopté le plan national de lutte contre la traite des êtres humains, dont l'objectif est de définir une politique nationale en la matière. En 2015, la commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains a programmé les activités suivantes: formation du personnel de sécurité et d'accueil (réception) des entreprises du secteur touristique et d'autres entreprises privées, introduction des aspects liés à la traite des êtres humains dans le programme d'études du personnel d'accueil et de sécurité de la COPA Airlines et formation du personnel de l'Autorité du canal de Panama. Le Panama travaille aussi à une feuille de route pour devenir le premier pays d'Amérique latine à éliminer le travail des enfants d'ici 2020.

La sécurité est une priorité du plan du gouvernement pour les années 2014-2019. Concernant la lutte contre les drogues, l'attention s'est tournée vers la prévention ainsi que l'intensification de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agira aussi d'œuvrer au renforcement des institutions et à l'amélioration des outils technologiques et le pays souhaite lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, qui est une autre conséquence des activités criminelles transnationales.

Paraguay

Dans le cadre de la coopération et du dialogue en matière de droits de l'homme et de démocratie qu'elle a mis en place avec le Paraguay, l'UE s'attache en particulier à l'amélioration du fonctionnement de la justice et du système pénitentiaire, l'institutionnalisation des droits de l'homme, la protection des droits de l'enfant, des femmes, des personnes LGBTI et des populations autochtones, la lutte contre la traite des êtres humains et le respect des droits environnementaux.

L'UE a poursuivi les travaux dans ces domaines sous différentes formes, notamment par le suivi de la mise en œuvre des conventions en matière de droits de l'homme dans le cadre du système de préférences généralisées (SPG+). L'UE et les États membres ont coopéré pour garantir une coordination et accomplir un travail de sensibilisation systématique. Le Paraguay est membre du Conseil des droits de l'homme (Nations unies) pour la période 2015-2017 et l'UE ainsi que ses États membres ont entrepris des démarches pour trouver un terrain d'entente avec le pays sur des questions internationales ayant trait aux droits de l'homme. En avril, l'UE a déployé au Paraguay une mission de suivi des élections pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la mission d'observation électorale qu'elle avait envoyée en 2013. En juin, le Parlement européen a adopté une résolution exprimant son inquiétude quant au nombre élevé de grossesses chez des fillettes au Paraguay.

En ce qui concerne la coopération financière, l'IEDDH a permis de soutenir les droits des femmes, les handicapés, les populations autochtones de la région paraguayenne du Chaco, en renforçant le rôle de la société civile dans le suivi du système électoral, la lutte contre la traite des êtres humains et la production et la diffusion d'un rapport annuel sur les droits de l'homme rédigé par les organisations de la société civile. En outre, la démocratie, la participation et le renforcement des institutions figurent parmi les secteurs prioritaires de l'aide bilatérale au développement de l'UE au Paraguay en 2014-2020.

Pérou

Les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Pérou sont le suivi du plan national pour les droits de l'homme, les droits des populations autochtones et la mise en œuvre de la loi sur la consultation préalable, l'accès à la justice, les recommandations de la Commission de la vérité et la réconciliation, les droits économiques et sociaux, la liberté de réunion, les défenseurs des droits de l'homme, les droits des femmes, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Le dialogue sur les droits de l'homme avec le Pérou s'est poursuivi de manière très régulière en 2015, avec le deuxième dialogue technique formel sur les droits de l'homme, organisé en juillet, complété par les discussions menées dans le cadre du dialogue annuel à haut niveau. Les questions abordées ont notamment porté sur les entreprises et les droits de l'homme, la formulation d'une politique nationale en matière de responsabilité sociale des entreprises, les violences à caractère sexiste, la lutte contre les discriminations, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, y compris des informations actualisées sur la préparation des élections générales et de l'élection présidentielle de 2016. Des travaux seront entrepris en 2016 en vue d'institutionnaliser le dialogue grâce à l'élaboration d'un mandat formel.

Une étape importante dans le processus de réconciliation lié aux violences commises entre 1980 et 2000 en rapport avec le "Sentier lumineux" (*Sendero Luminoso)* a été franchie avec l'inauguration en décembre 2015, par le président Humala, du musée baptisé "*Lugar de la Memoria, la Tolerancia y la Inclusión Social"*. Ce projet a été politiquement et financièrement soutenu par l'UE et l'Allemagne. Il s'agissait d'une mesure importante défendue par la Commission de la vérité et la réconciliation. Au niveau local, la délégation de l'UE est restée en contact étroit avec les organisations de la société civile, le bureau du médiateur et les organes gouvernementaux pour les questions liées à la situation des droits de l'homme, aux défenseurs des droits de l'homme et aux populations autochtones. Elle a maintenu un canal de communication permanent pour suivre des dossiers individuels. Le Pérou est resté un partenaire fiable dans les cadres de discussion internationaux, ses votes étant proches des positions de l'UE.

En 2015, au titre de l'IEDDH, l'UE a financé au Pérou de nouveaux projets dans le domaine des droits de l'homme, à hauteur de 2,18 millions d'euros, plus particulièrement un projet visant à favoriser la culture politique avant les élections de 2016 et un projet destiné à aider les populations autochtones à lutter contre les discriminations sur leur territoire.

Saint-Christophe-et-Niévès

Les enjeux prioritaires sont notamment l'abolition de la peine de mort, les droits des femmes, le renforcement des capacités des fonctionnaires des services répressifs en matière de droits de l'homme, les prisons, les droits des enfants, les droits des personnes LGBTI, la sécurité et la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel mené en novembre 2015.

L'UE préconise l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition. La surpopulation dans la prison de Saint-Christophe reste gravement préoccupante. Le pays n'a pas encore aboli les châtiments corporels. Plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont été entreprises dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en ce qui concerne les résolutions relatives aux droits de l'homme. Saint-Christophe-et-Niévès bénéficiera d'une subvention régionale financée dans le cadre d'un appel à propositions lancé en 2015 en vue de lutter contre les violences domestiques; la mise en œuvre commencera en 2016. Le pays est confronté à un taux élevé de criminalité et doit relever les défis liés que sont la protection des droits dans le cadre de la sécurité nationale et de la sécurité des citoyens et la lutte contre les violences au sein de la société.

En février 2015, une coalition de trois partis d'opposition, baptisée Team Unity, a gagné les élections régionales, remplaçant ainsi le parti travailliste qui était au pouvoir depuis 1995. Si la journée électorale s'est déroulée en bon ordre et de manière pacifique, des problèmes techniques et de procédure ont provoqué des retards dans le comptage et la transmission des résultats. En novembre, le nouveau gouvernement a présenté une loi visant à limiter la durée du mandat de Premier ministre à deux périodes de cinq ans.

En novembre, Saint-Christophe-et-Niévès a été soumis à son deuxième examen périodique universel; le pays n'a pas accepté plus de la moitié des recommandations qui en ont résulté, dont celles liées à la signature de tous les traités essentiels en matière de droits de l'homme et à l'adhésion à ces traités, à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation et à l'identité sexuelles, à l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort et à l'interdiction des châtiments corporels. Au nombre des recommandations récurrentes figuraient aussi la protection des femmes et des enfants contre les violences domestiques, la mise en œuvre dans les meilleurs délais de la loi sur les violences domestiques qui a été adoptée par le Parlement en 2014 et l'application de mesures supplémentaires pour lutter contre les discriminations fondées sur le sexe.

Le pays a été félicité pour les efforts déployés afin de promouvoir les droits de l'homme dans le cadre des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi des jeunes. Il s'efforce d'améliorer le volet "sécurité" de son très discuté programme "Citoyenneté par l'investissement", le plus important dans la région. Le gouvernement a adressé une invitation au bureau régional de l'ONU pour tenir des consultations dans le prolongement immédiat de l'examen périodique universel, l'objectif étant d'étudier les possibilités quant à la création d'une institution nationale de défense des droits de l'homme.

Sainte-Lucie

Les enjeux prioritaires sont notamment l'abolition de la peine de mort, les brutalités policières, les discriminations fondées sur le sexe, les violences domestiques et sexuelles, les mauvais traitements infligés aux enfants et les droits des personnes LGBTI. L'efficacité de la justice pénale reste un sujet de préoccupation, tout comme l'accès aux soins de santé. Une autre priorité est la mise en œuvre des recommandations résultant de l'examen périodique universel mené en 2015.

Dans le cadre de son dialogue politique avec Sainte-Lucie, l'UE a constamment cherché à obtenir l'abolition de la peine de mort, à faire en sorte que la police rende davantage compte de son action, à améliorer le système de justice pénale et à faire adopter une loi pour protéger les personnes des discriminations fondées sur leur orientation ou identité sexuelle. Plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont été entreprises dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en ce qui concerne les résolutions relatives aux droits de l'homme. Sainte-Lucie bénéficiera d'une aide au titre de l'IEDDH pour lutter contre les violences domestiques. Un projet régional retenu dans le cadre d'un appel à propositions lancé en 2015 commencera à être mis en œuvre en 2016.

En novembre, Sainte-Lucie a fait l'objet d'un deuxième examen périodique universel, qui a permis de constater des problèmes liés aux discriminations sexuelles, aux violences domestiques et sexuelles et à la criminalisation des relations consenties entre personnes de même sexe. Le pays s'est vu adresser des recommandations portant sur la protection des droits des enfants, l'abolition de la peine de mort et la ratification de certains accords internationaux. Il a été félicité pour la ratification du protocole facultatif à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et pour les efforts considérables qu'il a déployés afin d'assurer à ses citoyens un accès à l'eau, à la nourriture et aux soins de santé. Sainte-Lucie a entrepris l'examen de 121 recommandations.

Le pays est en train de réformer son système de justice pour mineurs. Les abus commis contre les enfants continuent de poser un problème grave de société et le gouvernement a lancé des campagnes de sensibilisation s'adressant à la population en général et aux professionnels sur le terrain. Sainte-Lucie n'a pas encore aboli les châtiments corporels. En septembre, le gouvernement a mis en place une politique régissant le recours à la force afin que la police respecte la bonne façon de procéder. En mars, le Premier ministre a présenté un rapport indépendant établi par l'Agence de la CARICOM pour la mise en œuvre de l'action contre la criminalité et pour la sécurité (IMPACS), qui s'est penchée sur les exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises par la police entre 2010 et 2011. Préoccupée par le manque de suivi, l'UE a publié une déclaration locale demandant aux autorités de donner suite au rapport et de faire en sorte que les procédures soient dûment respectées.

En juin, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a examiné les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques combinés sur Sainte-Lucie. Il a salué l'adoption de plusieurs mesures législatives, notamment la loi antigang de 2014. Il a également pris acte de la ratification en 2014 du protocole facultatif à la convention des droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés, ce qui marque la poursuite d'une tendance positive d'adhésion à des conventions et protocoles importants en matière de droits de l'homme ou de ratification de ceux-ci. Cependant, le Comité a demandé à Sainte-Lucie de s'employer à résoudre les problèmes liés aux châtiments corporels, à la supervision parentale et aux responsabilités parentales, aux enfants privés d'un cadre familial, aux mauvais traitements et à la négligence, à la santé des adolescents, à l'exploitation économique des enfants, y compris le travail des enfants, aux mauvais traitements infligés aux enfants et à l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'à la justice pour mineurs. Le Comité a exprimé son inquiétude face au fait que les châtiments corporels sont encore considérés comme une manière légale de discipliner les enfants et concernant le nombre élevé d'incestes et d'abus sexuels de garçons et de filles.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Au nombre des priorités en matière de droits de l'homme figurent notamment les violences domestiques, les violences sexuelles envers les femmes et les filles, les droits des enfants, les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI, la peine de mort et le renforcement des capacités des fonctionnaires des services répressifs en matière de droits de l'homme. Plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont été entreprises dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en ce qui concerne les résolutions relatives aux droits de l'homme.

La peine capitale est toujours inscrite à l'arsenal législatif, même si elle fait l'objet d'un moratoire de fait. Des groupes de la société civile ont fait savoir que les viols et les actes de violence envers les femmes continuent de constituer un problème grave et généralisé. En mai, le Parlement a pris une mesure importante en adoptant une loi contre les violences domestiques, qui renforce la protection des victimes d'abus et institue une obligation de signalement pour un segment plus grand de la société. La loi de 2015 sur les violences domestiques étend par ailleurs la définition des violences domestiques à tout comportement de contrôle ou abusif qui nuit à la santé, à la sécurité et au bien-être du plaignant ou d'un enfant dont le plaignant a la garde.

Des élections générales ont eu lieu à Saint-Vincent-et-les-Grenadines en décembre; elles ont permis au Premier ministre, Ralph Gonsalves, et à son parti (le "Unity Labour Party") d'obtenir un quatrième mandat consécutif. Dans l'opposition, le Nouveau parti démocratique a émis des protestations en raison des résultats très serrés, faisant état de fraude grave, et il a annoncé son intention de contester juridiquement le vote dans au moins une circonscription. L'OEA, le Commonwealth et le Secrétariat de la CARICOM ont envoyé des missions pour observer les élections, dont elles ont validé les résultats.

Suriname

Dans le cadre de ses relations avec le Suriname, l'UE s'est fixé les priorités suivantes en matière de droits de l'homme et de démocratie: les questions juridiques, les conditions dans les prisons et centres de détention, les violences domestiques et les violences sexuelles, les droits des personnes LGBTI et la traite des personnes, y compris des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. La corruption généralisée des pouvoirs publics, les cas d'intimidation de la presse, les discriminations à l'égard des femmes, la situation des Marrons (descendants d'esclaves qui se sont échappés), des Amérindiens et des autres minorités, ainsi que le travail des enfants dans le secteur informel sont également des sources d'inquiétude.

L'Assemblée nationale du Suriname a adopté un nouveau code pénal qui intègre l'abolition de la peine de mort (mais cette modification ne concerne pas le code militaire). Cela a été salué par une déclaration de la HR/VP, celle-ci ayant indiqué qu'il s'agissait d'"une avancée importante qui envoie un signal fort aux autres pays de la région et au-delà", tout en notant par ailleurs que "cette décision pourrait encore être renforcée par la signature et la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques et du protocole à la convention américaine des droits de l'homme, deux instruments visant l'abolition de la peine capitale dans le monde". En février 2015, peu de temps avant l'abolition de la peine de mort, l'UE a organisé à Paramaribo un séminaire sur la question de l'abolition. Ce projet a reçu un financement de l'UE.

Les questions relatives aux droits de l'homme ont été discutées dans le cadre du dialogue politique annuel mené au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou et à l'occasion de réunions bilatérales. Le troisième cycle du dialogue politique s'est déroulé à Paramaribo en mars 2015, avec des discussions sur les droits de l'homme et la gouvernance, la modification de la loi d'amnistie, la traite des êtres humains, la peine de mort (qui figure toujours dans le code militaire), la corruption et les conditions de vie dans les prisons. Financé par l'IEDDH, un programme visant à renforcer les responsabilités de la société civile du Suriname dans le domaine des droits de l'homme et de la bonne gouvernance est mis en œuvre par une organisation non gouvernementale locale. Ce projet est financé à hauteur de 125 000 euros pour la période 2014-2016.

À l'issue des élections générales de mai 2015, le parti démocrate national du président en exercice, Desi Bouterse, a remporté 26 des 51 sièges à l'Assemblée nationale, obtenant ainsi une majorité d'un siège. La coalition d'opposition V7 a remporté 17 sièges, le parti ABOP cinq et les sièges restants ont été répartis entre une opposition divisée. C'est la première fois que le parti démocrate national détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Trinité-et-Tobago

Les priorités portent sur l'abolition de la peine de mort, la promotion et la sauvegarde des droits des femmes et des enfants, la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTI et l'amélioration des conditions dans les prisons ainsi qu'un plus grand respect des droits des prisonniers. Ces priorités sont complétées par des activités contribuant à renforcer la démocratie.

La délégation de l'UE a continué de participer aux discussions sur les droits de l'homme menées dans différentes enceintes. Le deuxième cycle du dialogue politique organisé dans le cadre de l'article 8 de l'accord de Cotonou s'est déroulé en janvier 2015 à Port of Spain, les discussions ayant porté sur les questions des droits de l'homme, notamment les progrès réalisés pour tenir compte de la première série de recommandations résultant de l'examen périodique universel, la nécessité de prolonger le moratoire existant sur la peine de mort et l'abolition à terme de la peine capitale, le retard pris dans le processus d'approbation de la politique d'égalité des sexes, les mesures prises pour ratifier le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant. L'UE a salué l'établissement de l'Autorité de l'enfance et elle a noté avec intérêt que le pays acceptait l'importante recommandation résultant de l'examen périodique universel préconisant de travailler à une réduction de l'arriéré judiciaire, de remédier aux lacunes du système judiciaire et d'améliorer les conditions de vie dans les prisons. Des préoccupations ont été exprimées quant au manque d'espace réservé aux jeunes détenues et au fait qu'il était nécessaire que les pouvoirs publics donnent la priorité à des actions visant à améliorer les conditions de détention. L'UE s'est par ailleurs déclarée gravement préoccupée par le nombre élevé d'exécutions extrajudiciaires.

Après les élections de septembre 2015 et le changement de gouvernement qui s'en est suivi, les autorités ont fait part de leur intention de mettre en application la peine de mort conformément à la législation, suggérant la possibilité d'une reprise des pendaisons bien qu'un moratoire de fait soit en place depuis 1999. À l'occasion de la journée des droits de l'homme, la délégation a organisé, en collaboration avec des partenaires, une table ronde sur le diagnostic des droits de l'homme à Trinité-et-Tobago. Elle a continué de soutenir la lutte contre la peine de mort et contre les discriminations envers les personnes LGBTI, notamment en diffusant les déclarations de la HR/VP lors de la Journée mondiale contre la peine de mort et de la Journée internationale contre l'homophobie. Après la suppression du ministère de l'égalité des chances et de l'enfance, le nouveau gouvernement a attribué ce portefeuille au ministre d'État auprès du bureau du Premier ministre. À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, l'UE, en collaboration avec le PNUD, a organisé une campagne d'information adressée aux filles qui sont pupilles de la nation, fournissant des conseils aux jeunes concernées.

L'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, y compris via des réunions mensuelles avec des groupes de personnes LGBTI. Trinité-et-Tobago a bénéficié, pour la première fois, d'un appel à propositions lancé dans le cadre de l'IEDDH, qui s'est traduit par l'attribution de subventions pour soutenir des activités visant à l'abolition de la peine de mort et à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. La société civile continue de dialoguer avec le gouvernement sur la nécessité d'une réforme de la Constitution. Ce secteur bénéficiera encore d'un soutien, afin de prendre en compte l'évolution des enjeux de gouvernance dans le cadre du 11^{e} FED et des lignes budgétaires thématiques OSC/AL.

États-Unis d'Amérique

En 2015, le gouvernement du président Obama a continué de mettre fortement l'accent sur la promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans les relations entre les États-Unis et les pays tiers et dans les cadres de discussion multilatéraux, notamment les Nations unies et l'OSCE. Le discours prononcé par le président Obama lors de la 70^{e} Assemblée générale des Nations unies lui a permis de proclamer, en particulier à travers le prisme des guerres en Syrie et dans l'est de l'Ukraine, que les États-Unis ne cesseront jamais de défendre les droits de l'homme.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme aux États-Unis, certaines évolutions positives ont eu lieu en 2015 pour ce qui est de la peine de mort et de la réforme de la justice pénale. En outre, des mesures ont été prises pour réduire le nombre de détenus dans le centre de détention de Guantánamo. Cependant, aucun suivi approprié n'a été donné aux conclusions de décembre 2014 figurant dans le rapport de la commission spéciale du Sénat américain sur le renseignement, celle-ci ayant procédé à une étude du programme de détention et d'interrogatoire de l'Agence centrale de renseignement (CIA).

Pour ce qui est de la peine de mort, l'année 2015 a été marquée par une tendance positive aux États-Unis, caractérisée par le niveau le plus bas d'exécutions et de nouvelles condamnations à la peine de mort en plus de 20 ans. Les États du Nebraska et du Connecticut ont aboli la peine de mort, ramenant à 31 le nombre d'États qui l'autorisent toujours. La Pennsylvanie a annoncé un moratoire. D'une manière générale, les Américains sont moins enclins à soutenir la peine de mort. Même si le gouvernement Obama n'a pas essayé activement de persuader le Congrès d'abolir la peine de mort au niveau fédéral, le président a admis qu'il est "profondément préoccupé" par son application. L'interdiction d'exportation de médicaments utilisés pour les exécutions qui a été décidée par l'UE a eu ces quatre dernières années un effet considérable sur la problématique de la peine de mort et le débat public sur les exécutions.

L'UE a demandé à plusieurs reprises la fermeture des installations de détention de Guantánamo. Les efforts déployés par le gouvernement pour fermer le centre de détention et transférer les derniers détenus ont continué dans une large mesure d'être bloqués par le Congrès. Certaines avancées ont toutefois eu lieu en 2015 du fait du transfert de détenus vers des pays tiers. Sur les quelque 780 personnes qui ont été détenues à Guantánamo, 107 y étaient encore emprisonnées à la fin novembre 2015. En décembre, un accord a été conclu pour le transfert de 17 autres détenus. Toutefois, la majorité du Congrès reste fermement opposée à un transfert des détenus de Guantánamo vers les États-Unis. La loi "National Defense Authorization Act" qui a été adoptée par le Congrès en novembre comporte des obstacles juridiques à la fermeture de la prison, notamment l'interdiction de recourir à des fonds pour transférer les prisonniers aux États-Unis ou construire des installations destinées à les accueillir à l'avenir. Aucun suivi approprié n'a été donné en 2015 au rapport du Sénat sur le programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, qui a révélé que de graves violations des droits de l'homme ont été commises au centre de détention de Guantánamo.

L'année 2015 a marqué un tournant dans la réforme du système de justice pénale. Les États-Unis ont un taux extrêmement élevé d'incarcération par rapport au nombre d'habitants et ils enferment plus de prisonniers en quartiers d'isolement que toute autre nation démocratique. Le président Obama a demandé au Congrès d'adopter une réforme significative du système américain de justice pénale afin de le rendre plus équitable et plus efficace et de mettre un terme au cycle vicieux de la pauvreté, de la criminalité et de l'incarcération. La loi adoptée en 2015 pour corriger et réformer le système de condamnation a bénéficié d'un vote favorable important de la part des Républicains et des Démocrates en commission de la justice du Sénat. Par ailleurs, certains progrès ont été enregistrés sur la question de la mise à l'isolement. En septembre, dans le cadre d'un règlement historique, la Californie a accepté une réforme du recours à la mise à l'isolement dans ses prisons, y compris des limites strictes à l'isolement prolongé de détenus.

La délégation de l'UE à Washington DC a continué de dialoguer activement sur tous les thèmes précités avec les acteurs concernés de l'administration, le Congrès et les organisations non gouvernementales. L'UE a aussi poursuivi son dialogue avec les États-Unis sur d'autres questions importantes en matière de droits de l'homme, y compris les droits des femmes, les droits des handicapés, les droits des personnes LGBTI, la liberté d'expression et la ratification d'instruments internationaux. La délégation de l'UE a entrepris une démarche auprès de l'administration américaine en faveur d'une ratification rapide du traité sur le commerce des armes, qui contient notamment des clauses ayant trait à la prévention des atteintes aux droits de l'homme et des violations du droit humanitaire international.

Tout au long de 2015, l'UE et les États-Unis ont continué de coopérer étroitement sur la question des droits de l'homme, notamment dans des cadres de discussion multilatéraux tels que les Nations unies et l'OSCE et en rapport avec la situation dans des pays tiers. Les consultations annuelles sur les droits de l'homme se sont déroulées en février. La coopération entre l'UE, ses États membres et les États-Unis se poursuit également dans le cadre du Fonds pour l'égalité dans le monde, du Partenariat pour un avenir égal et de la Coalition pour la liberté en ligne.

Durant la visite qu'il a effectuée à Washington DC en septembre, M. Lambrinidis, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, a prononcé un discours à la "Freedom House" sur les grands enjeux dans le monde et la politique de l'UE en matière de droits de l'homme. La Journée des droits de l'homme a donné à la délégation de l'UE l'occasion de lancer une campagne sur les médias sociaux centrée sur plusieurs résultats positifs obtenus récemment par l'UE dans le domaine des droits de l'homme.

Uruguay

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre des relations avec l'Uruguay visent notamment à soutenir la réforme et la modernisation du système de justice pénale et du système pénitentiaire, à renforcer les droits des femmes et des enfants et à renforcer les politiques de lutte contre les discriminations et la sécurité des citoyens. Sur un plan plus général, l'Uruguay a célébré en 2015 trente années de démocratie ininterrompue, les élections nationales de 2014 et les élections municipales de 2015 s'étant déroulées de manière transparente et pacifique.

En 2015, l'institution nationale de défense des droits de l'homme (INDDHH) a fait état de conditions de surpopulation inhumaines et dégradantes et d'un recours excessif à la force et aux psychotropes dans les foyers gérés par le SIRPA (le service chargé des délinquants adolescents). Elle a aussi signalé des cas d'exploitation sexuelle de mineurs dans les centres d'hébergement de l'Institut uruguayen pour l'enfance et l'adolescence (INAU). En dépit des nombreuses mesures prises pour lutter contre les violences domestiques, le nombre de cas signalés a augmenté en 2015. En novembre, le gouvernement a présenté un plan d'action national 2016-2019 en faveur d'une vie exempte de violences sexistes, dont les principaux objectifs sont la diminution du nombre de décès fondés sur le sexe et la réduction du nombre de femmes victimes de violences. Le plan 2015-2020 pour l'égalité raciale en faveur des personnes d'ascendance africaine, diffusé en juillet, met au jour la discrimination qui existe en Uruguay. L'arrivée du deuxième contingent de réfugiés syriens, qui était prévue pour la fin 2015, a été suspendue. En 2014, l'Uruguay a fait l'objet de son deuxième examen périodique universel. Le gouvernement travaille sur un rapport volontaire afin de présenter la manière dont les recommandations formulées ont été prises en compte.

L'UE soutient les droits de l'homme en Uruguay par l'entremise de l'IEDDH et via les programmes thématiques de soutien à la société civile. En 2015, l'UE a financé des projets visant à favoriser la sécurité des citoyens ainsi que les droits des femmes et des enfants, à lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre les abus sexuels et à promouvoir la cohésion sociale. En outre, l'UE a continué d'apporter une aide financière grâce au programme bilatéral de soutien à la réforme des systèmes pénitentiaire et de justice pénale uruguayens.

Venezuela

Officiellement, l'Union européenne ne maintient pas de dialogue politique avec le gouvernement vénézuélien, mais des discussions ad hoc sur les droits de l'homme ont eu lieu, notamment entre la délégation de l'UE, les ambassades des États membres et les autorités vénézuéliennes. Ces discussions ont aussi lieu à un niveau plus élevé du SEAE à l'occasion de visites effectuées à Bruxelles par les autorités vénézuéliennes.

Les procès intentés contre des dirigeants de l'opposition, des avocats indépendants et des chefs d'entreprise continuent de susciter des préoccupations. L'UE a continué de suivre les procès de Leopoldo López et de la juge Afiuni. La délégation de l'UE, de concert avec les États membres présents dans le pays, a essayé d'assister aux procès pour mener son travail d'observation mais, le plus souvent, elle n'a pas été autorisée à entrer dans la salle d'audience. La porte-parole de la HR/VP a publié des déclarations concernant l'arrestation du maire de Caracas, Antonio Ledezma (février), et le procès de Leopoldo López (septembre).

L'UE a indiqué à plusieurs reprises qu'elle était prête à envoyer une mission d'observation électorale pour les élections législatives de décembre (déclaration faite le 25 juin par la porte-parole de la HR/VP) mais elle n'a pas reçu d'invitation de l'autorité électorale du pays. La campagne électorale a été perçue comme un outil tendant à favoriser le gouvernement en place. Le contrôle exercé par le gouvernement sur les médias et l'espace public n'a pas laissé beaucoup de marge de manœuvre à l'opposition pour qu'elle puisse présenter d'autres positions. Cela étant, l'opposition a pu remporter une "super majorité" potentielle de 2/3 des sièges à l'Assemblée nationale (sous réserve des recours en justice formés lors de la rédaction du présent rapport).

Dans le cadre de ses activités de coopération, l'UE s'est concentrée sur les droits des femmes et des enfants, les droits des populations autochtones, la bonne gouvernance (assistance technique pour l'Assemblée nationale, renforcement des capacités institutionnelles de municipalités), la situation des défenseurs des droits de l'homme, la liberté d'information et les réfugiés. Les évènements organisés au titre de la diplomatie publique visaient essentiellement à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans le cadre de ses mécanismes de contrôle de l'application des normes, l'OIT a examiné les violations de la liberté d'association commises par le Venezuela, en mettant l'accent sur les cas graves et urgents en la matière.